

## Présentation brève et synthétique des Comptes Financiers Uniques 2023

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (ancien compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

### Le cadre général du budget

**Le Compte Financier Unique** est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Actuellement expérimental, le CFU a vocation à devenir, dès 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Durant l'expérimentation, un CFU est produit pour :

- Le budget principal de la collectivité
- Les budgets annexes à caractère administratif (DMA et ZA de BROVES)
- A partir des comptes de l'exercice 2022, les budgets annexes à caractère industriel et commercial (Eau et Assainissement).

### 1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

a. **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les chapitres suivants :

**Le chapitre 011 « Charges à caractère général »** comprend l'ensemble des charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et autres, entretien des bâtiments et équipements, frais d'affranchissement, les primes d'assurances, les contrats de maintenance ...

**Le chapitre 012 « Charges de personnel »** comprend les salaires et l'ensemble des charges (cotisations sociales, retraite, médecine du travail ...).

**Le chapitre 014 « Atténuations de produits »** correspond :

- Pour les budgets en M57 : aux attributions de compensation versées aux communes, aux contributions obligatoires (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC et Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR) ainsi qu'au reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal.
- Pour les budgets en M49 : au reversement à l'Agence de l'eau des redevances de prélèvement, pollution et modernisation encaissées au préalable sur les factures payées par les usagers.

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** englobe les fractions (cotisations), la contribution au SDIS, les subventions aux associations et aux organismes de regroupement.

**Le chapitre 66 « Charges financières »** englobe les intérêts de la dette.

**Le chapitre 042 « Opérations d'ordre »** correspond aux dotations aux amortissements.

**Le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »** contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

**b. Les recettes de fonctionnement :**

**Le chapitre 013 « Atténuations de charges »** comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie consécutifs à des accidents de travail.

**Le chapitre 70 « Produits de services et ventes »** englobe les paiements effectués par les usagers des services proposés (téléalarme, transports scolaires, déchetteries, rachats liés à la collecte sélective (papier, verre, emballages ...), eau, assainissement.

**Le chapitre 73 « Impôts et taxes »** comprend la fraction de TVA compensatoire de la TH des résidences principales et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises).

**Le chapitre 731 « Fiscalité locale »** englobe les impositions directes (taxes foncières sur le bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises) ainsi que l'ensemble des impôts économiques (TASCOM, IFER), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de séjour.

**Le chapitre 74 « Dotations et participations »** concerne essentiellement les dotations de l'Etat, des subventions (Département, CAF ...), les financements apportés par les éco-organismes en lien avec la collecte sélective.

**Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** correspond à la redevance de concession d'ERDF et désormais, en M57, aux différents remboursements effectués par les assurances dans le cadre de sinistres, auparavant affectés au chapitre 77, « recettes exceptionnelles », chapitre qui n'existe plus en M57.

**2. La section d'investissement**

La section d'investissement, contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme.

**a. Les dépenses d'investissement :**

Il s'agit de dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou de nouvelles structures.

**b. Les recettes d'investissement :**

Les recettes comprennent des subventions, des emprunts et le Fonds de Compensation de la TVA.

*Le budget principal*

**1. Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Prévisions 2023	CFU 2023	% de réalisation
011 – Charges à caractère général	1 394 598.20	989 323.67	70.94%
012 – Charges de personnel	2 268 345.61	2 127 514.09	93.79%
014 – Atténuations de produits	4 241 526.12	3 964 024.29	93.46%
65 – Charges de gestion courante	3 027 816.41	2 791 397.63	92.19%
66 – Charges financières	30 783.67	22 783.67	74.01%
67 – Charges exceptionnelles	8 000.00	2 713.00	33.91%
68 – Provisions	75.00	75.00	100.00%
042 – Opérations d'ordre (Amortissements)	466 232.68	453 007.35	97.16%
023 – Virement à l'investissement	2 770 000.00		
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 207 377.69</b>	<b>10 350 838.70</b>	<b>72.86%</b> <b>90.50% hors 023</b>

## 2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisions 2023	CF	
002 – Excédent antérieur reporté	2 352 951.28	2 352 951.28	100.00%
013 – Atténuations de charges	85 303.17	29 740.00	34.86%
70 – Produit des services et du domaine	1 155 127.46	1 124 478.57	97.35%
73 – TVA compensatoire THRP et CVAE	2 496 534.00	2 440 706.56	97.76%
731 – Fiscalité locale + taxe de séjour	6 899 627.00	6 703 729.86	97.16%
74 – Dotations (DGF) et subventions (CAF ...)	1 168 597.00	1 166 368.11	99.81%
75 – Autres produits gestion courante	10 301.78	38 903.56	
042 – Opérations d'ordre	38 936.00	37 962.09	97.50%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>14 207 377.69</b>	<b>13 894 840.03</b>	<b>97.80%</b>

## 3. Dépenses et recettes d'investissement

La section d'investissement du budget principal est votée par opérations.

Opération	Dépenses	Recettes
Non affecté – Déficit d'investissement reporté	1 401 498.31	
Non affecté – Excédent de fonctionnement capitalisé		1 912 060.77
Non affecté - FCTVA		288 909.50
Non affecté – Opérations d'ordre - Amortissements	18 217.00	453 007.35
Non affecté – Acquisition de parts sociales SCIC Terre Adonis	2 000.00	
Non affecté – Reversement membres SMO PACA suite dissolution	38 139.00	
Non affecté – Var Très haut Débit	32 651.83	
Non affecté – Opérations d'ordre – Travaux en régie	19 745.09	
Non affecté – Remboursement du capital des emprunts	312 950.46	
Opérations pour compte de tiers (Eau et assainissement)	19 976.98	
Opération 15 – Maison de Pays / France Services	1 319 180.36	528 203.60
Opération 17 – Domaine de Tassy	109 753.57	
Opération 76 - PIDAF	67 122.26	34 282.58
Opération 77 – Réseau radioélectrique	13 624.96	
Opération 84 – Gymnases intercommunaux	26 365.11	
Opération 85 – Stade d'Athlétisme de Tourrettes	5 071.68	
Opération 86 – Stade de Foot de Fayence	22 024.32	
Opération 87 – Maison Du Lac	3 192.00	
Opération 89 – Lac de Saint Cassien / Tourisme	24 334.46	14 025.00
Opération 90 – PCAET / SCOT	46 951.50	
Opération 91 – Opérations diverses	60 788.16	19 500.00
Opération 92 – Pistes cyclables	8 934.00	
Opération 94 – France Services	8 034.74	1 482.20
Opération 95 – Maison Intercommunale Petite Enfance et Famille	26 918.87	
Opération 98 – Base d'aviron	104 086.00	300 144.16
Opération 99 – Développement économique	264 612.66	99 496.91
Opération 101 – Pôles intermodaux	14 633.81	201 812.28
Opération 103 - GEMAPI	317 231.00	
Opération 104 - Médiathèques	3 854.30	
<b>Total des dépenses et recettes d'investissement</b>	<b>4 291 892.43</b>	<b>3 852 924.35</b>

### Résultats 2023

- Excédent de la section de fonctionnement de	3 544 001.33€
- Déficit de la section d'investissement de	438 968.08€
- Déficit de la section d'investissement avec RAR	2 342 647.52€
- Résultat global	1 201 353.81€

**1. Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Prévisions 2023	CFU 2023	% de réalisation
011 – Charges à caractère général	5 915 083.97	5 421 143.83	91.65%
012 – Charges de personnel	2 460 000.00	2 409 757.27	97.96%
65 – Charges de gestion courante	56 300.00	22 049.86	39.16%
66 – Charges financières	41 996.22	35 390.38	84.27%
67 – Charges exceptionnelles	35 000.00	31 389.91	89.69%
68 - Provisions	6 503.00	6 503.00	100.00%
042 – Opérations d'ordre	728 910.25	678 776.25	93.12%
023 – Virement à l'investissement	525 000.00		
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 768 793.44</b>	<b>8 605 010.50</b>	<b>88.09%</b> 93.09% hors 023

**2. Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Prévisions 2023	CFU 2023	% de réalisation
002 – Excédent antérieur reporté	908 089.22	908 089.22	100.00%
70 – Produit des services	482 737.00	445 771.56	92.34%
731 – Fiscalité locale	7 199 696.00	7 246 851.00	100.65%
74 – Dotations et subventions	1 123 540.51	673 165.69	59.91%
75 – Autres produits de gestion courante	8 315.00	10 828.60	130.23%
013 – Atténuations de charges	26 715.71	15 267.05	57.15%
042 – Opérations d'ordre	19 700.00	19 106.28	96.99%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>9 768 793.44</b>	<b>9 319 079.40</b>	<b>95.40%</b>

**3. Dépenses d'investissement : 1 002 536.75€**

- 040 – Opérations d'ordre	: 19 106.28€
- 16 – Remboursement capital emprunt	: 200 613.43€
- 20 – Frais d'annonces	: 10 819.50€
- 21 – Acquisitions diverses	: 746 755.40€
- 23 – Travaux	: 25 242.14€

**4. Recettes d'investissement : 1 199 989.25€**

- 001 – Excédent d'investissement reporté	: 80 655.17€
- 10 - Fonds de Compensation de la TVA	: 142 079.32€
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	: 298 478.51€
- 040 – Opérations d'ordre	: 678 776.25€

**Résultats 2023**

- Excédent de la section de fonctionnement de	714 068.90€
- Excédent de la section d'investissement de	197 452.50€
- Excédent de la section d'investissement avec RAR	93 337.15€
- Résultat global de	807 406.05€

Il s'agit d'une simple comptabilité de stocks de terrains aménagés en attente de vente.

1. Dépenses de fonctionnement	:	381 538.53€
2. Recettes de fonctionnement	:	370 466.90€
3. Dépenses d'investissement	:	547 312.00€
4. Recettes d'investissement	:	368 774.00€

#### Résultats 2023

- Déficit de la section de fonctionnement de	11 071.63€
- Déficit de la section d'investissement de	178 538.00€
- Résultat global de	- 189 609.63€

### Le budget annexe « Eau »

#### 1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévisions 2023	CA 2023	% de réalisation
011 – Charges à caractère général	1 949 047.00	1 543 822.64	79.21%
012 – Charges de personnel	2 720 640.00	2 651 835.56	97.47%
014 – Atténuations de produits	1 701 553.06	1 614 342.91	94.87%
65 – Charges de gestion courante	115 000.00	89 173.49	77.54%
66 – Charges financières	121 706.88	111 459.95	91.58%
67 – Charges exceptionnelles	221 000.00	173 563.34	78.54%
68 – Provisions	26 634.00	26 634.00	100.00%
022 – Dépenses imprévues	65 002.19		
042 – Opérations d'ordre	1 647 396.30	1 616 685.91	98.14%
023 – Virement à l'investissement	3 422 000.00		
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 989 979.43</b>	<b>7 827 517.80</b>	<b>65.28%</b> 92.06% hors 022/023

#### 2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Prévisions 2023	CA 2023	% de réalisation
002 – Excédent antérieur reporté	3 845 636.92	3 845 636.92	100.00%
70 – Produit des services	7 356 249.78	7 509 460.31	102.08%
74 – Dotations, subventions	77 368.00	77 368.00	100.00%
75 – Autres produits de gestion courante		569.10	
77 – Produits exceptionnels	46 329.00	41 724.30	90.06%
013 – Atténuations de charges	19 575.00	20 304.36	103.73%
042 – Opérations d'ordre	644 820.73	644 554.27	99.96%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>11 989 979.43</b>	<b>12 139 617.26</b>	<b>101.25%</b>

3. Dépenses d'investissement	:	2 747 989.61€
- 001 – Déficit d'investissement reporté	:	379 465.85€
- 040 – Opérations d'ordre	:	644 554.27€
- 041 – Opérations patrimoniales	:	149 326.94€
- 16 – Remboursement capital emprunt	:	389 577.61€
- 20 – Frais d'études	:	38 516.75€
- 21 – Acquisitions diverses	:	801 451.60€
- 23 – Travaux	:	338 196.59€
- 26 – Participations	:	6 900.00€

<b>4. Recettes d'investissement</b>	:	<b>2 465 013</b>
- 040 – Opérations d'ordre	:	1 616 689
- 041 – Opérations patrimoniales	:	149 326.94€
- 10 – Excédent de fonctionnement capitalisé	:	636 485.59€
- 13 - Subventions d'investissement	:	62 515.43€

**Résultats 2023**

- Excédent de la section de fonctionnement de		<b>4 312 099.46€</b>
- Déficit de la section d'investissement de		<b>282 975.74€</b>
- Déficit de la section d'investissement avec RAR		<b>827 399.76€</b>
- Résultat global de		<b>3 484 699.70€</b>

*Le budget annexe « Assainissement »***1. Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Prévisions 2023	CA 2023	% de réalisation
011 – Charges à caractère général	1 230 627.00	978 719.45	79.53%
012 – Charges de personnel	860 000.00	824 937.89	95.92%
014 – Atténuation de produits	277 353.00	270 383.01	97.49%
65 – Charges de gestion courante	30 000.00	13 095.14	43.65%
66 – Charges financières	67 870.50	62 870.50	92.63%
67 – Charges exceptionnelles	85 100.00	55 430.95	65.14%
68 - Provisions	9 804.00	9 804.00	100.00%
022 – Dépenses imprévues	103 413.68		
023 – Virement à l'investissement	490 150.00		
042 – Opérations d'ordre	996 956.61	957 624.61	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 151 274.79</b>	<b>3 172 865.55</b>	<b>76.43%</b>

**2. Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Prévisions 2023	CA 2023	% de réalisation
002 – Excédent de fonctionnement reporté	441 692.38	441 692.38	100.00%
70 – Produit des services	3 061 650.45	2 992 307.63	97.74%
74 – Dotations et subventions	52 417.89	66 777.40	127.39%
75 – Autres produits de gestion courante	2 931.00	8 620.10	
77 – Produits exceptionnels	200 000.00	204 307.20	102.15%
013 – Atténuations de charges	15 750.00	19 205.34	121.94%
042 – Opérations d'ordre	376 833.07	376 429.82	99.89%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>4 151 274.79</b>	<b>4 109 339.87</b>	<b>98.99%</b>

**3. Dépenses d'investissement**

<b>3. Dépenses d'investissement</b>	:	<b>1 217 193.88€</b>
- 040 – Opérations d'ordre	:	376 429.82€
- 041 – Opérations patrimoniales	:	116 929.57€
- 16 – Remboursement capital emprunt	:	275 295.26€
- 20 – Frais d'études	:	3 675.00€
- 21 – Acquisitions diverses	:	182 088.97€
- 23 – Travaux	:	253 575.26€
- 26 – Participations	:	9 200.00€

<b>4. Recettes d'investissement</b>	:	<b>2 907 196</b>
- 001 – Excédent d'investissement reporté	:	965 582.70€
- 10 – Fonds de Compensation de la TVA	:	122 175.26€
- 040 – Opérations d'ordre	:	957 624.61€
- 041 – Opérations patrimoniales	:	116 929.57€
- 13 - Subventions d'investissement	:	744 884.63€

**Résultats 2023**

- Excédent de la section de fonctionnement de	<b>936 474.32€</b>
- Excédent de la section d'investissement de	<b>1 690 002.89€</b>
- Excédent de la section d'investissement avec RAR	<b>1 376 332.64€</b>
- Résultat global de	<b>2 312 806.96€</b>

*Les budgets consolidés*

	Compte Administratif 2023		
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
<b>Budget Principal</b>			
Recettes	13 894 840.03	3 852 924.35	17 747 764.38
Dépenses	10 350 838.70	4 291 892.43	14 642 731.13
<b>Annexe DMA</b>			
Recettes	9 319 079.40	1 199 989.25	10 519 068.65
Dépenses	8 605 010.50	1 002 536.75	9 607 547.25
<b>Annexe ZA Brovès</b>			
Recettes	370 466.90	368 774.00	739 240.90
Dépenses	381 538.53	547 312.00	928 850.53
<b>Annexe Eau</b>			
Recettes	12 139 617.26	2 465 013.87	14 604 631.13
Dépenses	7 827 517.80	2 747 989.61	10 575 507.41
<b>Annexe Assainissement</b>			
Recettes	4 109 339.87	2 907 196.77	7 016 536.64
Dépenses	3 172 865.55	1 217 193.88	4 390 059.43
<b>Total des budgets</b>			
Recettes	39 833 343.46	10 793 898.24	50 627 241.70
Dépenses	30 337 771.08	9 806 924.67	40 144 695.75

## Les données financières

### 1. Les ratios légaux

	BP	Moyenne nationale 2021
Dépenses Réelles de Fonctionnement / Population	293€	309€
Recettes Réelles de Fonctionnement / population	341€	374€
Dépenses d'équipement brut / population	74€	80€
Encours de dette / population	80€	198€
DGF / population	22€	49€
Dépenses de personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement	21.53%	40.60%
DRF et remboursement dette en capital / RRF	88.58%	87.70%
Marge d'autofinancement courant : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.		
Dépenses d'équipement brut / RRF	21.26%	21.50%
Encours de la dette / RRF	23.40%	53.10%

### 2. L'endettement

Années	Capital restant dû au 31.12.2023					
	BP	DMA	Brovès	EAU	Assainissement	TOTAL
2020	3 379 974.58	2 135 768.04	0.00	4 355 570.95	5 811 060.52	15 682 374.09
2021	3 368 172.86	1 969 824.50	0.00	5 461 351.17	5 541 516.72	16 340 865.25
2022	3 005 951.96	1 649 700.45	0.00	5 056 262.59	5 269 118.75	14 981 033.75
2023	2 693 001.50	1 449 087.03	0.00	4 666 684.97	4 993 823.47	13 802 596.97

### 3. La fiscalité

Taxes	Taux 2022	Taux 2023	Evolution %
Taxe d'habitation	2.80%	2.80%	0.00%
Foncier Bâti	2.18%	2.18%	0.00%
Foncier Non Bâti	11.94%	11.94%	0.00%
Cotisation Foncière des Entreprises	27.16%	27.16%	0.00%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11.80%	11.80%	0.00%
Produit de taxe GEMAPI	405 410€	394 364€	0.00%

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 30  
Présents ..... 21  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 3  
Suffrages exprimés..... 27

**DCC n° 240319/01**

**SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00**  
Secrétaire de séance : M. ORFÉO  
Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents :** René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés :** Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), René UGO

---

**BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

---

L'article 242 de la loi de finances 2019 (modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021) a prévu l'expérimentation du Compte Financier Unique. Ce CFU a pour vocation, dans une démarche de simplification, à se substituer au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion réalisé par le comptable.

Cette expérimentation a débuté à partir des comptes de l'exercice 2021, se poursuit jusqu'aux comptes de l'exercice 2023, l'objectif en étant la généralisation à l'horizon 2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**CONSIDÉRANT** que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Jean-Yves HUET, Vice-Président délégué aux finances, pour le vote du Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur et le comptable,

**APRÈS** s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi que les valeurs inactives,

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE



Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>						
Résultats reportés (22/03/2023)	1 401 498.31			2 352 951.28	1 401 498.31	2 352 951.28
Résultats affectés (22/03/2023)		1 912 060.77				1 912 060.77
Opérations de l'exercice .....	2 890 394.12	1 940 863.58	10 350 838.70	11 541 888.75	13 241 232.82	13 482 752.33
<b>TOTAUX</b>	<b>4 291 892.43</b>	<b>3 852 924.35</b>	<b>10 350 838.70</b>	<b>13 894 840.03</b>	<b>14 642 731.13</b>	<b>17 747 764.38</b>
Résultats de clôture .....	438 968.08			3 544 001.33	438 968.08	3 544 001.33
Restes à réaliser .....	3 717 339.52	1 813 660.08			3 717 339.52	1 813 660.08
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>8 009 231.95</b>	<b>5 666 584.43</b>	<b>10 350 838.70</b>	<b>13 894 840.03</b>	<b>18 360 070.65</b>	<b>19 561 424.46</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>2 342 647.52</b>			<b>3 544 001.33</b>		<b>1 201 353.81</b>

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
- **DÉCLARE** que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2023 par l'ordonnateur et le comptable, visé et certifié conforme par ces deux instances, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique tels que résumés ci-dessus.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance



Tourrétes, le 21 mars 2024

René UGO  
Président

CC PAYS DE FAYENCE

Numéro SIRET : 20000480200019

POSTE COMPTABLE : 083110 SGC ESTEREL

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2023

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCE](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A	<a href="#">Informations statistiques, fiscales et financières</a>	5
B1	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	6
B2	<a href="#">Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice</a>	7
B3.1	<a href="#">Liste des organismes de regroupement</a>	8
B3.2	<a href="#">Liste des établissements publics créés</a>	9
B3.3	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	10
C1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	11
C2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	12
D	<a href="#">Bilan synthétique</a>	13
E	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	14
F	<a href="#">Taux des contributions et produits afférents en N</a>	16
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	17
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	18
A1.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	19
A2.1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	20
A2.2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	22
<i>Vue détaillée</i>		
B1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	23
B2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	28
C1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	31
D1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	81
D2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	86
<b>III. États financiers</b>		
A	<a href="#">Bilan</a>	89
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	93
C	<a href="#">Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)</a>	95

#### IV. États annexés

##### A. Présentation croisée et agrégée

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

##### B. États annexés patrimoniaux

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur

B15.2 État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

Ordonnateur

*C. États annexés budgétaires*

C1.1 Équilibre budgétaire - dépenses

Ordonnateur

C1.2 Équilibre budgétaire - recettes

Ordonnateur

C2.1 Situation des autorisations de programme

Ordonnateur

C2.2 Situation des autorisations d'engagement

Ordonnateur

*D. Autres éléments d'information*

D1 État des recettes grevées d'une affectation spéciale

Ordonnateur

D2.1 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Ordonnateur

D5 Gestion des fonds européens

Ordonnateur

D7 Actions de formation des élus

Ordonnateur

D8 État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes

Ordonnateur

D10 Identification des flux croisés

Ordonnateur

D11.1 États de la répartition de la TEOM – investissement

Ordonnateur

D11.2 États de la répartition de la TEOM – fonctionnement

Ordonnateur

**V. Arrêté et signatures**

A [Arrêté et signatures](#)

Ordonnateur / Comptable

97

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	28595

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	274.56

#### Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	293.17
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	341.42
3 Dépenses d'équipement brut / population	73.80
4 Encours de dette / population (2)	9.98
5 DGF / population	21.60

#### Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	21.54
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	88.59
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	14.13
9 Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	21.61
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 937 126,74	11 854 426,41	21 791 553,15
	Recettes réalisées (1)	B	3 852 924,35	11 541 888,75	15 394 813,10
	Restes à réaliser	C	1 813 660,08	0,00	1 813 660,08
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 535 628,43	14 207 377,69	22 743 006,12
	Dépenses réalisées (1)	E	2 890 394,12	10 350 838,70	13 241 232,82
	Restes à réaliser	F	3 717 339,52	0,00	3 717 339,52
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	962 530,23	1 191 050,05	2 153 580,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 401 498,31	2 352 951,28	951 452,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-438 968,08	3 544 001,33	3 105 033,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 903 679,44	0,00	-1 903 679,44
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 342 647,52	3 544 001,33	1 201 353,81

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

Section de fonctionnement	Montant
<b>A</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 191 050,05
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	2 352 951,28
<b>C</b> Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	3 544 001,33
<b>Section d'investissement</b>	
<b>D</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	962 530,23
<b>E</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-1 401 498,31
<b>F</b> Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-438 968,08
<b>G</b> Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-1 903 679,44
<b>H</b> Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-2 342 647,52

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel	01/01/2014	Sans fiscalité propre	65 788,05
Syndicat Mixte Electricite du Var SYMIELEC	01/01/2014	Sans fiscalité propre	6 000,09
Syndicat Mixte Argens	20/10/2014	Sans fiscalité propre	80 385,83
Syndicat Mixte Vol Voile du Pas de Fayence	01/01/2015	Sans fiscalité propre	2 900,00
SMIAGE Syndicat Mixte Inondations Amenagement Gestion Eau	01/01/2018	Sans fiscalité propre	360 181,00
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
GIP Agence de Renovation Energetique du Var	12/12/2016	Sans fiscalité propre	13 511,72

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPA	Dechets Menagers et Assimiles	01/01/2016		20000480200027	SPA	non
EPA	ZA de BROVES	01/01/2017		20000480200043	SPA	oui
EPIC	Assainissement	01/01/2020		20000480200050	SPIC	non
EPIC	Eau	01/01/2020		20000480200068	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>3 717 339,52</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
101	Opération d'équipement n° 101	219 914,70
102	Opération d'équipement n° 102	14 664,00
104	Opération d'équipement n° 104	27 547,01
15	Opération d'équipement n° 15	575 807,94
17	Opération d'équipement n° 17	14 116,44
76	Opération d'équipement n° 76	116 539,78
77	Opération d'équipement n° 77	2 138,00
84	Opération d'équipement n° 84	3 284,40
85	Opération d'équipement n° 85	477 631,88
86	Opération d'équipement n° 86	1 000,80
90	Opération d'équipement n° 90	57 562,50
91	Opération d'équipement n° 91	28 474,40
92	Opération d'équipement n° 92	38 430,00
94	Opération d'équipement n° 94	3 901,56
95	Opération d'équipement n° 95	1 906 711,11
98	Opération d'équipement n° 98	35 855,40
99	Opération d'équipement n° 99	193 759,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III) 1 813 660,08</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 099,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 683 302,63
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	17 258,45
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV) 0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

## Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	19 854,60
Subventions d'investissement versées	1 876,61	Neutralisations et régularisations	-2 458,17
Autres immobilisations incorporelles	191,21	Réserves	11 464,64
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	2 352,95
Terrains	1 628,63	Résultat de l'exercice	1 191,05
Constructions	12 144,85	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	5 636,94	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>32 405,07</b>
Réseaux divers	8 348,60	<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	246,60	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	<b>52,41</b>
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	623,47	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>1 037,76</b>	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	2 695,89
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>	<b>15,91</b>	Dettes financières et autres emprunts	
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	<b>241,73</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>2 695,89</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>31 992,31</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	533,74
Stocks		Autres dettes non financières	1 190,21
Créances	1 821,75	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>1 723,95</b>
Trésorerie	3 063,81	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>4 885,56</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>4 472,25</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,54
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>36 877,87</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>36 877,87</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	748,21	489,77
Participations	108,94	118,73
Compensations, autres attributions et autres participations	309,22	479,71
Dons et legs		
Impôts et taxes	5 180,41	5 179,10
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	1 124,48	1 072,87
Produits des cessions d'actifs		200,00
Autres produits de gestion	38,90	40,79
Production stockée et immobilisée	19,75	8,33
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	18,22	19,42
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>7 548,12</b>	<b>7 608,72</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	987,31	919,05
Charges de personnel	2 067,73	1 892,29
Indemnités des élus (et membres du CESR)	146,78	142,66
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	314,87	261,99
Impôts et taxes	32,07	30,12
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	453,08	404,00
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		12,20
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		187,80
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>4 001,83</b>	<b>3 850,10</b>

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	2 119,56	2 059,55
Autres charges	212,90	240,64
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>2 332,46</b>	<b>2 300,19</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>1 213,83</b>	<b>1 458,43</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>22,78</b>	<b>25,81</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-22,78</b>	<b>-25,81</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>1 191,05</b>	<b>1 432,62</b>

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l' assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		2,18 %	1 290 277,00	9,05
TFPNB		11,94 %	71 592,00	11,89
CFE		27,16 %	2 531 040,00	11,48
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	7 863 183,21	2 446 713,76	31,12	3 717 339,52
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 863 183,21</b>	<b>2 446 713,76</b>	<b>31,12</b>	<b>3 717 339,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	322 950,46	312 950,46	96,90	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	101 000,00	2 000,00	1,98	0,00
27	Autres immobilisations financières	146 514,00	70 790,83	48,32	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>570 464,46</b>	<b>385 741,29</b>	<b>67,62</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	20 044,76	19 976,98	99,66	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 453 692,43</b>	<b>2 852 432,03</b>	<b>33,74</b>	<b>3 717 339,52</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	38 936,00	37 962,09	97,50	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	43 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>81 936,00</b>	<b>37 962,09</b>	<b>46,33</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>8 535 628,43</b>	<b>2 890 394,12</b>	<b>33,86</b>	<b>3 717 339,52</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>1 401 498,31</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>9 937 126,74</b>	<b>2 890 394,12</b>	<b>0,00</b>	<b>3 717 339,52</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 124 104,45	1 150 467,07	36,83	1 683 302,63
16	Emprunts et dettes assimilées	950 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	48 479,66	48 479,66	100,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 324 277,50	2 200 970,27	94,69	113 099,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	17 258,45	0,00	0,00	17 258,45
27	Autres immobilisations financières	193 774,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 657 894,06</b>	<b>3 399 917,00</b>	<b>51,07</b>	<b>1 813 660,08</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	2 770 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	466 232,68	453 007,35	97,16	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	43 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>3 279 232,68</b>	<b>453 007,35</b>	<b>13,81</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>9 937 126,74</b>	<b>3 852 924,35</b>	<b>38,77</b>	<b>1 813 660,08</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>9 937 126,74</b>	<b>3 852 924,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 813 660,08</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 394 598,20	884 138,52	105 185,15	989 323,67	70,94	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 268 345,61	2 127 310,09	204,00	2 127 514,09	93,79	0,00
014	Atténuations de produits	4 241 526,12	3 738 396,55	225 627,74	3 964 024,29	93,46	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 027 816,41	2 626 761,45	164 636,18	2 791 397,63	92,19	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>10 932 286,34</b>	<b>9 376 606,61</b>	<b>495 653,07</b>	<b>9 872 259,68</b>	<b>90,30</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	30 783,67	22 783,67	0,00	22 783,67	74,01	0,00
67	Charges spécifiques	8 000,00	2 713,00	0,00	2 713,00	33,91	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	75,00	75,00	0,00	75,00	100,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>10 971 145,01</b>	<b>9 402 178,28</b>	<b>495 653,07</b>	<b>9 897 831,35</b>	<b>90,22</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 770 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	466 232,68	453 007,35	0,00	453 007,35	97,16	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>3 236 232,68</b>	<b>453 007,35</b>	<b>0,00</b>	<b>453 007,35</b>	<b>14,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>14 207 377,69</b>	<b>9 855 185,63</b>	<b>495 653,07</b>	<b>10 350 838,70</b>	<b>72,86</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>14 207 377,69</b>	<b>9 855 185,63</b>	<b>495 653,07</b>	<b>10 350 838,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = R1 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **25/03/2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	85 303,17	29 740,00	0,00	29 740,00	34,86	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 155 127,46	1 119 685,83	4 792,74	1 124 478,57	97,35	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 496 534,00	2 440 706,56	0,00	2 440 706,56	97,76	0,00
731	Fiscalité locale	6 899 627,00	6 487 125,95	216 603,91	6 703 729,86	97,16	0,00
74	Dotations et participations	1 168 597,00	1 157 219,47	9 148,64	1 166 368,11	99,81	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 301,78	38 903,56	0,00	38 903,56	377,64	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 815 490,41</b>	<b>11 273 381,37</b>	<b>230 545,29</b>	<b>11 503 926,66</b>	<b>97,36</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>11 815 490,41</b>	<b>11 273 381,37</b>	<b>230 545,29</b>	<b>11 503 926,66</b>	<b>97,36</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	38 936,00	37 962,09	0,00	37 962,09	97,50	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>38 936,00</b>	<b>37 962,09</b>	<b>0,00</b>	<b>37 962,09</b>	<b>97,50</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>11 854 426,41</b>	<b>11 311 343,46</b>	<b>230 545,29</b>	<b>11 541 888,75</b>	<b>97,36</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>2 352 951,28</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>14 207 377,69</b>	<b>11 311 343,46</b>	<b>230 545,29</b>	<b>11 541 888,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
21351101	Bâtiments publics		1 476,00		1 476,00	
2152101	Installations de voirie		1 729,01		1 729,01	
21534101	Réseaux d'électrification		11 428,80		11 428,80	
total opération n° 101	Opération d'équipement n° 101	310 448,80	14 633,81		14 633,81	295 814,99
total opération n° 102	Opération d'équipement n° 102	114 664,00				114 664,00
2041582103	Bâtiments et installations		317 231,00		317 231,00	
total opération n° 103	Opération d'équipement n° 103	319 529,00	317 231,00		317 231,00	2 298,00
21838104	Autre matériel informatique		3 854,30		3 854,30	
total opération n° 104	Opération d'équipement n° 104	50 696,00	3 854,30		3 854,30	46 841,70
2184815	Autres matériels de bureau et mobiliers		170,36		170,36	
231315	Constructions		1 319 010,00		1 319 010,00	
total opération n° 15	Opération d'équipement n° 15	2 393 583,94	1 319 180,36		1 319 180,36	1 074 403,58
203117	Frais d'études		4 000,00		4 000,00	
205117	Concessions et droits similaires		9 873,00		9 873,00	
2156817	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		70,80		70,80	
215817	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 737,00		1 737,00	
2183817	Autre matériel informatique		47 280,99		47 280,99	
2184817	Autres matériels de bureau et mobiliers		4 535,16		4 535,16	
218817	Autres		2 866,80		2 866,80	
231317	Constructions		39 389,82		39 389,82	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total opération n° 17	Opération d'équipement n° 17	198 214,34	109 753,57		109 753,57	88 460,77
total opération n° 75	Opération d'équipement n° 75	127 700,00				127 700,00
212876	Autres agencements et aménagements		46 674,00		46 674,00	
215876	Autres installations, matériel et outillage techniques		20 448,26		20 448,26	
total opération n° 76	Opération d'équipement n° 76	186 000,00	67 122,26		67 122,26	118 877,74
218877	Autres		13 624,96		13 624,96	
total opération n° 77	Opération d'équipement n° 77	18 282,00	13 624,96		13 624,96	4 657,04
203184	Frais d'études		4 000,00		4 000,00	
215884	Autres installations, matériel et outillage techniques		11 050,31		11 050,31	
218884	Autres		4 176,00		4 176,00	
231384	Constructions		14 277,60	7 138,80	7 138,80	
231484	Constructions sur sol d'autrui		7 138,80	7 138,80		
total opération n° 84	Opération d'équipement n° 84	44 216,40	40 642,71	14 277,60	26 365,11	17 851,29
203385	Frais d'insertion		864,00		864,00	
218885	Autres		3 485,28		3 485,28	
231385	Constructions		722,40		722,40	
231485	Constructions sur sol d'autrui		722,40	722,40		
total opération n° 85	Opération d'équipement n° 85	485 307,04	5 794,08	722,40	5 071,68	480 235,36
2135186	Bâtiments publics		2 832,00		2 832,00	
218886	Autres		13 488,72		13 488,72	
231386	Constructions		5 703,60		5 703,60	
231486	Constructions sur sol d'autrui		5 276,40	5 276,40		
total opération n° 86	Opération d'équipement n° 86	37 620,00	27 300,72	5 276,40	22 024,32	15 595,68
2135187	Bâtiments publics		2 010,00		2 010,00	
218887	Autres		1 182,00		1 182,00	
total opération n° 87	Opération d'équipement n° 87	29 582,00	3 192,00		3 192,00	26 390,00

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
215289	Installations de voirie		3 788,32		3 788,32	
2182889	Autres matériels de transport		9 062,74		9 062,74	
231589	Installations, matériel et outillage techniques		11 483,40		11 483,40	
total opération n° 89	Opération d'équipement n° 89	125 483,40	24 334,46		24 334,46	101 148,94
20290	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		46 951,50		46 951,50	
total opération n° 90	Opération d'équipement n° 90	115 314,00	46 951,50		46 951,50	68 362,50
203191	Frais d'études		21 600,00		21 600,00	
2135191	Bâtiments publics		1 313,40		1 313,40	
215291	Installations de voirie		276,96		276,96	
2156891	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		1 243,80		1 243,80	
2183891	Autre matériel informatique		2 196,00		2 196,00	
231591	Installations, matériel et outillage techniques		34 158,00		34 158,00	
total opération n° 91	Opération d'équipement n° 91	128 547,36	60 788,16		60 788,16	67 759,20
203192	Frais d'études		8 826,00		8 826,00	
203392	Frais d'insertion		108,00		108,00	
total opération n° 92	Opération d'équipement n° 92	251 304,00	8 934,00		8 934,00	242 370,00
2183894	Autre matériel informatique		8 034,74		8 034,74	
total opération n° 94	Opération d'équipement n° 94	33 000,00	8 034,74		8 034,74	24 965,26
203395	Frais d'insertion		864,00		864,00	
2183895	Autre matériel informatique		1 718,81		1 718,81	
218895	Autres		379,99		379,99	
231395	Constructions		31 439,85	7 483,78	23 956,07	
231495	Constructions sur sol d'autrui		22 156,07	22 156,07		
total opération n° 95	Opération d'équipement n° 95	1 941 908,16	56 558,72	29 639,85	26 918,87	1 914 989,29
2156898	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		1 030,80		1 030,80	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
215898	Autres installations, matériel et outillage techniques		494,40		494,40	
2183898	Autre matériel informatique		409,49		409,49	
218898	Autres		5 859,39		5 859,39	
231398	Constructions		183 715,84	90 783,92	92 931,92	
231498	Constructions sur sol d'autrui		92 931,92	92 931,92		
231598	Installations, matériel et outillage techniques		3 360,00		3 360,00	
total opération n° 98	Opération d'équipement n° 98	164 072,01	287 801,84	183 715,84	104 086,00	59 986,01
203399	Frais d'insertion		864,00		864,00	
204141299	Bâtiments et installations		32 171,50		32 171,50	
215299	Installations de voirie		18 005,72		18 005,72	
231599	Installations, matériel et outillage techniques		213 571,44		213 571,44	
total opération n° 99	Opération d'équipement n° 99	787 710,76	264 612,66		264 612,66	523 098,10
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 863 183,21</b>	<b>2 680 345,85</b>	<b>233 632,09</b>	<b>2 446 713,76</b>	<b>5 416 469,45</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		312 950,46		312 950,46	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	322 950,46	312 950,46		312 950,46	10 000,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
261	Titres de participation		2 000,00		2 000,00	
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	101 000,00	2 000,00		2 000,00	99 000,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		70 790,83		70 790,83	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	146 514,00	70 790,83		70 790,83	75 723,17
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>570 464,46</b>	<b>385 741,29</b>		<b>385 741,29</b>	<b>184 723,17</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
458105	Opération pour compte tiers n° 458105	20 044,76	19 976,98		19 976,98	67,78
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	20 044,76	19 976,98		19 976,98	67,78
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 453 692,43</b>	<b>3 086 064,12</b>	<b>233 632,09</b>	<b>2 852 432,03</b>	<b>5 601 260,40</b>
13911	État et établissements nationaux		2 345,00		2 345,00	
13912	Régions		4 789,00		4 789,00	
13913	Départements		5 405,00		5 405,00	
139172	FEDER		5 117,00		5 117,00	
13918	Autres		561,00		561,00	
2313	Constructions		11 859,79		11 859,79	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		7 885,30		7 885,30	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	38 936,00	37 962,09		37 962,09	973,91
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	43 000,00				43 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>81 936,00</b>	<b>37 962,09</b>		<b>37 962,09</b>	<b>43 973,91</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>8 535 628,43</b>	<b>3 124 026,21</b>	<b>233 632,09</b>	<b>2 890 394,12</b>	<b>5 645 234,31</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 401 498,31				
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>9 937 126,74</b>	<b>3 124 026,21</b>	<b>233 632,09</b>	<b>2 890 394,12</b>	<b>7 046 732,62</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1311	État et établissements nationaux		1 482,20		1 482,20	
1318	Autres		37 215,00	23 190,00	14 025,00	
1321	État et établissements nationaux		403 379,25		403 379,25	
1322	Régions		252 952,84		252 952,84	
1323	Départements		445 323,31		445 323,31	
13273	FEADER		13 804,47		13 804,47	
1328	Autres		19 500,00		19 500,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	3 124 104,45	1 173 657,07	23 190,00	1 150 467,07	1 973 637,38
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	950 000,00				950 000,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204113	Projets d'infrastructures d'intérêt national		48 479,66		48 479,66	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	48 479,66	48 479,66		48 479,66	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		288 909,50		288 909,50	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 912 060,77		1 912 060,77	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 324 277,50	2 200 970,27		2 200 970,27	123 307,23
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	17 258,45				17 258,45
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	193 774,00				193 774,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 657 894,06</b>	<b>3 423 107,00</b>	<b>23 190,00</b>	<b>3 399 917,00</b>	<b>3 257 977,06</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 770 000,00				
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		20 297,30		20 297,30	
28031	Frais d'études		13 275,00		13 275,00	
28033	Frais d'insertion		2 142,72		2 142,72	
2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt national		2 800,00	2 746,33	53,67	
2804132	Bâtiments et installations		2 433,00		2 433,00	
28041412	Bâtiments et installations		4 403,00		4 403,00	
28041413	Projets d'infrastructures d'intérêt national		148,00		148,00	
280415341	Biens mobiliers, matériel et études		15 400,00		15 400,00	
28041581	Biens mobiliers, matériel et études		17 152,00		17 152,00	
28041582	Bâtiments et installations		55 405,50		55 405,50	
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national		1 880,00		1 880,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		28 454,95		28 454,95	
28128	Autres agencements et aménagements		78 761,34		78 761,34	
281351	Bâtiments publics		6 584,04		6 584,04	
28152	Installations de voirie		767,89		767,89	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		2 860,98		2 860,98	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		51 517,30		51 517,30	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		748,74		748,74	
281828	Autres matériels de transport		22 819,76		22 819,76	
281838	Autre matériel informatique		50 811,41		50 811,41	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		12 765,86		12 765,86	
28188	Autres		85 498,57	21 173,68	64 324,89	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	466 232,68	476 927,36	23 920,01	453 007,35	13 225,33

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>43 000,00</i>				<i>43 000,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>3 279 232,68</b>	<b>476 927,36</b>	<b>23 920,01</b>	<b>453 007,35</b>	<b>2 826 225,33</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>9 937 126,74</b>	<b>3 900 034,36</b>	<b>47 110,01</b>	<b>3 852 924,35</b>	<b>6 084 202,39</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>						
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>9 937 126,74</b>	<b>3 900 034,36</b>	<b>47 110,01</b>	<b>3 852 924,35</b>	<b>6 084 202,39</b>

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 100(1)

##### LIBELLE :

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 15 197,00
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	15 197,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	15 197,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>0,00</b>	<b>D - B</b>	<b>15 197,00</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101(1) LIBELLE : PÔLES INTERMODAUX

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>310 448,80</b>	<b>A 14 633,81</b>	<b>0,00</b>	<b>219 914,70</b>	<b>B 1 167 412,23</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 289,54</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	26 425,54
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		0,00	864,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>304 676,00</b>	<b>14 633,81</b>	<b>0,00</b>	<b>219 914,70</b>	<b>55 451,81</b>
21351	Bâtiments publics	1 476,00	1 476,00		0,00	1 476,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	40 818,00
2152	Installations de voirie	3 200,00	1 729,01		0,00	1 729,01
21534	Réseaux d'électrification	40 000,00	11 428,80		0,00	11 428,80
2188	Autres immobilisations corporelles	260 000,00	0,00		219 914,70	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>772,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 084 670,88</b>
2315	Install., matériel et outill. technique	772,80	0,00		0,00	1 053 953,42
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	30 717,46

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 201 812,28
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	201 812,28
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	201 812,28
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-14 633,81</b>	<b>D - B -965 599,95</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102(1) LIBELLE : GENS DU VOYAGE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		114 664,00	A 0,00	0,00	14 664,00	B 0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	14 664,00	0,00	0,00	14 664,00	0,00
2031	Frais d'études	14 664,00	0,00	0,00	14 664,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103(1) LIBELLE : GEMAPI

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>319 529,00</b>	<b>A 317 231,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>B 1 218 837,34</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 880,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	29 880,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>319 529,00</b>	<b>317 231,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 188 957,34</b>
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00		0,00	17 286,34
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	319 529,00	317 231,00		0,00	1 171 671,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-317 231,00	D - B	-1 218 837,34

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104(1) LIBELLE : MEDIATHEQUES

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		50 696,00	A 3 854,30	0,00	27 547,01	B 23 849,20
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	39 000,00	0,00	0,00	27 547,01	13 646,90
2051	Concessions, droits similaires	39 000,00	0,00		27 547,01	13 646,90
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	11 696,00	3 854,30	0,00	0,00	10 202,30
21838	Autre matériel informatique	11 696,00	3 854,30		0,00	10 202,30
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 854,30	D - B	-23 849,20

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15(1) LIBELLE : MAISON DE PAYS

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 393 583,94</b>	<b>A 1 319 180,36</b>	<b>0,00</b>	<b>575 807,94</b>	<b>B 1 633 471,39</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 963,30</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	24 099,30
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	864,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>358 197,34</b>	<b>170,36</b>	<b>0,00</b>	<b>59 401,22</b>	<b>939,80</b>
2115	Terrains bâtis	305 000,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	154,44
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		0,00	615,00
21838	Autre matériel informatique	49 000,00	0,00		37 625,08	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 197,34	170,36		21 776,14	170,36
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 035 386,60</b>	<b>1 319 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>516 406,72</b>	<b>1 607 568,29</b>
2313	Constructions	1 935 386,60	1 319 010,00		516 406,72	1 607 568,29
2315	Install., matériel et outill. technique	100 000,00	0,00		0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 584 093,60</b>
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 093,60</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	55 890,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	141 903,60
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	386 300,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A -1 319 180,36</b>	<b>D - B -1 049 377,79</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17(1) LIBELLE : DOMAINE DE TASSY

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>198 214,34</b>	<b>A 109 753,57</b>	<b>0,00</b>	<b>14 116,44</b>	<b>B 553 913,85</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>14 856,00</b>	<b>13 873,00</b>	<b>0,00</b>	<b>983,00</b>	<b>55 043,42</b>
2031	Frais d'études	4 000,00	4 000,00		0,00	4 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	1 342,80
2051	Concessions, droits similaires	10 856,00	9 873,00		983,00	49 700,62
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>97 558,34</b>	<b>56 490,75</b>	<b>0,00</b>	<b>9 533,44</b>	<b>305 056,81</b>
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	3 864,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	100,00	70,80		1 229,39	1 107,60
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	14 726,00	1 737,00		0,00	31 534,56
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	67 454,34
21838	Autre matériel informatique	72 504,34	47 280,99		8 304,05	168 502,07
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 328,00	4 535,16		0,00	28 897,54
2188	Autres immobilisations corporelles	2 900,00	2 866,80		0,00	3 696,70
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>85 800,00</b>	<b>39 389,82</b>	<b>0,00</b>	<b>3 600,00</b>	<b>193 813,62</b>
2313	Constructions	85 800,00	39 389,82		3 600,00	114 110,82
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	79 702,80

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 7 600,00
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	7 600,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-109 753,57</b>	<b>D - B -546 313,85</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 75(1) LIBELLE : AGRICULTURE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		127 700,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	122 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	122 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 76(1) LIBELLE : PIDAF

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>186 000,00</b>	<b>A 67 122,26</b>	<b>0,00</b>	<b>116 539,78</b>	<b>B 531 378,29</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 580,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	60 000,00	0,00		83 580,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>120 000,00</b>	<b>67 122,26</b>	<b>0,00</b>	<b>25 219,78</b>	<b>531 378,29</b>
2128	Autres agencements et aménagements	99 870,00	46 674,00		8 216,80	480 342,03
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	20 130,00	20 448,26		17 002,98	51 036,26
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 740,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Install., matériel et outill. technique	6 000,00	0,00		7 740,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 34 282,58</b>
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 282,58</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	1 566,97
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	10 905,08
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	8 006,06
13273	Subv. non transf. FEADER	0,00	0,00		0,00	13 804,47
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-67 122,26</b>	<b>D - B -497 095,71</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 77(1) LIBELLE : RÉSEAU RADIOÉLECTRIQUE

Chap./ art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		18 282,00	A 13 624,96	0,00	2 138,00	B 18 678,15
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	18 282,00	13 624,96	0,00	2 138,00	18 678,15
2188	Autres immobilisations corporelles	18 282,00	13 624,96		2 138,00	18 678,15
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-13 624,96	D - B	-18 678,15

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 84(1) LIBELLE : GYMNASE INTERCOMMUNAL

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>44 216,40</b>	<b>A 26 365,11</b>	<b>0,00</b>	<b>3 284,40</b>	<b>B 90 694,76</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>5 700,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>
2031	Frais d'études	5 700,00	4 000,00		0,00	4 000,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>31 377,60</b>	<b>15 226,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 165,62</b>
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	7 455,45
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		0,00	2 262,60
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	27 201,60	11 050,31		0,00	14 181,70
2188	Autres immobilisations corporelles	4 176,00	4 176,00		0,00	19 265,87
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations recues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>7 138,80</b>	<b>7 138,80</b>	<b>0,00</b>	<b>3 284,40</b>	<b>43 529,14</b>
2313	Constructions	0,00	7 138,80		3 284,40	43 529,14
2314	Constructions sur sol d'autrui	7 138,80	0,00		0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-26 365,11	D - B	-90 694,76

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 85(1)

#### LIBELLE : STADE ATHLETISME TOURRETTES

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>485 307,04</b>	<b>5 071,68</b>	<b>0,00</b>	<b>477 631,88</b>	<b>77 014,19</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>7 164,00</b>	<b>864,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 728,00</b>
2031	Frais d'études	6 300,00	0,00		0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	864,00		0,00	1 728,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>24 765,28</b>	<b>3 485,28</b>	<b>0,00</b>	<b>19 250,00</b>	<b>40 781,39</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		19 250,00	11 761,10
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	2 922,00
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00		0,00	5 960,40
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		0,00	594,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	5 080,00	0,00		0,00	164,40
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 000,00	0,00		0,00	441,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 685,28	3 485,28		0,00	18 938,49
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>453 377,76</b>	<b>722,40</b>	<b>0,00</b>	<b>458 381,88</b>	<b>34 504,80</b>
2313	Constructions	-0,00	722,40		457 169,88	34 504,80
2314	Constructions sur sol d'autrui	446 377,76	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	7 000,00	0,00		1 212,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-5 071,68	D - B	-77 014,19

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 86(1)

#### LIBELLE : STADE DE FOOT DE FAYENCE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>37 620,00</b>	<b>22 024,32</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,80</b>	<b>44 644,92</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>7 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	7 620,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 400,00</b>	<b>16 320,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,80</b>	<b>38 941,32</b>
21351	Bâtiments publics	3 000,00	2 832,00		0,00	11 655,60
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		1 000,80	235,20
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 400,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	13 488,72		0,00	27 050,52
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations recues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>18 600,00</b>	<b>5 703,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 703,60</b>
2313	Constructions	0,00	5 703,60		0,00	5 703,60
2314	Constructions sur sol d'autrui	18 600,00	0,00		0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 24 000,00
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		0,00	24 000,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-22 024,32</b>	<b>D - B -20 644,92</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 87(1) LIBELLE : MAISON DU LAC

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>29 582,00</b>	<b>A 3 192,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>B 1 122 008,66</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 400,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	2 400,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 582,00</b>	<b>3 192,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 483,40</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	40 279,20
21351	Bâtiments publics	2 400,00	2 010,00		0,00	2 010,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	12 000,00	0,00		0,00	7 680,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 182,00	1 182,00		0,00	94 514,20
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations recues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>975 125,26</b>
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	3 531,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	14 000,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	932 429,12
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	39 165,14

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 267 562,50
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	267 562,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	136 562,50
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	131 000,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-3 192,00</b>	<b>D - B</b>	<b>-854 446,16</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 88(1) LIBELLE :

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	127 000,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00		0,00	0,00		127 000,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00		77 000,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		0,00	0,00		50 000,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00		0,00	0,00		0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-127 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 89(1)

#### LIBELLE : LAC DE SAINT CASSIEN / TOURISME

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>125 483,40</b>	<b>A 24 334,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>B 109 976,12</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	24 000,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00		0,00	30 000,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>70 000,00</b>	<b>12 851,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 907,92</b>
2152	Installations de voirie	60 000,00	3 788,32		0,00	13 625,98
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	8 719,20
21828	Autres matériels de transport	10 000,00	9 062,74		0,00	16 562,74
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>31 483,40</b>	<b>11 483,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 068,20</b>
2315	Install., matériel et outill. technique	31 483,40	11 483,40		0,00	41 068,20

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 56 100,00
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	56 100,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00		0,00	56 100,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-24 334,46</b>	<b>D - B</b>	<b>-53 876,12</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 90(1)  
LIBELLE : S.C.O.T. - PCAET

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>115 314,00</b>	<b>A 46 951,50</b>	<b>0,00</b>	<b>57 562,50</b>	<b>B 65 523,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>115 314,00</b>	<b>46 951,50</b>	<b>0,00</b>	<b>57 562,50</b>	<b>65 523,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	91 454,00	46 951,50		39 502,50	55 914,00
2031	Frais d'études	23 860,00	0,00		18 060,00	8 745,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	864,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-46 951,50	D - B	-65 523,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 91(1) LIBELLE : OPERATIONS DIVERSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>128 547,36</b>	<b>60 788,16</b>	<b>0,00</b>	<b>28 474,40</b>	<b>81 834,36</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>21 600,00</b>	<b>21 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 600,00</b>
2031	Frais d'études	21 600,00	21 600,00		0,00	21 600,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>50 947,36</b>	<b>5 030,16</b>	<b>0,00</b>	<b>8 474,40</b>	<b>26 076,36</b>
21351	Bâtiments publics	32 474,40	1 313,40		8 474,40	4 388,10
2152	Installations de voirie	6 276,96	276,96		0,00	10 276,55
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	1 243,80		0,00	1 243,80
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 000,00	0,00		0,00	7 680,81
21838	Autre matériel informatique	2 196,00	2 196,00		0,00	2 487,10
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>36 000,00</b>	<b>34 158,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 158,00</b>
2315	Install., matériel et outill. technique	36 000,00	34 158,00		0,00	34 158,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 19 500,00
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		0,00	19 500,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-60 788,16</b>	<b>D - B</b>	<b>-62 334,36</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 92(1) LIBELLE : EURO VÉLO 8

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>251 304,00</b>	<b>A 8 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 430,00</b>	<b>B 26 838,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>179 304,00</b>	<b>8 934,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 478,00</b>	<b>8 934,00</b>
2031	Frais d'études	179 304,00	8 826,00		26 478,00	8 826,00
2033	Frais d'insertion	0,00	108,00		0,00	108,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 904,00</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	17 904,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 952,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Install., matériel et outill. technique	72 000,00	0,00		11 952,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 7 000,00
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	7 000,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-8 934,00</b>	<b>D - B -19 838,00</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 94(1) LIBELLE : MAISON FRANCE SERVICES

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>33 000,00</b>	<b>A 8 034,74</b>	<b>0,00</b>	<b>3 901,56</b>	<b>B 29 666,18</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>33 000,00</b>	<b>8 034,74</b>	<b>0,00</b>	<b>3 901,56</b>	<b>29 666,18</b>
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	12 399,96
2152	Installations de voirie	5 000,00	0,00		0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		0,00	235,20
21838	Autre matériel informatique	18 000,00	8 034,74		3 901,56	15 831,02
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	1 200,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 1 482,20
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	1 482,20
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	1 482,20
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-8 034,74</b>	<b>D - B</b>	<b>-28 183,98</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 95(1)

#### LIBELLE : MAISON INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 941 908,16</b>	<b>A 26 918,87</b>	<b>0,00</b>	<b>1 906 711,11</b>	<b>B 97 569,34</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>864,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 450,00</b>
2033	Frais d'insertion	5 000,00	864,00		0,00	1 728,00
2051	Concessions, droits similaires	1 000,00	0,00		0,00	1 722,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 800,00</b>	<b>2 098,80</b>	<b>0,00</b>	<b>493,13</b>	<b>5 860,63</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	264,00
21838	Autre matériel informatique	1 800,00	1 718,81		493,13	5 216,64
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	379,99		0,00	379,99
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations recues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 934 108,16</b>	<b>23 956,07</b>	<b>0,00</b>	<b>1 906 217,98</b>	<b>88 258,71</b>
2313	Constructions	96 000,00	23 956,07		1 906 217,98	88 258,71
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 838 108,16	0,00		0,00	0,00



		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-26 918,87	D - B	-97 569,34

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 96(1) LIBELLE :

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	55 974,56
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00		0,00	0,00		55 974,56
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00		0,00	0,00		55 974,56
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00		0,00	0,00		0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 882,48</b>
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 907,92</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00		0,00	28 907,92
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 974,56</b>
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00		0,00	55 974,56
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>0,00</b>	<b>D - B</b>	<b>28 907,92</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 97(1) LIBELLE :

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>A</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>B</b>	<b>75 586,74</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>22 660,97</b>
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00		550,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		0,00		6 347,38
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00		14 369,38
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00		1 394,21
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>52 925,77</b>
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00		52 925,77

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 28 128,84
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	28 128,84
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	28 128,84
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>0,00</b>	<b>D - B</b>	<b>-47 457,90</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 98(1) LIBELLE : BASE D'AVIRON

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>164 072,01</b>	<b>A 104 086,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 855,40</b>	<b>B 2 641 907,67</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 184,00</b>
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	5 184,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>67 194,49</b>	<b>7 794,08</b>	<b>0,00</b>	<b>28 911,00</b>	<b>228 755,78</b>
2128	Autres agencements et aménagements	31 000,00	0,00		7 311,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	1 030,80		0,00	9 725,28
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	6 394,40	494,40		21 600,00	51 601,56
21828	Autres matériels de transport	22 000,00	0,00		0,00	16 237,22
21838	Autre matériel informatique	0,00	409,49		0,00	3 320,69
2188	Autres immobilisations corporelles	7 800,09	5 859,39		0,00	147 871,03
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>96 877,52</b>	<b>96 291,92</b>	<b>0,00</b>	<b>6 944,40</b>	<b>2 407 967,89</b>
2313	Constructions	-0,00	92 931,92		1 586,40	2 187 227,06
2314	Constructions sur sol d'autrui	93 517,52	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 360,00	3 360,00		5 358,00	12 661,68
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	208 079,15

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 2 328 475,33</b>
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 128 475,33</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	346 502,35
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	781 972,98
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		0,00	1 200 000,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations recues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A -104 086,00</b>	<b>D - B -313 432,34</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 99(1)

#### LIBELLE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Chap./ art. (2)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>787 710,76</b>	<b>A 264 612,66</b>	<b>0,00</b>	<b>193 759,60</b>	<b>B 417 955,54</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>48 000,00</b>	<b>864,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 564,00</b>
2031	Frais d'études	48 000,00	0,00		0,00	5 400,00
2033	Frais d'insertion	0,00	864,00		0,00	864,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	24 300,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>32 200,00</b>	<b>32 171,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 171,50</b>
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00		0,00	56 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	32 200,00	32 171,50		0,00	32 171,50
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>251 453,12</b>	<b>18 005,72</b>	<b>0,00</b>	<b>57 526,00</b>	<b>53 824,60</b>
2112	Terrains de voirie	117 990,00	0,00		52 990,00	0,00
2152	Installations de voirie	84 000,00	18 005,72		4 536,00	18 005,72
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	49 463,12	0,00		0,00	35 818,88
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>456 057,64</b>	<b>213 571,44</b>	<b>0,00</b>	<b>136 233,60</b>	<b>245 395,44</b>
2315	Install., matériel et outill. technique	456 057,64	213 571,44		136 233,60	245 395,44

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 99 496,91
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	51 017,25
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	51 017,25
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	48 479,66
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00		0,00	48 479,66
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-264 612,66	D - B	-318 458,63

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		14 349,28	3 970,00	10 379,28	
60612	Énergie - Électricité		182 350,05	15 349,00	167 001,05	
60621	Combustibles		10 009,95	3 000,00	7 009,95	
60622	Carburants		30 413,80	1 884,59	28 529,21	
60624	Produits de traitement		116,17		116,17	
60628	Autres fournitures non stockées		71,76		71,76	
60631	Fournitures d'entretien		6 364,40	131,49	6 232,91	
60632	Fournitures de petit équipement		14 290,13	2 052,93	12 237,20	
60636	Habillement et Vêtements de travail		3 220,61		3 220,61	
6064	Fournitures administratives		5 214,56	616,96	4 597,60	
60668	Autres produits pharmaceutiques		159,80		159,80	
6067	Fournitures scolaires		151,20		151,20	
6068	Autres matières et fournitures.		7 985,18	31,19	7 953,99	
611	Contrats de prestations de services		189 022,88	37 362,64	151 660,24	
61351	Matériel roulant		9 906,42	973,37	8 933,05	
61358	Autres		7 355,26	376,92	6 978,34	
61521	Terrains		31 599,11		31 599,11	
615221	Bâtiments publics		31 411,81	6 268,27	25 143,54	
615231	Voiries		43 500,40		43 500,40	
615232	Réseaux		384,00		384,00	
61551	Matériel roulant		3 862,68		3 862,68	
61558	Autres biens mobiliers		21 875,05	986,18	20 888,87	
6156	Maintenance		47 424,25	103,21	47 321,04	
6161	Multirisques		19 671,52	660,00	19 011,52	
617	Études et recherches		50 243,41	32 779,20	17 464,21	
6182	Documentation générale et technique		13 708,48		13 708,48	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6184	Versements à des organismes de formation		27 484,00	2 250,00	25 234,00	
62268	Autres honoraires, conseils...		46 467,01	12 654,20	33 812,81	
6227	Frais d'actes et de contentieux		4 181,60	380,00	3 801,60	
6228	Divers		610,00		610,00	
6231	Annonces et insertions		7 565,04		7 565,04	
6232	Fêtes et cérémonies		19 605,74	967,92	18 637,82	
6233	Foires et expositions		7 181,53		7 181,53	
6234	Réceptions		9 478,11	288,34	9 189,77	
6238	Divers		48 179,43	7 219,91	40 959,52	
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		41 642,25		41 642,25	
6251	Voyages, déplacements et missions		5 476,41	42,78	5 433,63	
6261	Frais d'affranchissement		6 879,87		6 879,87	
6262	Frais de télécommunications		30 597,77	3 201,54	27 396,23	
627	Services bancaires et assimilés.		1 389,36	69,75	1 319,61	
6281	Concours divers (cotisations...)		47 379,50	15 800,00	31 579,50	
6282	Frais de gardiennage		1 000,00		1 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux		73 075,35	7 152,96	65 922,39	
62875	Aux communes membres du GFP		9 513,32		9 513,32	
6288	Autres		11 511,57		11 511,57	
63512	Taxes foncières		64,00		64,00	
6358	Autres droits		1 953,00		1 953,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 394 598,20	1 145 897,02	156 573,35	989 323,67	405 274,53
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		5 564,22		5 564,22	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		24 484,46		24 484,46	
64111	Rémunération principale		916 323,01		916 323,01	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		8 878,45		8 878,45	
64113	NBI		12 146,61		12 146,61	
64118	Autres indemnités.		343 820,02		343 820,02	
64131	Rémunérations		182 502,20		182 502,20	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		1 422,87		1 422,87	
64138	Primes et autres indemnités		43 936,91		43 936,91	
6415	Congés payés		977,68		977,68	
6417	Rémunérations des apprentis		6 708,27		6 708,27	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		206 146,37		206 146,37	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		319 449,92		319 449,92	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		9 544,89		9 544,89	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		23 534,09		23 534,09	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		1 535,85		1 535,85	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		15 713,57		15 713,57	
6475	Médecine du travail, pharmacie		4 824,70		4 824,70	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 268 345,61	2 127 514,09		2 127 514,09	140 831,52
7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes		6 096,00		6 096,00	
73913	Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et à l'environnement		6 096,00	6 096,00		
739211	Attribution de compensation		2 506 985,83		2 506 985,83	
739221	FNGIR		250 472,00		250 472,00	
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		335 972,00		335 972,00	
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		910 375,46	45 877,00	864 498,46	
total chapitre 014	Atténuations de produits	4 241 526,12	4 015 997,29	51 973,00	3 964 024,29	277 501,83
total chapitre 016	APA					

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65131	Bourses		18 000,00		18 000,00	
65311	Indemnités de fonction		105 046,38		105 046,38	
65312	Frais de mission et de déplacement		818,47		818,47	
65313	Cotisations de retraite		8 220,96		8 220,96	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		32 431,36		32 431,36	
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat		260,20		260,20	
6553	Service d'incendie		1 238 337,00		1 238 337,00	
65568	Autres contributions		215 392,70	2 496,00	212 896,70	
657341	Communes membres du GFP		10 323,84		10 323,84	
657348	Autres communes		72 875,00	72 875,00		
6573644	aux syndicats exploitant un SPIC		324 000,00		324 000,00	
65748	Autres personnes de droit privé		528 902,82		528 902,82	
65811	Droits utilisation informatique en nuage		74 625,71	1 625,70	73 000,01	
65823	Déficit des budgets annexes à caractère industriel et commercial		200 000,00		200 000,00	
65888	Autres		42 654,33	3 494,44	39 159,89	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 027 816,41	2 871 888,77	80 491,14	2 791 397,63	236 418,78
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>10 932 286,34</b>	<b>10 161 297,17</b>	<b>289 037,49</b>	<b>9 872 259,68</b>	<b>1 060 026,66</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		23 251,53		23 251,53	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		2 889,37	3 357,23	-467,86	
total chapitre 66	Charges financières	30 783,67	26 140,90	3 357,23	22 783,67	8 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 713,00		2 713,00	
total chapitre 67	Charges spécifiques	8 000,00	2 713,00		2 713,00	5 287,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		75,00		75,00	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 68	Dotations aux provisions	75,00	75,00		75,00	
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>10 971 145,01</b>	<b>10 190 226,07</b>	<b>292 394,72</b>	<b>9 897 831,35</b>	<b>1 073 313,66</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 770 000,00				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		476 927,36	23 920,01	453 007,35	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	466 232,68	476 927,36	23 920,01	453 007,35	13 225,33
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 236 232,68</b>	<b>476 927,36</b>	<b>23 920,01</b>	<b>453 007,35</b>	<b>2 783 225,33</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>14 207 377,69</b>	<b>10 667 153,43</b>	<b>316 314,73</b>	<b>10 350 838,70</b>	<b>3 856 538,99</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>14 207 377,69</b>	<b>10 667 153,43</b>	<b>316 314,73</b>	<b>10 350 838,70</b>	<b>3 856 538,99</b>

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		29 740,00		29 740,00	
total chapitre 013	Atténuations de charges	85 303,17	29 740,00		29 740,00	55 563,17
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		13 140,00	540,00	12 600,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		93 581,43	325,00	93 256,43	
70388	Autres redevances et recettes diverses		24 922,00		24 922,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		34 114,20	125,00	33 989,20	
70841	aux budgets annexes et aux régies		344 371,44		344 371,44	
70848	aux autres organismes		211 513,95	13 301,30	198 212,65	
70872	par les budgets annexes et les régies		382 261,76		382 261,76	
70875	par les communes membres du GFP		34 223,17		34 223,17	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		641,92		641,92	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 155 127,46	1 138 769,87	14 291,30	1 124 478,57	30 648,89
73211	Attribution de compensation		18 516,56		18 516,56	
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales		1 526 927,00		1 526 927,00	
7352	Fraction compensatoire de la CVAE		895 263,00		895 263,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 496 534,00	2 440 706,56		2 440 706,56	55 827,44
73111	Impôts directs locaux		4 834 306,00		4 834 306,00	
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		66 585,00	66 585,00		
73113	Taxe sur les surfaces commerciales		377 049,00		377 049,00	
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		515 163,00	102 982,00	412 181,00	
73118	Autres contributions directes		25 996,00		25 996,00	
73136	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations		543 502,00	149 138,00	394 364,00	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
731721	Taxe de séjour		659 833,86		659 833,86	
7318	Autres		2 231,00	2 231,00		
total chapitre 731	Fiscalité locale	6 899 627,00	7 024 665,86	320 936,00	6 703 729,86	195 897,14
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI		531 084,00		531 084,00	
741126	Dotation de compensation des EPCI		196 778,00		196 778,00	
744	FCTVA		10 347,67		10 347,67	
74611	DGD		10 000,00		10 000,00	
74718	Autres		37 545,57		37 545,57	
747888	Autres		95 667,88	24 277,01	71 390,87	
748311	Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET		82 470,00	82 470,00		
74832	État - Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE)		298 949,00		298 949,00	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		10 273,00		10 273,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	1 168 597,00	1 273 115,12	106 747,01	1 166 368,11	2 228,89
755	Dédits et pénalités perçus		300,00		300,00	
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		6 000,00		6 000,00	
75888	Autres		32 603,56		32 603,56	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10 301,78	38 903,56		38 903,56	-28 601,78
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 815 490,41</b>	<b>11 945 900,97</b>	<b>441 974,31</b>	<b>11 503 926,66</b>	<b>311 563,75</b>
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>11 815 490,41</b>	<b>11 945 900,97</b>	<b>441 974,31</b>	<b>11 503 926,66</b>	<b>311 563,75</b>
722	Immobilisations corporelles		19 745,09		19 745,09	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		18 217,00		18 217,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 936,00	37 962,09		37 962,09	973,91
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>38 936,00</b>	<b>37 962,09</b>		<b>37 962,09</b>	<b>973,91</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>11 854 426,41</b>	<b>11 983 863,06</b>	<b>441 974,31</b>	<b>11 541 888,75</b>	<b>312 537,66</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté		2 352 951,28				
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>14 207 377,69</b>	<b>11 983 863,06</b>	<b>441 974,31</b>	<b>11 541 888,75</b>	<b>2 665 488,94</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		2 100 952,39	224 340,79	1 876 611,60	1 672 563,93
Autres immobilisations incorporelles		444 807,15	253 597,34	191 209,81	160 967,33
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		2 130 351,01	501 718,58	1 628 632,43	1 660 719,77
Constructions		12 371 287,96	226 436,64	12 144 851,32	10 578 055,28
Réseaux et installations de voirie		5 638 543,62	1 604,56	5 636 939,06	5 327 091,32
Réseaux divers		8 348 595,90		8 348 595,90	6 251 656,04
Installations techniques, agencements et matériel		542 787,97	296 185,76	246 602,21	943 411,73
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 222 274,25	598 803,80	623 470,45	652 615,38
Immobilisations corporelles en cours		1 037 757,59		1 037 757,59	3 207 040,13
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		15 906,13		15 906,13	15 906,13
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		241 733,19		241 733,19	168 942,36
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>34 094 997,16</b>	<b>2 102 687,47</b>	<b>31 992 309,69</b>	<b>30 638 969,40</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		363 121,14		363 121,14	380 292,20
Créances sur les redevables et comptes rattachés		239 042,63		239 042,63	113 788,70
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		1 019 616,31		1 019 616,31	999 639,33
Créances sur budgets annexes		189 669,63		189 669,63	256 203,53
Créances sur les autres débiteurs		12 873,62	2 575,00	10 298,62	-1 624,14
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>1 824 323,33</b>	<b>2 575,00</b>	<b>1 821 748,33</b>	<b>1 748 299,62</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		3 063 810,28		3 063 810,28	3 598 247,27
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>3 063 810,28</b>		<b>3 063 810,28</b>	<b>3 598 247,27</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					4 901,06
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>38 983 130,77</b>	<b>2 105 262,47</b>	<b>36 877 868,30</b>	<b>35 990 417,35</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		6 481 364,04	6 481 364,04
Fonds globalisés		4 373 961,93	4 085 052,43
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		602 939,27	621 656,22
Rattachées à un actif non amortissable		8 396 336,98	7 245 369,96
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-2 458 168,09	-1 773 745,71
RÉSERVES		11 464 638,20	9 552 577,43
REPORT A NOUVEAU		2 352 951,28	2 832 394,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 191 050,05	1 432 617,17
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>32 405 073,66</b>	<b>30 477 286,42</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES		52 409,91	52 409,91
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>		<b>52 409,91</b>	<b>52 409,91</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		2 695 890,87	3 009 309,19
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>2 695 890,87</b>	<b>3 009 309,19</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		533 744,22	281 809,82
Dettes fiscales et sociales			45 877,00
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		1 152 074,48	1 018 884,09

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		38 135,16	539 154,52
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>1 723 953,86</b>	<b>1 885 725,43</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>4 472 254,64</b>	<b>4 947 444,53</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		540,00	565 686,40
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>36 877 868,30</b>	<b>35 990 417,35</b>

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		748 209,67	489 771,94	258 437,73
Participations		108 936,44	118 731,25	-9 794,81
Compensations, autres attributions et autres participations		309 222,00	479 711,00	-170 489,00
Dons et legs				
Impôts et taxes		5 180 412,13	5 179 098,29	1 313,84
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		1 124 478,57	1 072 867,79	51 610,78
Produits des cessions d'actifs			200 000,00	-200 000,00
Autres produits de gestion		38 903,56	40 793,74	-1 890,18
Production stockée et immobilisée		19 745,09	8 325,65	11 419,44
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		18 217,00	19 424,00	-1 207,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>7 548 124,46</b>	<b>7 608 723,66</b>	<b>-60 599,20</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		987 306,67	919 045,72	68 260,95
Charges de personnel		2 067 725,41	1 892 290,68	175 434,73
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>1 486 976,02</i>	<i>1 346 525,50</i>	<i>140 450,52</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>580 749,39</i>	<i>545 765,18</i>	<i>34 984,21</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		146 777,37	142 661,51	4 115,86
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		314 872,90	261 987,23	52 885,67
Impôts et taxes		32 065,68	30 117,39	1 948,29
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		453 082,35	404 000,79	49 081,56
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés			12 195,92	-12 195,92
Neutralisation des dépréciations et provisions				

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession			187 804,08	-187 804,08
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>4 001 830,38</b>	<b>3 850 103,32</b>	<b>151 727,06</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		2 119 563,66	2 059 554,75	60 008,91
<i>Dont ménages</i>		18 000,00		18 000,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		528 902,82	501 255,18	27 647,64
<i>Dont collectivités territoriales</i>		10 323,84	68 786,57	-58 462,73
<i>Dont autres organismes publics</i>		1 562 337,00	1 489 513,00	72 824,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		212 896,70	240 635,25	-27 738,55
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>2 332 460,36</b>	<b>2 300 190,00</b>	<b>32 270,36</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>1 213 833,72</b>	<b>1 458 430,34</b>	<b>-244 596,62</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		22 783,67	25 813,17	-3 029,50
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>22 783,67</b>	<b>25 813,17</b>	<b>-3 029,50</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-22 783,67</b>	<b>-25 813,17</b>	<b>3 029,50</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>1 191 050,05</b>	<b>1 432 617,17</b>	<b>-241 567,12</b>

**III – ÉTATS FINANCIERS****Annexe**

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités listées dans l'arrêté du 10 novembre 2016 qui expérimentent la certification des comptes en application de l'article 110 de la loi NOTRe.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



## État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le **25/03/2024**  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE

Finances 2023  
Berser  
Levrault

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



Envoyé en préfecture le 25/03/2024	Exercice 2023
Reçu en préfecture le 25/03/2024	
Publié le 25/03/2024	Besler Levrault
ID : 083-200004802-20240319-240319_01-DE	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>

Date d'édition : 18/01/2024

**Comptable(s)**

**Ayant exercé au cours de la gestion**

Mme CORINE HUSSON

du 01/01/2023

au 18/01/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>314 950,46</b>	<b>1 475 885,43</b>	<b>0,00</b>	<b>68 435,66</b>	<b>0,00</b>	<b>163 597,41</b>	<b>26 918,87</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	312 950,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	60 824,50	0,00	0,00	0,00	4 864,00	864,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	56 661,11	0,00	68 435,66	0,00	48 876,69	2 098,80	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 358 399,82	0,00	0,00	0,00	109 856,72	23 956,07	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 200 970,27</b>	<b>528 203,60</b>	<b>0,00</b>	<b>34 282,58</b>	<b>0,00</b>	<b>300 144,16</b>	<b>48 479,66</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 200 970,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	528 203,60	0,00	34 282,58	0,00	300 144,16	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 479,66	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>99 049,60</b>	<b>366 386,62</b>	<b>337 207,98</b>	<b>0,00</b>		<b>2 852 432,03</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		312 950,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	31 398,00	0,00	0,00		97 950,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	32 171,50	317 231,00	0,00		349 402,50
21	Immobilisations corporelles	28 258,77	43 604,28	0,00	0,00		247 935,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	259 212,84	0,00	0,00		1 751 425,45
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
27	Autres immobilisations financières	70 790,83	0,00	0,00	0,00		70 790,83
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	19 976,98	0,00		19 976,98
<b>RECETTES</b>		<b>201 812,28</b>	<b>86 024,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>3 399 917,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 200 970,27
13	Subventions d'investissement	201 812,28	86 024,45	0,00	0,00		1 150 467,07
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		48 479,66
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>3 334 194,98</b>	<b>1 931 699,82</b>	<b>0,00</b>	<b>1 366 432,08</b>	<b>151,20</b>	<b>801 111,04</b>	<b>266 988,13</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	64,00	260 891,50	0,00	14 709,38	151,20	348 393,14	34 772,20	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 535,85	1 438 153,07	0,00	44 236,64	0,00	76 392,76	122 570,73	0,00
014	Atténuations de produits	3 107 096,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200 001,63	232 580,25	0,00	1 307 486,06	0,00	376 325,14	109 645,20	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	22 783,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>9 147 192,92</b>	<b>814 518,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 326,67</b>	<b>85 389,58</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	9 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	785 778,37	0,00	0,00	0,00	0,00	27 692,90	0,00
73	Impôts et taxes	2 440 706,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 649 052,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 057 431,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 696,68	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,69	18 984,00	0,00	0,00	0,00	6 326,67	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>18 527,20</b>	<b>2 027 460,85</b>	<b>144 943,55</b>	<b>6 322,50</b>		<b>9 897 831,35</b>
011	Charges à caractère général	0,00	12 527,11	310 492,64	1 000,00	6 322,50		989 323,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	444 625,04	0,00	0,00		2 127 514,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	850 831,46	6 096,00	0,00		3 964 024,29
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 000,09	421 511,71	137 847,55	0,00		2 791 397,63
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 783,67
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 713,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		75,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>1 049 655,12</b>	<b>394 844,00</b>	<b>0,00</b>		<b>11 503 926,66</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	19 984,00	0,00	0,00		29 740,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	311 007,30	0,00	0,00		1 124 478,57
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 440 706,56
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	659 833,86	394 844,00	0,00		6 703 729,86
74	Dotations et participations	0,00	0,00	51 239,76	0,00	0,00		1 166 368,11
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6 000,00	7 590,20	0,00	0,00		38 903,56
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	29 486 267,22	7 780 960,51	5 785 617,99	15 919 688,72
RECETTES	29 486 267,22	9 747 660,37	2 919 728,93	16 818 877,92
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	40 801 354,88	30 326 627,55	0,00	10 474 727,33
RECETTES	40 801 354,88	32 284 973,66	0,00	8 516 381,22

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	29 486 267,22	7 780 960,51	5 785 617,99	15 919 688,72
RECETTES	29 486 267,22	9 747 660,37	2 919 728,93	16 818 877,92
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	40 801 354,88	30 326 627,55	0,00	10 474 727,33
RECETTES	40 801 354,88	32 284 973,66	0,00	8 516 381,22

(1) Y compris les rattachements.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A3****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	29 486 267,22	7 780 960,51	5 785 617,99	15 919 688,72
RECETTES	29 486 267,22	9 747 660,37	2 919 728,93	16 818 877,92
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	40 801 354,88	30 326 627,55	0,00	10 474 727,33
RECETTES	40 801 354,88	32 284 973,66	0,00	8 516 381,22
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>70 287 622,10</b>	<b>38 107 588,06</b>	<b>5 785 617,99</b>	<b>26 394 416,05</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>70 287 622,10</b>	<b>42 032 634,03</b>	<b>2 919 728,93</b>	<b>25 335 259,14</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					4 674 400,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 674 400,00									
1089 (PRINC-2019-1)	Agence France Locale	26/07/2019	03/09/2019	20/12/2019	80 000,00	F	FIXE	0,480	0,488		T	C	O	A-1
1090 (PRINC-2019-2)	Agence France Locale	26/07/2019	03/09/2019	20/12/2019	180 000,00	F	FIXE	0,480	0,488		T	C	O	A-1
1092 (PRINC-2019-4)	Agence France Locale	26/07/2019	15/11/2019	20/03/2020	450 000,00	F	FIXE	0,500	0,508		T	C	O	A-1
1420 (PRINC-2020-1)	Agence France Locale	25/05/2020	05/11/2020	22/03/2021	700 000,00	F	FIXE	0,620	0,630		T	C	O	A-1
1864 (PRINC-2021-1)	Agence France Locale	07/09/2021	20/09/2021	20/12/2021	500 000,00	F	FIXE	0,620	0,631		T	C	O	A-1
43517061256 (PRINC-2014-1)	Crédit Agricole	09/06/2004	09/06/2004	15/09/2004	564 400,00	V	TEC5	3,510	2,756		T	P	O	A-1
5140537 (PRINC-2017-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	01/06/2017	01/08/2016	01/08/2017	1 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
956 (PRINC-2019-3)	Agence France Locale	17/04/2019	16/08/2019	20/09/2019	300 000,00	F	FIXE	0,860	0,875		T	C	O	A-1
MON281303EUR (PRINC-2013-1)	SFIL	20/11/2013	31/12/2013	01/04/2014	700 000,00	F	FIXE	3,410	3,478		T	P	O	A-1
MON515345EUR (PRINC-2017-2)	SFIL	12/05/2017	01/06/2017	01/09/2017	200 000,00	F	FIXE	1,390	1,419		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

Berser  
Levrault

ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
<b>Total général</b>					<b>4 674 400,00</b>												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		2 693 001,50					312 950,46	23 251,53	0,00	2 889,37
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 693 001,50					312 950,46	23 251,53	0,00	2 889,37
1089 (PRINC-2019-1)	N	0,00	A-1	51 666,61	7,73	F	FIXE	0,480	6 666,68	271,69	0,00	8,27
1090 (PRINC-2019-2)	N	0,00	A-1	116 250,00	7,73	F	FIXE	0,480	15 000,00	611,30	0,00	18,60
1092 (PRINC-2019-4)	N	0,00	A-1	300 000,00	7,98	F	FIXE	0,500	37 500,00	1 639,46	0,00	50,00
1420 (PRINC-2020-1)	N	0,00	A-1	525 000,04	8,98	F	FIXE	0,629	58 333,32	3 529,02	0,00	90,42
1864 (PRINC-2021-1)	N	0,00	A-1	443 750,00	17,72	F	FIXE	0,628	25 000,00	2 887,52	0,00	91,71
43517061256 (PRINC-2014-1)	N	0,00	A-1	16 822,66	0,46	V	TEC5	0,050	33 632,55	18,93	0,00	0,39
5140537 (PRINC-2017-1)	N	0,00	A-1	650 000,00	12,59	F	FIXE	0,000	50 000,00	0,00	0,00	0,00
956 (PRINC-2019-3)	N	0,00	A-1	189 795,90	7,73	F	FIXE	0,860	24 489,80	1 788,15	0,00	54,41
MON281303EUR (PRINC-2013-1)	N	0,00	A-1	286 382,87	5,00	F	FIXE	3,410	48 994,79	10 814,29	0,00	2 441,41
MON515345EUR (PRINC-2017-2)	N	0,00	A-1	113 333,42	8,42	F	FIXE	1,390	13 333,32	1 691,17	0,00	134,16
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

Berser  
Levrault

ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>2 693 001,50</b>					<b>312 950,46</b>	<b>23 251,53</b>	<b>0,00</b>	<b>2 889,37</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 693 001,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

## REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

#### EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
<b>Total</b>											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

## DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES**

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2019-12-20
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt national	20	20/12/2019
L	Logiciel	2	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Mobilier	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Matériel classique	10	20/12/2019
L	Coffre-fort	20	20/12/2019
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019
L	Equipement sportif	10	20/12/2019
L	Installation de voirie	20	20/12/2019
L	Plantation	15	20/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation )	30	20/12/2019
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs )	10	20/12/2019
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15	20/12/2019
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
<b>Provisions pour risques et charges (3)</b>		52 409,91	0,00	0,00	52 409,91
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres provisions pour risques</b>		52 409,91	0,00	0,00	52 409,91
Risques liés à l'assurance statutaire	07/04/2015	13 915,95	0,00	0,00	13 915,95
Risques liés à l'assurance statutaire	12/04/2016	19 099,78	0,00	0,00	19 099,78
Risques liés à l'assurance statutaire	11/04/2017	19 394,18	0,00	0,00	19 394,18
<b>Dépréciations (3)</b>		2 500,00	75,00	0,00	2 575,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		2 500,00	75,00	0,00	2 575,00
Créances douteuses	26/10/2022	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
Créances douteuses	11/04/2023	0,00	75,00	0,00	75,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		54 909,91	75,00	0,00	54 984,91
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
<b>Provisions pour risques et charges (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres provisions pour risques</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépréciations (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE  
 Berser  
 Levrault

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	D = A + B - C
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>54 909,91</b>	<b>75,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 984,91</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 05		Intitulé de l'opération : STRUCTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Crédits sans emploi	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>665 088,32</b>	<b>20 044,76</b>	<b>19 976,98</b>	<b>0,00</b>	<b>67,78</b>	<b>685 065,30</b>	
<b>458105</b> STRUCTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT (2)	665 088,32	20 044,76	19 976,98	0,00	67,78	685 065,30	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>665 088,32</b>	<b>20 044,76</b>	<b>19 976,98</b>	<b>0,00</b>	<b>67,78</b>	<b>685 065,30</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>58 349,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 349,90</b>	
<b>458205</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	58 349,90	0,00	0,00	0,00	0,00	58 349,90	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>58 349,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 349,90</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	336 201,99
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>336 201,99</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>11 503 926,66</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>2,92</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

## LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 606 501,85</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>1 759 949,82</b>	
<b>Associations</b>	<b>518 612,82</b>	
ADIE ASSOCIATION DROIT A L'INITIATIVE	5 000,00	
ADIL	3 477,56	France Services
AERONAUTIQUE FAYENCE OLDTIMERS	1 000,00	
ALS	16 000,00	
ANEVIP	2 000,00	
ARKEODIDACTE	2 000,00	
ASS DE BADMINTON DU CANTON DE FA	800,00	Locaux. personnel. matériel. Gymnase de Fayence
ASSOC CAP SUR LA VIE	1 000,00	
ASSOCIATION AERONAUTIQUE PROVENC	3 400,00	
AVIRON SAINT CASSIEN	16 000,00	Locaux. personnel. matériel Base d'Aviron
BASKET CLUB DU PAYS DE FAYENCE	7 500,00	Locaux. personnel. matériel Gymnase de Fayence
BRAVADES ET TRADITIONS	1 000,00	
CELLO FAN	22 000,00	
CEN PACA CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS	2 000,00	
CENTRE DE DEVELOPPEMENT GYMNIQUE	2 500,00	
CINE FESTIVAL ASS	20 000,00	
CIP TERRITORIAL HAUT-CENTRE VAR	1 500,00	
COMITE D'ACTION CULTURELLE DE BA	3 000,00	
COMITE DES FETES DE MONAUROUX	6 000,00	
CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL	2 500,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE DL CANTON	9 000,00	
DES ELEVEURS DE CANJUERS	2 000,00	
ENTENTE DU PAYS DE FAYENCE	22 500,00	Locaux. personnel. matériel Stade de Tourrettes
ETOILE PONGISTE DU CANTON DE FAY	15 000,00	Locaux. personnel. matériel Gymnases de Fayence et Montauroux
FEDERATION BI DEPARTEMENTALE DES	5 000,00	
FOOTBALL CLUB DU PAYS DE FAYENCE	35 000,00	Locaux. personnel. matériel Stade de Fayence et vestiaires
FOYER RURAL DE FAYENCE-TOURRETTE	21 000,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE GAB	900,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE MARIE MAURON	1 000,00	
GROUPEMENT ASSOCIATIF DE PROFESS	41 000,00	
HANDBALL CLUB DU CANTON DE FAYEN	9 500,00	Locaux. personnel. matériel Gymnase de Montauroux
JAZZ A TOURRETTES	6 000,00	
JUDO CLUB DU PAYS DE FAYENCE	1 500,00	Locaux. personnel. matériel Gymnase de Fayence
LA CANTONALE 83 SPORT	5 000,00	
LA DAME JEANNE	25 000,00	
LES AMIS DU FOUR DU MITAN	1 000,00	
LES ARCHERS DU PAYS DE FAYENCE	3 000,00	
LES ARTS AU COEUR DU VILLAGE	2 800,00	
MAISON POUR TOUS	40 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
MIMOSA BIKE CLUB OMNISPORT DE TA	2 500,00	
MISSION LOCALE EST VAR	60 000,00	France Services
MTR TRAMPOLINE	2 500,00	Locaux. personnel. matériel Gymnase de Montauroux
MUSIQUE CORDIALE	22 000,00	
OLEICULTEURS DU PAYS DE FAYENCE	1 000,00	
PFAUE / PAYS DE FAYENCE ASSOCIA	1 000,00	
PICKLEBALL FRANCE PAYS DE FAYENC	800,00	Locaux. personnel. matériel Gymnases de Fayence et Montauroux
QUAND ON GRIMPE EPF ESCALADE	6 000,00	Locaux. personnel. matériel Gymnase de Montauroux
RELAIS SOLIDARITE	17 000,00	
RUGBY CLUB PAYS DE FAYENCE	12 000,00	Locaux. personnel. matériel Stade de Tourrettes
SKI CLUB CANTON FAYENCE BLANCHOT	4 000,00	
TEAM VTT - CLUB OMNISPORTS TANNE	2 500,00	
UNADEL	2 000,00	
VAR INITIATIVE ASS	10 935,26	
VELO CLUB DU PAYS DE FAYENCE	2 000,00	
VOILES SAINT CASSIEN DINGHY FUN	1 500,00	
VOLLEY BALL PAYS DE FAYENCE	6 000,00	Locaux. personnel. matériel Gymnase du collège de Montauroux
<b>Entreprises</b>	<b>1 241 337,00</b>	
SDIS	1 238 337,00	
USB UNION SPORTIVE BAGNO LAISE	3 000,00	
<b>Personnes physiques</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>846 552,03</b>	
<b>Etat</b>	<b>0,00</b>	
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>290,00</b>	
COLLEGE MARIE MAURON	290,00	
<b>Communes</b>	<b>42 495,34</b>	
COMMUNE DE CALLIAN	32 171,50	
COMMUNE DE FAYENCE	10 323,84	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	<b>803 766,69</b>	
AGENCE DE RENOVATION ENERGETIQUE	13 511,72	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES	2 500,00	France Services
OFFICE INTERCO DU PAYS DE FAYENC	270 000,00	
SIPME	49 338,73	
SMGSE SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE EST	16 449,32	
SPORTIVE COLLEGE M MAURON	1 000,00	Locaux. personnel. matériel Gymnase du collège de Fayence
SYMIELECVAR	6 000,09	
SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS	80 385,83	
SYNDICAT MIXTE DU VOL A VOILE	2 900,00	
SYNDICAT MIXTE POUR INONDATIONS	317 231,00	

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 Prestations en nature  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
SYNDICAT MIXTE POUR INONDATIONS UNSS COLL MONTAOUX	42 950,00 1 500,00	Locaux. personnel. matériel Gymnase du collège de Montauroux
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

## ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer-cice d'ori-gine du con-trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-----------------------------------	-------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

## ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>53,00</b>	<b>1,00</b>	<b>54,00</b>	<b>22,00</b>	<b>5,00</b>	<b>27,00</b>
Adjoint Administratif	C	12,00	0,00	12,00	5,00	2,00	7,00
Adjoint Administratif principal de 1ere classe	C	14,00	0,00	14,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint Administratif principal de 2eme classe	C	15,00	1,00	16,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif Conseiller Numerique	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attache	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attache principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Redacteur principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Redacteur principal 2eme classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>18,00</b>	<b>1,00</b>	<b>19,00</b>	<b>11,00</b>	<b>1,00</b>	<b>12,00</b>
Adjoint Technique	C	5,00	1,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Technique principal de 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique principal de 2eme classe	C	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Agent de Maitrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingenieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingenieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ere classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 2eme classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>3,00</b>
Auxiliaire de puériculture	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024  
 BUDGETAIRES EN ETPT (4)  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>74,00</b>	<b>2,00</b>	<b>76,00</b>	<b>35,00</b>	<b>7,00</b>	<b>42,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**B9**

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>334 551,51</b>		
Adjoint Administratif	C	ADM		29 956,15	3-1 Agent des RH	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		0,00	3-1 Agent d'accueil France Services	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		19 981,00	3-1 Agent d'accueil	CDD
Adjoint Technique principal de 2eme classe	C	TECH		23 962,39	3-4 Informaticien	CDD
Adjoint administratif	C	ADM		43 744,65	3-a° Conseiller Numérique France Services	CDD
Adjoint administratif Conseiller Numerique	C	ADM		28 850,04	3-a° Conseil Numérique Médiathèques	CDD
Auxiliaire de puériculture	C	MS		12 113,14	3-4 Auxiliaire de puériculture	CDD
Ingenieur principal	A	TECH		66 552,44	3-4 Directeur services techniques	CDD
Redacteur principal 1ère classe	B	ADM		52 813,96	3-a° Chargé de mission Economie	CDD
Redacteur principal 2eme classe	B	ADM		56 577,74	3-a° Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>334 551,51</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023**

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE



**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 1849RD19, Mas de Tassy, 83440 TOURRETTES (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU  
 COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**B15.1****B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU  
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B15.2

## B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>341 886,46</b>	<b>I 331 167,46</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>322 950,46</b>	<b>312 950,46</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	322 950,46	312 950,46
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>18 936,00</b>	<b>18 217,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	18 936,00	18 217,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>331 167,46</b>	<b>3 717 339,52</b>	<b>1 401 498,31</b>	<b>5 450 005,29</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 859 481,86</b>	<b>III 741 916,85</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>623 249,18</b>	<b>288 909,50</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	412 216,73	288 909,50
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
266	Autres formes de participation	17 258,45	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	70 000,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	123 774,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>3 236 232,68</b>	<b>453 007,35</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	436 232,68	20 297,30
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	13 275,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00	2 142,72
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	0,00	53,67
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	0,00	2 433,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	0,00	4 403,00
28041413	<i>Subv.Cne GFP : Projet infrastructure</i>	0,00	148,00
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	15 400,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	0,00	17 152,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	0,00	55 405,50
28041583	<i>Autres grpts-Proj infrastruct Int nation</i>	0,00	1 880,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	28 454,95
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	0,00	78 761,34
281351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00	6 584,04

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
28152	Installations de voirie	0,00	767,89
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	2 860,98
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	30 000,00	51 517,30
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	748,74
281828	Autres matériels de transport	0,00	22 819,76
281838	Autre matériel informatique	0,00	50 811,41
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	12 765,86
28188	Autres immo. corporelles	0,00	64 324,89
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 770 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>741 916,85</b>	<b>1 813 660,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 912 060,77</b>	<b>4 467 637,70</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II <b>5 450 005,29</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV <b>4 467 637,70</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (5) <b>-982 367,59</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**  
**C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

## Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Taxe de Sejour	0,00	659 833,86	864 498,46	-204 664,60
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>659 833,86</b>	<b>864 498,46</b>	<b>-204 664,60</b>

## Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe de Sejour

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
<b>Recettes</b>			
Article	Libellé article	Montant	
731721	Taxe de Sejour	659 833,86	
<b>Total</b>		<b>659 833,86</b>	
<b>Dépenses</b>			
Article	Libellé article	Montant	
731721	Taxe de Sejour	864 498,46	
<b>Total</b>		<b>864 498,46</b>	
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-204 664,60</b>	

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**ELUS BENEFICIAIRES  
DES ACTIONS DE FORMATION**

**ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT**



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

## Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
<b>Montant</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **25/03/2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_01-DE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023

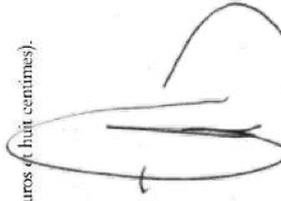
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opé	Intitulé des programmes	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
000	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 912 060,77	1 912 060,77		0,00		1068	01	10
000	Virement de la section de fonctionnement	2 770 000,00			2 770 000,00		021	01	021
000	FCTVA	412 216,73	288 909,50	113 099,00	10 208,23	113 099,00	10222	01	10
000	Amortissement des immobilisations	466 232,68	453 007,35		13 225,33		28	01	040
000	Vente de parts sociales SEM d'E2S - Solde	17 258,45		17 258,45	0,00	17 258,45	266	01	26
000	Revente parcelles agricoles Les Mourgues (Callian) - SCIC Terre Adonis	70 000,00			70 000,00		2745	6312	27
000	Remboursement du budget annexe ZA Brovès suite vente lots	123 774,00			123 774,00		27638	01	27
000	Intégration dans l'actif des prises THD	33 000,00			33 000,00		1318	57	041
000	Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	10 000,00			10 000,00		2031/2033	01	041
	<b>Total Opération 000 - Non affecté</b>	<b>5 814 542,63</b>	<b>2 653 977,62</b>	<b>130 357,45</b>	<b>3 030 207,56</b>	<b>130 357,45</b>			
15	Subvention Département 1ère tranche 2018	186 300,00	186 300,00		0,00		1323	020	13
15	Subvention Etat - DETR - 1ère tranche	130 410,00		130 410,00	0,00	130 410,00	1321	020	13
15	Subvention Département 2ème tranche 2019	200 000,00	200 000,00		0,00		1323	020	13
15	Subvention CRET	166 200,00	141 903,60	24 296,40	0,00	24 296,40	1322	020	13
15	Emprunt pour l'acquisition de la maison jouxtant la Maison de Pays	300 000,00			300 000,00		1641	020	16
	<b>Total Opération 15 - Maison de Pays</b>	<b>982 910,00</b>	<b>528 203,60</b>	<b>154 706,40</b>	<b>300 000,00</b>	<b>154 706,40</b>			
76	Subvention Etat PIDAF 2015 à 2019	15 276,97	1 566,97	13 710,00	0,00	13 710,00	1321	18	13
76	Subvention FEADER PIDAF 2015 à 2019	134 614,47	13 804,47	120 810,00	0,00	120 810,00	1323	18	13
76	Subvention Département PIDAF 2015 à 2019	78 056,06	8 006,06	70 050,00	0,00	70 050,00	1323	18	13
76	Subvention Région PIDAF 2015 à 2019	106 335,08	10 905,08	95 430,00	0,00	95 430,00	1322	18	13
	<b>Total Opération 76 - PIDAF</b>	<b>334 282,58</b>	<b>34 282,58</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>			
85	Subvention Département	50 000,00			50 000,00		1323	322	13
85	DETR 2021	75 052,00		75 052,00	0,00	75 052,00	1321	322	13
	<b>Total Opération 85 - Stade d'Athlétisme Tourettes</b>	<b>125 052,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 052,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>75 052,00</b>			
89	Participation des concessionnaires pour l'électrification	142 555,00	14 025,00	128 530,00	0,00	128 530,00	1318	64	13
	<b>Total Opération 89 - Lac de Saint Cassien</b>	<b>142 555,00</b>	<b>14 025,00</b>	<b>128 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 530,00</b>			
91	Subvention de la FFRandonnée pour la réhabilitation du Pont du Fil GR MONS	19 500,00	19 500,00		19 500,00		1318	64	13
91	Subvention de la FFRandonnée pour la réhabilitation du Pont du Fil GR MONS	19 500,00	19 500,00	0,00	-19 500,00	0,00	1328	64	13
	<b>Total Opération 91 - Opérations diverses</b>	<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
94	Subvention FNADT pour le matériel informatique reconditionné	1 482,20	1 482,20		0,00	0,00	1311	66	13
	<b>Total Opération 94 - France Services</b>	<b>1 482,20</b>	<b>1 482,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			

Opé	Intitulé des programmes	BP 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
95	Subvention Région (CRET)	156 000,00		156 000,00	0,00	156 000,00	1322	4228	13
95	Subvention CAF "Lieu ressources"	360 000,00		360 000,00	0,00	360 000,00	1328	4228	13
95	Département du Var	500 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00	1323	4228	13
95	Emprunt	350 000,00			350 000,00		1641	4228	16
	<b>Total Opération 95 - MIPEF</b>	<b>1 366 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>766 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>766 000,00</b>			
98	DSIL Etat Base d'aviron	63 390,60		63 390,60	0,00	63 390,60	1321	325	13
98	Subvention CRET - Réhabilitation de la base d'aviron	100 144,16	100 144,16		0,00		1322	325	13
98	Subvention Agence Nationale du Sport	250 000,00	200 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	1321	325	13
	<b>Total Opération 98 - Base d'aviron</b>	<b>413 534,76</b>	<b>300 144,16</b>	<b>113 390,60</b>	<b>0,00</b>	<b>113 390,60</b>			
99	Département du Var (50%) - Chemin Plan Occidental	41 352,00	51 017,25		-9 665,25		1323	60	13
99	Remboursement partiel VAR INITIATIVE FONDS PRÊT COVID	48 479,66	48 479,66		0,00		204113	410	204
	<b>Total Opération 99 - Développement économique</b>	<b>89 831,66</b>	<b>99 496,91</b>	<b>0,00</b>	<b>-9 665,25</b>	<b>0,00</b>			
101	Subvention Etat - DSIL (Solde 95%)	255 628,89	201 812,28	53 816,61	0,00	53 816,61	1321	515	13
101	Subvention CRET - Création des pôles intermodaux	91 807,02	91 807,02		0,00	91 807,02	1322	515	13
101	Emprunt	200 000,00			200 000,00		1641	515	16
	<b>Total Opération 101 - Pôles Intermodaux</b>	<b>547 435,91</b>	<b>201 812,28</b>	<b>145 623,63</b>	<b>200 000,00</b>	<b>145 623,63</b>			
102	Emprunt	100 000,00			100 000,00		1641	554	16
	<b>Total Opération 102 - Gens du Voyage</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>			
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>9 937 126,74</b>	<b>3 852 924,35</b>	<b>1 813 660,08</b>	<b>4 270 542,31</b>	<b>1 813 660,08</b>			

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget principal, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 1 813 660,08€ (Un million huit-cent treize mille six-cent soixante euros et huit centimes).

Fait à Tourrettes, le 02 janvier 2024  
  
 Président,  
  
 René UCO

  
 Cofine HUSSON  
 Chef de Service Comptable

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023**  
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Opé	Intitulé des programmes	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
000	Amortissement des subventions transférables	18 936,00	18 217,00		719,00		1391	01	040
000	Travaux en régie	20 000,00	19 745,09		254,91		2313	01	040
001	Déficit d'investissement reporté	1 401 498,31	1 401 498,31		0,00		001	01	001
000	Remboursement du capital des emprunts	312 950,46	312 950,46		0,00		1641	01	16
000	Remboursement du capital des nouveaux emprunts	10 000,00	10 000,00		0,00		1641	01	16
000	Acquisition de parts sociales pour la structure en charge de la Stagnole	99 000,00	99 000,00		0,00		261	01	26
000	Acquisition de parts sociales SCIC Terre Adonis	2 000,00	2 000,00		0,00		261	01	26
000	Acquisition parcelles agricoles Les Mouques (Collan) - SCIC Terre Adonis	70 000,00	70 000,00		0,00		2745	6312	27
000	Revenement aux membres du SMO PACA THD hors Var suite dissolution	43 514,00	38 139,00		5 375,00		2764	57	27
000	VAR Trés Haut Dohit de 2023 à 2028	33 000,00	32 651,83		348,17		2764	57	27
000	Intégration dans l'actif des prises THD	33 000,00	33 000,00		0,00		21538	57	041
000	Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	10 000,00	10 000,00		0,00		21/23	01	041
000	Opérations pour compte de tiers (eau et assainissement) - Solde	20 044,76	19 976,98		67,78		4581	732	45
	<b>Total Opération 000 - Non affecté</b>	<b>2 073 943,53</b>	<b>1 845 178,67</b>	<b>0,00</b>	<b>228 764,86</b>	<b>0,00</b>			
15	Acquisition maison jouant la Maison de Pays + Terrain	305 000,00	305 000,00		0,00		2115	020	21
15	Matériel informatique / Sponsoring salle de réunion	49 000,00	49 000,00	37 625,08	11 374,92	37 625,08	21838	020	21
15	Mobilier salle du Conseil	4 197,34	170,36	21 776,14	-17 578,80	21 776,14	21888	020	21
15	Travaux de réhabilitation + MO, SPS, CT ...	1 935 386,60	1 319 010,00	516 406,72	99 969,88	516 406,72	2313	020	23
15	Remise en état du parking	100 000,00	100 000,00		0,00		2315	020	23
	<b>Total Opération 15 - Maison de Pays / France Services</b>	<b>2 393 583,94</b>	<b>1 319 180,36</b>	<b>575 807,94</b>	<b>498 595,64</b>	<b>575 807,94</b>			
17	Logiciel RECHERCH (Module paye)	6 738,00	5 745,00	983,00	0,00	983,00	2051	020	20
17	Logiciel dématérialisé pour l'urbanisme + IX Courriers	4 138,00	4 138,00		0,00		2051	020	20
17	Étude bilan énergétique	4 000,00	4 000,00		0,00		2031	020	20
17	Matériel Services Techniques	14 716,00	1 737,00		12 979,00		2158	020	21
17	Remplacement extenseurs / Valdecurveillance / Décodeurs incendie	100,00	70,80	1 229,39	-1 200,19	1 229,39	21568	020	21
17	Matériel informatique / Serveur	72 504,44	47 280,99	8 304,05	16 919,30	8 304,05	21838	020	21
17	Mobilier	5 000,00	2 107,16		2 792,84		21848	020	21
17	Papeterie sono	2 328,00	2 328,00		0,00		21848	022	21
17	Store bureau cuisine	2 900,00	2 866,80		33,20		21888	020	21
17	Travaux d'électrification pour mise en conformité	6 200,00	6 136,00		64,00		2313	020	23
17	Mise en peinture des volets	21 600,00	15 704,22		5 895,78		2313	020	23
17	Carport véhicules électriques / diag des sols	58 000,00	17 529,60	3 600,00	36 870,40	3 600,00	2313	020	23
	<b>Total Opération 17 - Domaine de Tassy</b>	<b>198 214,34</b>	<b>109 753,57</b>	<b>14 116,44</b>	<b>74 344,33</b>	<b>14 116,44</b>			
75	Fond d'intervention foncière (Parte des Vallades à SEILLANS)	122 900,00	122 900,00		0,00		2111	6312	21
75	PAT - Logiciel de gestion et de suivi des approvisionnements	4 800,00	4 800,00		0,00		2051	6312	20
	<b>Total Opération 75 - Agriculture</b>	<b>127 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>127 700,00</b>	<b>0,00</b>			

Opé	Intitulé des programmes	BP 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
76	Maintenance d'œuvre pour la réécriture du PIDAF	60 000,00		83 580,00	-23 580,00	83 580,00	2031	18	20
76	Travaux d'urgence sur les pannes DFCE en attente de la réécriture du PIDAF	99 870,00	39 774,00	8 216,80	51 879,20	8 216,80	2158	18	21
76	Frais de géométrie pour les servitudes de passage	6 000,00		7 740,00	-1 740,00	7 740,00	2315	18	23
76	Travaux d'urgence de remise en conditions opérationnelles des citernes DFCE	20 130,00	27 348,26	17 002,98	-24 221,24	17 002,98	2158	18	21
	<b>Total Opération 76 - PIDAF</b>	<b>186 000,00</b>	<b>67 122,26</b>	<b>116 539,78</b>	<b>-2 337,96</b>	<b>116 539,78</b>			
77	Enveloppe annuelle	18 282,00	13 624,96	2 138,00	2 519,04	2 138,00	2188	57	21
	<b>Total Opération 77 - Réseau radioélectrique</b>	<b>18 282,00</b>	<b>13 624,96</b>	<b>2 138,00</b>	<b>2 519,04</b>	<b>2 138,00</b>			
84	Renforcement du mur d'escalade GOM / Montauroux	4 176,00	4 176,00		0,00		2188	321	21
84	Reclat mur d'escalade GOM / Montauroux	4 601,60	4 584,05		17,55		2158	321	21
84	Travaux de mise en conformité électrique			3 284,40	-3 284,40	3 284,40	2313	321	23
84	Imprévus GOM / Montauroux (Mitigeur thermostatique)	9 000,00	1 892,40		7 107,60		2158	321	21
84	Etude bilan énergétique COF / Fayence	5 700,00	4 000,00		1 700,00		2031	321	20
84	Eclairage LED GOF locaux / Fayence	0,00	7 138,80		-7 138,80		2313	321	23
84	Eclairage LED GOF locaux / Fayence	7 138,80			7 138,80		2314	321	23
84	Imprévus COF / Fayence (Moteur bus de basket)	13 600,00	4 573,86		9 026,14		2158	321	21
	<b>Total Opération 84 - Gymnases Intercommunales</b>	<b>44 216,40</b>	<b>26 365,11</b>	<b>3 284,40</b>	<b>14 566,89</b>	<b>3 284,40</b>			
85	Bâtiment modulaire + MO	0,00		457 169,88	-457 169,88	457 169,88	2313	322	23
85	Bâtiment modulaire + MO	445 577,76			445 577,76		2314	322	23
85	Travaux d'électricité pour mise en conformité	800,00			800,00		2314	322	23
85	Travaux d'électricité pour mise en conformité		722,40		-722,40		2313	322	23
85	Etude Eclairage stade en LED pour économie d'énergie	6 300,00			6 300,00		2031	322	20
85	Frais de publication marché bâtiment modulaire	864,00			0,00		2033	322	20
85	Extension alarme bâtiments modulaires	3 400,00			3 400,00		2158	322	21
85	Appuis projecteurs stade	1 949,28	1 949,28		0,00		2188	322	21
85	Perches pro athlétisme	2 200,00			2 200,00		2158	322	21
85	Sonde arrosage stade	1 516,00	1 516,00		0,00		2188	322	21
85	Réfection zone de lancer marteau	7 000,00			0,00		2188	322	21
85	Installation filet pare marteau			1 212,00	5 788,00	1 212,00	2315	322	23
85	Pare ballons zone de lancer marteau	3 800,00		19 250,00	-19 250,00	19 250,00	2158	322	21
85	Extincteurs bâtiments modulaire	1 680,00			1 680,00		2158	322	21
85	Mobilier bâtiment modulaire	1 200,00			1 200,00		2188	322	21
85	Imprévus	9 000,00			9 000,00		2158	322	21
	<b>Total Opération 85 - Stade d'Athlétisme Tourrettes</b>	<b>485 307,04</b>	<b>5 071,68</b>	<b>477 631,88</b>	<b>2 603,48</b>	<b>477 631,88</b>			
86	Etude Eclairage stade en LED pour économie d'énergie	7 600,00			7 600,00		2031	322	20
86	Remise en état des installations - Peinture, électricité, cloisons ...	6 000,00			6 000,00		2314	322	23
86	Panneau d'affichage du score - Division 1	8 400,00			8 400,00		2158	322	21
86	Travaux d'électricité pour mise en conformité	3 600,00			3 600,00		2314	322	23
86	Travaux d'électricité pour mise en conformité		5 703,60		-5 703,60		2313	322	23
86	Remplacement éclairage max Stade		13 488,72		-13 488,72		2188	322	21
86	Remplacement des commutateurs de descentage	3 000,00		1 000,80	-1 000,80	1 000,80	2158	322	21
86	Imprévus chauffe-eau : mitigeur central	9 000,00			168,00		2151	322	21
86	Imprévus				9 000,00		2314	322	23
	<b>Total Opération 86 - Stade de foot de Fayence</b>	<b>37 600,00</b>	<b>22 024,32</b>	<b>1 000,80</b>	<b>14 594,88</b>	<b>1 000,80</b>			
87	Reprise système d'alarme / Vidéo-surveillance	12 000,00			12 000,00		2158	633	21
87	Remplacement tube quartz Lampe UV potabilisation de l'eau	1 182,00	1 182,00		0,00		2188	633	21
87	Travaux de reprises de la toiture de la MDL	14 000,00			14 000,00		2314	322	23
87	Enseigne supplémentaire "Pays de Fayence" sur Maison du Lac	2 400,00	2 010,00		190,00		21351	633	21
	<b>Total Opération 87 - Maison du Lac</b>	<b>29 582,00</b>	<b>3 192,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 390,00</b>	<b>0,00</b>			

Opé	Intitulé des programmes	AP 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
89	Enveloppe pour terrassement	20 000,00			20 000,00		2315	64	23
89	Maitrise d'œuvre pour signalétique pour circuits cycloportés	24 000,00			24 000,00		2031	64	20
89	Signalétique et mobilier Lac et entrées du territoire	60 000,00	3 788,32		56 211,68		2152	64	21
89	Moteur bateau pour le SDIS	10 000,00	9 062,74		937,26		21828	64	21
89	Passearelle randonneurs et cyclistes Vallon du Chemin Charrier - Etudes	11 483,40	11 483,40		0,00		2315	64	23
	<b>Total Opération 89 - Lac de Saint Cassien / Tourisme</b>	<b>125 483,40</b>	<b>24 334,46</b>	<b>(0,00)</b>	<b>101 148,94</b>	<b>0,00</b>			
90	Plan Climat Air Energie (Réalisation)	23 860,00		18 060,00	5 800,00	18 060,00	2031	020	20
90	Révision partielle SCOT	91 454,00	46 951,50	39 502,50	5 000,00	39 502,50	202	020	20
	<b>Total Opération 90 - SCOT / PCAET</b>	<b>115 314,00</b>	<b>46 951,50</b>	<b>57 562,50</b>	<b>10 800,00</b>	<b>57 562,50</b>			
91	Matériel divers	10 000,00			10 000,00		2158	020	21
91	Toiterns pour les 5 sites des Maisons de Santé en Pays de Favence	8 474,40		8 474,40	0,00	8 474,40	2151	410	21
91	3 Licences supplémentaires MEDIATEQUES	2 196,00	2 196,00		0,00		21838	313	21
91	Etude préalable parcours promenade Vol à Voile	21 600,00	21 600,00		0,00		2031	633	20
91	Extracteurs et alarme incendie Gites de Mons	20 000,00	1 243,80		-1 243,80		21568	633	21
91	Syndicat Mixte Vol à Voile - Subvention oeuvre bâtiment Relais Solidaire	6 274,96	276,96	20 000,00	0,00	20 000,00	2041582	420	20
91	Signalétique des sentiers labellisés (PR et GR)	36 000,00	34 158,00		1 842,00		2152	64	21
91	Remise en service du Pont du Fil à MONS (Etapc GR de Pays)	24 000,00	1 313,40		22 686,60		2315	64	23
91	Divers pour la Condernnerie	128 547,36	60 788,16	28 474,40	39 254,80	28 474,40	2151	11	21
	<b>Total Opération 91 - Opérations diverses</b>	<b>179 304,00</b>	<b>8 826,00</b>	<b>26 478,00</b>	<b>144 000,00</b>	<b>26 478,00</b>			
92	AMO + Maitrise d'œuvre globale pour les tronçons sur MONTAURoux	72 000,00	108,00	11 953,00	60 048,00	11 952,00	2033	64	20
92	Tronçons FV8 sur Montauroux - Relevés Topo	251 304,00	8 934,00	38 430,00	203 940,00	38 430,00	21848	66	21
	<b>Total Opération 92 - Pistes cyclables</b>	<b>18 000,00</b>	<b>8 034,74</b>	<b>3 901,56</b>	<b>6 063,70</b>	<b>3 901,56</b>			
94	Matériel informatique	5 000,00			5 000,00		2152	66	21
94	Signalétique extérieure	10 000,00			10 000,00		21848	66	21
	<b>Total Opération 94 - France Services</b>	<b>33 000,00</b>	<b>8 034,74</b>	<b>3 901,56</b>	<b>21 063,70</b>	<b>3 901,56</b>			
95	Frais de publication	1 000,00	864,00		136,00		2033	4228	20
95	Logiciel informatique	1 800,00	379,99		-1 420,01		2051	4228	20
95	Aspirateur	1 718,81	1 718,81		0,00		2188	4228	20
95	Matériel informatique	20 902,07	20 902,07		0,00		21838	4228	21
95	Maitrise d'œuvre	116 334,16	3 054,00	18 720,00	-116 334,16	95 432,09	2313	4228	23
95	CSPS, CT, Etudes	21 774,00			-21 774,00	18 720,00	2314	4228	23
95	CSPS, CT, Etudes	96 000,00	1 792 065,89		-1 696 065,89	1 792 065,89	2313	4228	23
95	Travaux	1 700 000,00		1 700 000,00			2314	4228	23
	<b>Total Opé 95 - Maison Intereco Petite Enfance et Famille</b>	<b>1 941 908,16</b>	<b>26 918,87</b>	<b>1 906 711,11</b>	<b>8 278,18</b>	<b>1 906 711,11</b>			
98	Mobilier + Matériel sportif	6 500,00	5 859,99		640,01		2188	325	21
98	Impévisus	5 000,00			5 000,00		2158	325	21
98	Closure du parking	31 000,00		7 311,00	23 689,00	7 311,00	2128	325	21
98	Remplacement tube quartz Lampe UV potabilisation de l'eau	1 300,00			1 300,00		2188	325	21
98	Extincteurs		409,49		-409,49		21838	325	21
98	Banc de compléation	22 000,00	1 030,80	21 600,00	400,00	21 600,00	21568	325	21
98	Travaux de réhabilitation + MO, SPS, CT, ...	0,00	86 737,52		-86 737,52		2313	325	23
98	Travaux de réhabilitation + MO, SPS, CT, ...	87 217,52	2 148,00	1 586,40	87 217,52	1 586,40	2314	325	23
98	Travaux d'électricité pour mise en contourné	2 200,00			-3 734,40	1 586,40	2313	325	23
98	Travaux d'électricité pour mise en contourné	3 360,00			2 200,00	2 200,00	2314	325	23
98	Traps de musculation		494,40		0,00		2158	325	21
98	Conteneurs et bordures devant le garage 1	4 100,00		5 338,00	-5 338,00	5 338,00	2315	325	23
98	Aménagements électriques cuisine + prises extérieures sur la terrasse		4 064,40		4 064,40		2314	325	23
98	Aménagements électriques cuisine + prises extérieures sur la terrasse		4 064,40		4 064,40		2313	325	23
	<b>Total Opération 98 - Base d'aviron</b>	<b>164 072,01</b>	<b>104 086,00</b>	<b>35 855,40</b>	<b>24 130,61</b>	<b>35 855,40</b>			

Opé	Intitulé des programmes	BP 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
99	Signalétique des ZAE	109 463,12	18 005,72	4 536,00	86 921,40	4 536,00	2152	60	21
99	1er bureau voie d'accès chemin plan occidental	119 945,40	119 915,40		30,00		2315	60	23
99	Signalisation routière des voiries de ZAE	24 000,00			24 000,00		2152	60	21
99	Documents d'appontage pour les acquisitions foncières	7 000,00			7 000,00		2315	60	23
99	Contre allée Barrière Fondraze DUP et achis de foncier	117 990,00		52 990,00	65 000,00	52 990,00	2112	60	21
99	Fonds de concours à CALLIAN pour l'entrée de LIDL	32 200,00	32 171,50		28,50		2041412	60	204
99	Mission géotechnique	19 928,00	19 026,00		902,00		2315	60	23
99	Contre allée Barrière Fondraze MO	103 340,40	6 340,80	103 340,40	-6 340,80	103 340,40	2315	60	23
99	Publication marché signalétique ZAE	48 000,00	864,00		48 000,00		2031	60	20
99	Schéma d'accueil et de développement des Zones d'Activités	205 843,84	68 289,24	32 891,20	104 661,40	32 891,20	2315	60	23
99	Travaux de renouvellement des voiries des ZAE	787 710,76	264 612,66	193 759,60	329 338,50	193 759,60			
	<b>Total Opération 99 - Développement économique</b>								
101	Finalisation des équipements des pôles de Fayence et Montauroux	772,80			772,80		2315	515	23
101	Finalisation des équipements des pôles de Fayence et Montauroux	260 000,00		219 914,70	40 085,30	219 914,70	2188	515	21
101	Raccourcissements électriques pour pdl indépendants pour les bornes de recharge	40 000,00	11 428,80		28 571,20		21534	515	21
101	Signalétique pour les bornes de recharge électrique	3 200,00	1 729,01		1 470,99		2152	515	21
101	Changement porte tolérantes sèches pôle de Montauroux	1 476,00	1 476,00		0,00		21381	515	21
101	Frais de publication marché pôles intermédiaires	5 000,00			5 000,00		2033	515	20
	<b>Total Opération 101 - Pôles intermédiaires</b>	<b>310 448,80</b>	<b>14 633,81</b>	<b>219 914,70</b>	<b>75 900,29</b>	<b>219 914,70</b>			
102	Achat d'un terrain pour les Gens du Voyage	100 000,00			100 000,00		2113	954	21
102	Etude pour la réalisation d'une aire de grand passage	14 664,00		14 664,00	0,00	14 664,00	2031	554	20
	<b>Total Opération 102 - Gens du Voyage</b>	<b>114 664,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 664,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>14 664,00</b>			
103	Subvention SMARCE - travaux du barrage de Banéigon et gué Sigare	319 529,00	317 231,00	0,00	2 298,00	0,00	2041582	735	204
	<b>Total Opération 103 - GEMAPI</b>	<b>319 529,00</b>	<b>317 231,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 298,00</b>	<b>0,00</b>			
104	Logiciel de réseau des médiathèques	39 000,00	3 854,30	27 547,01	11 452,99	27 547,01	2051	313	20
104	Réseau des Médiathèques	11 696,00			7 841,70		21838	313	21
	<b>Total Opération 104 - MEDIATHEQUES</b>	<b>50 696,00</b>	<b>3 854,30</b>	<b>27 547,01</b>	<b>19 294,69</b>	<b>27 547,01</b>			
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>9 937 126,74</b>	<b>4 291 892,43</b>	<b>3 717 339,52</b>	<b>1 927 894,79</b>	<b>3 717 339,52</b>			

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget principal, en dépenses d'investissement, est arrêté à la somme de 3 717 339,52€ (Trois millions sept-cent dix-sept mille trois-cent trente-neuf euros et cinquante-deux centimes).

Fait à Fayence, le 02 janvier 2024

Le Président,





Cécile HUSSON  
Chef de Service Comptable

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 30  
Présents ..... 21  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 3  
Suffrages exprimés..... 27

**DCC n° 240319/02**

**SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00**  
Secrétaire de séance : M. ORFÉO  
Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents :** René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés :** Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), René UGO

---

**BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

---

L'article 242 de la loi de finances 2019 (modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021) a prévu l'expérimentation du Compte Financier Unique. Ce CFU a pour vocation, dans une démarche de simplification, à se substituer au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion réalisé par le comptable.

Cette expérimentation a débuté à partir des comptes de l'exercice 2021, se poursuit jusqu'aux comptes de l'exercice 2023, l'objectif en étant la généralisation à l'horizon 2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**CONSIDÉRANT** que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Jean-Yves HUET, Vice-Président délégué aux finances, pour le vote du Compte Financier Unique du budget annexe des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur et le comptable,

**APRÈS** s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi que les valeurs inactives,

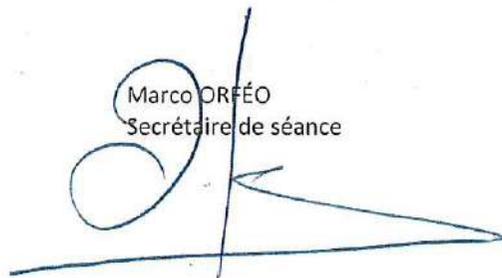
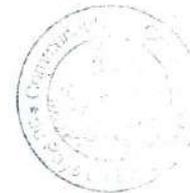
**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>						
Résultats reportés (22/03/2023)		80 655.17		908 089.22		988 744.39
Résultats affectés (22/03/2023)		298 478.51				298 478.51
Opérations de l'exercice .....	1 002 536.75	820 855.57	8 605 010.50	8 410 990.18	9 607 547.25	9 231 845.75
<b>TOTAUX</b>	1 002 536.75	1 199 989.25	8 605 010.50	9 319 079.40	9 607 547.25	10 519 068.65
Résultats de clôture .....		197 452.50		714 068.90		911 521.40
Restes à réaliser .....	830 437.35	726 322.00			830 437.35	726 322.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 832 974.10	1 926 311.25	8 605 010.50	9 319 079.40	10 437 984.60	11 245 390.65
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>93 337.15</b>		<b>714 068.90</b>		<b>807 406.05</b>

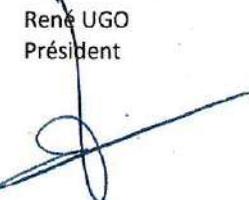
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
- **DÉCLARE** que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2023 par l'ordonnateur et le comptable, visé et certifié conforme par ces deux instances, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique tels que résumés ci-dessus.

Marco ORFÉO  
 Secrétaire de séance

Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
 Président





**OM COLL TRAITMT-CC PAYS FAYENC**  
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE CC PAYS DE FAYENCE

Numéro SIRET : 20000480200027

POSTE COMPTABLE : 083110 SGC ESTEREL

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2023

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCE](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A	<a href="#">Informations statistiques, fiscales et financières</a>	5
B1	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	6
B2	<a href="#">Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice</a>	7
B3.1	<a href="#">Liste des organismes de regroupement</a>	8
B3.2	<a href="#">Liste des établissements publics créés</a>	9
B3.3	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	10
C1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	11
C2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	12
D	<a href="#">Bilan synthétique</a>	13
E	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	14
F	<a href="#">Taux des contributions et produits afférents en N</a>	16
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	18
A1.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	19
A2.1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	20
A2.2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	23
B2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	25
C1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	27
D1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	29
D2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	33
<b>III. États financiers</b>		
A	<a href="#">Bilan</a>	35
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	39
C	<a href="#">Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)</a>	41

#### IV. États annexés

##### A. Présentation croisée et agrégée

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

##### B. États annexés patrimoniaux

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur

B15.2 État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

*C. États annexés budgétaires*

C1.1 Équilibre budgétaire - dépenses

Ordonnateur

C1.2 Équilibre budgétaire - recettes

Ordonnateur

C2.1 Situation des autorisations de programme

Ordonnateur

C2.2 Situation des autorisations d'engagement

Ordonnateur

*D. Autres éléments d'information*

D1 État des recettes grevées d'une affectation spéciale

Ordonnateur

D2.1 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Ordonnateur

D5 Gestion des fonds européens

Ordonnateur

D7 Actions de formation des élus

Ordonnateur

D8 État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes

Ordonnateur

D10 Identification des flux croisés

Ordonnateur

D11.1 États de la répartition de la TEOM – investissement

Ordonnateur

D11.2 États de la répartition de la TEOM – fonctionnement

Ordonnateur

**V. Arrêté et signatures**A [Arrêté et signatures](#)

Ordonnateur / Comptable

43

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

#### Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4 Encours de dette / population (2)	0.00
5 DGF / population	0.00

#### Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	0.00
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	0.00
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0.00
9 Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	0.00
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0.00
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 938 066,20	8 860 704,22	11 798 770,42
	Recettes réalisées (1)	B	1 119 334,08	8 410 990,18	9 530 324,26
	Restes à réaliser	C	726 322,00	0,00	726 322,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 018 721,37	9 768 793,44	12 787 514,81
	Dépenses réalisées (1)	E	1 002 536,75	8 605 010,50	9 607 547,25
	Restes à réaliser	F	830 437,35	0,00	830 437,35
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	116 797,33	-194 020,32	-77 222,99
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	80 655,17	908 089,22	988 744,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	197 452,50	714 068,90	911 521,40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-104 115,35	0,00	-104 115,35
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	93 337,15	714 068,90	807 406,05

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

Section de fonctionnement	Montant
<b>A</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-194 020,32
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	908 089,22
<b>C</b> Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	714 068,90
<b>Section d'investissement</b>	
<b>D</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	116 797,33
<b>E</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	80 655,17
<b>F</b> Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	197 452,50
<b>G</b> Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-104 115,35
<b>H</b> Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	93 337,15

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>830 437,35</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	4 536,40
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	806 274,47
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	19 626,48
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>726 322,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 456,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	714 866,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

## Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	2 155,99
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	47,48
Autres immobilisations incorporelles	13,23	Réserves	4 479,01
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	908,09
Terrains	169,55	Résultat de l'exercice	-194,02
Constructions	4 279,14	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	59,59	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>7 396,55</b>
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	1 993,61	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	<b>54,76</b>
Immobilisations mises en concessions ou afferméés		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	682,57	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>11,92</b>	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	1 456,40
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>		Dettes financières et autres emprunts	
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	<b>724,51</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>1 456,40</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>7 934,11</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 069,70
Stocks		Autres dettes non financières	139,67
Créances	587,73	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>1 209,37</b>
Trésorerie	1 619,39	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>2 207,13</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>2 720,53</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	24,17
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>10 141,24</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>10 141,24</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	1,33	1,15
Participations	671,84	428,57
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes	7 246,85	6 748,02
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	445,77	568,86
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	10,83	11,96
Production stockée et immobilisée	9,41	2,77
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	9,70	8,42
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>8 395,72</b>	<b>7 769,75</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	5 705,14	4 851,87
Charges de personnel	2 077,48	1 807,76
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	48,44	11,90
Impôts et taxes	33,01	30,20
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	685,28	653,91
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>8 549,35</b>	<b>7 355,64</b>

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	5,00	5,00
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>-158,63</b>	<b>409,11</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>35,39</b>	<b>26,17</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-35,39</b>	<b>-26,17</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>-194,02</b>	<b>382,94</b>

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l' assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 051,90	10 819,50	19,65	4 536,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 485 794,78	746 755,40	30,04	806 274,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	244 560,69	25 242,14	10,32	19 626,48
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 785 407,37</b>	<b>782 817,04</b>	<b>28,10</b>	<b>830 437,35</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	203 614,00	200 613,43	98,53	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>203 614,00</b>	<b>200 613,43</b>	<b>98,53</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 989 021,37</b>	<b>983 430,47</b>	<b>32,90</b>	<b>830 437,35</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	19 700,00	19 106,28	96,99	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>29 700,00</b>	<b>19 106,28</b>	<b>64,33</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 018 721,37</b>	<b>1 002 536,75</b>	<b>33,21</b>	<b>830 437,35</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>3 018 721,37</b>	<b>1 002 536,75</b>	<b>0,00</b>	<b>830 437,35</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	813 677,44	0,00	0,00	714 866,00
16	Emprunts et dettes assimilées	332 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	528 478,51	440 557,83	83,36	11 456,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 674 155,95</b>	<b>440 557,83</b>	<b>26,32</b>	<b>726 322,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	525 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	728 910,25	678 776,25	93,12	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>1 263 910,25</b>	<b>678 776,25</b>	<b>53,70</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>2 938 066,20</b>	<b>1 119 334,08</b>	<b>38,10</b>	<b>726 322,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>80 655,17</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>3 018 721,37</b>	<b>1 119 334,08</b>	<b>0,00</b>	<b>726 322,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	5 915 083,97	4 787 999,90	633 143,93	5 421 143,83	91,65	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 460 000,00	2 409 757,27	0,00	2 409 757,27	97,96	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	56 300,00	19 649,86	2 400,00	22 049,86	39,16	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>8 431 383,97</b>	<b>7 217 407,03</b>	<b>635 543,93</b>	<b>7 852 950,96</b>	<b>93,14</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	41 996,22	35 390,38	0,00	35 390,38	84,27	0,00
67	Charges spécifiques	35 000,00	31 389,91	0,00	31 389,91	89,69	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	6 503,00	6 503,00	0,00	6 503,00	100,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>8 514 883,19</b>	<b>7 290 690,32</b>	<b>635 543,93</b>	<b>7 926 234,25</b>	<b>93,09</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	525 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	728 910,25	678 776,25	0,00	678 776,25	93,12	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>1 253 910,25</b>	<b>678 776,25</b>	<b>0,00</b>	<b>678 776,25</b>	<b>54,13</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>9 768 793,44</b>	<b>7 969 466,57</b>	<b>635 543,93</b>	<b>8 605 010,50</b>	<b>88,09</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>9 768 793,44</b>	<b>7 969 466,57</b>	<b>635 543,93</b>	<b>8 605 010,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = R1 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **25/03/2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_02-DE



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	26 715,71	15 267,05	0,00	15 267,05	57,15	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	482 737,00	308 444,01	137 327,55	445 771,56	92,34	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 199 696,00	7 246 851,00	0,00	7 246 851,00	100,65	0,00
74	Dotations et participations	1 123 540,51	310 803,26	362 362,43	673 165,69	59,91	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 315,00	10 828,60	0,00	10 828,60	130,23	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>8 841 004,22</b>	<b>7 892 193,92</b>	<b>499 689,98</b>	<b>8 391 883,90</b>	<b>94,92</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>8 841 004,22</b>	<b>7 892 193,92</b>	<b>499 689,98</b>	<b>8 391 883,90</b>	<b>94,92</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	19 700,00	19 106,28	0,00	19 106,28	96,99	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>19 700,00</b>	<b>19 106,28</b>	<b>0,00</b>	<b>19 106,28</b>	<b>96,99</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>8 860 704,22</b>	<b>7 911 300,20</b>	<b>499 689,98</b>	<b>8 410 990,18</b>	<b>94,92</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>908 089,22</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>9 768 793,44</b>	<b>7 911 300,20</b>	<b>499 689,98</b>	<b>8 410 990,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2033	Frais d'insertion		4 104,00		4 104,00	
2051	Concessions et droits similaires		6 715,50		6 715,50	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 051,90	10 819,50		10 819,50	44 232,40
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
21351	Bâtiments publics		2 607,60		2 607,60	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		971,88		971,88	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		672 833,16		672 833,16	
21828	Autres matériels de transport		19 400,00		19 400,00	
21838	Autre matériel informatique		43 657,51		43 657,51	
2188	Autres		7 285,25		7 285,25	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 485 794,78	746 755,40		746 755,40	1 739 039,38
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2313	Constructions		32 280,14	7 698,00	24 582,14	
2314	Constructions sur sol d'autrui		13 760,90	13 760,90		
2315	Installations, matériel et outillage techniques		660,00		660,00	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	244 560,69	46 701,04	21 458,90	25 242,14	219 318,55
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 785 407,37</b>	<b>804 275,94</b>	<b>21 458,90</b>	<b>782 817,04</b>	<b>2 002 590,33</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		200 613,43		200 613,43	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	203 614,00	200 613,43		200 613,43	3 000,57
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>203 614,00</b>	<b>200 613,43</b>		<b>200 613,43</b>	<b>3 000,57</b>
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 989 021,37</b>	<b>1 004 889,37</b>	<b>21 458,90</b>	<b>983 430,47</b>	<b>2 005 590,90</b>
13911	État et établissements nationaux		5 275,00		5 275,00	
13913	Départements		2 843,00		2 843,00	
139172	FEDER		300,00		300,00	
139178	Autres fonds européens		1 282,00		1 282,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		9 406,28		9 406,28	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	19 700,00	19 106,28		19 106,28	593,72
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	10 000,00				10 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>29 700,00</b>	<b>19 106,28</b>		<b>19 106,28</b>	<b>10 593,72</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 018 721,37</b>	<b>1 023 995,65</b>	<b>21 458,90</b>	<b>1 002 536,75</b>	<b>2 016 184,62</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>3 018 721,37</b>	<b>1 023 995,65</b>	<b>21 458,90</b>	<b>1 002 536,75</b>	<b>2 016 184,62</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement	813 677,44				813 677,44
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	332 000,00				332 000,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		142 079,32		142 079,32	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		298 478,51		298 478,51	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	528 478,51	440 557,83		440 557,83	87 920,68
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 674 155,95</b>	<b>440 557,83</b>		<b>440 557,83</b>	<b>1 233 598,12</b>
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	525 000,00				
28031	Frais d'études		137,68		137,68	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		10 424,64		10 424,64	
28128	Autres agencements et aménagements		487,00		487,00	
281351	Bâtiments publics		411,00		411,00	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		848,00		848,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		319 568,76		319 568,76	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281828	Autres matériels de transport		317 884,00	77,00	317 807,00	
281838	Autre matériel informatique		13 899,53		13 899,53	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		2 129,80		2 129,80	
28188	Autres		13 062,84		13 062,84	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	728 910,25	678 853,25	77,00	678 776,25	50 134,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	10 000,00				10 000,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>1 263 910,25</b>	<b>678 853,25</b>	<b>77,00</b>	<b>678 776,25</b>	<b>585 134,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>2 938 066,20</b>	<b>1 119 411,08</b>	<b>77,00</b>	<b>1 119 334,08</b>	<b>1 818 732,12</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		80 655,17				
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>3 018 721,37</b>	<b>1 119 411,08</b>	<b>77,00</b>	<b>1 119 334,08</b>	<b>1 899 387,29</b>

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

#### OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 80(1) LIBELLE :

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 851,39</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 755,28</b>
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	2 160,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	4 595,28
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>205 290,11</b>
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00		0,00	42 711,71
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	162 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	578,40
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 806,00</b>
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	1 806,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 175 235,62
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	175 235,62
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00		0,00	175 235,62
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>0,00</b>	<b>D - B</b>	<b>-38 615,77</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		8 055,73	2 709,00	5 346,73	
60612	Énergie - Électricité		46 500,64	4 005,00	42 495,64	
60622	Carburants		213 321,66	11 824,31	201 497,35	
60631	Fournitures d'entretien		4 259,21	740,59	3 518,62	
60632	Fournitures de petit équipement		73 160,17	1 195,81	71 964,36	
60636	Habillement et Vêtements de travail		20 876,78	2 695,33	18 181,45	
6064	Fournitures administratives		1 729,34	342,08	1 387,26	
60668	Autres produits pharmaceutiques		338,85		338,85	
6068	Autres matières et fournitures.		3 701,78	9,50	3 692,28	
611	Contrats de prestations de services		4 208 966,90	311 139,46	3 897 827,44	
61351	Matériel roulant		3 306,80	472,33	2 834,47	
61358	Autres		8 348,99	251,28	8 097,71	
615221	Bâtiments publics		1 285,68	240,00	1 045,68	
615232	Réseaux		330,00		330,00	
61551	Matériel roulant		165 027,43	1 289,18	163 738,25	
61558	Autres biens mobiliers		32 341,64	1 347,09	30 994,55	
6156	Maintenance		26 255,74	732,00	25 523,74	
6161	Multirisques		21 941,54	660,00	21 281,54	
617	Études et recherches		363 131,28	14 940,00	348 191,28	
6184	Versements à des organismes de formation		16 883,40	1 471,20	15 412,20	
62268	Autres honoraires, conseils...		17 835,00	945,00	16 890,00	
6231	Annonces et insertions		4 989,60		4 989,60	
6232	Fêtes et cérémonies		10 391,52	50,00	10 341,52	
6234	Réceptions		844,27		844,27	
6238	Divers		70 637,12	1 676,28	68 960,84	
6247	Transports collectifs du personnel		476,00		476,00	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6251	Voyages, déplacements et missions		2 152,87	23,69	2 129,18	
6261	Frais d'affranchissement		6 804,01	852,00	5 952,01	
6262	Frais de télécommunications		5 264,95	34,99	5 229,96	
627	Services bancaires et assimilés.		62,71		62,71	
6281	Concours divers (cotisations...)		2 563,12		2 563,12	
6283	Frais de nettoyage des locaux		14 189,04	1 869,21	12 319,83	
62871	A la collectivité de rattachement 4		369 579,38		369 579,38	
62878	A des tiers		68 315,88	15 827,86	52 488,02	
6288	Autres		3 857,99		3 857,99	
63512	Taxes foncières		264,00		264,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		496,00		496,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	5 915 083,97	5 798 487,02	377 343,19	5 421 143,83	493 940,14
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement		284 758,50		284 758,50	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		5 972,27		5 972,27	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		26 278,93		26 278,93	
64111	Rémunération principale		944 561,61		944 561,61	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		12 170,92		12 170,92	
64113	NBI		6 586,87		6 586,87	
64118	Autres indemnités.		281 980,80		281 980,80	
64131	Rémunérations		216 934,36		216 934,36	
64138	Primes et autres indemnités		37 784,04		37 784,04	
6415	Congés payés		2 420,06		2 420,06	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		222 747,72		222 747,72	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		311 417,48		311 417,48	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		10 335,32		10 335,32	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6455	Cotisations pour assurance du personnel		13 083,21		13 083,21	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		27 047,83		27 047,83	
6475	Médecine du travail, pharmacie		5 677,35		5 677,35	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 460 000,00	2 409 757,27		2 409 757,27	50 242,73
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
6541	Créances admises en non-valeur		54,80		54,80	
65748	Autres personnes de droit privé		5 000,00		5 000,00	
65811	Droits utilisation informatique en nuage		17 892,93	1 332,00	16 560,93	
65888	Autres		434,13		434,13	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	56 300,00	23 381,86	1 332,00	22 049,86	34 250,14
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>8 431 383,97</b>	<b>8 231 626,15</b>	<b>378 675,19</b>	<b>7 852 950,96</b>	<b>578 433,01</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		33 966,17		33 966,17	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		7 315,51	5 891,30	1 424,21	
total chapitre 66	Charges financières	41 996,22	41 281,68	5 891,30	35 390,38	6 605,84
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		31 389,91		31 389,91	
total chapitre 67	Charges spécifiques	35 000,00	31 389,91		31 389,91	3 610,09
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		6 503,00		6 503,00	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	6 503,00	6 503,00		6 503,00	
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>8 514 883,19</b>	<b>8 310 800,74</b>	<b>384 566,49</b>	<b>7 926 234,25</b>	<b>588 648,94</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	525 000,00				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		678 853,25	77,00	678 776,25	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	728 910,25	678 853,25	77,00	678 776,25	50 134,00

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 253 910,25</b>	<b>678 853,25</b>	<b>77,00</b>	<b>678 776,25</b>	<b>575 134,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>9 768 793,44</b>	<b>8 989 653,99</b>	<b>384 643,49</b>	<b>8 605 010,50</b>	<b>1 163 782,94</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>9 768 793,44</b>	<b>8 989 653,99</b>	<b>384 643,49</b>	<b>8 605 010,50</b>	<b>1 163 782,94</b>

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		15 267,05		15 267,05	
total chapitre 013	Atténuations de charges	26 715,71	15 267,05		15 267,05	11 448,66
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures		125 113,31	32 226,00	92 887,31	
706888	Autres		215 437,79	25 680,90	189 756,89	
7078	Autres marchandises		215 039,39	51 912,03	163 127,36	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	482 737,00	555 590,49	109 818,93	445 771,56	36 965,44
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
73118	Autres contributions directes		11 082,00		11 082,00	
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées		7 236 104,00	335,00	7 235 769,00	
total chapitre 731	Fiscalité locale	7 199 696,00	7 247 186,00	335,00	7 246 851,00	-47 155,00
744	FCTVA		1 325,20		1 325,20	
747888	Autres		747 103,00	75 262,51	671 840,49	
total chapitre 74	Dotations et participations	1 123 540,51	748 428,20	75 262,51	673 165,69	450 374,82
755	Dédits et pénalités perçus		450,00		450,00	
75888	Autres		11 905,95	1 527,35	10 378,60	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	8 315,00	12 355,95	1 527,35	10 828,60	-2 513,60
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>8 841 004,22</b>	<b>8 578 827,69</b>	<b>186 943,79</b>	<b>8 391 883,90</b>	<b>449 120,32</b>
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>8 841 004,22</b>	<b>8 578 827,69</b>	<b>186 943,79</b>	<b>8 391 883,90</b>	<b>449 120,32</b>
722	Immobilisations corporelles		9 406,28		9 406,28	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		9 700,00		9 700,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 700,00	19 106,28		19 106,28	593,72
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>19 700,00</b>	<b>19 106,28</b>		<b>19 106,28</b>	<b>593,72</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>8 860 704,22</b>	<b>8 597 933,97</b>	<b>186 943,79</b>	<b>8 410 990,18</b>	<b>449 714,04</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté		908 089,22				
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>9 768 793,44</b>	<b>8 597 933,97</b>	<b>186 943,79</b>	<b>8 410 990,18</b>	<b>1 357 803,26</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		34 622,56	21 395,68	13 226,88	12 969,70
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		174 418,23	4 870,00	169 548,23	170 035,23
Constructions		4 280 793,35	1 651,00	4 279 142,35	4 249 594,41
Réseaux et installations de voirie		59 591,90		59 591,90	50 185,62
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		3 255 886,03	1 262 276,23	1 993 609,80	1 640 221,52
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		2 925 679,92	2 243 109,89	682 570,03	959 126,44
Immobilisations corporelles en cours		11 916,00		11 916,00	14 025,20
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		724 509,56		724 509,56	724 509,56
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>11 467 417,55</b>	<b>3 533 302,80</b>	<b>7 934 114,75</b>	<b>7 820 667,68</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		362 362,43		362 362,43	85 974,25
Créances sur les redevables et comptes rattachés		231 489,10	8 303,00	223 186,10	267 888,33
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		2 186,16		2 186,16	664 567,43
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>596 037,69</b>	<b>8 303,00</b>	<b>587 734,69</b>	<b>1 018 430,01</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 619 393,73		1 619 393,73	1 311 539,09
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>1 619 393,73</b>		<b>1 619 393,73</b>	<b>1 311 539,09</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>13 682 848,97</b>	<b>3 541 605,80</b>	<b>10 141 243,17</b>	<b>10 150 636,78</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		1 487 419,96	1 345 340,64
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		144 509,12	154 209,12
Rattachées à un actif non amortissable		524 064,34	524 064,34
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		47 476,57	47 476,57
RÉSERVES		4 479 010,24	4 180 531,73
REPORT A NOUVEAU		908 089,22	823 631,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-194 020,32	382 936,63
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>7 396 549,13</b>	<b>7 458 190,13</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES		54 757,17	54 757,17
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>		<b>54 757,17</b>	<b>54 757,17</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		1 456 402,53	1 655 591,75
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>1 456 402,53</b>	<b>1 655 591,75</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 069 700,92	830 332,80
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		139 667,51	143 350,05
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>1 209 368,43</b>	<b>973 682,85</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>2 720 528,13</b>	<b>2 684 031,77</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		24 165,91	8 414,88
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>10 141 243,17</b>	<b>10 150 636,78</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		1 325,20	1 153,26	171,94
Participations		671 840,49	428 566,91	243 273,58
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes		7 246 851,00	6 748 023,00	498 828,00
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		445 771,56	568 855,68	-123 084,12
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		10 828,60	11 962,03	-1 133,43
Production stockée et immobilisée		9 406,28	2 769,20	6 637,08
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		9 700,00	8 418,00	1 282,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>8 395 723,13</b>	<b>7 769 748,08</b>	<b>625 975,05</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		5 705 142,33	4 851 874,89	853 267,44
Charges de personnel		2 077 480,52	1 807 755,34	269 725,18
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>1 487 171,61</i>	<i>1 277 882,43</i>	<i>209 289,18</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>590 308,91</i>	<i>529 872,91</i>	<i>60 436,00</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		48 439,77	11 902,71	36 537,06
Impôts et taxes		33 011,20	30 199,58	2 811,62
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		685 279,25	653 906,62	31 372,63
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>8 549 353,07</b>	<b>7 355 639,14</b>	<b>1 193 713,93</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		5 000,00	5 000,00	
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		5 000,00	5 000,00	
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>				
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>-158 629,94</b>	<b>409 108,94</b>	<b>-567 738,88</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		35 390,38	26 172,31	9 218,07
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>35 390,38</b>	<b>26 172,31</b>	<b>9 218,07</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-35 390,38</b>	<b>-26 172,31</b>	<b>-9 218,07</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>-194 020,32</b>	<b>382 936,63</b>	<b>-576 956,95</b>

Envoyé en préfecture le 25/03/2024	Exercice 2023
Reçu en préfecture le 25/03/2024	
Publié le 25/03/2024	
ID : 083-200004802-20240319-240319_02-DE	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>
<b>Annexe</b>

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités listées dans l'arrêté du 10 novembre 2016 qui expérimentent la certification des comptes en application de l'article 110 de la loi NOTRe.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



## État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le **25/03/2024**  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_02-DE

Finance 2023  
Bersen  
Levrault

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



Envoyé en préfecture le 25/03/2024	Exercice 2023
Reçu en préfecture le 25/03/2024	
Publié le 25/03/2024	Besler Levrault
ID : 083-200004802-20240319-240319_02-DE	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>

Date d'édition : 17/01/2024

**Comptable(s)**

**Ayant exercé au cours de la gestion**

Mme CORINE HUSSON

du 01/01/2023

au 17/01/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>983 430,47</b>	<b>0,00</b>		<b>983 430,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	200 613,43	0,00		200 613,43
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	10 819,50	0,00		10 819,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	746 755,40	0,00		746 755,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	25 242,14	0,00		25 242,14
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>440 557,83</b>	<b>0,00</b>		<b>440 557,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	440 557,83	0,00		440 557,83
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 926 234,25</b>	<b>0,00</b>		<b>7 926 234,25</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	5 421 143,83	0,00		5 421 143,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	2 409 757,27	0,00		2 409 757,27
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	22 049,86	0,00		22 049,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	35 390,38	0,00		35 390,38
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	31 389,91	0,00		31 389,91
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	6 503,00	0,00		6 503,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 391 883,90</b>	<b>0,00</b>		<b>8 391 883,90</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	15 267,05	0,00		15 267,05
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	445 771,56	0,00		445 771,56
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	7 246 851,00	0,00		7 246 851,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	673 165,69	0,00		673 165,69
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	10 828,60	0,00		10 828,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

#### 1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

#### 2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

#### 3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A3****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					3 005 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 005 000,00									
00601818717 (OM-2018-1)	Crédit Agricole	18/09/2018	15/10/2018	15/12/2018	120 000,00	F	FIXE	0,600	0,616		T	C	O	A-1
1091 (OM-2019-1)	Agence France Locale	23/07/2019	03/09/2019	20/12/2019	100 000,00	F	FIXE	0,480	0,488		T	C	O	A-1
1520 (OM-2020-1)	Agence France Locale	04/11/2020	20/11/2020	20/02/2021	243 000,00	F	FIXE	0,100	0,100		T	P	O	A-1
5083015 (OM-2015-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	09/03/2015	01/05/2015	01/07/2015	1 000 000,00	V	LIVRETA	2,000	1,824		T	C	O	A-1
5140536 (OM-2016-2)	Caisse des Dépôts et Consignation	22/06/2016	30/08/2016	01/11/2016	275 000,00	V	LIVRETA	1,750	2,283		T	C	O	A-1
LG2191 (OM-2021-1)	Crédit Agricole	03/12/2021	03/12/2021	25/02/2022	142 000,00	F	FIXE	0,450	0,454		T	C	N	A-1
MON506405EUR (OM-2016-4)	SFIL	20/05/2016	06/06/2016	01/08/2016	500 000,00	F	FIXE	0,960	1,007		M	C	O	A-1
MON508987EUR (OM-2016-3)	SFIL	18/11/2020	06/06/2016	01/08/2016	425 000,00	F	FIXE	1,890	1,924		M	C	O	A-1
MON511294EUR (OM-2016-1)	SFIL	10/11/2016	27/12/2016	01/02/2017	200 000,00	F	FIXE	0,790	0,793		M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - CFU - 2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_02-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
<b>Total général</b>					<b>3 005 000,00</b>												

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		1 449 087,03					200 613,42	33 966,18	0,00	7 315,51
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 449 087,03					200 613,42	33 966,18	0,00	7 315,51
00601818717 (OM-2018-1)	N	0,00	A-1	30 000,09	1,71	F	FIXE	0,600	17 142,84	244,29	0,00	8,41
1091 (OM-2019-1)	N	0,00	A-1	64 583,39	7,73	F	FIXE	0,480	8 333,32	339,61	0,00	10,33
1520 (OM-2020-1)	N	0,00	A-1	139 065,32	3,89	F	FIXE	0,100	34 679,54	160,74	0,00	15,87
5083015 (OM-2015-1)	N	0,00	A-1	601 268,18	13,25	V	LIVRETA	3,300	29 750,47	20 143,79	0,00	5 632,41
5140536 (OM-2016-2)	N	0,00	A-1	183 678,97	14,59	V	LIVRETA	3,550	7 504,79	6 586,86	0,00	1 140,85
LG2191 (OM-2021-1)	N	0,00	A-1	101 428,56	4,90	F	FIXE	0,450	20 285,72	513,48	0,00	45,89
MON506405EUR (OM-2016-4)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,960	41 666,74	133,33	0,00	0,00
MON508987EUR (OM-2016-3)	N	0,00	A-1	267 396,13	12,50	F	FIXE	1,890	21 249,96	5 271,34	0,00	421,15
MON511294EUR (OM-2016-1)	N	0,00	A-1	61 666,39	3,00	F	FIXE	0,790	20 000,04	572,74	0,00	40,60
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 449 087,03</b>					<b>200 613,42</b>	<b>33 966,18</b>	<b>0,00</b>	<b>7 315,51</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 449 087,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

## REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
<b>Total</b>											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

## DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2019-12-20
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt national	20	20/12/2019
L	Logiciel	2	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Mobilier	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Matériel classique	10	20/12/2019
L	Coffre-fort	20	20/12/2019
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019
L	Equipement sportif	10	20/12/2019
L	Installation de voirie	20	20/12/2019
L	Plantation	15	20/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation )	30	20/12/2019
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs )	10	20/12/2019
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_02-DE  
 Bercer  
 Levrault

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15	20/12/2019
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**  
**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES**

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
<b>Provisions pour risques et charges (3)</b>		54 757,17	0,00	0,00	54 757,17
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres provisions pour risques</b>		54 757,17	0,00	0,00	54 757,17
Risques liés à l'assurance statutaire	12/04/2016	5 014,41	0,00	0,00	5 014,41
Risques liés à l'assurance statutaire	11/04/2017	20 437,60	0,00	0,00	20 437,60
Risques liés à l'assurance statutaire	10/04/2018	29 305,16	0,00	0,00	29 305,16
<b>Dépréciations (3)</b>		1 800,00	6 503,00	0,00	8 303,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		1 800,00	6 503,00	0,00	8 303,00
Créances douteuses	26/10/2022	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
Créances douteuses	11/04/2023	0,00	6 503,00	0,00	6 503,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		56 557,17	6 503,00	0,00	63 060,17
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
<b>Provisions pour risques et charges (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres provisions pour risques</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépréciations (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 25/03/2024  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_02-DE  
 Berser  
 Levrault

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	D = A + B - C
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>56 557,17</b>	<b>6 503,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 060,17</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

## ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					15 000 000,00	14 569 078,14										139 500,00	410 485,04	
SPL VALLON DES PINS				Banque Postale	5 000 000,00	4 782 608,70	0,00		F		1,270	F		1,270	-	63 500,00	217 391,30	
SPL VALLON DES PINS				Caisse d'Epargne	5 000 000,00	4 806 906,26	0,00		F		1,520	F		1,520	-	76 000,00	193 093,74	
SPL VALLON DES PINS				Crédit Agricole	5 000 000,00	4 979 563,18	0,00		F		1,420	F		1,450	-	0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>15 000 000,00</b>	<b>14 569 078,14</b>										<b>139 500,00</b>	<b>410 485,04</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	31 074,16
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	234 579,60
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>265 653,76</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>8 391 883,90</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>3,17</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

## LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 000,00</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>5 000,00</b>	
<b>Associations</b>	<b>5 000,00</b>	
COM'COLLECT	1 000,00	
MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITE	2 000,00	
RECYCLERIE LASOURCE	2 000,00	
<b>Entreprises</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes physiques</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etat</b>	<b>0,00</b>	
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>0,00</b>	
<b>Communes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

## ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer-cice d'ori-gine du con-trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

## ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-----------------------------------	-------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8028 Autres engagements reçus</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Engagements reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>3,00</b>
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>62,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62,00</b>	<b>44,00</b>	<b>7,00</b>	<b>51,00</b>
Adjoint Technique	C	36,00	0,00	36,00	30,00	0,00	30,00
Adjoint technique principal 1ere classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal 2eme classe	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Agent de déchetterie et de collecte des OM	C	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Agent de maitrise	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maitrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ambassadeur de tri	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal 2eme classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>65,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65,00</b>	<b>46,00</b>	<b>8,00</b>	<b>54,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année





**IV – ANNEXES**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**B9**

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>150 962,40</b>		
Adjoint administratif	C	ADM		10 142,99	3-1	CDD CDD
Agent de déchetterie et de collecte des OM	C	TECH		94 353,10	3-a°	CDD CDD
Ambassadeur de tri	C	TECH		36 036,32	3-a°	CDD CDD
Technicien	B	TECH		10 429,99	3-1	CDD CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>77 995,10</b>		
Agents saisonniers	C	TECH		77 995,10	3-b	CDD CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>228 957,50</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 1849RD19, Mas de Tassy, 83440 TOURRETTES (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
11/04/2017 -	SPL du Vallon des Pins	SPL	Societe francaise	91 440,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU  
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**B15.1****B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU  
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B15.2

## B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>213 314,00</b>	<b>I 210 313,43</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>203 614,00</b>	<b>200 613,43</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	203 614,00	200 613,43
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>9 700,00</b>	<b>9 700,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	9 700,00	9 700,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>210 313,43</b>	<b>830 437,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 750,78</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 483 910,25</b>	<b>III 820 855,57</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>230 000,00</b>	<b>142 079,32</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	230 000,00	142 079,32
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>1 253 910,25</b>	<b>678 776,25</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	668 910,25	137,68
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	10 424,64
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	0,00	487,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00	411,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	848,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	60 000,00	319 568,76
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00	317 807,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	13 899,53
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	2 129,80
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00	13 062,84
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	525 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>820 855,57</b>	<b>726 322,00</b>	<b>80 655,17</b>	<b>298 478,51</b>	<b>1 926 311,25</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 1 040 750,78</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 1 926 311,25</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (5) 885 560,47</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**  
**C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET

#### LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**ELUS BENEFICIAIRES  
DES ACTIONS DE FORMATION**

**ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT**

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

## Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
<b>Montant</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **25/03/2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_02-DE

**BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Intitulé des programmes	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction
Virement de la section de fonctionnement	525 000,00			525 000,00		021	720
Excédent d'investissement reporté	80 655,17	80 655,17		0,00		001	720
Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	10 000,00			10 000,00		2033	720
<b>Total Chap 041 - Opération à l'intérieur de la section</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>		
FC TVA	230 000,00	142 079,32	11 456,00	76 464,68	11 456,00	10222	720
Excédent de fonctionnement capitalisé	298 478,51	298 478,51		0,00		1068	720
<b>Total Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>528 478,51</b>	<b>440 557,83</b>	<b>11 456,00</b>	<b>76 464,68</b>	<b>11 456,00</b>		
Amortissements	728 910,25	678 776,25		50 134,00		28	720
<b>Total Chap. 040 - Opé d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>728 910,25</b>	<b>678 776,25</b>	<b>0,00</b>	<b>50 134,00</b>	<b>0,00</b>		
Programme Life - Bacs pucés pour la collecte en porte-à-porte des OM	84 000,00		84 000,00	0,00	84 000,00	13178	720
Programme Life - Bacs pour la collecte en porte-à-porte multimatériaux	54 000,00		54 000,00	0,00	54 000,00	13178	720
Programme Life - Colonnes aériennes pour le collectif	18 000,00		18 000,00	0,00	18 000,00	13178	720
Subvention CITEO pour les conteneurs et colonnes de tri	38 009,00		38 009,00	0,00	38 009,00	1311	720
Subvention Région pour les cache-bacs et colonnes RI	117 655,00		256 510,00	117 655,00	256 510,00	1312	720
Subvention ADEME pour les cache-bacs et colonnes RI	209 000,00		133 870,00	-47 510,00	133 870,00	1311	720
Subvention ADEME pour le système de comptage	133 870,00		15 164,34	0,00	15 164,34	1312	720
Subvention Région pour broyeur + véhicule	15 164,34		18 100,41	0,00	18 100,41	1312	720
Subvention Région pour composteurs collectifs	18 100,41		17 820,00	0,00	17 820,00	1311	720
Subvention ADEME - Gestion proximité des déchets organiques	966,00		787,25	-16 854,00	17 820,00	1311	720
Subvention Région - Activité d'animation - Equipements / Investissement	787,25		787,25	0,00	787,25	1312	720
Subvention ADEME pour les composteurs collectifs	5 720,00		5 720,00	5 720,00		1311	720
Subvention ADEME pour le broyeur à chenilles	21 144,44		21 144,44	21 144,44		1311	720
Subvention Région Lecteurs puces BOM	78 605,00		78 605,00	0,00	78 605,00	1312	720
Subvention ADEME Adaptation des bennes et surcoût de bennes spécifiques	8 656,00			8 656,00		1311	720
Subvention ADEME Etude de faisabilité Recyclerie	10 000,00			10 000,00		1311	720
<b>Total Chap. 13 - Subventions d'investissement</b>	<b>813 677,44</b>	<b>0,00</b>	<b>714 866,00</b>	<b>98 811,44</b>	<b>714 866,00</b>		
Emprunt pour l'acquisition de bennes	332 000,00			332 000,00		1641	720
Emprunt pour la plateforme de végétaux à la déchetterie de Bagnols	0,00			0,00		1641	720
<b>Total Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>332 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>332 000,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 018 721,37</b>	<b>1 199 989,25</b>	<b>726 322,00</b>	<b>1 092 410,12</b>	<b>726 322,00</b>		

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget annexe DMA, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 726 322€ (Sept-cent vingt-six mille trois-cent vingt-deux euros).

Fait à Tournettes, le 02 janvier 2024

Le Président,

René UCCO



Cécile HUSSON  
Chef de Service Comptable

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **25/03/2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_02-DE

**BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Intitulé des programmes	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction
Amortissement des subventions transférables	9 700,00	9 700,00		0,00		13913	720
Travaux en régie - Enveloppe 2023	10 000,00	9 406,28		593,72		2313	720
<b>Total Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section</b>	<b>19 700,00</b>	<b>19 106,28</b>	<b>0,00</b>	<b>593,72</b>	<b>0,00</b>		
Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	21318	720
<b>Total Chap 041 - Opération à l'intérieur de la section</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>		
Remboursement du capital des emprunts	200 614,00	200 613,43		0,57		1641	720
Remboursement du capital des nouveaux emprunts	3 000,00			3 000,00		1641	720
<b>Total Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>203 614,00</b>	<b>200 613,43</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,57</b>	<b>0,00</b>		
Frais d'annonces et d'insertions OM	5 000,00	4 104,00		896,00		2035	720
Logiciel RH CIRIL	8 376,40	3 840,00	4 536,40	0,00	4 536,40	2051	720
Etude de faisabilité pour une ressource	30 000,00			30 000,00		2031	720
Etude et bilan énergétique	3 600,00			3 600,00		2031	720
Logiciel de sauvegarde	2 200,00			2 200,00		2051	720
Module interface de géolocalisation avec STYX	1 440,00	1 440,00		0,00		2051	720
Logiciel STYX	4 435,50	1 435,50		3 000,00		2051	720
<b>Total Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>55 051,90</b>	<b>10 819,50</b>	<b>4 536,40</b>	<b>39 696,00</b>	<b>4 536,40</b>		
Achat d'un terrain pour une ressource	120 000,00			120 000,00	0,00	2111	720
Caches bacs + colonne + système de comptage (capteurs, compteurs...)	1 555 333,95	637 279,66	201 438,55	716 615,74	201 438,55	2158	720
Pompe BOM + filtres FMA	27 000,00	21 513,90	5 267,33	218,77	5 267,33	2158	720
Matériel ST (RIA DECHET BAG)	2 000,00	1 401,92		598,08	0,00	2158	720
Caisson maritime déchetterie de Tourrettes	10 000,00		6 996,00	3 004,00	6 996,00	2158	720
Changement de godet déchetterie automatique	15 000,00			15 000,00	0,00	2158	720
Climatisation bureau haut de quai QT	2 607,60	2 607,60		0,00	0,00	21351	720
Enveloppe pour alarmes / extincteurs	9 392,40	971,88	754,18	7 666,34	754,18	21568	720
Panneaux	6 829,78	1 192,92	5 304,01	332,85	5 304,01	2158	720
Matériel pour les déchetteries	6 100,00	4 562,04	1 299,26	238,70	1 299,26	2158	720
Matériel pour l'atelier	12 100,00	6 882,72		5 217,28	0,00	2158	720

Intitulé des programmes	BP 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction
Benne 12m3 pour la RI équipée basculeur et pré-équipée lecteur puces	228 265,45		228 265,42	0,03	228 265,42	21828	720
Benne 8m3	170 940,00		170 940,00	0,00	170 940,00	21828	720
Benne 6m3	142 056,00		142 056,00	0,00	142 056,00	21828	720
SIMPLICITI - Lecteurs de puces, géolocalisation	37 100,00		37 026,00	74,00	37 026,00	21828	720
Achat Duster pour broyage	20 000,00	19 400,00		600,00	0,00	21828	720
Informatique	52 284,34	43 657,51	6 927,72	1 699,11	6 927,72	21838	720
Mobilier	5 000,00			5 000,00	0,00	21848	720
Bungalow quai de transfert de Montauroux	50 000,00			50 000,00	0,00	2138	720
Composteurs collectifs + Lombricomposteurs	13 785,26	7 285,25		6 500,01	0,00	2188	720
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>2 485 794,78</b>	<b>746 755,40</b>	<b>806 274,47</b>	<b>932 764,91</b>	<b>806 274,47</b>		
Enveloppe de travaux pour le QT	31 980,00	10 821,24	14 826,48	6 332,28	14 826,48	2313	720
Enveloppe de travaux pour les déchetteries	30 000,00			30 000,00	0,00	2314	720
Enveloppe de travaux pour les déchetteries		13 760,90		-13 760,90	0,00	2313	720
Agrandissement déchetterie de Bagnols	30 000,00			30 000,00	0,00	2314	720
Travaux pour conteneurs enterrés	72 580,69			72 580,69	0,00	2315	720
Terrassement pour plate-forme bungalow Quai de transfert	30 000,00		3 360,00	26 640,00	3 360,00	2315	720
Plateforme végétaux déchetterie Bagnols	50 000,00	660,00	1 440,00	47 900,00	1 440,00	2315	720
<b>Total Opération Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>	<b>244 560,69</b>	<b>25 242,14</b>	<b>19 626,48</b>	<b>199 692,07</b>	<b>19 626,48</b>		
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 018 721,37</b>	<b>1 002 536,75</b>	<b>830 437,35</b>	<b>1 185 747,27</b>	<b>830 437,35</b>		

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget annexe DMA, en dépenses d'investissement, est arrêté à la somme de 830 437,35€ (Huit-cent trente mille quatre-cent trente-sept euros et trente-cinq centimes).



Fait à Tourrettes, le 02 janvier 2024

Le Président,

Rene UGO



Côline HUSSON  
Chef de Service Comptable

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 30  
Présents ..... 21  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 3  
Suffrages exprimés..... 27

**DCC n° 240319/03**

**SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00**  
Secrétaire de séance : M. ORFÉO  
Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents :** René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés :** Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), René UGO

---

**BUDGET ANNEXE « ZA DE BROVÈS » : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

---

L'article 242 de la loi de finances 2019 (modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021) a prévu l'expérimentation du Compte Financier Unique. Ce CFU a pour vocation, dans une démarche de simplification, à se substituer au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion réalisé par le comptable.

Cette expérimentation a débuté à partir des comptes de l'exercice 2021, se poursuit jusqu'aux comptes de l'exercice 2023, l'objectif en étant la généralisation à l'horizon 2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**CONSIDÉRANT** que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Jean-Yves HUET, Vice-Président délégué aux finances, pour le vote du Compte Financier Unique du budget annexe de la ZA de Brovès de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur et le comptable,

**APRÈS** s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi que les valeurs inactives,

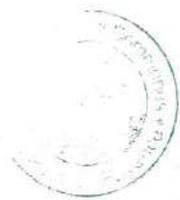
**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>						
Résultats reportés (22/03/2023)	245 000.00		11 143.53		256 143.53	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice .....	302 312.00	368 774.00	370 395.00	370 466.90	672 707.00	739 240.90
<b>TOTAUX</b>	<b>547 312.00</b>	<b>368 774.00</b>	<b>381 538.53</b>	<b>370 466.90</b>	<b>928 850.53</b>	<b>739 240.90</b>
Résultats de clôture .....	178 538.00		11 071.63		189 609.63	
Restes à réaliser .....						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>547 312.00</b>	<b>368 774.00</b>	<b>381 538.53</b>	<b>370 466.90</b>	<b>928 850.53</b>	<b>739 240.90</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>178 538.00</b>		<b>11 071.63</b>		<b>189 609.63</b>	

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
- **DÉCLARE** que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2023 par l'ordonnateur et le comptable, visé et certifié conforme par ces deux instances, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique tels que résumés ci-dessus.

Marco ORFEO  
 Secrétaire de séance



Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
 Président



**ZA DE BROVES - CC PAYS FAYENCE**  
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE CC PAYS DE FAYENCE

Numéro SIRET : 20000480200043

POSTE COMPTABLE : 083110 SGC ESTEREL

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2023

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCE](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A	<a href="#">Informations statistiques, fiscales et financières</a>	5
B1	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	6
B2	<a href="#">Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice</a>	7
B3.1	<a href="#">Liste des organismes de regroupement</a>	8
B3.2	<a href="#">Liste des établissements publics créés</a>	9
B3.3	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	10
C1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	11
C2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	12
D	<a href="#">Bilan synthétique</a>	13
E	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	14
F	<a href="#">Taux des contributions et produits afférents en N</a>	16
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	18
A1.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	19
A2.1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	20
A2.2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	23
B2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	25
C1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	27
D1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	28
D2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	29
<b>III. États financiers</b>		
A	<a href="#">Bilan</a>	30
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	34
C	<a href="#">Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)</a>	36

#### IV. États annexés

##### A. Présentation croisée et agrégée

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

##### B. États annexés patrimoniaux

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur

B15.2 État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

Ordonnateur ID : 083-200004802-20240319-240319\_03-DE

*C. États annexés budgétaires*

C1.1 Équilibre budgétaire - dépenses

Ordonnateur

C1.2 Équilibre budgétaire - recettes

Ordonnateur

C2.1 Situation des autorisations de programme

Ordonnateur

C2.2 Situation des autorisations d'engagement

Ordonnateur

*D. Autres éléments d'information*

D1 État des recettes grevées d'une affectation spéciale

Ordonnateur

D2.1 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Ordonnateur

D5 Gestion des fonds européens

Ordonnateur

D7 Actions de formation des élus

Ordonnateur

D8 État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes

Ordonnateur

D10 Identification des flux croisés

Ordonnateur

D11.1 États de la répartition de la TEOM – investissement

Ordonnateur

D11.2 États de la répartition de la TEOM – fonctionnement

Ordonnateur

**V. Arrêté et signatures**

A [Arrêté et signatures](#)

Ordonnateur / Comptable

38

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

#### Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4 Encours de dette / population (2)	0.00
5 DGF / population	0.00

#### Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	0.00
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	0.00
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0.00
9 Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	0.00
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0.00
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	671 086,00	683 929,53	1 355 015,53
	Recettes réalisées (1)	B	368 774,00	370 466,90	739 240,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	426 086,00	672 786,00	1 098 872,00
	Dépenses réalisées (1)	E	302 312,00	370 395,00	672 707,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	66 462,00	71,90	66 533,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-245 000,00	-11 143,53	-256 143,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-178 538,00	-11 071,63	-189 609,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-178 538,00	-11 071,63	-189 609,63

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

Section de fonctionnement	Montant
<b>A</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	71,90
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-11 143,53
<b>C</b> Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	-11 071,63
<b>Section d'investissement</b>	
<b>D</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	66 462,00
<b>E</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-245 000,00
<b>F</b> Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-178 538,00
<b>G</b> Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
<b>H</b> Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-178 538,00

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.





## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.





**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUE

### EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUE

### EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III) 0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV) 0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

## Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	-11,14
Terrains		Résultat de l'exercice	0,07
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>-11,07</b>
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel		<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres		Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>		Dettes financières et autres emprunts	123,77
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>		<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>123,77</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks	302,31	Autres dettes non financières	189,67
Créances	0,06	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>189,67</b>
Trésorerie		<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>302,37</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>313,44</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>302,37</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>302,37</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	68,15	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée	-66,46	
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>1,69</b>	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes		
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes	1,62	1,52
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>1,62</b>	<b>1,52</b>

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>0,07</b>	<b>-1,52</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>0,07</b>	<b>-1,52</b>

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l' assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	123 774,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>123 774,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>123 774,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	302 312,00	302 312,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>302 312,00</b>	<b>302 312,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>426 086,00</b>	<b>302 312,00</b>	<b>70,95</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>245 000,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>671 086,00</b>	<b>302 312,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	302 312,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	368 774,00	368 774,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>671 086,00</b>	<b>368 774,00</b>	<b>54,95</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>671 086,00</b>	<b>368 774,00</b>	<b>54,95</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>671 086,00</b>	<b>368 774,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 700,00	1 621,00	0,00	1 621,00	95,35	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 700,00</b>	<b>1 621,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 621,00</b>	<b>95,35</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>1 700,00</b>	<b>1 621,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 621,00</b>	<b>95,35</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	302 312,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	368 774,00	368 774,00	0,00	368 774,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>671 086,00</b>	<b>368 774,00</b>	<b>0,00</b>	<b>368 774,00</b>	<b>54,95</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>672 786,00</b>	<b>370 395,00</b>	<b>0,00</b>	<b>370 395,00</b>	<b>55,05</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>11 143,53</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>683 929,53</b>	<b>370 395,00</b>	<b>0,00</b>	<b>370 395,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = R1 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **25/03/2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_03-DE



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	378 166,49	68 154,90	0,00	68 154,90	18,02	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 451,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>381 617,53</b>	<b>68 154,90</b>	<b>0,00</b>	<b>68 154,90</b>	<b>17,86</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>381 617,53</b>	<b>68 154,90</b>	<b>0,00</b>	<b>68 154,90</b>	<b>17,86</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	302 312,00	302 312,00	0,00	302 312,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>302 312,00</b>	<b>302 312,00</b>	<b>0,00</b>	<b>302 312,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>683 929,53</b>	<b>370 466,90</b>	<b>0,00</b>	<b>370 466,90</b>	<b>54,17</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>683 929,53</b>	<b>370 466,90</b>	<b>0,00</b>	<b>370 466,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	123 774,00				123 774,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>123 774,00</b>				<b>123 774,00</b>
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>123 774,00</b>				<b>123 774,00</b>
3555	Terrains aménagés		302 312,00		302 312,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	302 312,00	302 312,00		302 312,00	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>302 312,00</b>	<b>302 312,00</b>		<b>302 312,00</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>426 086,00</b>	<b>302 312,00</b>		<b>302 312,00</b>	<b>123 774,00</b>

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE****Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		245 000,00				
Total des dépenses de la section d'investissement		671 086,00	302 312,00		302 312,00	368 774,00

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	302 312,00				
3555	Terrains aménagés		368 774,00		368 774,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	368 774,00	368 774,00		368 774,00	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>671 086,00</b>	<b>368 774,00</b>		<b>368 774,00</b>	<b>302 312,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>671 086,00</b>	<b>368 774,00</b>		<b>368 774,00</b>	<b>302 312,00</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE****Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de la section d'investissement		671 086,00	368 774,00		368 774,00	302 312,00



**II – EXECUTION BUDGETAIRE**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Cet état ne contient pas d'information.



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
63512	Taxes foncières		1 621,00		1 621,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 700,00	1 621,00		1 621,00	79,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés					
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)					
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 700,00</b>	<b>1 621,00</b>		<b>1 621,00</b>	<b>79,00</b>
total chapitre 66	Charges financières					
total chapitre 67	Charges spécifiques					
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>1 700,00</b>	<b>1 621,00</b>		<b>1 621,00</b>	<b>79,00</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	302 312,00				
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		368 774,00		368 774,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	368 774,00	368 774,00		368 774,00	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>671 086,00</b>	<b>368 774,00</b>		<b>368 774,00</b>	<b>302 312,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>672 786,00</b>	<b>370 395,00</b>		<b>370 395,00</b>	<b>302 391,00</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>11 143,53</b>				
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>683 929,53</b>	<b>370 395,00</b>		<b>370 395,00</b>	<b>313 534,53</b>

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
7015	Ventes de terrains aménagés		68 154,90		68 154,90	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	378 166,49	68 154,90		68 154,90	310 011,59
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
total chapitre 74	Dotations et participations					
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 451,04				3 451,04
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>381 617,53</b>	<b>68 154,90</b>		<b>68 154,90</b>	<b>313 462,63</b>
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>381 617,53</b>	<b>68 154,90</b>		<b>68 154,90</b>	<b>313 462,63</b>
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		302 312,00		302 312,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	302 312,00	302 312,00		302 312,00	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>302 312,00</b>	<b>302 312,00</b>		<b>302 312,00</b>	
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>683 929,53</b>	<b>370 466,90</b>		<b>370 466,90</b>	<b>313 462,63</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>683 929,53</b>	<b>370 466,90</b>		<b>370 466,90</b>	<b>313 462,63</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>					
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS		302 312,00		302 312,00	368 774,00
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		60,00		60,00	60,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

**III – ÉTATS FINANCIERS****Bilan (en euros)**

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>302 372,00</b>		<b>302 372,00</b>	<b>368 834,00</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>302 372,00</b>		<b>302 372,00</b>	<b>368 834,00</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		-11 143,53	-9 626,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		71,90	-1 517,00
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>-11 071,63</b>	<b>-11 143,53</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		123 774,00	123 774,00
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>123 774,00</b>	<b>123 774,00</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		189 669,63	256 203,53
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>189 669,63</b>	<b>256 203,53</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>313 443,63</b>	<b>379 977,53</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>302 372,00</b>	<b>368 834,00</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		68 154,90		68 154,90
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Production stockée et immobilisée		-66 462,00		-66 462,00
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>1 692,90</b>		<b>1 692,90</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes				
Charges de personnel				
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>				
<i>Dont charges sociales</i>				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes		1 621,00	1 517,00	104,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>1 621,00</b>	<b>1 517,00</b>	<b>104,00</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>				
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>				
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>				
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>71,90</b>	<b>-1 517,00</b>	<b>1 588,90</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>				
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>71,90</b>	<b>-1 517,00</b>	<b>1 588,90</b>

Envoyé en préfecture le 25/03/2024	Exercice 2023
Reçu en préfecture le 25/03/2024	
Publié le 25/03/2024	
ID : 083-200004802-20240319-240319_03-DE	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>
<b>Annexe</b>

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités listées dans l'arrêté du 10 novembre 2016 qui expérimentent la certification des comptes en application de l'article 110 de la loi NOTRe.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



## État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_03-DE

Finance 2023  
Berser  
Levrault

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



Envoyé en préfecture le 25/03/2024	Exercice 2023
Reçu en préfecture le 25/03/2024	
Publié le 25/03/2024	Besler Levrault
ID : 083-200004802-20240319-240319_03-DE	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>

Date d'édition : 15/01/2024

**Comptable(s)**

**Ayant exercé au cours de la gestion**

Mme CORINE HUSSON

du 01/01/2023

au 15/01/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

#### 1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

#### 2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

#### 3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A3****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- riodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le **25/03/2024**  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_03-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	gorie d'em-prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>												

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

## REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**

ID: 083-200004802-20240319-240319\_03-DE

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
<b>Total</b>											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

## DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES**

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **25/03/2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_03-DE

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS****LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>0,00</b>	
<b>Associations</b>	<b>0,00</b>	
<b>Entreprises</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes physiques</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etat</b>	<b>0,00</b>	
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>0,00</b>	
<b>Communes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

## ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer-cice d'ori-gine du con-trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)	
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

## ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-----------------------------------	-------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

## ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

**B9**

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU  
 COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**B15.1****B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU  
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**B15.2****B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>123 774,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>123 774,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	123 774,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 000,00</b>	<b>245 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>302 312,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>302 312,00</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	302 312,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
---------------------------------	---	---	--	-------------



<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
---	-------------	-------------	-------------

	<b>Montant</b>
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 245 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 0,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (5) -245 000,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**  
**C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**ELUS BENEFICIAIRES  
DES ACTIONS DE FORMATION**

**ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT**



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

## Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
<b>Montant</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **25/03/2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 30  
Présents ..... 21  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 3  
Suffrages exprimés..... 27

**DCC n° 240319/04**

**SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00**  
Secrétaire de séance : M. ORFÉO  
Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents :** René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE.

**Absents excusés :** Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), René UGO

---

**BUDGET ANNEXE EAU : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

---

L'article 242 de la loi de finances 2019 (modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021) a prévu l'expérimentation du Compte Financier Unique. Ce CFU a pour vocation, dans une démarche de simplification, à se substituer au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion réalisé par le comptable.

Cette expérimentation, qui s'applique aux budgets M49 depuis 2022, se poursuit jusqu'aux comptes de l'exercice 2023, l'objectif en étant la généralisation à l'horizon 2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**CONSIDÉRANT** que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Jean-Yves HUET, Vice-Président délégué aux finances, pour le vote du Compte Financier Unique du budget annexe EAU de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur et le comptable,

**APRÈS** s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi que les valeurs inactives,

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

25 MARS 2024

Brevet  
Levraut

ID : 063-200004802-20240319-240319\_04-DE

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>						
Résultats reportés (22/03/2023)	379 465.85			3 845 636.92	379 465.85	3 845 636.92
Résultats affectés (22/03/2023)		636 485.59				636 485.59
Opérations de l'exercice .....	2 368 523.76	1 828 528.28	7 827 517.80	8 293 980.34	10 196 041.56	10 122 508.62
<b>TOTAUX</b>	<b>2 747 989.61</b>	<b>2 465 013.87</b>	<b>7 827 517.80</b>	<b>12 139 617.26</b>	<b>10 575 507.41</b>	<b>14 604 631.13</b>
Résultats de clôture .....	282 975.74			4 312 099.46	282 975.74	4 312 099.46
Restes à réaliser .....	738 773.35	194 349.33			738 773.35	194 349.33
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 486 762.96</b>	<b>2 659 363.20</b>	<b>7 827 517.80</b>	<b>12 139 617.26</b>	<b>11 314 280.76</b>	<b>14 798 980.46</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>827 399.76</b>			<b>4 312 099.46</b>		<b>3 484 699.70</b>

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
- **DÉCLARE** que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2023 par l'ordonnateur et le comptable, visé et certifié conforme par ces deux instances, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique tels que résumés ci-dessus.

Marco ORFÉD  
Secrétaire de séance

Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
Président

**EAU - CC PAYS DE FAYENCE**

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE CC PAYS DE FAYENCE

Numéro SIRET : 20000480200068

POSTE COMPTABLE : 083110 SGC ESTEREL

**Compte financier unique (M49)**

**Service public local**

BUDGET ANNEXE

ANNEE 2023

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	Ordonnateur 5
B	<a href="#">Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice</a>	Ordonnateur 6
C	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	Ordonnateur 7
D1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	Ordonnateur 8
D2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	Ordonnateur 9
E	<a href="#">Bilan synthétique</a>	Comptable 10
F	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	Comptable 11
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	Ordonnateur 12
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	<a href="#">Dépenses d'exploitation</a>	Ordonnateur 13
A1.2	<a href="#">Recettes d'exploitation</a>	Ordonnateur 14
A2.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Ordonnateur 15
A2.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Ordonnateur 16
<i>Vue détaillée</i>		
B1	<a href="#">Dépenses d'exploitation</a>	Comptable 17
B2	<a href="#">Recettes d'exploitation</a>	Comptable 21
C1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Comptable 23
C2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Comptable 26
D1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	Ordonnateur 28
<b>III. États financiers</b>		
A	<a href="#">Bilan</a>	Comptable 29
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	Comptable 34
<b>IV. États annexés</b>		
A	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions et des dépréciations	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1	Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B9.2	État du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire - Dépenses	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - Recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1.1.1	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	Ordonnateur
D1.1.2	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur

Exercice 2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_04-DE



D1.2.1 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

Ordonnateur

D1.2.2 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

Ordonnateur

**V. Arrêté et signatures**

A [Arrêté et signatures](#)

Ordonnateur / Comptable

38

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 341 416,65	8 144 342,51	17 485 759,16
	Recettes réalisées (1)	B	2 465 013,87	8 293 980,34	10 758 994,21
	Restes à réaliser	C	194 349,33	0,00	194 349,33
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 961 950,80	11 989 979,43	20 951 930,23
	Dépenses réalisées (1)	E	2 368 523,76	7 827 517,80	10 196 041,56
	Restes à réaliser	F	738 773,35	0,00	738 773,35
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	96 490,11	466 462,54	562 952,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-379 465,85	3 845 636,92	3 466 171,07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-282 975,74	4 312 099,46	4 029 123,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-544 424,02	0,00	-544 424,02
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-827 399,76	4 312 099,46	3 484 699,70

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

Section d'exploitation	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	466 462,54
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	3 845 636,92
C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B	4 312 099,46
<b>Section d'investissement</b>	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	96 490,11
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-379 465,85
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	-282 975,74
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-544 424,02
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation</i>	-827 399,76
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	0,00

(a) en cas de déficit reporté de la section d'exploitation, il n'y a pas d'affectation, en cas d'excédent, il est affecté en priorité au financement des investissements (recette sur le compte 1064) pour le montant des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif.

(b) le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat d'exploitation. Le solde est reporté au budget de reprise du résultat de l'exercice après le vote du compte financier.

(c) différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET A**

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES**
**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>738 773,35</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	139 968,42
2031	Frais d'études	136 229,25
2033	Frais d'insertion	720,00
2051	Concessions et droits assimilés	3 019,17
21	Immobilisations corporelles	160 305,94
21561	Service de distribution d'eau	82 659,17
2183	Matériel de bureau et informatique	48 644,67
2188	Autres immobilisations corporelles	29 002,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	438 498,99
2313	Constructions	1 400,01
2315	Installat°, matériel et outillage techni	437 098,98
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES**
**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>194 349,33</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	194 349,33
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	144 744,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	49 605,33
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

<b>ACTIF NET (1)</b>	<b>Total</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Total</b>
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>60,02</b>	Dotations	0,00
Terrains	297,53	Fonds globalisés	0,00
Constructions	4 630,39	Réserves	3 665,98
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	24 075,82	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	145,95	Report à nouveau (1)	3 845,64
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	466,46
Autres immobilisations corporelles	1 496,59	Subventions transférables	5 663,22
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>30 646,27</b>	Subventions non transférables	0,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>27,60</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	16 478,32
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>30 733,89</b>	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>30 119,62</b>
Créances	3 431,98	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>
Valeurs mobilières de placement	0,00	<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>4 697,25</b>
Disponibilités	2 672,17	Fournisseurs (2)	634,21
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	633,54
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 104,15</b>	<b>Total des dettes à court terme</b>	<b>1 267,75</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>23,29</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 965,00</b>
		Comptes de régularisation	776,71
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>36 861,33</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>36 861,33</b>

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	77,37	
Produits des services	5 895,12	6 328,03
Autres produits	350,30	251,35
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	6 322,79	6 579,38
Traitements, salaires, charges sociales	2 486,23	1 931,94
Achats et charges externes	1 662,37	1 775,30
Participations et interventions	89,17	89,53
Dotations aux amortissements et provisions	1 640,81	1 489,09
Autres charges	26,75	575,97
Charges courantes non financières	5 905,33	5 861,82
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>417,46</b>	<b>717,56</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	113,97	112,98
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-113,97</b>	<b>-112,98</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>303,48</b>	<b>604,58</b>
Produits exceptionnels	336,55	500,04
Charges exceptionnelles	173,56	105,75
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>162,98</b>	<b>394,29</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>466,46</b>	<b>998,87</b>

**II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE  
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° ..... du .....).



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 949 047,00	1 331 597,00	212 225,64	1 543 822,64	79,21	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	2 720 640,00	2 651 835,56	0,00	2 651 835,56	97,47	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	1 701 553,06	617 687,00	996 655,91	1 614 342,91	94,87	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	115 000,00	89 031,54	141,95	89 173,49	77,54	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 486 240,06</b>	<b>4 690 151,10</b>	<b>1 209 023,50</b>	<b>5 899 174,60</b>	<b>90,95</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 66	Charges financières	121 706,88	111 459,95	0,00	111 459,95	91,58	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	221 000,00	169 869,57	3 693,77	173 563,34	78,54	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	26 634,00	26 634,00	0,00	26 634,00	100,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	65 002,19					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>6 920 583,13</b>	<b>4 998 114,62</b>	<b>1 212 717,27</b>	<b>6 210 831,89</b>	<b>89,74</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 422 000,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	1 647 396,30	1 616 685,91	0,00	1 616 685,91	98,14	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>5 069 396,30</b>	<b>1 616 685,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 616 685,91</b>	<b>31,89</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>11 989 979,43</b>	<b>6 614 800,53</b>	<b>1 212 717,27</b>	<b>7 827 517,80</b>	<b>65,28</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>11 989 979,43</b>	<b>6 614 800,53</b>	<b>1 212 717,27</b>	<b>7 827 517,80</b>	<b>65,28</b>	<b>0,00</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	19 575,00	20 304,36	0,00	20 304,36	103,73	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 356 249,78	5 984 085,70	1 525 374,61	7 509 460,31	102,08	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	77 368,00	77 368,00	0,00	77 368,00	100,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	569,10	0,00	569,10	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 453 192,78</b>	<b>6 082 327,16</b>	<b>1 525 374,61</b>	<b>7 607 701,77</b>	<b>102,07</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	46 329,00	41 724,30	0,00	41 724,30	90,06	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>7 499 521,78</b>	<b>6 124 051,46</b>	<b>1 525 374,61</b>	<b>7 649 426,07</b>	<b>102,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	644 820,73	644 554,27	0,00	644 554,27	99,96	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>644 820,73</b>	<b>644 554,27</b>	<b>0,00</b>	<b>644 554,27</b>	<b>99,96</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>8 144 342,51</b>	<b>6 768 605,73</b>	<b>1 525 374,61</b>	<b>8 293 980,34</b>	<b>101,84</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>3 845 636,92</b>					
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>11 989 979,43</b>	<b>6 768 605,73</b>	<b>1 525 374,61</b>	<b>8 293 980,34</b>	<b>101,84</b>	<b>0,00</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(3) RE 042 = DI 040

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	830 894,67	38 516,75	4,64	139 968,42
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 613 827,26	801 451,60	49,66	160 305,94
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 305 453,11	338 196,59	6,37	438 498,99
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 750 175,04</b>	<b>1 178 164,94</b>	<b>15,20</b>	<b>738 773,35</b>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	409 055,03	389 577,61	95,24	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	6 900,00	6 900,00	100,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>416 955,03</b>	<b>396 477,61</b>	<b>95,09</b>	<b>0,00</b>
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 167 130,07</b>	<b>1 574 642,55</b>	<b>19,28</b>	<b>738 773,35</b>
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	644 820,73	644 554,27	99,96	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	150 000,00	149 326,94	99,55	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>794 820,73</b>	<b>793 881,21</b>	<b>99,88</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>8 961 950,80</b>	<b>2 368 523,76</b>	<b>26,43</b>	<b>738 773,35</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>379 465,85</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 341 416,65</b>	<b>2 368 523,76</b>	<b>26,43</b>	<b>738 773,35</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	3 200 634,76	62 515,43	1,95	194 349,33
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	284 900,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	636 485,59	636 485,59	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d' investissement</b>		<b>4 122 020,35</b>	<b>699 001,02</b>	<b>16,96</b>	<b>194 349,33</b>
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 422 000,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 647 396,30	1 616 685,91	98,14	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	150 000,00	149 326,94	99,55	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d' investissement</b>		<b>5 219 396,30</b>	<b>1 766 012,85</b>	<b>33,84</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>9 341 416,65</b>	<b>2 465 013,87</b>	<b>26,39</b>	<b>194 349,33</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d' investissement reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 341 416,65</b>	<b>2 465 013,87</b>	<b>26,39</b>	<b>194 349,33</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
605	Achats d'eau		262 000,00	22 000,00	240 000,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)		253 896,30	67 609,94	186 286,36	
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		103 071,47	3 099,61	99 971,86	
6064	Fournitures administratives		8 190,66	91,76	8 098,90	
6066	Carburants		78 311,48	2 471,85	75 839,63	
6068	Autres matières et fournitures		228 120,72	4 523,99	223 596,73	
611	Sous-traitance générale		53 529,69	3 227,64	50 302,05	
6135	Locations mobilières		51 978,72	15 183,87	36 794,85	
61523	Reseaux		182 371,35	6 342,00	176 029,35	
61551	Matériel roulant		50 187,07	1 498,07	48 689,00	
61558	Autres biens mobiliers		15 611,38		15 611,38	
6156	Maintenance		9 030,08		9 030,08	
6161	Multirisques		17 609,64	1 780,00	15 829,64	
618	Divers		33 570,97	450,00	33 120,97	
6226	Honoraires		95 546,66	14 946,08	80 600,58	
6227	Frais d'actes et de contentieux		17 701,80	924,00	16 777,80	
6228	Divers		2 616,64	1 120,00	1 496,64	
6231	Annonces et insertions		918,00		918,00	
6238	Divers		25 186,11	1 381,21	23 804,90	
6241	Transports sur achats		4 593,39		4 593,39	
6251	Voyages et déplacements		703,07		703,07	
6257	Réceptions		420,16		420,16	
6261	Frais d'affranchissement		40 116,01	2 080,00	38 036,01	
6262	Frais de télécommunications		82 460,73	3 985,30	78 475,43	
627	Services bancaires et assimilés		2 740,96		2 740,96	
6281	Concours divers -cotisations		2 947,59		2 947,59	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6283	Frais de nettoyage des locaux		15 915,05	1 037,00	14 878,05	
62871	à la collectivité de rattachement		62 312,46	4 607,20	57 705,26	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		524,00		524,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 949 047,00	1 702 182,16	158 359,52	1 543 822,64	405 224,36
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		119 069,46		119 069,46	
6312	Taxe d'apprentissage		6 246,30		6 246,30	
6313	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue		6 251,30		6 251,30	
6332	Cotisations versées au FNAL		819,28		819,28	
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale		12 910,12		12 910,12	
6411	Salaires, appointements, commissions de base		1 571 811,92		1 571 811,92	
6413	Primes et gratifications		239 274,20		239 274,20	
6415	Supplément familial		1 120,12		1 120,12	
6451	Cotisations à l'URSSAF		343 995,30		343 995,30	
6452	Cotisations aux mutuelles		3 309,04		3 309,04	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		260 658,66		260 658,66	
6454	Cotisations au Pôle Emploi		36 299,47		36 299,47	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		25 808,56		25 808,56	
6472	Versements aux comités d'entreprise		10 317,34		10 317,34	
6475	Médecine du travail pharmacie		5 300,53	95,00	5 205,53	
648	Autres charges de personnel		8 738,96		8 738,96	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 720 640,00	2 651 930,56	95,00	2 651 835,56	68 804,44
701249	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour pollution d'origine domestique		1 521 821,00	790 000,00	731 821,00	
701259	Reversement à l'agence de l'eau Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		882 521,91		882 521,91	
total chapitre 014	Atténuations de produits	1 701 553,06	2 404 342,91	790 000,00	1 614 342,91	87 210,15

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage		30 747,30	1 110,00	29 637,30	
6541	Créances admises en non-valeur		41,79		41,79	
658	Charges diverses de gestion courante		59 494,40		59 494,40	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	115 000,00	90 283,49	1 110,00	89 173,49	25 826,51
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 486 240,06</b>	<b>6 848 739,12</b>	<b>949 564,52</b>	<b>5 899 174,60</b>	<b>587 065,46</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		111 636,57		111 636,57	
66112	Intérêts - rattachement des icne		30 567,01	30 743,63	-176,62	
total chapitre 66	Charges financières	121 706,88	142 203,58	30 743,63	111 459,95	10 246,93
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales		24 240,00	1 875,00	22 365,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		68 892,93		68 892,93	
673	Titres annulés exercices antérieurs		20 290,30	15 305,03	4 985,27	
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement		3 000,00		3 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles		74 320,14		74 320,14	
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	221 000,00	190 743,37	17 180,03	173 563,34	47 436,66
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		26 634,00		26 634,00	
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	26 634,00	26 634,00		26 634,00	
total chapitre 69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
total chapitre 022	Dépenses imprévues	65 002,19				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>6 920 583,13</b>	<b>7 208 320,07</b>	<b>997 488,18</b>	<b>6 210 831,89</b>	<b>709 751,24</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 422 000,00				
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		1 615 469,01	1 298,00	1 614 171,01	
6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir		2 514,90		2 514,90	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 647 396,30	1 617 983,91	1 298,00	1 616 685,91	30 710,39

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>5 069 396,30</b>	<b>1 617 983,91</b>	<b>1 298,00</b>	<b>1 616 685,91</b>	<b>3 452 710,39</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>11 989 979,43</b>	<b>8 826 303,98</b>	<b>998 786,18</b>	<b>7 827 517,80</b>	<b>4 162 461,63</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>11 989 979,43</b>	<b>8 826 303,98</b>	<b>998 786,18</b>	<b>7 827 517,80</b>	<b>4 162 461,63</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64198	Autres remboursements		20 137,77		20 137,77	
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		166,59		166,59	
total chapitre 013	Atténuations de charges	19 575,00	20 304,36		20 304,36	-729,36
70111	Ventes d'eau aux abonnés		7 651 275,46	1 910 378,27	5 740 897,19	
701241	Recouvrement de la redevance pour pollution d'origine domestique		1 056 436,32	264 384,30	792 052,02	
701251	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		481 316,19	502,37	480 813,82	
70128	Autres taxes et redevances		154 138,93	153 311,95	826,98	
704	Travaux		337 101,85	12 370,86	324 730,99	
7064	Locations de compteurs		126 585,91	28 307,29	98 278,62	
7068	Autres prestations de service		20 683,26	6 697,35	13 985,91	
7084	Mise à disposition de personnel facturée		57 874,78		57 874,78	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7 356 249,78	9 885 412,70	2 375 952,39	7 509 460,31	-153 210,53
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
748	Autres subventions d'exploitation		77 368,00		77 368,00	
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	77 368,00	77 368,00		77 368,00	
7588	Autres		569,10		569,10	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante		569,10		569,10	-569,10
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 453 192,78</b>	<b>9 983 654,16</b>	<b>2 375 952,39</b>	<b>7 607 701,77</b>	<b>-154 508,99</b>
total chapitre 76	Produits financiers					
7711	Dédits et pénalités perçus		27 500,00		27 500,00	
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur		23,33		23,33	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 816,61	38,52	3 778,09	
778	Autres produits exceptionnels		10 576,07	153,19	10 422,88	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 77	Produits exceptionnels	46 329,00	41 916,01	191,71	41 724,30	4 604,70
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>7 499 521,78</b>	<b>10 025 570,17</b>	<b>2 376 144,10</b>	<b>7 649 426,07</b>	<b>-149 904,29</b>
722	Immobilisations corporelles		349 733,54		349 733,54	
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		294 820,73		294 820,73	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	644 820,73	644 554,27		644 554,27	266,46
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>644 820,73</b>	<b>644 554,27</b>		<b>644 554,27</b>	<b>266,46</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>8 144 342,51</b>	<b>10 670 124,44</b>	<b>2 376 144,10</b>	<b>8 293 980,34</b>	<b>-149 637,83</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>3 845 636,92</b>				
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>11 989 979,43</b>	<b>10 670 124,44</b>	<b>2 376 144,10</b>	<b>8 293 980,34</b>	<b>3 695 999,09</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2031	Frais d'études		29 216,75		29 216,75	
2033	Frais d'insertion		2 430,00		2 430,00	
2051	Concessions et droits assimilés		6 870,00		6 870,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	830 894,67	38 516,75		38 516,75	792 377,92
21561	Service de distribution d'eau		714 904,82	14 215,50	700 689,32	
2182	Matériel de transport		14 255,88		14 255,88	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		29 435,41		29 435,41	
2184	Mobilier		1 097,42		1 097,42	
2188	Autres		55 973,57		55 973,57	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 613 827,26	815 667,10	14 215,50	801 451,60	812 375,66
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
2313	Constructions		55 378,58		55 378,58	
2315	Installations matériels et outillage techniques		282 818,01		282 818,01	
total chapitre 23	Immobilisations en cours	5 305 453,11	338 196,59		338 196,59	4 967 256,52
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 750 175,04</b>	<b>1 192 380,44</b>	<b>14 215,50</b>	<b>1 178 164,94</b>	<b>6 572 010,10</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement	1 000,00				1 000,00
1641	Emprunts en euros		389 577,61		389 577,61	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	409 055,03	389 577,61		389 577,61	19 477,42
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
261	Titres de participation		6 900,00		6 900,00	
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	6 900,00	6 900,00		6 900,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues					

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>416 955,03</b>	<b>396 477,61</b>		<b>396 477,61</b>	<b>20 477,42</b>
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 167 130,07</b>	<b>1 588 858,05</b>	<b>14 215,50</b>	<b>1 574 642,55</b>	<b>6 592 487,52</b>
139111	Agence de l'eau		93 213,85		93 213,85	
139118	Autres		112 138,00		112 138,00	
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région		389,00		389,00	
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département		16 528,88		16 528,88	
13914	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Communes et structures intercommunales		1 666,00		1 666,00	
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres		47 905,00		47 905,00	
13933	Pae (programme d'aménagement d'ensemble)		22 980,00		22 980,00	
21561	Service de distribution d'eau		349 733,54		349 733,54	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	644 820,73	644 554,27		644 554,27	266,46
21315	Batiments administratifs		960,00		960,00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau		147 646,94		147 646,94	
21561	Service de distribution d'eau		720,00		720,00	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	150 000,00	149 326,94		149 326,94	673,06
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>794 820,73</b>	<b>793 881,21</b>		<b>793 881,21</b>	<b>939,52</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>8 961 950,80</b>	<b>2 382 739,26</b>	<b>14 215,50</b>	<b>2 368 523,76</b>	<b>6 593 427,04</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>379 465,85</b>				

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE****Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de la section d'investissement		9 341 416,65	2 382 739,26	14 215,50	2 368 523,76	6 972 892,89

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13111	Agence de l'eau		41 256,00		41 256,00	
13118	Autres		21 259,43		21 259,43	
1318	Autres		313,50	313,50		
total chapitre 13	Subventions d'investissement	3 200 634,76	62 828,93	313,50	62 515,43	3 138 119,33
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	284 900,00				284 900,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
1068	Autres réserves		636 485,59		636 485,59	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	636 485,59	636 485,59		636 485,59	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 122 020,35</b>	<b>699 314,52</b>	<b>313,50</b>	<b>699 001,02</b>	<b>3 423 019,33</b>
total chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	3 422 000,00				
28033	Amortissements frais d'insertion		264,00		264,00	
2805	Concessions et droits similaires brevets licences marques procédés logiciels droits et valeurs similaires		22 839,51		22 839,51	
28131	Bâtiments		43 023,00		43 023,00	
28153	Installations à caractère spécifique		33 797,00		33 797,00	
28156	Matériel spécifique d'exploitation		240 476,02	1 298,00	239 178,02	
28172	Agencements et aménagements de terrains		629,00		629,00	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28173	Constructions		109 291,20		109 291,20	
28174	Constructions sur sol d'autrui		17 271,00		17 271,00	
28175	Installations matériels et outillage techniques		1 002 130,57		1 002 130,57	
28178	Autres immobilisations corporelles		22 373,80		22 373,80	
28182	Matériel de transport		65 338,02		65 338,02	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		42 023,82		42 023,82	
28184	Mobilier		8 637,35		8 637,35	
28188	Amortissements autres		7 374,72		7 374,72	
4817	Pénalités de renégociation de la dette		2 514,90		2 514,90	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 647 396,30	1 617 983,91	1 298,00	1 616 685,91	30 710,39
2031	Frais d'études		147 166,94		147 166,94	
2033	Frais d'insertion		2 160,00		2 160,00	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	150 000,00	149 326,94		149 326,94	673,06
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>5 219 396,30</b>	<b>1 767 310,85</b>	<b>1 298,00</b>	<b>1 766 012,85</b>	<b>3 453 383,45</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>9 341 416,65</b>	<b>2 466 625,37</b>	<b>1 611,50</b>	<b>2 465 013,87</b>	<b>6 876 402,78</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>						
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>9 341 416,65</b>	<b>2 466 625,37</b>	<b>1 611,50</b>	<b>2 465 013,87</b>	<b>6 876 402,78</b>

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE****OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET A**

Cet état ne contient pas d'information.



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D	49 562,75	528,00	49 034,75	166 978,94
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	76 596,94	65 613,51	10 983,43	26 952,94
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
1) En toute propriété				
Terrains				
Constructions	2 207 551,63	43 023,00	2 164 528,63	2 145 985,38
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	6 260 864,09	507 391,45	5 753 472,64	4 496 608,73
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	742 383,75	237 959,88	504 423,87	527 035,50
Immobilisations corporelles en cours	145 947,71		145 947,71	199 406,50
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains	317 023,96	19 493,02	297 530,94	298 159,94
Constructions	3 928 914,28	1 530 108,11	2 398 806,17	2 508 097,37
Constructions sur sol d'autrui	268 315,88	201 264,85	67 051,03	84 322,03
Installations, matériels et outillage techniques	33 052 340,69	14 729 997,91	18 322 342,78	19 013 570,25
Autres immobilisations corporelles	1 255 912,25	263 742,39	992 169,86	1 014 543,66
Immobilisations en cours				309 371,10
3) Reçues en affectation ou en concession				

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	27 600,00		27 600,00	20 700,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
<b>TOTAL I</b>	<b>48 333 013,93</b>	<b>17 599 122,12</b>	<b>30 733 891,81</b>	<b>30 811 732,34</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances</b>				
<b>Créances</b>				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	3 036 484,77		3 036 484,77	3 023 980,24
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	212 600,00		212 600,00	528 895,10
<i>Créances diverses</i>				
Créances sur l'état et les collectivités publiques	198 979,40		198 979,40	298 828,44
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal				

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances	22 551,92	38 634,00	-16 082,08	12 078,95
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>2 672 166,38</b>		<b>2 672 166,38</b>	<b>1 684 903,59</b>
<b>Avances de trésorerie</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
<b>TOTAL II</b>	<b>6 142 782,47</b>	<b>38 634,00</b>	<b>6 104 148,47</b>	<b>5 548 686,32</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	23 285,03		23 285,03	25 799,93
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Écarts de conversion - Actif				
<b>TOTAL III</b>	<b>23 285,03</b>		<b>23 285,03</b>	<b>25 799,93</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>54 499 081,43</b>	<b>17 637 756,12</b>	<b>36 861 325,31</b>	<b>36 386 218,59</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds internes</b>		
Dotations		
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	16 478 317,61	16 478 317,61
Affectation (par la collectivité de rattachement)		
Écarts de réévaluation		
Réserves	3 665 981,07	3 029 495,48
Report à nouveau (1)	3 845 636,92	3 483 257,31
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	466 462,54	998 865,20
Subventions d'investissement	5 663 217,44	5 893 990,74
Provisions réglementées		
<b>Autres fonds</b>		
Fonds globalisés		
Droits de l'affectant		
<b>TOTAL I</b>	<b>30 119 615,58</b>	<b>29 883 926,34</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II</b>		
<b>DETTES</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 697 251,99	5 087 006,22
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
<b>Avances</b>		
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	619 410,95	1 096 509,91

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
<b>Dettes diverses</b>		
Fournisseurs d'immobilisations	14 800,80	173 730,87
Dettes envers l'État et les collectivités publiques		114 649,70
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes	633 539,96	14 679,43
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL III</b>	<b>5 965 003,70</b>	<b>6 486 576,13</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Recettes à classer ou à régulariser	776 706,03	15 716,12
Écart de conversion - Passif		
<b>TOTAL IV</b>	<b>776 706,03</b>	<b>15 716,12</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>36 861 325,31</b>	<b>36 386 218,59</b>

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

**III – ÉTATS FINANCIERS****Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>	112 264,53	154 214,25
<i>Divers</i>	5 782 852,87	6 173 811,60
Production stockée		
Production immobilisée	349 733,54	246 787,98
Subventions d'exploitation	77 368,00	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	569,10	4 565,38
<b>TOTAL I</b>	<b>6 322 788,04</b>	<b>6 579 379,21</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 662 368,10	1 775 297,44
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>	26 227,00	20 867,33
<i>Autres</i>	524,00	555 100,43
Salaires et traitements	1 800 807,43	1 436 585,70
Charges sociales	685 427,31	495 353,26
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	1 614 171,01	1 477 085,07
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>		
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>	26 634,00	12 000,00
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>		

**III – ÉTATS FINANCIERS****Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Autres charges	89 173,49	89 532,79
<b>TOTAL II</b>	<b>5 905 332,34</b>	<b>5 861 822,02</b>
<b>A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>417 455,70</b>	<b>717 557,19</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 514,90	2 514,90
Intérêts et charges assimilées	111 459,95	110 463,98
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>113 974,85</b>	<b>112 978,88</b>
<b>B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-113 974,85</b>	<b>-112 978,88</b>
<b>A + B - RÉSULTAT COURANT</b>	<b>303 480,85</b>	<b>604 578,31</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>	31 301,42	26 095,07
Sur opérations en capital		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres opérations</i>	305 243,61	473 940,28
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		

**III – ÉTATS FINANCIERS****Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>TOTAL V</b>	<b>336 545,03</b>	<b>500 035,35</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>	3 000,00	
<i>Autres opérations</i>	96 243,20	69 454,05
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>	74 320,14	36 294,41
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>173 563,34</b>	<b>105 748,46</b>
<b>C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>162 981,69</b>	<b>394 286,89</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>6 659 333,07</b>	<b>7 079 414,56</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)</b>	<b>6 192 870,53</b>	<b>6 080 549,36</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>466 462,54</b>	<b>998 865,20</b>

## État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_04-DE

Finance 2023

Berser  
Levrault

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_04-DE

Exercice 2023  
Berse  
Levrault

**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 17/01/2024

**Comptable(s)**

Mme CORINE HUSSON

du 01/01/2023

**Ayant exercé au cours de la gestion**

au 17/01/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



**IV – ANNEXES****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

## DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					8 208 766,65									
1641 Emprunts en euros (total)					8 208 766,65									
00600485120 (EAU-2010-2)	Crédit Agricole	12/10/2010	05/11/2010	05/08/2011	339 000,00	F	FIXE	2,850	2,866		A	C	O	A-1
00601357275 (EAU-2017-1)	Crédit Agricole	13/06/2017	19/06/2017	19/06/2018	200 000,00	F	FIXE	1,680	1,695		A	P	O	A-1
00601757054 (EAU-2018-1)	Crédit Agricole	28/08/2018	30/08/2018	30/11/2018	100 000,00	F	FIXE	1,330	1,351		T	P	O	A-1
00601909539 (EAU-2018-2)	Crédit Agricole	04/10/2018	16/02/2019	06/05/2019	67 000,00	F	FIXE	0,670	0,676		A	P	O	A-1
00602024507 (EAU-2019-1)	Crédit Agricole	01/04/2019	15/05/2019	15/08/2019	78 000,00	F	FIXE	1,850	1,862		T	P	O	A-1
00602237591 (EAU-2019-2)	Crédit Agricole	24/09/2019	05/11/2019	05/05/2020	320 000,00	F	FIXE	0,890	0,899		S	P	O	A-1
00602676340 (EAU-2020-2)	Crédit Agricole	15/09/2020	30/09/2020	30/09/2021	1 186 739,33	F	FIXE	1,020	1,033		A	P	O	A-1
1241332 (EAU-2020-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	01/01/2020	31/03/2013	01/02/2014	160 000,00	F	FIXE	3,920	3,917		A	P	O	A-1
1356335 (EAU-2016-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2016	01/07/2016	01/07/2017	240 000,00	V	LIVRETA	1,500	1,621		A	C	O	A-1
1783 (EAU-2021-2)	Agence France Locale	21/09/2021	20/09/2021	20/12/2021	750 000,00	F	FIXE	1,370	1,397		T	C	O	A-1
2003 082 (EAU-2003-1)	Caisse d'Épargne	18/06/2003	27/07/2003	25/01/2004	225 000,00	F	FIXE	4,720	4,720		A	P	O	A-1
2004-179 (EAU-2004-1)	Caisse d'Épargne	09/12/2004	25/01/2005	25/04/2005	500 000,00	F	FIXE	4,640	4,652		A	P	O	A-1
2006.085 (EAU-2006-1)	Caisse d'Épargne	09/05/2006	25/05/2006	25/11/2006	100 000,00	F	FIXE	4,100	4,141		S	C	O	A-1
2007.083 (EAU-2007-1)	Caisse d'Épargne	18/05/2007	25/10/2007	25/07/2008	100 000,00	F	FIXE	4,590	4,593		A	C	O	A-1
2011.123/A1011658 (EAU-2011-1)	Caisse d'Épargne	06/12/2011	15/01/2012	25/04/2012	380 000,00	F	FIXE	4,740	4,804		T	C	O	A-1
43519825326 (EAU-2005-1)	Crédit Agricole	01/03/2005	03/03/2005	28/06/2005	500 000,00	V	TEC5	3,510	2,092		T	P	O	A-1
5440951 (EAU-2021-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	16/07/2021	01/09/2021	01/11/2021	750 000,00	V	LIVRETA	1,100	1,588		T	C	O	A-1
A1008400 (EAU-2008-1)	Caisse d'Épargne	25/08/2008	25/08/2008	25/12/2008	500 000,00	F	FIXE	5,080	5,113		T	P	O	A-1
A1009093 (EAU-2006-3)	Caisse d'Épargne	23/06/2006	23/06/2006	25/06/2009	300 000,00	F	FIXE	4,930	3,948		T	P	O	A-1
A1016989 (EAU-2016-2)	Caisse d'Épargne	15/11/2016	25/02/2017	25/05/2017	250 000,00	F	FIXE	1,670	1,681		T	P	O	A-1
MON532652EUR/02 (EAU-2006-4)	SFIL	03/05/2006	01/06/2006	01/09/2006	369 548,96	F	FIXE	4,550	4,628		T	P	O	A-1
MON532653EUR (EAU-2010-1)	SFIL	05/10/2010	15/11/2010	01/03/2011	81 000,00	F	FIXE	2,270	2,290		T	P	O	A-1
MON532740EUR (EAU-2014-1)	SFIL	18/04/2014	13/06/2014	01/10/2014	500 000,00	F	FIXE	3,310	3,380		T	P	O	A-1
MON533320EUR (EAU-2003-2)	SFIL	18/12/2003	20/01/2004	01/04/2004	212 478,36	F	FIXE	5,300	5,407		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
<b>Total général</b>					<b>8 208 766,65</b>												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - EAU - - 2023**

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **25/03/2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_04-DE

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		4 666 684,97					389 577,66	111 636,54	0,00	30 567,01
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 666 684,97					389 577,66	111 636,54	0,00	30 567,01
00600485120 (EAU-2010-2)	N	0,00	A-1	45 200,00	1,60	F	FIXE	2,850	22 600,00	1 932,30	0,00	524,43
00601357275 (EAU-2017-1)	N	0,00	A-1	159 304,19	18,47	F	FIXE	1,680	7 068,24	2 795,06	0,00	1 433,22
00601757054 (EAU-2018-1)	N	0,00	A-1	67 241,32	9,67	F	FIXE	1,330	6 417,06	947,74	0,00	78,62
00601909539 (EAU-2018-2)	N	0,00	A-1	19 364,76	1,35	F	FIXE	0,670	9 586,62	193,97	0,00	85,08
00602024507 (EAU-2019-1)	N	0,00	A-1	66 479,20	20,38	F	FIXE	1,850	2 643,50	1 260,50	0,00	157,08
00602237591 (EAU-2019-2)	N	0,00	A-1	282 095,41	25,85	F	FIXE	0,890	9 602,74	2 574,80	0,00	393,15
00602676340 (EAU-2020-2)	N	0,00	A-1	963 619,23	11,75	F	FIXE	1,020	75 129,39	10 595,24	0,00	2 497,51
1241332 (EAU-2020-1)	N	0,00	A-1	63 849,88	4,09	F	FIXE	3,920	11 361,89	2 948,30	0,00	2 290,34
1356335 (EAU-2016-1)	N	0,00	A-1	188 181,16	24,50	V	LIVRETA	1,750	5 960,68	3 397,48	0,00	3 547,68
1783 (EAU-2021-2)	N	0,00	A-1	707 812,51	37,72	F	FIXE	1,390	18 750,04	9 994,20	0,00	323,25
2003 082 (EAU-2003-1)	N	0,00	A-1	108 412,77	9,07	F	FIXE	4,720	8 338,99	5 510,68	0,00	4 780,61
2004-179 (EAU-2004-1)	N	0,00	A-1	169 767,27	5,32	F	FIXE	4,640	24 069,05	8 994,01	0,00	5 402,12
2006.085 (EAU-2006-1)	N	0,00	A-1	41 666,55	12,40	F	FIXE	4,100	3 333,34	1 810,83	0,00	173,65

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
2007.083 (EAU-2007-1)	N	0,00	A-1	19 780,62	3,57	F	FIXE	4,590	4 945,14	1 134,91	0,00	396,91
2011.123/A1011658 (EAU-2011-1)	N	0,00	A-1	82 333,49	3,07	F	FIXE	4,740	25 333,32	4 653,10	0,00	721,13
43519825326 (EAU-2005-1)	N	0,00	A-1	219 188,58	11,24	V	TEC5	0,000	19 483,44	0,00	0,00	0,00
5440951 (EAU-2021-1)	N	0,00	A-1	729 563,90	38,34	V	LIVRETA	3,350	1 549,65	23 659,28	0,00	4 229,81
A1008400 (EAU-2008-1)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	5,083	34 981,66	892,49	0,00	0,00
A1009093 (EAU-2006-3)	N	0,00	A-1	167 716,90	10,24	F	FIXE	4,930	12 292,59	8 649,53	0,00	159,01
A1016989 (EAU-2016-2)	N	0,00	A-1	174 753,71	13,15	F	FIXE	1,670	11 688,68	3 040,64	0,00	293,43
MON532652EUR/02 (EAU-2006-4)	N	0,00	A-1	66 377,76	2,42	F	FIXE	4,550	24 519,13	3 721,39	0,00	257,21
MON532653EUR (EAU-2010-1)	N	0,00	A-1	32 599,04	6,92	F	FIXE	2,270	4 249,49	800,47	0,00	63,02
MON532740EUR (EAU-2014-1)	N	0,00	A-1	221 305,77	5,50	F	FIXE	3,310	34 385,73	8 039,51	0,00	1 831,31
MON533320EUR (EAU-2003-2)	N	0,00	A-1	70 070,95	5,00	F	FIXE	5,300	11 287,29	4 090,11	0,00	928,44
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>4 666 684,97</b>					<b>389 577,66</b>	<b>111 636,54</b>	<b>0,00</b>	<b>30 567,01</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 666 684,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

(1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIÉS AU COURS DE L'ANNÉE

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AU****B1.9****AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES  
AMORTISSEMENTS

B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2019-12-20
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt national	20	20/12/2019
L	Logiciel	2	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Mobilier	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Matériel classique	10	20/12/2019
L	Coffre-fort	20	20/12/2019
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019
L	Equipement sportif	10	20/12/2019
L	Installation de voirie	20	20/12/2019
L	Plantation	15	20/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation )	30	20/12/2019
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs )	10	20/12/2019
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15	20/12/2019
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES

B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	26 634,00		12 000,00	38 634,00	0,00	38 634,00
Creances douteuses	0,00	26/10/2022	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Creances douteuses	26 634,00	11/04/2023	0,00	26 634,00	0,00	26 634,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>26 634,00</b>		<b>12 000,00</b>	<b>38 634,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 634,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TR****B4**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B7.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTE  
EMPRUNTS GARANTIS**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	501 214,20
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>501 214,20</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>7 649 426,07</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>6,55</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B8.1****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6742			ASSOCIATION AMIS DOCTEUR BELLETR	Association	3 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE

B8.2

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)**

**B8.3**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-----------------------------------	-------------------------------

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS****B8.5**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>20,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,00</b>	<b>11,00</b>	<b>6,00</b>	<b>17,00</b>
Acheteur public		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent d'accueil	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Responsable des Ressources Humaines		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur territorial	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>40,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40,00</b>	<b>12,00</b>	<b>20,00</b>	<b>32,00</b>
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent de distribution de l'eau		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Agent de maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de relève		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Agent réseau		5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Ambassadeur de l'eau		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Electromécanicien		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Géomètre		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Métrologue		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Référent maintenance		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien BE		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 2ème classe		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien territorial	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>60,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60,00</b>	<b>23,00</b>	<b>26,00</b>	<b>49,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV – ANNEXES

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

## ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>1 224 565,69</b>		
Acheteur public		ADM		90 003,46	3-3-2°	CDI CDI
Adjoint technique principal 1ère classe		TECH		61 786,07	A	CDI CDI
Agent administratif	C	ADM		37 167,50	A CDI	CDI CDI
Agent d'accueil	C	ADM		35 903,51	A CDI	CDI CDI
Agent d'accueil	C	ADM		39 634,93	3-a°	CDD CDD
Agent de distribution de l'eau		TECH		123 419,07	A	CDI CDI
Agent de maîtrise		TECH		96 217,73	A	CDI CDI
Agent de relève		TECH		87 691,56	A	CDI CDI
Agent réseau		TECH		193 422,18	A	CDI CDI
Agent réseau		TECH		17 755,41	A	CDD CDD
Ambassadeur de l'eau		TECH		13 784,56	3-a°	CDD CDD
Electromécanicien		TECH		130 660,35	A	CDI CDI
Géomètre		TECH		46 315,27	A	CDI CDI
Responsable des Ressources Humaines		ADM		37 316,20	3-3-2°	CDI CDI
Référent maintenance		TECH		44 504,43	A	CDI CDI
Technicien BE		TECH		67 988,44	A	CDI CDI
Technicien principal 2ème classe		TECH		100 995,02	A	CDI CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>83 142,08</b>		
Agent d'accueil saisonnier		ADM		10 587,41	3-b	CDD CDD
Agent de distribution de l'eau saisonnier		TECH		37 488,46	3-b	CDD CDD
Agents de relève saisonniers		TECH		35 066,21	3-b	CDD CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>1 307 707,77</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le **25/03/2024**  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_04-DE



- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA C  
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DAN  
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 1849RD19, Mas de Tassy, 83440  
TOURRETTES (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS  
DÉPENSES

C1.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>703 875,76</b>	<b>I 684 398,34</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>409 055,03</b>	<b>389 577,61</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	409 055,03	389 577,61
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>294 820,73</b>	<b>294 820,73</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	294 820,73	294 820,73
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>684 398,34</b>	<b>738 773,35</b>	<b>379 465,85</b>	<b>1 802 637,54</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS  
RECETTES

C1.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>5 069 396,30</b>	<b>1 616 685,91</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>5 069 396,30</b>	<b>1 616 685,91</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	0,00	264,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	22 839,51
28131	Bâtiments	0,00	43 023,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	33 797,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 644 881,40	239 178,02
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	0,00	629,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	109 291,20
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	0,00	17 271,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	1 002 130,57
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	22 373,80
28182	Matériel de transport	0,00	65 338,02
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	42 023,82
28184	Mobilier	0,00	8 637,35
28188	Autres	0,00	7 374,72
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	2 514,90	2 514,90
021	Virement de la section d'exploitation	3 422 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 616 685,91</b>	<b>194 349,33</b>	<b>0,00</b>	<b>636 485,59</b>	<b>2 447 520,83</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 1 802 637,54</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 2 447 520,83</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 644 883,29</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATION****C2.1****C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS

C2.2

## C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DE  
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****D1.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DE</b>	
<b>RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DE  
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION  
D'EXPLOITATION****D1.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION D  
 RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION  
 D'INVESTISSEMENT**

**D1.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE L'EAU  
PJ COMPLEMENTAIRE AU VOTE DU CFU  
REPARTITION EAU / SIAGNOLE**

Depuis la dissolution de la société E2S et le transfert de la gestion de la Siagnole à la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, un état annexe complémentaire est joint au Compte Administratif pour individualiser les éléments financiers affectés exclusivement à la gestion de la Siagnole, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La maquette du Compte Financier Unique, applicable en M49 depuis les comptes 2022 de l'eau, ne prévoyant pas cette annexe, il convient de l'intégrer en pièce justificative complémentaire, selon les éléments financiers ci-après :

CFU 2023	EAU	SIAGNOLE	TOTAL
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>11 023 725.53</b>	<b>1 115 891.73</b>	<b>12 139 617.26</b>
Chapitre 013	20 304.36	0.00	20 304.36
Chapitre 042	644 554.27	0.00	644 554.27
Chapitre 70	6 907 297.23	602 163.08	7 509 460.31
Chapitre 74	77 368.00	0.00	77 368.00
Chapitre 75	569.10	0.00	569.10
Chapitre 77	41 344.09	380.21	41 724.30
002 - Excédent reporté	3 332 288.48	513 348.44	3 845 636.92
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 728 411.60</b>	<b>1 099 106.20</b>	<b>7 827 517.80</b>
Chapitre 011	1 488 136.16	55 686.48	1 543 822.64
Chapitre 012	2 247 633.47	404 202.09	2 651 835.56
Chapitre 014	997 197.30	617 145.61	1 614 342.91
Chapitre 65	89 173.49	0.00	89 173.49
Chapitre 66	111 459.95	0.00	111 459.95
Chapitre 67	173 563.34	0.00	173 563.34
Chapitre 68	26 634.00	0.00	26 634.00
Chapitre 042	1 594 613.89	22 072.02	1 616 685.91
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 295 313.93</b>	<b>16 785.53</b>	<b>4 312 099.46</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 373 644.57</b>	<b>91 369.30</b>	<b>2 465 013.87</b>
Chapitre 040	1 594 618.89	22 067.02	1 616 685.91
Chapitre 041	149 326.94	0.00	149 326.94
Chapitre 10	567 183.31	69 302.28	636 485.59
Chapitre 13	62 515.43	0.00	62 515.43
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 488 129.79</b>	<b>259 859.82</b>	<b>2 747 989.61</b>
001 – Déficit reporté	330 000.52	49 465.33	379 465.85
Chapitre 040	644 554.27	0.00	644 554.27
Chapitre 041	149 326.94	0.00	149 326.94
Chapitre 16	389 577.61	0.00	389 577.61
Chapitre 20	34 706.75	3 810.00	38 516.75
Chapitre 21	713 931.84	87 519.76	801 451.60
Chapitre 23	219 131.86	119 064.73	338 196.59
Chapitre 26	6 900.00	0.00	6 900.00
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 114 485.22</b>	<b>- 168 490.52</b>	<b>- 282 975.74</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 21  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 3  
Suffrages exprimés..... 27

DCC n° 240319/05

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), René UGO

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

L'article 242 de la loi de finances 2019 (modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021) a prévu l'expérimentation du Compte Financier Unique. Ce CFU a pour vocation, dans une démarche de simplification, à se substituer au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion réalisé par le comptable.

Cette expérimentation, qui s'applique aux budgets M49 depuis 2022, se poursuit jusqu'aux comptes de l'exercice 2023, l'objectif en étant la généralisation à l'horizon 2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**CONSIDÉRANT** que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Jean-Yves HUET, Vice-Président délégué aux finances, pour le vote du Compte Financier Unique du budget annexe ASSAINISSEMENT de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur et le comptable,

**APRÈS** s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi que les valeurs inactives,

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

25 MARS 2024

BORDER  
LE RESULT

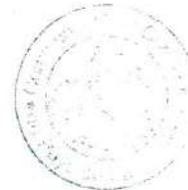
ID : 083-200004802-20240319-240319\_05-DE

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>						
Résultats reportés (22/03/2023)		965 582.70		441 692.38		1 407 275.08
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice .....	1 217 193.88	1 941 614.07	3 172 865.55	3 667 647.49	4 390 059.43	5 609 261.56
<b>TOTAUX</b>	1 217 193.88	2 907 196.77	3 172 865.55	4 109 339.87	4 390 059.43	7 016 536.64
Résultats de clôture .....		1 690 002.89		936 474.32		2 626 477.21
Restes à réaliser .....	499 067.77	185 397.52			499 067.77	185 397.52
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 716 261.65	3 092 594.29	3 172 865.55	4 109 339.87	4 889 127.20	7 201 934.16
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		1 376 332.64		936 474.32		2 312 806.96

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
- **DÉCLARE** que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2023 par l'ordonnateur et le comptable, visé et certifié conforme par ces deux instances, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique tels que résumés ci-dessus.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ASST - CC PAYS DE FAYENCE**

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE CC PAYS DE FAYENCE

Numéro SIRET : 20000480200050

POSTE COMPTABLE : 083110 SGC ESTEREL

**Compte financier unique (M49)**

**Service public local**

BUDGET ANNEXE

ANNEE 2023

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A <a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	Ordonnateur	5
B <a href="#">Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice</a>	Ordonnateur	6
C <a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	Ordonnateur	7
D1 <a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	Ordonnateur	8
D2 <a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	Ordonnateur	9
E <a href="#">Bilan synthétique</a>	Comptable	10
F <a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	Comptable	11
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A <a href="#">Modalités de vote du budget</a>	Ordonnateur	12
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1 <a href="#">Dépenses d'exploitation</a>	Ordonnateur	13
A1.2 <a href="#">Recettes d'exploitation</a>	Ordonnateur	14
A2.1 <a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Ordonnateur	15
A2.2 <a href="#">Recettes d'investissement</a>	Ordonnateur	16
<i>Vue détaillée</i>		
B1 <a href="#">Dépenses d'exploitation</a>	Comptable	17
B2 <a href="#">Recettes d'exploitation</a>	Comptable	20
C1 <a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Comptable	22
C2 <a href="#">Recettes d'investissement</a>	Comptable	24
D1 <a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	Ordonnateur	26
<b>III. États financiers</b>		
A <a href="#">Bilan</a>	Comptable	27
B <a href="#">Compte de résultat</a>	Comptable	32
<b>IV. États annexés</b>		
A Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions et des dépréciations	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1	Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B9.2	État du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire - Dépenses	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - Recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1.1.1	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	Ordonnateur
D1.1.2	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur

Exercice 2023  
Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_05-DE  
Berser  
Levrault

D1.2.1 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

Ordonnateur

D1.2.2 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

Ordonnateur

**V. Arrêté et signatures**

A [Arrêté et signatures](#)

Ordonnateur / Comptable

36

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 552 333,76	3 709 582,41	9 261 916,17
	Recettes réalisées (1)	B	1 941 614,07	3 667 647,49	5 609 261,56
	Restes à réaliser	C	185 397,52	0,00	185 397,52
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 517 916,46	4 151 274,79	10 669 191,25
	Dépenses réalisées (1)	E	1 217 193,88	3 172 865,55	4 390 059,43
	Restes à réaliser	F	499 067,77	0,00	499 067,77
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	724 420,19	494 781,94	1 219 202,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	965 582,70	441 692,38	1 407 275,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	1 690 002,89	936 474,32	2 626 477,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-313 670,25	0,00	-313 670,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 376 332,64	936 474,32	2 312 806,96

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

Section d'exploitation	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	494 781,94
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	441 692,38
C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B	936 474,32
<b>Section d'investissement</b>	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	724 420,19
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	965 582,70
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	1 690 002,89
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-313 670,25
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation</i>	1 376 332,64
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	0,00

(a) en cas de déficit reporté de la section d'exploitation, il n'y a pas d'affectation, en cas d'excédent, il est affecté en priorité au financement des investissements (recette sur le compte 1064) pour le montant des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif.

(b) le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat d'exploitation. Le solde est reporté au budget de reprise du résultat de l'exercice après le vote du compte financier.

(c) différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUE**  
**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET A**

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



# I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

## DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES

### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>499 067,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	4 225,00
2031	Frais d'études	2 505,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 720,00
21	Immobilisations corporelles	37 484,00
21562	Service d'assainissement	15 786,72
2183	Matériel de bureau et informatique	21 697,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	457 358,77
2313	Constructions	3 993,10
2315	Installat°, matériel et outillage techni	453 365,67
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES**

Publié le 25/03/2024

Berger  
Levrault

ID : 083-200004802-20240319-240319\_05-DE

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>185 397,52</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>8 501,00</b>
10222	FCTVA	8 501,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>176 896,52</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	176 896,52
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

<b>ACTIF NET (1)</b>	<b>Total</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Total</b>
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>112,12</b>	Dotations	72,82
Terrains	134,07	Fonds globalisés	1 721,80
Constructions	5 016,34	Réserves	2 664,67
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	19 812,10	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	65,28	Report à nouveau (1)	441,69
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	494,78
Autres immobilisations corporelles	142,35	Subventions transférables	8 969,71
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>25 170,13</b>	Subventions non transférables	0,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>36,80</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	8 597,36
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>25 319,06</b>	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>22 962,83</b>
Créances	761,74	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>
Valeurs mobilières de placement	0,00	<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>5 011,02</b>
Disponibilités	2 230,86	Fournisseurs (2)	126,74
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	211,67
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 992,59</b>	<b>Total des dettes à court terme</b>	<b>338,40</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>11,12</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 349,42</b>
		Comptes de régularisation	10,52
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>28 322,77</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 322,77</b>

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	66,78	65,52
Produits des services	2 721,92	2 729,10
Autres produits	88,22	47,52
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	2 876,92	2 842,14
Traitements, salaires, charges sociales	740,66	621,49
Achats et charges externes	1 035,60	1 139,02
Participations et interventions	13,10	20,14
Dotations aux amortissements et provisions	966,19	896,99
Autres charges	8,19	74,90
Charges courantes non financières	2 763,74	2 752,54
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>113,18</b>	<b>89,60</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	64,11	67,54
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-64,11</b>	<b>-67,54</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>49,07</b>	<b>22,06</b>
Produits exceptionnels	501,14	599,90
Charges exceptionnelles	55,43	13,04
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>445,71</b>	<b>586,86</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>494,78</b>	<b>608,91</b>



## II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° ..... du .....).



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 230 627,00	866 510,77	112 208,68	978 719,45	79,53	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	860 000,00	824 937,89	0,00	824 937,89	95,92	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	277 353,00	118 216,00	152 167,01	270 383,01	97,49	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	12 874,34	220,80	13 095,14	43,65	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 397 980,00</b>	<b>1 822 539,00</b>	<b>264 596,49</b>	<b>2 087 135,49</b>	<b>87,04</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 66	Charges financières	67 870,50	62 870,50	0,00	62 870,50	92,63	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	85 100,00	53 207,95	2 223,00	55 430,95	65,14	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	9 804,00	9 804,00	0,00	9 804,00	100,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	103 413,68					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 664 168,18</b>	<b>1 948 421,45</b>	<b>266 819,49</b>	<b>2 215 240,94</b>	<b>83,15</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	490 150,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	996 956,61	957 624,61	0,00	957 624,61	96,05	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 487 106,61</b>	<b>957 624,61</b>	<b>0,00</b>	<b>957 624,61</b>	<b>64,40</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>4 151 274,79</b>	<b>2 906 046,06</b>	<b>266 819,49</b>	<b>3 172 865,55</b>	<b>76,43</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>4 151 274,79</b>	<b>2 906 046,06</b>	<b>266 819,49</b>	<b>3 172 865,55</b>	<b>76,43</b>	<b>0,00</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	15 750,00	19 205,34	0,00	19 205,34	121,94	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 061 650,45	2 635 791,88	356 515,75	2 992 307,63	97,74	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	52 417,89	66 777,40	0,00	66 777,40	127,39	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 931,00	8 234,10	386,00	8 620,10	294,10	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 132 749,34</b>	<b>2 730 008,72</b>	<b>356 901,75</b>	<b>3 086 910,47</b>	<b>98,54</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	200 000,00	204 307,20	0,00	204 307,20	102,15	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>3 332 749,34</b>	<b>2 934 315,92</b>	<b>356 901,75</b>	<b>3 291 217,67</b>	<b>98,75</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	376 833,07	376 429,82	0,00	376 429,82	99,89	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>376 833,07</b>	<b>376 429,82</b>	<b>0,00</b>	<b>376 429,82</b>	<b>99,89</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>3 709 582,41</b>	<b>3 310 745,74</b>	<b>356 901,75</b>	<b>3 667 647,49</b>	<b>98,87</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>441 692,38</b>					
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>4 151 274,79</b>	<b>3 310 745,74</b>	<b>356 901,75</b>	<b>3 667 647,49</b>	<b>98,87</b>	<b>0,00</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(3) RE 042 = DI 040

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	19 513,36	3 675,00	18,83	4 225,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	533 205,28	182 088,97	34,15	37 484,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 123 869,49	253 575,26	4,95	457 358,77
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 676 588,13</b>	<b>439 339,23</b>	<b>7,74</b>	<b>499 067,77</b>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	295 295,26	275 295,26	93,23	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	9 200,00	9 200,00	100,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>304 495,26</b>	<b>284 495,26</b>	<b>93,43</b>	<b>0,00</b>
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 981 083,39</b>	<b>723 834,49</b>	<b>12,10</b>	<b>499 067,77</b>
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	376 833,07	376 429,82	99,89	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	160 000,00	116 929,57	73,08	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>536 833,07</b>	<b>493 359,39</b>	<b>91,90</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>6 517 916,46</b>	<b>1 217 193,88</b>	<b>18,67</b>	<b>499 067,77</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 517 916,46</b>	<b>1 217 193,88</b>	<b>18,67</b>	<b>499 067,77</b>

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	2 453 227,15	744 884,63	30,36	176 896,52
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 362 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00	122 175,26	135,75	8 501,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 905 227,15</b>	<b>867 059,89</b>	<b>22,20</b>	<b>185 397,52</b>
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	490 150,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	996 956,61	957 624,61	96,05	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	160 000,00	116 929,57	73,08	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 647 106,61</b>	<b>1 074 554,18</b>	<b>65,24</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>5 552 333,76</b>	<b>1 941 614,07</b>	<b>34,97</b>	<b>185 397,52</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>965 582,70</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 517 916,46</b>	<b>1 941 614,07</b>	<b>34,97</b>	<b>185 397,52</b>

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)		478 916,46	84 320,00	394 596,46	
6062	Produits de traitement		81 024,34	1 063,49	79 960,85	
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		42 220,33	206,60	42 013,73	
6064	Fournitures administratives		2 976,17	67,20	2 908,97	
6066	Carburants		10 039,17	845,69	9 193,48	
6068	Autres matières et fournitures		10 492,06	441,46	10 050,60	
611	Sous-traitance générale		206 290,15	23 271,50	183 018,65	
6135	Locations mobilières		14 972,39	854,61	14 117,78	
61523	Reseaux		107 277,53	12 326,56	94 950,97	
61551	Matériel roulant		9 389,54	152,23	9 237,31	
61558	Autres biens mobiliers		7 590,76	4 712,23	2 878,53	
6156	Maintenance		14 066,47	2 499,00	11 567,47	
6161	Multirisques		7 659,97	660,00	6 999,97	
618	Divers		3 600,00		3 600,00	
6226	Honoraires		15 512,20	9 283,00	6 229,20	
6227	Frais d'actes et de contentieux		600,00		600,00	
6228	Divers		72 290,10	14 806,99	57 483,11	
6231	Annonces et insertions		1 404,00		1 404,00	
6238	Divers		3 159,03		3 159,03	
6251	Voyages et déplacements		27,90		27,90	
6261	Frais d'affranchissement		22 168,76	748,00	21 420,76	
6262	Frais de télécommunications		13 416,18		13 416,18	
627	Services bancaires et assimilés		1 370,46		1 370,46	
62871	à la collectivité de rattachement		8 514,04		8 514,04	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 230 627,00	1 134 978,01	156 258,56	978 719,45	251 907,55
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		56 883,44		56 883,44	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6312	Taxe d'apprentissage		1 883,69		1 883,69	
6313	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue		1 945,53		1 945,53	
6332	Cotisations versées au FNAL		238,74		238,74	
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale		4 125,05		4 125,05	
6411	Salaires, appointements, commissions de base		474 641,03		474 641,03	
6413	Primes et gratifications		65 863,59		65 863,59	
6415	Supplément familial		2 581,91		2 581,91	
6451	Cotisations à l'URSSAF		104 988,04		104 988,04	
6452	Cotisations aux mutuelles		1 603,26		1 603,26	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		81 520,88		81 520,88	
6454	Cotisations au Pôle Emploi		10 184,25		10 184,25	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		9 325,87		9 325,87	
6472	Versements aux comités d'entreprise		3 816,00		3 816,00	
6475	Médecine du travail pharmacie		1 988,93		1 988,93	
648	Autres charges de personnel		3 347,68		3 347,68	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	860 000,00	824 937,89		824 937,89	35 062,11
706129	Reversement aux agences de l'eau -redevance pour la modernisation des reseaux de collecte		359 622,01	89 239,00	270 383,01	
total chapitre 014	Atténuations de produits	277 353,00	359 622,01	89 239,00	270 383,01	6 969,99
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage		14 273,96	1 332,00	12 941,96	
6541	Créances admises en non-valeur		150,00		150,00	
658	Charges diverses de gestion courante		3,18		3,18	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	14 427,14	1 332,00	13 095,14	16 904,86
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 397 980,00</b>	<b>2 333 965,05</b>	<b>246 829,56</b>	<b>2 087 135,49</b>	<b>310 844,51</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		63 849,67		63 849,67	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
66112	Intérêts - rattachement des icne		17 195,50	18 174,67	-979,17	
total chapitre 66	Charges financières	67 870,50	81 045,17	18 174,67	62 870,50	5 000,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales		9 283,00		9 283,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		19 968,07		19 968,07	
673	Titres annulés exercices antérieurs		11 334,09	8 854,52	2 479,57	
678	Autres charges exceptionnelles		23 700,31		23 700,31	
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	85 100,00	64 285,47	8 854,52	55 430,95	29 669,05
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		9 804,00		9 804,00	
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	9 804,00	9 804,00		9 804,00	
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés					
total chapitre 022	Dépenses imprévues	103 413,68				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 664 168,18</b>	<b>2 489 099,69</b>	<b>273 858,75</b>	<b>2 215 240,94</b>	<b>448 927,24</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	490 150,00				
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		957 037,32	648,00	956 389,32	
6862	Dotation aux amortissements des charges financières à répartir		1 235,29		1 235,29	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	996 956,61	958 272,61	648,00	957 624,61	39 332,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 487 106,61</b>	<b>958 272,61</b>	<b>648,00</b>	<b>957 624,61</b>	<b>529 482,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>4 151 274,79</b>	<b>3 447 372,30</b>	<b>274 506,75</b>	<b>3 172 865,55</b>	<b>978 409,24</b>
002 Résultat d'exploitation reporté						
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>4 151 274,79</b>	<b>3 447 372,30</b>	<b>274 506,75</b>	<b>3 172 865,55</b>	<b>978 409,24</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64198	Autres remboursements		18 470,36		18 470,36	
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		734,98		734,98	
total chapitre 013	Atténuations de charges	15 750,00	19 205,34		19 205,34	-3 455,34
704	Travaux		449 103,24	2 769,00	446 334,24	
70611	Redevances d'assainissement collectif		2 607 179,98	644 689,87	1 962 490,11	
706121	Recouvrement de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte		238 651,74	59 178,75	179 472,99	
7068	Autres prestations de service		468 669,46	123 124,35	345 545,11	
7084	Mise à disposition de personnel facturée		58 465,18		58 465,18	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3 061 650,45	3 822 069,60	829 761,97	2 992 307,63	69 342,82
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
741	Primes d'épuration		79 882,99	13 105,59	66 777,40	
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	52 417,89	79 882,99	13 105,59	66 777,40	-14 359,51
7581	FCTVA		8 618,26		8 618,26	
7588	Autres		1,84		1,84	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 931,00	8 620,10		8 620,10	-5 689,10
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 132 749,34</b>	<b>3 929 778,03</b>	<b>842 867,56</b>	<b>3 086 910,47</b>	<b>45 838,87</b>
total chapitre 76	Produits financiers					
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur		3,90		3,90	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		29 387,00	29 387,00		
7741	de la collectivité de rattachement		200 000,00		200 000,00	
778	Autres produits exceptionnels		4 392,01	88,71	4 303,30	
total chapitre 77	Produits exceptionnels	200 000,00	233 782,91	29 475,71	204 307,20	-4 307,20
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>3 332 749,34</b>	<b>4 163 560,94</b>	<b>872 343,27</b>	<b>3 291 217,67</b>	<b>41 531,67</b>
722	Immobilisations corporelles		79 596,75		79 596,75	
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		296 833,07		296 833,07	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	376 833,07	376 429,82		376 429,82	403,25
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>376 833,07</b>	<b>376 429,82</b>		<b>376 429,82</b>	<b>403,25</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>3 709 582,41</b>	<b>4 539 990,76</b>	<b>872 343,27</b>	<b>3 667 647,49</b>	<b>41 934,92</b>
002 Résultat d'exploitation reporté		441 692,38				
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>4 151 274,79</b>	<b>4 539 990,76</b>	<b>872 343,27</b>	<b>3 667 647,49</b>	<b>483 627,30</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2033	Frais d'insertion		972,00	864,00	108,00	
2051	Concessions et droits assimilés		3 567,00		3 567,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	19 513,36	4 539,00	864,00	3 675,00	15 838,36
21562	Service d'assainissement		162 863,47		162 863,47	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		19 225,50		19 225,50	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	533 205,28	182 088,97		182 088,97	351 116,31
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
2313	Constructions		25 401,47		25 401,47	
2315	Installations matériels et outillage techniques		228 173,79		228 173,79	
total chapitre 23	Immobilisations en cours	5 123 869,49	253 575,26		253 575,26	4 870 294,23
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 676 588,13</b>	<b>440 203,23</b>	<b>864,00</b>	<b>439 339,23</b>	<b>5 237 248,90</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		275 295,26		275 295,26	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	295 295,26	275 295,26		275 295,26	20 000,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
261	Titres de participation		9 200,00		9 200,00	
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	9 200,00	9 200,00		9 200,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>304 495,26</b>	<b>284 495,26</b>		<b>284 495,26</b>	<b>20 000,00</b>
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 981 083,39</b>	<b>724 698,49</b>	<b>864,00</b>	<b>723 834,49</b>	<b>5 257 248,90</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
139111	Agence de l'eau		143 659,00		143 659,00	
139118	Autres		83 765,07		83 765,07	
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région		5 013,00		5 013,00	
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département		35 915,00		35 915,00	
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres		15 658,00		15 658,00	
13933	Pae (programme d'aménagement d'ensemble)		12 823,00		12 823,00	
21562	Service d'assainissement		79 596,75		79 596,75	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	376 833,07	376 429,82		376 429,82	403,25
21315	Batiments administratifs		288,00		288,00	
21532	Réseaux d'assainissement		109 319,10		109 319,10	
2315	Installations matériels et outillage techniques		7 322,47		7 322,47	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	160 000,00	116 929,57		116 929,57	43 070,43
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>536 833,07</b>	<b>493 359,39</b>		<b>493 359,39</b>	<b>43 473,68</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>6 517 916,46</b>	<b>1 218 057,88</b>	<b>864,00</b>	<b>1 217 193,88</b>	<b>5 300 722,58</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>6 517 916,46</b>	<b>1 218 057,88</b>	<b>864,00</b>	<b>1 217 193,88</b>	<b>5 300 722,58</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13111	Agence de l'eau		155 216,00		155 216,00	
13118	Autres		178 080,00		178 080,00	
1313	Département		314 485,55		314 485,55	
1314	Communes		97 103,08		97 103,08	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	2 453 227,15	744 884,63		744 884,63	1 708 342,52
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 362 000,00				1 362 000,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)		122 175,26		122 175,26	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00	122 175,26		122 175,26	-32 175,26
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 905 227,15</b>	<b>867 059,89</b>		<b>867 059,89</b>	<b>3 038 167,26</b>
total chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	490 150,00				
28031	Amortissements frais d'études		7 099,97		7 099,97	
2805	Concessions et droits similaires brevets licences marques procédés logiciels droits et valeurs similaires		16 675,69		16 675,69	
28131	Bâtiments		29 549,00		29 549,00	
28135	Installations générales agencements aménagements des constructions		12 145,00		12 145,00	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28151	Installations complexes spécialisées		2 169,00		2 169,00	
28153	Installations à caractère spécifique		153 711,00		153 711,00	
28156	Matériel spécifique d'exploitation		83 248,26		83 248,26	
28157	Amortissements agencements et aménagements du matériel et outillage industriels		52 294,00		52 294,00	
28172	Agencements et aménagements de terrains		1 178,00		1 178,00	
28173	Constructions		130 676,81		130 676,81	
28175	Installations matériels et outillage techniques		422 837,31		422 837,31	
28178	Autres immobilisations corporelles		10 132,79		10 132,79	
28182	Matériel de transport		18 359,95		18 359,95	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		13 326,42	648,00	12 678,42	
28184	Mobilier		594,57		594,57	
28188	Amortissements autres		3 039,55		3 039,55	
4817	Pénalités de renégociation de la dette		1 235,29		1 235,29	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	996 956,61	958 272,61	648,00	957 624,61	39 332,00
2031	Frais d'études		106 439,10		106 439,10	
2033	Frais d'insertion		3 168,00		3 168,00	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		7 322,47		7 322,47	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	160 000,00	116 929,57		116 929,57	43 070,43
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>1 647 106,61</b>	<b>1 075 202,18</b>	<b>648,00</b>	<b>1 074 554,18</b>	<b>572 552,43</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>5 552 333,76</b>	<b>1 942 262,07</b>	<b>648,00</b>	<b>1 941 614,07</b>	<b>3 610 719,69</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>965 582,70</b>				
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>6 517 916,46</b>	<b>1 942 262,07</b>	<b>648,00</b>	<b>1 941 614,07</b>	<b>4 576 302,39</b>

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET A**

Cet état ne contient pas d'information.



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D	134 654,59	28 399,88	106 254,71	222 853,78
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	37 419,08	31 550,49	5 868,59	18 977,28
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
1) En toute propriété				
Terrains	70 192,08		70 192,08	70 192,08
Constructions	2 215 521,06	78 859,00	2 136 662,06	2 149 435,09
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	8 443 608,68	902 181,47	7 541 427,21	7 099 215,29
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	229 145,33	112 581,13	116 564,20	132 011,19
Immobilisations corporelles en cours	65 279,72		65 279,72	222 192,29
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains	95 188,41	31 310,00	63 878,41	65 056,41
Constructions	5 157 049,18	2 277 374,70	2 879 674,48	3 010 351,29
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	18 322 558,25	6 051 885,05	12 270 673,20	12 454 939,76
Autres immobilisations corporelles	107 380,16	81 598,72	25 781,44	35 914,23
Immobilisations en cours				238 570,75
3) Reçues en affectation ou en concession				

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	36 800,00		36 800,00	27 600,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
<b>TOTAL I</b>	<b>34 914 796,54</b>	<b>9 595 740,44</b>	<b>25 319 056,10</b>	<b>25 747 309,44</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances</b>				
<b>Créances</b>				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	776 053,18		776 053,18	1 230 423,22
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	386,00		386,00	13 105,59
<i>Créances diverses</i>				
Créances sur l'état et les collectivités publiques				59 814,00
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal				

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances		14 704,00	-14 704,00	85 215,10
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>2 230 859,66</b>		<b>2 230 859,66</b>	<b>484 913,97</b>
<b>Avances de trésorerie</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
<b>TOTAL II</b>	<b>3 007 298,84</b>	<b>14 704,00</b>	<b>2 992 594,84</b>	<b>1 873 471,88</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	11 117,68		11 117,68	12 352,97
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Écarts de conversion - Actif				
<b>TOTAL III</b>	<b>11 117,68</b>		<b>11 117,68</b>	<b>12 352,97</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>37 933 213,06</b>	<b>9 610 444,44</b>	<b>28 322 768,62</b>	<b>27 633 134,29</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds internes</b>		
Dotations	72 815,45	72 815,45
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	8 581 457,16	8 581 457,16
Affectation (par la collectivité de rattachement)	15 906,13	15 906,13
Écarts de réévaluation		
Réserves	2 664 670,03	2 664 670,03
Report à nouveau (1)	441 692,38	-167 222,10
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	494 781,94	608 914,48
Subventions d'investissement	8 969 707,95	8 521 656,39
Provisions réglementées		
<b>Autres fonds</b>		
Fonds globalisés	1 721 796,47	1 599 621,21
Droits de l'affectant		
<b>TOTAL I</b>	<b>22 962 827,51</b>	<b>21 897 818,75</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II</b>		
<b>DETTES</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 011 018,98	5 287 293,41
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
<b>Avances</b>		
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	112 429,48	243 716,29

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
<b>Dettes diverses</b>		
Fournisseurs d'immobilisations	14 306,28	69 210,81
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	35 212,31	23 646,82
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes	176 455,51	92 138,25
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL III</b>	<b>5 349 422,56</b>	<b>5 716 005,58</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Recettes à classer ou à régulariser	10 518,55	19 309,96
Écart de conversion - Passif		
<b>TOTAL IV</b>	<b>10 518,55</b>	<b>19 309,96</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>28 322 768,62</b>	<b>27 633 134,29</b>

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

**III – ÉTATS FINANCIERS****Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>	2 217 125,20	2 281 342,07
<i>Divers</i>	504 799,42	447 757,04
Production stockée		
Production immobilisée	79 596,75	44 587,64
Subventions d'exploitation	66 777,40	65 523,48
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	8 620,10	2 930,84
<b>TOTAL I</b>	<b>2 876 918,87</b>	<b>2 842 141,07</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 035 602,89	1 139 020,64
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>	8 193,01	7 323,00
<i>Autres</i>		67 580,58
Salaires et traitements	527 963,85	439 748,88
Charges sociales	212 692,25	181 738,95
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	956 389,32	892 091,37
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>		
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>	9 804,00	4 900,00
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>		

**III – ÉTATS FINANCIERS****Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Autres charges	13 095,14	20 135,16
<b>TOTAL II</b>	<b>2 763 740,46</b>	<b>2 752 538,58</b>
<b>A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>113 178,41</b>	<b>89 602,49</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 235,29	1 235,29
Intérêts et charges assimilées	62 870,50	66 308,21
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>64 105,79</b>	<b>67 543,50</b>
<b>B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-64 105,79</b>	<b>-67 543,50</b>
<b>A + B - RÉSULTAT COURANT</b>	<b>49 072,62</b>	<b>22 058,99</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>	200 000,00	200 000,00
<i>Autres opérations</i>	3,90	29 719,91
Sur opérations en capital		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres opérations</i>	301 136,37	370 179,34
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		

**III – ÉTATS FINANCIERS****Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>TOTAL V</b>	<b>501 140,27</b>	<b>599 899,25</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>	31 730,64	13 043,76
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>	23 700,31	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>55 430,95</b>	<b>13 043,76</b>
<b>C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>445 709,32</b>	<b>586 855,49</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>3 378 059,14</b>	<b>3 442 040,32</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)</b>	<b>2 883 277,20</b>	<b>2 833 125,84</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>494 781,94</b>	<b>608 914,48</b>

## État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_05-DE

Finance 2023



L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



Envoyé en préfecture le 25/03/2024	Exercice 2023
Reçu en préfecture le 25/03/2024	
Publié le 25/03/2024	Besler Levrault
ID : 083-200004802-20240319-240319_05-DE	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>

Date d'édition : 17/01/2024

**Comptable(s)**

**Ayant exercé au cours de la gestion**

Mme CORINE HUSSON

du 01/01/2023

au 17/01/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



**IV – ANNEXES****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

## DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					6 179 234,37									
1641 Emprunts en euros (total)					6 179 234,37									
00601357301 (ASS-2017-2)	Crédit Agricole	13/06/2017	19/06/2017	19/06/2018	300 000,00	F	FIXE	1,680	1,695		A	P	O	A-1
00601629533 (ASS-2018-1)	Crédit Agricole	10/03/2018	15/05/2018	15/06/2018	250 000,00	F	FIXE	1,590	1,630		A	P	O	A-1
00601757049 (ASS-2018-2)	Crédit Agricole	13/07/2018	18/07/2018	18/10/2018	350 000,00	F	FIXE	1,330	1,350		T	P	O	A-1
00602024512 (ASS-2019-2)	Crédit Agricole	01/04/2019	15/05/2019	15/08/2019	60 000,00	F	FIXE	1,850	1,875		T	P	O	A-1
00602237590 (ASS-2019-1)	Crédit Agricole	24/09/2019	05/11/2019	05/05/2020	1 100 000,00	F	FIXE	0,890	0,899		S	P	O	A-1
00602267377 (ASS-2019-4)	Crédit Agricole	02/10/2019	08/10/2019	08/01/2020	750 000,00	F	FIXE	0,890	0,900		T	P	O	A-1
00602306520 (ASS-2019-3)	Crédit Agricole	17/11/2020	30/11/2019	29/02/2020	200 000,00	F	FIXE	0,800	0,813		T	P	N	A-1
00602676343 (ASS-2020-2)	Crédit Agricole	15/09/2020	06/10/2020	06/10/2021	316 412,82	F	FIXE	0,840	0,840		A	P	O	A-1
00602676345 (ASS-2020-1)	Crédit Agricole	15/09/2020	23/09/2020	06/10/2021	2 132 821,55	F	FIXE	1,140	1,151		A	P	O	A-1
2006.086 (ASS-2006-1)	Caisse d'Épargne	09/05/2006	25/05/2006	25/11/2006	70 000,00	F	FIXE	4,100	4,141		S	C	O	A-1
2008.029 (ASS-2008-1)	Caisse d'Épargne	13/03/2008	25/03/2008	25/05/2008	200 000,00	F	FIXE	4,930	4,932		A	P	O	A-1
MON510250EUR/0510810/001 (ASS-	SFIL	22/08/2016	22/09/2016	01/01/2017	200 000,00	F	FIXE	1,500	1,531		T	C	O	A-1
MON515839EUR (ASS-2017-1)	SFIL	30/05/2017	24/07/2017	01/09/2017	250 000,00	F	FIXE	1,400	1,410		M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - ASSAINISSEMENT - - 2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

Berser  
Levrault

ID : 083-200004802-20240319-240319\_05-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
<b>Total général</b>					<b>6 179 234,37</b>												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		4 993 823,47					275 295,26	63 849,67	0,00	17 195,50
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 993 823,47					275 295,26	63 849,67	0,00	17 195,50
00601357301 (ASS-2017-2)	N	0,00	A-1	238 956,29	18,47	F	FIXE	1,680	10 602,36	4 192,59	0,00	2 149,83
00601629533 (ASS-2018-1)	N	0,00	A-1	180 929,78	13,46	F	FIXE	1,590	11 459,51	3 058,99	0,00	1 572,01
00601757049 (ASS-2018-2)	N	0,00	A-1	235 344,62	9,55	F	FIXE	1,330	22 459,72	3 317,08	0,00	637,92
00602024512 (ASS-2019-2)	N	0,00	A-1	51 137,81	20,38	F	FIXE	1,850	2 033,46	969,62	0,00	120,83
00602237590 (ASS-2019-1)	N	0,00	A-1	969 703,02	25,85	F	FIXE	0,890	33 009,42	8 850,86	0,00	1 351,46
00602267377 (ASS-2019-4)	N	0,00	A-1	661 173,12	25,77	F	FIXE	0,890	22 503,73	6 009,75	0,00	1 359,18
00602306520 (ASS-2019-3)	N	0,00	A-1	162 515,82	15,92	F	FIXE	0,800	9 483,69	1 347,59	0,00	114,30
00602676343 (ASS-2020-2)	N	0,00	A-1	224 252,24	6,77	F	FIXE	0,840	30 977,52	2 143,93	0,00	447,77
00602676345 (ASS-2020-1)	N	0,00	A-1	1 842 892,34	16,77	F	FIXE	1,140	97 740,61	22 123,22	0,00	4 993,94
2006.086 (ASS-2006-1)	N	0,00	A-1	29 166,55	12,40	F	FIXE	4,100	2 333,34	1 267,58	0,00	121,55
2008.029 (ASS-2008-1)	N	0,00	A-1	123 307,52	13,40	F	FIXE	4,930	6 025,22	6 376,10	0,00	3 670,69
MON510250EUR/0510810/001 (ASS-	N	0,00	A-1	130 000,00	12,75	F	FIXE	1,500	10 000,00	2 043,76	0,00	487,50
MON515839EUR (ASS-2017-1)	N	0,00	A-1	144 444,36	8,59	F	FIXE	1,400	16 666,68	2 148,60	0,00	168,52
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - ASSAINISSEMENT - - 2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

Berser  
Levrault

ID: 083-200004802-20240319-240319\_05-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité d'			
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>4 993 823,47</b>					<b>275 295,26</b>	<b>63 849,67</b>	<b>0,00</b>	<b>17 195,50</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 993 823,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

(1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AU****AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES  
AMORTISSEMENTS

B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2019-12-20
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt national	20	20/12/2019
L	Logiciel	2	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Mobilier	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Matériel classique	10	20/12/2019
L	Coffre-fort	20	20/12/2019
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019
L	Equipement sportif	10	20/12/2019
L	Installation de voirie	20	20/12/2019
L	Plantation	15	20/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation )	30	20/12/2019
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs )	10	20/12/2019
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15	20/12/2019
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES

B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	9 804,00		4 900,00	14 704,00	0,00	14 704,00
Creances douteuses	0,00	26/10/2022	4 900,00	4 900,00	0,00	4 900,00
Creances douteuses	9 804,00	11/04/2023	0,00	9 804,00	0,00	9 804,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>9 804,00</b>		<b>4 900,00</b>	<b>14 704,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 704,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TR****B4**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B7.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT  
EMPRUNTS GARANTIS**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	339 144,93
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>339 144,93</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>3 291 217,67</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>10,30</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B8.1****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le <b>25/03/2024</b> 
ID : 083-200004802-20240319-240319_05-DE
<b>B8.3</b>

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS

B8.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>3,00</b>	<b>4,00</b>
Accueil, Facturation	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>17,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>12,00</b>
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Contrôleur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Electromécanicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien STEP	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>21,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,00</b>	<b>7,00</b>	<b>9,00</b>	<b>16,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - ASSAINISSEMENT - - 2023**

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent toute l'année correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps partiel, à 40 % (quotité de travail = 40 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024



ID : 083-200004802-20240319-240319\_05-DE

## IV – ANNEXES

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

## ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>385 456,25</b>		
Accueil, Facturation	C	ADM		87 329,00	A	CDI CDI
Contrôleur	B	TECH		96 868,86	A	CDI CDI
Electromécanicien	B	TECH		120 736,41	A	CDI CDI
Technicien STEP	B	TECH		80 521,98	A	CDI CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>28 050,37</b>		
Contrôleur		TECH		28 050,37	3-a°	CDD CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>413 506,62</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA C  
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DAN  
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 1849RD19, Mas de Tassy, 83440  
TOURRETTES (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS  
DÉPENSES

C1.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>592 128,33</b>	<b>I 572 128,33</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>295 295,26</b>	<b>275 295,26</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	295 295,26	275 295,26
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>296 833,07</b>	<b>296 833,07</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	296 833,07	296 833,07
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>572 128,33</b>	<b>499 067,77</b>	<b>0,00</b>	<b>1 071 196,10</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS  
RECETTES

C1.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 577 106,61</b>	<b>III 1 079 799,87</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>90 000,00</b>	<b>122 175,26</b>
10222	FCTVA	90 000,00	122 175,26
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>1 487 106,61</b>	<b>957 624,61</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	7 099,97
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 000,00	16 675,69
28131	Bâtiments	0,00	29 549,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	12 145,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	2 169,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	153 711,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	990 721,32	83 248,26
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	52 294,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	0,00	1 178,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	130 676,81
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	422 837,31
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	10 132,79
28182	Matériel de transport	0,00	18 359,95
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	12 678,42
28184	Mobilier	0,00	594,57
28188	Autres	0,00	3 039,55
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	1 235,29	1 235,29
021	Virement de la section d'exploitation	490 150,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 079 799,87</b>	<b>185 397,52</b>	<b>965 582,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 230 780,09</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 1 071 196,10</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 2 230 780,09</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 1 159 583,99</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATION

C2.1

## C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS

C2.2

## C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DE  
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****D1.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DE RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.1.2</b>
--	---------------

Cet état ne contient pas d'information.



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DE  
 RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION  
 D'EXPLOITATION**

D1.2.1

**Assainissement Collectif (1)  
 (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

## D1.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 849,05
6512	Informatique en nuage / Cloud	10 845,87
658	Charges diverses de gestion courante	3,18
66	Charges financières	62 870,50
66111	Remboursement des emprunts	63 849,67
66112	ICNE	-979,17
67	Charges exceptionnelles	55 430,95
6712	Pénalités	9 283,00
6718	Autres charges exceptionnelles	19 968,07
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 479,57
678	Autres charges exceptionnelles	23 700,31
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	9 804,00
6817	Provisions	9 804,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		1 999 866,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		950 055,82
<b>D 002 (5)</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		2 949 922,13

## D1.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	10 050,02
64198	Remboursements du personnel	10 050,02
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 745 120,63
704	Travaux + PFAC	446 334,24
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 962 490,11
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	179 472,99
7068	Contrôles AC	98 358,11
7084	Mise à disposition de personnel	58 465,18
74	Subventions d'exploitation	66 777,40
741	Prime épuration	66 777,40
75	Autres produits de gestion courante	8 620,10
7581	FCTVA	8 618,26
7588	Autre produit de gestion courante	1,84
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	204 307,20
7718	Produits exceptionnels	3,90
7741	Subvention du Budget Principal	200 000,00
778	Autres produits exceptionnels	4 303,30
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		3 034 875,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections	376 429,82
722	Travaux en régie	79 596,75
777	Amortissement des subventions	296 833,07
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		376 429,82
<b>R 002 (5)</b>		521 993,20



RECETTES – TITRES EMIS	
Article (2)	Libellé (2)
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	
	<b>3 933 298,37</b>

- (1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
- (5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DE  
 RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION  
 D'EXPLOITATION**

D1.2.1

**Assainissement Non Collectif (1)  
 (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

## D1.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 246,09
6512	Informatique en nuage / Cloud	2 096,09
6541	Créances admises en Non-Valeur	150,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		215 374,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections	7 568,79
6811	Dotations aux amortissements	7 568,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		7 568,79
<b>D 002 (5)</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		222 943,42

## D1.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	9 155,32
64198	Remboursements du personnel	9 155,32
70	Ventes produits fabriqués, prestations	247 187,00
7068	Contrôles ANC	247 187,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		256 342,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		0,00
<b>R 002 (5)</b>		-80 300,82
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		176 041,50

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION D**  
**RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION**  
**D'INVESTISSEMENT**

D1.2.2

**Assainissement Collectif(1)**  
**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

## D1.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	3 675,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	180 665,32
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	253 575,26
<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>		
	Opération d'équipement n° 2033	108,00
	Opération d'équipement n° 2051	3 567,00
	Opération d'équipement n° 21562	162 863,47
	Opération d'équipement n° 2183	17 801,85
	Opération d'équipement n° 2313	25 401,47
	Opération d'équipement n° 2315	228 173,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	275 295,26
1641	Remboursement du capital des emprunts	275 295,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	9 200,00
261	Titres de participation	9 200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>722 410,84</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	376 429,82
139	Amortissement des subventions	296 833,07
21562	Travaux en régie	79 596,75
041	Opérations patrimoniales	116 929,57
21	Intégration des frais d'études	116 929,57
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>493 359,39</b>
<b>D 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		<b>1 215 770,23</b>

## D1.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	744 884,63
1314	Fonds de concours communaux	97 103,08
13111	Subventions Agence de l'eau	155 216,00
1313	Subvention du Département	314 485,55
13118	DETR	178 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	122 175,26
10222	FCTVA	122 175,26
106	Réserves	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>		
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>867 059,89</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	950 055,82

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	
28	<i>Dotations aux amortissements</i>	950 055,82
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	116 929,57
2031	<i>Intégration des frais d'études</i>	116 929,57
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 066 985,39</b>
<b>R 001 (4)</b>		<b>958 855,67</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>2 892 900,95</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION D**  
**RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION**  
**D'INVESTISSEMENT**

D1.2.2

**Assainissement Non Collectif(1)**  
**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

## D1.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 423,65
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>		
Opération d'équipement n° 2183		1 423,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 423,65</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>D 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		<b>1 423,65</b>

## D1.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>		
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	7 568,79
28	Dotations aux amortissements	7 568,79
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>7 568,79</b>
<b>R 001 (4)</b>		<b>6 727,03</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>14 295,82</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023**  
**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Intitulé des programmes	BP 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation
Excédent d'investissement 2021 reporté	958 855,67	958 855,67		0,00		001
Excédent d'investissement 2021 reporté	6 727,03	6 727,03		0,00		001
<b>Total Chap. 001 - Excédent d'investissement reporté</b>	<b>965 582,70</b>	<b>965 582,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Virement de la section de fonctionnement	490 150,00			490 150,00		021
<b>Total Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>490 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>490 150,00</b>	<b>0,00</b>	
Remboursement avances forfaitaires	50 000,00	7 322,47		42 677,53		238
Intégration frais d'études et insertions	110 000,00	109 607,10		392,90		2031/2033
<b>Total Chap. 041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>160 000,00</b>	<b>116 929,57</b>	<b>0,00</b>	<b>43 070,43</b>	<b>0,00</b>	
FCIVA	90 000,00	122 175,26	8 501,00	-40 676,26	8 501,00	10222
<b>Total Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>90 000,00</b>	<b>122 175,26</b>	<b>8 501,00</b>	<b>-40 676,26</b>	<b>8 501,00</b>	
Emprunt STEP des Estérêts MONTAUREUX	1 362 000,00			1 362 000,00		1641
<b>Total Chap. 16 - Emprunts</b>	<b>1 362 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 362 000,00</b>	<b>0,00</b>	
Amortissement des immobilisations	990 721,32	948 820,53		41 900,79		28
Etallement des frais de réaménagement de Saint-Paul	5 000,00	7 568,79		-2 568,79		4817
<b>Total Chap. 040 - Opé d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>996 956,61</b>	<b>957 624,61</b>	<b>0,00</b>	<b>39 332,00</b>	<b>0,00</b>	
Subvention et fonds de concours MONTAUREUX - Réhab. STEP Estérêts	1 362 000,00			1 362 000,00		1314
Fonds de concours SEILLANS - Réhabilitation STEP de BROVES	97 103,08	97 103,08		0,00		1314
Agence de l'Eau Etudes reconstruction service assainissement			12 410,00	-12 410,00	12 410,00	13111
Agence de l'Eau Travaux suite SDA BAGNOLS	62 318,00		62 318,00	0,00	62 318,00	13111
Agence de l'Eau Chemisage rues et Ch. Des Rouvières BAGNOLS	66 885,00		66 885,00	0,00	66 885,00	13111
Agence de l'eau - Travaux centre village FAYENCE	312 376,00	130 520,00		181 856,00		13111
Agence de l'Eau - Travaux résorption eaux claires parasites MONTAUREUX	30 450,00		30 450,00	0,00	30 450,00	13111
Agence de l'Eau STEP des Estérêts MONTAUREUX	4 833,52		4 833,52	0,00	4 833,52	13111
Agence de l'Eau SEILLANS - Presse à vis STEP village	24 696,00		24 696,00	0,00		13111
Département - Bâtiment de la Régie	314 485,55		314 485,55	0,00		1313
DETR 2021 - Bâtiment de la Régie	178 080,00	178 080,00		0,00		13118
<b>Total Chap. 13 - Subventions d'investissement</b>	<b>2 453 227,15</b>	<b>744 884,63</b>	<b>176 896,52</b>	<b>1 531 446,00</b>	<b>176 896,52</b>	
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>6 517 916,46</b>	<b>2 907 196,77</b>	<b>185 397,52</b>	<b>3 425 322,17</b>	<b>185 397,52</b>	

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget annexe assainissement, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 185 397,52€ (Cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept euros et cinquante-deux centimes).



Par le Président,

Marie UGO



Côline HUSSON  
Chef de Service Comptable

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_05-DE

Berger  
Levrault

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **25/03/2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_05-DE

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
COMpte FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Nature des dépenses	BP 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation
Amortissement des subventions	296 833,07	296 833,07		0,00		139
Travaux en régie	80 000,00	79 596,75		403,25		21562
Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	376 833,07	376 429,82	0,00	403,25	0,00	
Remboursement avances forfaitaires	50 000,00	7 322,47		42 677,53		23
Intégration frais d'études et insertions	110 000,00	109 607,10		392,90		21/23
<b>Total Chap. 041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>160 000,00</b>	<b>116 929,57</b>	<b>0,00</b>	<b>43 070,43</b>	<b>0,00</b>	
Remboursement du capital des emprunts	275 295,26	275 295,26		0,00		1641
Remboursement du capital des nouveaux emprunts	20 000,00			20 000,00		1641
<b>Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>295 295,26</b>	<b>275 295,26</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	
Frais d'insertion pour les marchés publics	7 500,00			7 500,00		2033
Logiciel RH CIRIL + Intranet	5 420,00	3 675,00	1 720,00	25,00	1 720,00	2051
SRCL - Module convocation	500,00			500,00		2051
Analyse des risques défaillance STEP FAYENCE	2 505,00		2 505,00	0,00	2 505,00	2031
MOE Travaux de réhabilitation Station Esteret MONTAURoux	3 588,36			3 588,36		2031
<b>Chap. 20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>19 513,36</b>	<b>3 675,00</b>	<b>4 225,00</b>	<b>11 613,36</b>	<b>4 225,00</b>	
Matériel STEP BAGNOLS : Pompe submersible, portail, lampes UV, moteurducteur presse, pompe doseuse, surpresseur	19 968,00	14 380,74	3 327,72	2 259,54	3 327,72	21562
STEP SIVU : pompe à roue à vis centrifugeuse, pompe polymère, matériel filtre	16 984,00	16 400,48		583,52		21562
Pompes poste de relevage Siagnole, démarreurs site Belvédère MONTAURoux	6 000,00	5 670,38		329,62		21562
STEP FAYENCE : échelle sécurité, pompe centrifugeuse, moteur turbine, appareils de mesure, matériel surveillance débit, pompe doseuse	28 100,00	26 867,23	1 211,52	21,25	1 211,52	21562
STEP de SEILLANS : échelle de sécurité, roue font, matériel surveillance débit, aérateur	21 000,00	20 791,49		208,51		21562
STEP de TOURRETTES : échelle de sécurité, surpresseur et agitateur, débitmètre pompe à boues, compresseur, travaux électricité pour fibre	50 500,00	45 566,63	6 051,48	-1 118,11	6 051,48	21562
Véhicules : 2 VL en remplacement et 1 VL pour nouvel électromécanicien	85 000,00			85 000,00		2182
Informatique AC (Serveur, Télégestion)	80 544,15	17 801,85	21 697,28	41 045,02	21 697,28	2183
<b>Informatique ANC</b>	<b>3 000,00</b>	<b>1 423,65</b>		<b>1 576,35</b>		<b>2183</b>
Matériel et outillage Pôle STEP	40 000,00	27 123,98	5 196,00	7 680,02	5 196,00	21562
Stock matériel Maison de l'Eau	6 062,53	6 062,54		-0,01		21562
Matériel électromécanique et génie civil	176 046,60			176 046,60		21562
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>533 205,28</b>	<b>182 088,97</b>	<b>37 484,00</b>	<b>313 632,31</b>	<b>37 484,00</b>	

Nature des dépenses	BP 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation
Travaux de remplacement de la pompe PR Escollès BAGNOLS	10 000,00	9 365,92		634,08		2315
Réseaux divers (route CALLIAN MONTAUBOUX, RD563, RD56, Rue de la Fontaine MTX)	15 000,00	15 000,00		0,00		2315
Renouvellement équipements électromécaniques, extension réseau ch. Puits Plan Ouest FAYENCE	96 938,32	3 941,92	92 895,00	101,40	92 895,00	2315
Réhabilitation de la STEP des Estréts du Lac MONTAUBOUX	3 268 800,00	64 485,54	120 926,16	3 083 388,30	120 926,16	2315
Désamiantage réseau EU Leclerc MONTAUBOUX	11 200,00	11 184,00		16,00		2315
Réseaux Impasse Barrière MONTAUBOUX	51 000,00		50 483,40	516,60	50 483,40	2315
Grosses réparations électromécaniques et génie civil STEP	280 000,00			280 000,00	0,00	2315
STEP SIVU - Réparations électromécaniques	18 400,00		18 302,33	97,67	18 302,33	2315
Réhabilitation postes de relevages et bassin d'orage BAGNOLS	656 000,00			656 000,00	0,00	2315
AMO MO CT SPS ETUDES STEP de Brovès SEILLANS	22 451,21	10 511,40	11 715,00	224,81	11 715,00	2315
STEP de Brovès SEILLANS Tranche 1	104 834,47	104 766,59		67,88		2315
Solde MO STEP du village - Presse à Vis SEILLANS	1 764,00	1 260,00		504,00		2315
Programme de sécurisation des réseaux SEILLANS	9 615,36	794,18	8 821,18	0,00	8 821,18	2315
Programme de renouvellement des équipements électromécaniques SEILLANS	1 257,84	1 257,84		0,00		2315
Programme d'amélioration des unités de dépollution TOURRETTES	125 606,40	5 606,40		120 000,00	0,00	2315
Presse à vis + armoire de commande presse boues STEP de TOURRETTES	43 000,00		42 207,24	792,76	42 207,24	2315
Réseaux Chemin du Béal TOURRETTES	59 000,00		58 423,86	576,14	58 423,86	2315
Extension Chemin du Terme TOURRETTES	39 000,00		38 883,90	116,10	38 883,90	2315
Bâtiment pour la régie (AMO, MO et travaux) AC	9 815,10	8 874,67	839,99	100,44	839,99	2313
Bâtiment pour la régie (TRAVAUX) AC	19 708,68	16 526,80	3 153,11	28,77	3 153,11	2313
Installation fibre STEP CALLIAN MONTAUBOUX	1 500,00			1 500,00	0,00	2315
Programme de réseaux divers	278 978,11		10 707,60	268 270,51	10 707,60	2315
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	5 123 869,49	253 575,26	457 358,77	4 412 935,46	457 358,77	
Participation Agence France Locale	9 200,00	9 200,00		0,00		261
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations	9 200,00	9 200,00		0,00		
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>6 517 916,46</b>	<b>1 217 193,88</b>	<b>499 067,77</b>	<b>4 801 654,81</b>	<b>499 067,77</b>	

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget annexe assainissement, en dépenses d'investissement, est arrêté à la somme de 499 067,77€ (Quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-sept euros et soixante-dix-sept centimes).



Cécile HUSSON  
Chef de Service Comptable

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

DCC n° 240319/06

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAI, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

**BUDGET PRINCIPAL**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023**  
**M57**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**APRÈS** avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2023 en séance du conseil communautaire du 19/03/2024,

**STATUANT** sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

**CONSTATANT** que le Compte Financier Unique du budget principal présente au 31.12.2023 :

- Un excédent de fonctionnement de	:	3 544 001.33€
- Un déficit d'investissement de	:	438 968.08€
- Un déficit des restes à réaliser de	:	1 903 679.44€
- Un déficit d'investissement global de	:	2 342 647.52€ (Restes à réaliser inclus)

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

**DÉCIDE** d'affecter les résultats 2023 comme suit :

- Report en 001 (DI)	:	438 968.08€
- Affectation en 1068 (RI)	:	2 342 647.52€
- Report en 002 (RF)	:	1 201 353.81€

Tourrettes, le 21 mars 2024

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

René UGO  
Président

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

25 MARS 2024

Besler  
Levroux

ID : 083-200004802-20240319-240319\_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

DCC n° 240319/07

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

BUDGET ANNEXE « DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS »

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

M57

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du Budget annexe "Déchets Ménagers et Assimilés" de l'exercice 2023 en séance du conseil communautaire du 19/03/2024,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

CONSTATANT que le Compte Financier Unique du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » présente au 31.12.2023 :

- Un excédent de fonctionnement de	:	714 068.90€
- Un excédent d'investissement de	:	197 452.50€
- Un déficit des restes à réaliser de	:	104 115.35€
- Un excédent d'investissement global de	:	93 337.15€ (Restes à réaliser inclus)

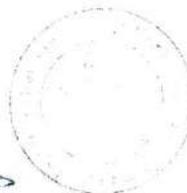
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE d'affecter les résultats 2023 comme suit :

- Report en 001 (RI)	:	197 452.50€
- Report en 002 (RF)	:	714 068.90€

Tourrettes, le 21 mars 2024

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance



René UGO  
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

DCC n° 240319/08

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

**BUDGET ANNEXE « ZA DE BROVÈS »**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023**

**M57**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

APRÈS avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du Budget annexe "ZA de Brovès" de l'exercice 2023 en séance du conseil communautaire du 19/03/2024,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

CONSTATANT que le Compte Financier Unique du budget annexe "ZA de Brovès" présente au 31.12.2023 :

- Un déficit de fonctionnement de : 11 071.63€
- Un déficit d'investissement de : 178 538.00€

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

DÉCIDE d'affecter les résultats 2023 comme suit :

- Report en 002 (DF) : 11 071.63€
- Report en 001 (DI) : 178 538.00€

Tourrettes, le 21 mars 2024

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

René UGO  
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents ..... 2  
Suffrages exprimés ..... 28

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

DCC n° 240319/09

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

BUDGET ANNEXE « EAU »  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023  
M57

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du budget annexe "Eau" de l'exercice 2023 en séance du conseil communautaire du 19/03/2024,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

CONSTATANT que le Compte Administratif du budget annexe "Eau" présente au 31.12.2023 :

- Un excédent de fonctionnement de	:	4 312 099.46€
- Un déficit d'investissement de	:	282 975.74€
- Un déficit des restes à réaliser de	:	544 424.02€
- Un déficit global de	:	827 399.76€ (Restes à réaliser inclus)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE d'affecter les résultats 2023 comme suit :

- Report en 001 (DI)	:	282 975.74€
- Affectation en 1068 (RI)	:	827 399.76€
- Report en 002 (RF)	:	3 484 699.70€

Tourrettes, le 21 mars 2024

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

René UGO  
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

DCC n° 240319/10

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

## BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

M57

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du budget annexe "Assainissement" de l'exercice 2023 en séance du conseil communautaire du 19/03/2024,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

CONSTATANT que le Compte Administratif du budget annexe "Assainissement" présente au 31.12.2023 :

- Un excédent de fonctionnement de	:	936 474.32€
- Un excédent d'investissement de	:	1 690 002.89€
- Un déficit des restes à réaliser de	:	313 670.25€
- Un excédent global de	:	1 376 332.64€ (Restes à réaliser inclus)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE d'affecter les résultats 2023 comme suit :

- Report en 001 (RI)	:	1 690 002.89€
- Report en 002 (RF)	:	936 474.32€

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
Président

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

DCC n° 240319/11

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

DOB / ROB

En vertu de l'article L 5211-36 du CGCT, qui renvoie aux dispositions de l'article L 2312-1 de ce même code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget par le Conseil communautaire.

Un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette et doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

L'article L 2312-1 du CGCT précise notamment qu'« il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-36 et L 2312-1 relatifs au Rapport d'Orientations Budgétaires ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires ;

VU les travaux du bureau communautaire des 5, 8 et 12 mars ainsi que ceux du Conseil d'Exploitation de l'Eau du 8 mars dernier ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de l'ensemble des 5 budgets de la Communauté de Communes pour l'année 2024 (Budget Principal, Budgets annexes DMA, ZA de BROVES, Eau et Assainissement) ;
- **APPROUVE** le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) de la collectivité pour l'année 2024, ci-annexé.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
Président

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

### *Contexte économique et budgétaire national*

#### **1. Le cadre réglementaire**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

La loi NOTRe, du 07 août 2015, prévoit que le Président de l'EPCI doit présenter à son organe délibérant, au cours des deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structuration et la gestion de la dette. Pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI dont elles sont membres.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 : Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

<b>Modifications institutionnelles</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Nombre de communes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>34 968</b>	<b>34 968</b>	<b>34 955</b>	<b>34 945</b>	<b>34 935</b>
<b>Nombres de communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>776</b>	<b>776</b>	<b>785</b>	<b>793</b>	<b>802</b>
<b>Nombre de groupements à fiscalité propre</b>	<b>1 255</b>	<b>1 254</b>	<b>1 255</b>	<b>1 255</b>	<b>1 255</b>
<b>Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes)</b>	<b>9 306</b>	<b>8 905</b>	<b>8 722</b>	<b>8 615</b>	<b>8 537</b>
<b>Nouveaux transferts de compétences</b>	<b>Transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et autorité organisatrice de la mobilité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021</b> <b>Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)</b>				

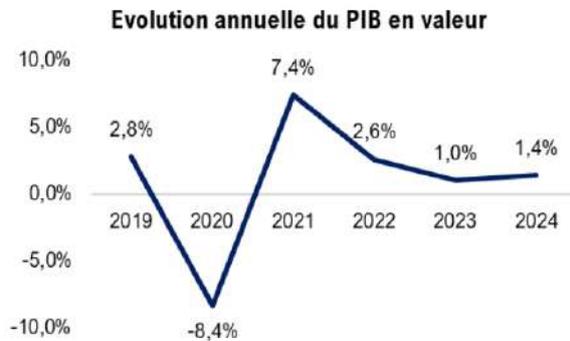
La Loi de Finances pour 2024 a été publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2023 et constitutionnel deux jours plus tôt.

## 2. Quelques indicateurs nationaux

### ➤ Contexte économique national

#### ○ Taux de croissance du PIB (en valeur)

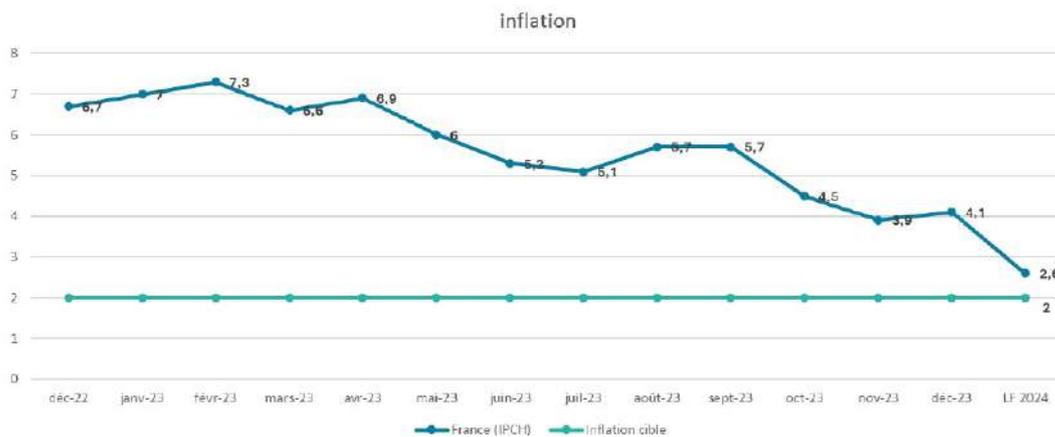
- + 1,0% en 2023 contre + 2,6% en 2022 et + 7,4% en 2021
- + 1,4% en 2024



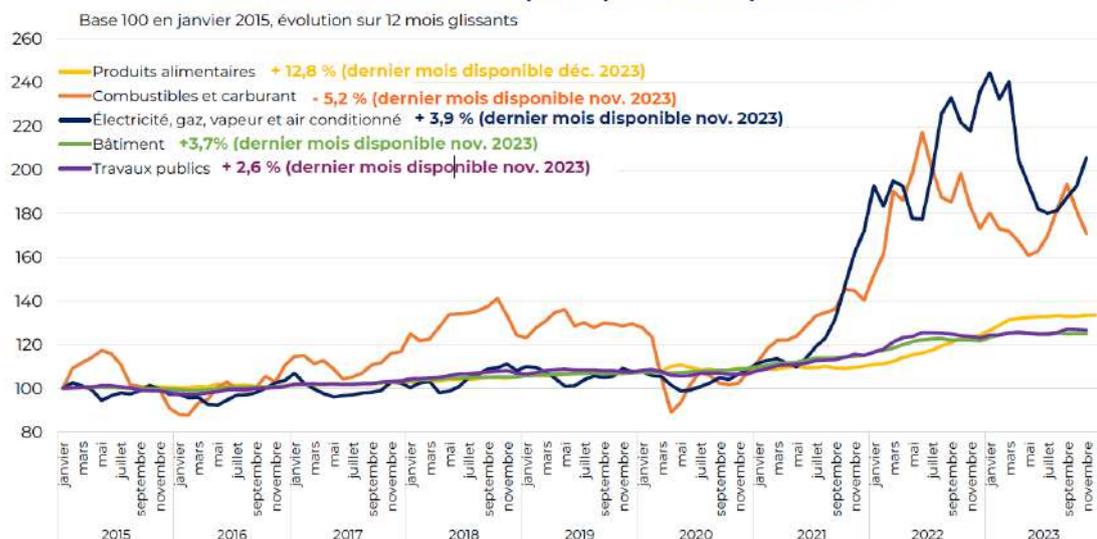
#### Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%

#### ○ Inflation



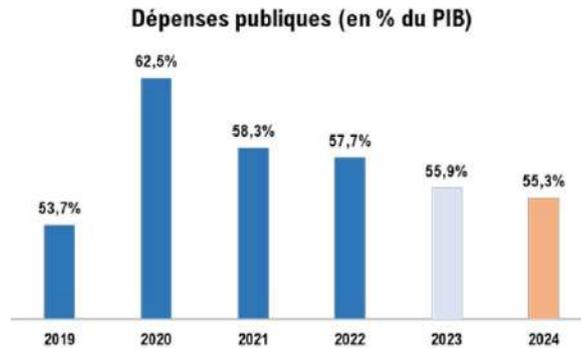
#### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



o Baisse insuffisante de la **dépense publique**

Avec le « quoi qu’il en coûte » des années 2020 et 2021, le niveau des dépenses publiques avait fortement augmenté.

En 2023, la dépense publique, en % du PIB, continue sa **baisse progressive** mais **les prévisions pour 2024 ne prévoient pas un retour au niveau d’avant crise**.



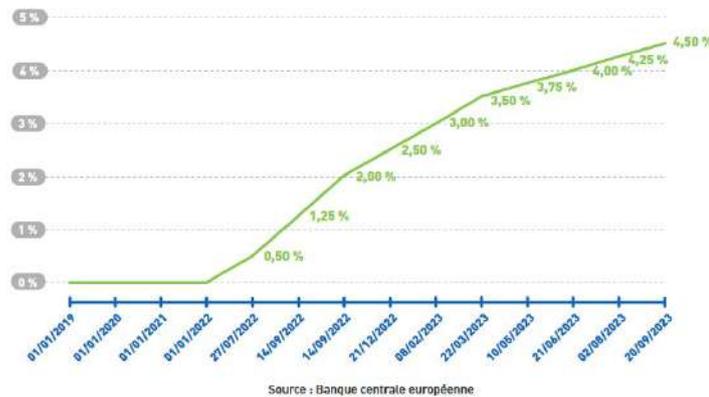
o L'évolution des **taux directeurs** de la BCE pèse sur l'évolution des taux d'intérêts

Les taux d'intérêt ont augmenté et pèsent sur les emprunts à taux variable, mais aussi sur les emprunts nouveaux à taux fixe.

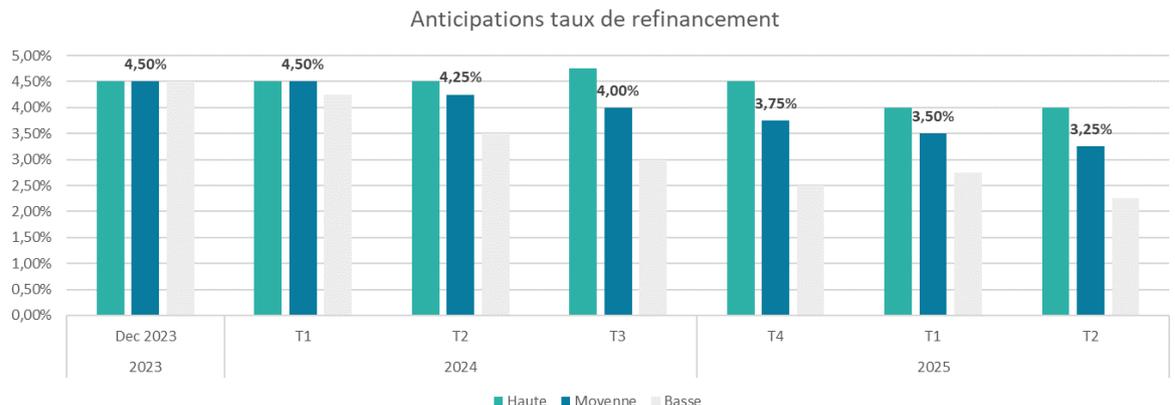
L'inflation restant au-dessus du niveau cible de 2%, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté les taux directeurs pour contenir l'augmentation de l'inflation.

Le 14 septembre dernier, la BCE a encore relevé de 0,25 points ses taux directeurs, effectuant une 10<sup>ème</sup> hausse dans le cadre de sa politique de resserrement monétaire pour combattre l'inflation en zone euro. Le taux de dépôt est ainsi porté à 4%.

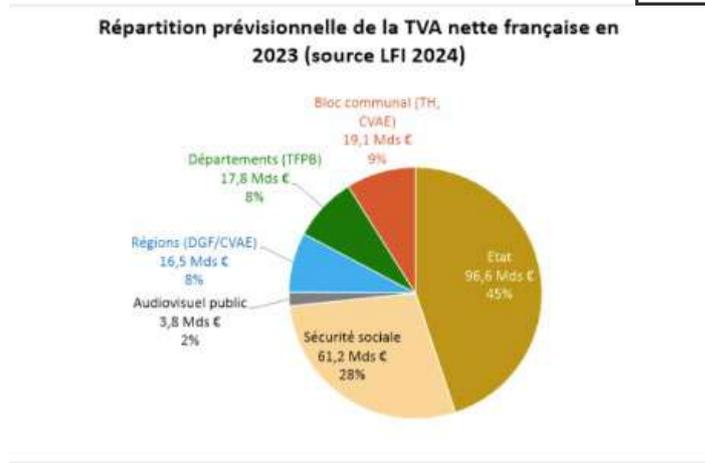
La transmission des hausses des taux directeurs demeure vigoureuse et les conditions de financement sont ainsi resserrées, freinant de plus en plus la demande, ce qui constitue un élément important pour baisser l'inflation.



- Un discours rassurant des banquiers centraux – Anticipations des taux de refinancement, taux auquel les banques commerciales peuvent emprunter auprès de la banque centrale.



o Recettes partagées Etat / Collectivités – La TVA nationale (200 Mds d’€)



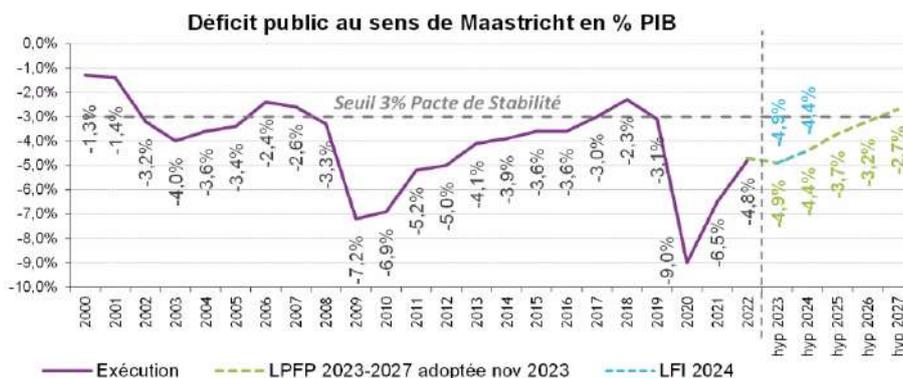
➤ La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027

Les LPPF sont des lois ordinaires fixant **une trajectoire d’évolution de l’ensemble des finances publiques**. Elles s’inscrivent dans une démarche de gestion pluriannuelle des finances publiques dont l’objectif est la réalisation de l’équilibre budgétaire.

La LPPF 2023-2027 a été promulguée le 18 décembre dernier.

Objectifs principaux :

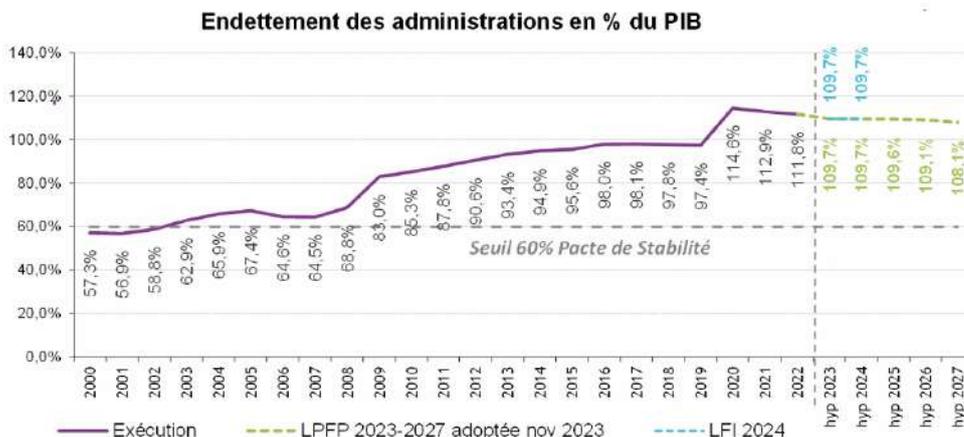
1. **Ramener le déficit public sous la barre des 3% (critère de Maastricht) d’ici 5 ans**



2. **Stabiliser la dette publique à 110% du PIB entre 2024 et 2027**

Après une forte augmentation de la dette publique dans le cadre de la crise sanitaire, le Gouvernement prévoit pour 2024 un **niveau de dette en dessous de 110%**, scénario fragile selon le Haut Conseil des Finances publiques, car il s’appuie sur des prévisions optimistes de croissance du PIB et des dépenses publiques.

Rappel de la norme Maastrichtienne : plafond de 60%



- Moyens mis en œuvre :
  - **Limitation** du montant maximal de l'ensemble **des concours financiers** de l'Etat et « engagement des collectivités dans une démarche de budget vert ».
  - **Diminution de l'impact environnemental du budget** de l'Etat et « engagement des collectivités dans une démarche de budget vert ».
  - Prolongation de l'objectif indicatif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales afin de les « **associer à la maîtrise des finances publiques tout en renforçant leur capacité d'investissement** ».

Ce texte intègre **deux articles** qui concernent les collectivités locales :

- **Article 14** : il fixe **le montant maximal des concours financiers de l'Etat** aux collectivités locales pour la période 2023-2027

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales</b>	53,15	53,31	53,89	54,37	54,57
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	6,70	7,00	7,30	7,50	7,40
<b>Autres concours</b>	46,45	46,31	46,59	46,87	47,17

- **Article 16** : il **actualise l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement** des collectivités locales pour tenir compte de l'évolution des hypothèses d'inflation :
  - Les collectivités locales doivent participer au **redressement des comptes publics** à travers une **limitation de l'augmentation de leurs dépenses**, équivalente à l'inflation – 0,5%, soit un effort annuel en volume de 0,5%
  - Cela ne conduit pas à demander aux collectivités de baisser leurs DRF, mais à **limiter la progression à l'indice des prix (hors tabac) de – 0,5%**

Collectivités territoriales et groupement à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3

- Les **contrats de « confiance »** n'ont pas été réintroduits

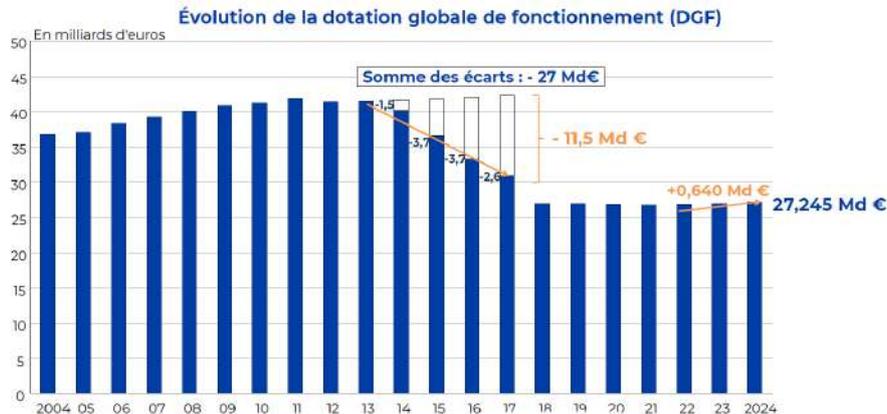
### ➤ Evolution des finances locales

- Fonds de roulement « enfin » en diminution
  - + 3,6 Mds€ en 2022, contre + 5,7 Mds€ en 2021 et + 4,2 Mds€ en 2020
  - **Prévision de - 4,0 Mds€ en 2023**
- Recettes de fonctionnement en croissance ralentie pour des raisons contrastées
  - + 4,6% en 2022 après + 5,5% en 2021 et - 1,8% en 2020
  - **Prévision de + 3,2% en 2023**
- Forte augmentation des dépenses de fonctionnement toujours à cause de l'inflation
  - + 5,0% en 2022, contre + 3,2% en 2021 et 0% en 2020
  - **Prévision de + 5,8% en 2023**
- Accélération des dépenses d'investissement en partie due à un effet-prix
  - Un cycle classique mais amplifié de 2014 à 2019
  - **Une forte hausse en 2021 (+ 6,9%) et en 2022 (+ 7,3%)** après les – 7% en 2020
  - **Prévision de + 9,1% en 2023**
- Croissance toujours modérée de l'encours de dette
  - + 1,0% en 2022 après + 1,5% en 2021 et +2,7% en 2020
  - **Prévision de + 2,1% en 2023**

### 3. La Dotation Globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 27,24 milliards d'euros pour 2024

Elle est abondée de 320 millions d'euros par l'Etat sur ses propres financements, par rapport à 2023 :

- ✓ 290 M€ sur les dotations de péréquation des communes (150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale et 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine).
- ✓ 30 M€ pour la dotation d'intercommunalité auquel il faut ajouter 60 millions € supplémentaires par écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI



### 4. Décret du 21 février 2024 portant annulation de 10 milliards de crédits budgétaires inscrits dans la loi de finances 2024

Suite à la révision du taux de croissance prévu en 2024, passant de 1,4% à 1%, des mesures ont été prises, notamment :

- Fonds vert (- 400 millions d'euros)
- Programme Paysages, eau et biodiversité
- Programme Prévention des risques
- Plan France très haut débit ...

### 5. Fiscalité

#### ➤ Aménagement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La loi de finances pour 2021 avait initié l'allègement de l'impositions des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE.

La loi de finances pour 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduit puis suppression complète en 2024). Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'Etat.

La LF 2024 n'impacte pas les collectivités puisqu'il ne propose pas de retour en arrière sur l'affectation de la CVAE au budget de l'Etat, mais impacte les entreprises car la suppression de la CVAE sera plus progressive que prévu et étalée sur 4 ans : le taux 2024 sera de 0,28%, puis 0,19% en 2025, 0,09% en 2026, pour une suppression totale en 2027.

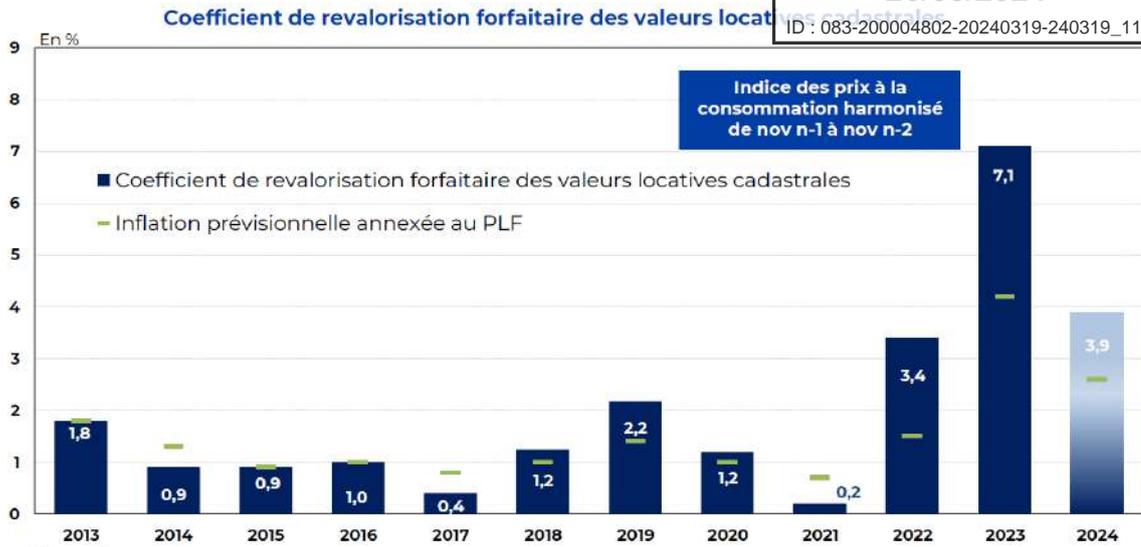
#### ➤ Les incidences fiscales de l'inflation

L'inflation malmène les dépenses des collectivités locales mais elle tend également à accélérer les rentrées fiscales des collectivités :

##### ✓ Valeurs locatives

- Revalorisation forfaitaire des bases
  - Rappel de la règle : évolution (positive) de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre n – 2 à novembre n – 1
  - Application en 2023 : + 7,1%
  - Application pour 2024 : + 3,9% (pour les locaux d'habitation et industriels)

En parallèle, on constate une revalorisation des bases minimum de CFE d'environ 4,5% (contre 1,5% l'année dernière).



○ Révision des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux

La prise en compte de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des 3,5 millions de locaux professionnels et commerciaux, qui servent de calcul de la taxe foncière dont doivent s'acquitter les propriétaires de ces locaux, est repoussée à 2026.

Pour rappel, la loi de finances pour 2023 avait déjà acté un décalage de deux ans de cette mesure qui, initialement, devait entrer en vigueur dès 2023. Lancée en 2010, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels a été appliquée aux bases d'imposition de 2017. C'était le début d'une mise à jour annoncée comme permanente pour éviter, ensuite, que ne se forment de nouveau des écarts entre les valeurs locatives et la réalité des loyers du marché. Dans ce but, les grilles tarifaires appliquées aux bases imposables sont mises à jour annuellement et, tous les 6 ans, doit être mise en œuvre une révision portant sur les différents paramètres de calcul des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux.

✓ **Augmentation des recettes fiscales liée au dynamisme de la TVA**

Pour rappel, la TVA compense les EPCI suite à la suppression de la THRP.

Projection 2024 : + 4,5%, soit sensiblement plus que le total inflation (2.6%) + croissance (1.4%) auquel la TVA est tendanciellement corrélée et alors même que ce second taux s'avère optimiste (ramené d'ailleurs à 1% en février).

La prudence commande de bâtir son budget primitif sur une perspective plus raisonnable de 3% à 3.5%.

➤ **Autres dispositions fiscales**

✓ **Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau**

La loi prévoit une réforme des redevances des agences de l'eau, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec pour objectif de renforcer les principes de pollueur-payeur et d'avoir une meilleure répartition de la charge fiscale entre les différents redevables.

Ainsi, dans la continuité du « plan eau » annoncé le 30 mars 2023 par le Président de la République (53 mesures pour répondre aux enjeux de sobriété des usages, de qualité et disponibilité de la ressource), la LF 2024 prévoit la création d'une redevance sur la consommation d'eau potable ainsi que deux nouvelles redevances :

- Redevance « Performance des réseaux d'eau potable »
- Redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif »

Ces redevances ont pour objectif de rendre plus performants les réseaux d'eau potable et les systèmes d'assainissement collectif, et ce, en vue d'améliorer leur rendement et réduire les fuites d'eau.

### ✓ Généralisation des budgets verts

La loi de finances instaure l'**obligation** pour les collectivités et les groupements de doter d'un « budget vert », c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. A partir de l'exercice 2024, ce document présentera dans les collectivités concernées les dépenses qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. **Une annexe spécifique « Impact du budget pour la transition écologique » sera prévu dans les CFU 2024 en M57.**

En parallèle, les collectivités de plus de 3 500 habitants ont aussi la **possibilité** « d'identifier et isoler » la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux, ce que l'on appelle couramment la « **dette verte** », dans une nouvelle annexe « Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique ».

### ✓ Modification de la fiscalité des meublés de tourisme

Jugé trop avantageux et responsable de la pénurie de logements pour les habitants locaux dans certaines parties du pays, le régime fiscal des locations de meublés de tourisme sera désormais aligné sur celui des « locations nues » avec l'application d'un abattement de 30% (contre 71% auparavant) dans la limite de 15 000 euros de recettes. Au-delà de ce plafond, les propriétaires seront soumis au régime réel.

*Une note du Bulletin Officiel des finances publiques, publiée le 14 février 2024 autorise les contribuables concernés à bénéficier à nouveau de l'abattement de 71%.*

### ✓ Performance énergétique

▪ **Les logements anciens** ayant fait l'objet de rénovation énergétique peuvent, sur délibération, bénéficier d'une exonération temporaire de TFPB, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les logements concernés doivent être achevés depuis plus de 10 ans
- Ils doivent avoir bénéficié de travaux d'ampleur (d'un montant de 10 000€ sur une année ou de 15 000€ cumulés sur trois ans).
- La durée de l'exonération est portée à 3 ans
- Les communes et EPCI concernés peuvent moduler ce taux d'exonération entre 50% et 100%

▪ **Les logements neufs** à haute performance énergétique pourront également bénéficier d'une exonération temporaire de TFPB sur délibération de la collectivité.

- La durée de l'exonération est portée à 5 ans
- Les communes et EPCI concernés peuvent moduler ce taux d'exonération entre 50% et 100%
- Sans modulation de ce taux, les locaux bénéficient les deux 1ères années d'une exonération de TF et les 5 années suivantes de l'exonération de 5 ans.

### ✓ Assouplissement de la règle d'augmentation du taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Depuis la suppression de la TH sur les résidences principales, les règles de lien ont fait du taux de TFB le nouveau pivot : dans une commune ou un EPCI, le taux de THRS ne peut évoluer plus vite que le taux de TFB.

La majoration de THRS (5% à 60%) permet de contourner la règle, mais elle est accessible aux seules communes, pas aux EPCI, situés en zones tendues du logement.

La LFI 2024 accorde aux élus locaux un peu de souplesse pour augmenter les taux de THRS.

L'article 1636 B sexies du code général des impôts est ainsi modifié :

Cet assouplissement est valable pour les EPCI en FPU, dont le taux de la THRS est inférieur à 75% de la moyenne des EPCI constatée l'année précédente au niveau national, il est possible d'augmenter le taux de THRS, sans que l'augmentation du taux dépasse 5% de cette moyenne.

### ✓ Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés (DTS)

Pendant la crise sanitaire, les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité ont été mises à l'arrêt. Depuis, les nombreuses demandes saturent le service et augmentant les délais de délivrance.

Pour réduire ces délais, l'Etat abonde la DTS jusqu'à 100 millions € en 2024 afin d'accompagner les communes équipées de stations d'enregistrement.

De plus, la répartition de la DTS est modifiée. Celle-ci était composée d'une part forfaitaire de 9 000€ par station d'enregistrement et d'une part variable fonction du nombre des demandes enregistrées.

La LF répartit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette dotation en fonction :

- Du nombre de stations d'enregistrement
- Du nombre des demandes enregistrées au cours de l'année précédente
- De l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne.

## 6. Données spécifiques à notre territoire

## ➤ Comparatif taux de fiscalité directe et TEOM votés en 2023 par les Communautés de

Nom du groupement	Taux de CFE	Taux de FB	Taux de FNB	Taux de THRS	Taux de TEOM
CC de la Vallée du Gapeau	31.50%	3.00%	4.03%	7.22%	13.00%
CC Provence Verdon	31.11%	1.00%	7.30%	8.55%	ROM de 323€
CC Cœur du Var	30.95%	5% (3%)	7.19%	2.47%	15%
<b>CC du Pays de Fayence</b>	<b>27.16%</b>	<b>2.18%</b>	<b>11.94%</b>	<b>2.80%</b>	<b>11.80%</b>
CC du Golfe de Saint-Tropez	26.03%	1.56%	4.72%	2.05%	Taux cible de 10.03%
CC Lacs et Gorges du Verdon	25.88%	2.30%	4.26%	1.50%	13%
CC Méditerranée Porte des Maures	24.64%	4.00%	2.26%	7.22%	Zone de 8% à 14%

## ➤ Taux de la fiscalité directe votés en 2023 par les Communauté d'Agglomération et la Métropole du Var

Nom du groupement	Taux de CFE	Taux de FB	Taux de FNB	Taux de THRS	Taux de TEOM
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	35.89%	5.00%	10.13%	10.11%	Zone de 8.57% à 13.84%
CA de la Provence Verte	33.68%	1.95%	10.69%	8.50%	Zone de 13.75% à 14.75%
Esterel Côte d'Azur Agglomération	28.46%	1.59%	3.95%	8.97%	Zone de 11.01 à 13.64%
Dracénie Provence Verdon Agglomération	28.30%	3.00%	3.89%	7.22%	12.60%

Modifications intervenues entre 2022 et 2023

## ➤ Taux de la fiscalité directe votés en 2023 par les communes de notre territoire

Nom de la commune	Taux de FB	Taux de FNB	Taux de THRS
Bagnols en Forêt	25.78%	51.48%	17.98%
Callian	28.00%	68.27%	17.05%
Fayence	33.97%	93.51%	18.66%
Mons	24.34%	36.76%	13.10%
Montauroux	27.49%	46.77%	15.44%
Saint-Paul-en-Forêt	26.62%	65.67%	13.46%
Seillans	30.97%	95.37%	17.17%
Tanneron	26.55%	40.62%	13.06%
Tourrettes	25.36%	66.72%	13.45%

## ➤ La contribution au SDIS

Un taux d'augmentation de 4,80% a été retenu pour le montant global des contributions 2024, taux correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation sur un an (valeur septembre 2023 IPC « Ensemble des Ménages France hors tabac » publiée au JO le 14 octobre 2023).

Le montant des contributions pour 2024 a été arrêté comme suit : 46 318 890€ (contre 44 197 414€ en 2023), dont :

METROPOLE TPM	11 956 369€
CA ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION	7 417 450€
CA DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION	5 292 034€
CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ	4 504 937€
CC CŒUR DU VAR	1 823 830€
<b>CC PAYS DE FAYENCE</b>	<b>1 299 958€</b>
CC PROVENCE VERDON	897 572€
CC LACS ET GORGES DU VERDON	407 681€

Rappel des contributions antérieures :

- 2016 : 718 657€ (Montant pris en compte dans le calcul des Attributions de Compensation)
- 2019 : 1 137 916€
- 2023 : 1 238 337€
- **2024 : 1 299 958€ ; soit + 4.98% (+ 61 121€)**



# La Communauté de Communes du Pays de Fayence



Population municipale légale millésimée 2021 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (Décret n°2023-1256 du 26 décembre 2023)

## Les abonnés de la Régie du Pays de Fayence

Nombre d'abonnés	Au 31.12.2023		Au 31.12.2024		Evolution	
	EAU	ASST	EAU	ASST	EAU	ASST
BAGNOLS	1 790	869	1 841	892	51	23
CALLIAN	2 066	884	2 144	883	78	- 1
FAYENCE	3 701	2 148	3 806	2 211	105	63
MONS	904	261	911	264	7	3
MONTAUROUX	3 877	1 842	3 892	1 883	15	41
SAINT-PAUL	1 054	320	1 052	326	- 2	6
SEILLANS	2 043	828	2 049	831	6	3
TANNERON	1 016	104	1 024	106	8	2
TOURRETTES	1 622	1 141	1 683	1 146	61	5
<b>TOTAL</b>	<b>18 073</b>	<b>8 397</b>	<b>18 402</b>	<b>8 542</b>	<b>329</b>	<b>145</b>

## Rétrospective 2021 à 2023

### I – Le Budget Principal

#### 1. Les données générales et le résultat

##### ➤ Les grandes masses financières :

	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Recettes de fonctionnement	10 331 384	11 393 914	11 503 927	+ 0.97 %
Dépenses de fonctionnement	8 432 612	9 384 901	9 895 043	+ 5.44 %
Recettes d'investissement	1 867 664	943 969	1 487 856	
Dépenses d'investissement	3 568 902	2 061 042	2 852 432	

##### ➤ Les résultats d'exécution 2023 et la proposition d'affectation sur 2024

	Reports sur 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	- 1 401 498.31	962 530.23	- 438 968.08
Fonctionnement	2 352 951.28	1 191 050.05	3 544 001.33
<b>Total</b>	<b>951 452.97</b>	<b>2 153 580.28</b>	<b>3 105 033.25</b>
		Restes à réaliser	- 1 903 679.44
		Résultat d'investissement avec RAR	- 2 342 647.52
		Solde reporté d'excédent de fonctionnement	1 201 353.81

- Report en excédent de fonctionnement des 1 201 353.81€ (002 recettes)
- Report du déficit d'investissement pour 438 968.08€ (001 dépenses)
- Affectation en excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 342 647.52€ (1068 recettes)

#### 2. La section de fonctionnement

##### ➤ Les recettes

	2021	2022	2023
Impôts et taxes (73-731)	8 130 898	8 906 491	9 144 437 + 2.67%
Dotations et subventions (74)	1 230 697	1 088 214	1 166 368
Autres produits courants (70-75)	927 415	1 113 662	1 163 382
Atténuation de charges (013)	42 374	85 547	29 740
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>10 331 384</b>	<b>11 193 914</b>	<b>11 503 927</b> <b>2.77%</b>
Recettes exceptionnelles		200 000	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 331 384</b>	<b>11 393 914</b>	<b>11 503 927</b> <b>+ 0.97%</b>

Malgré la revalorisation des bases d'imposition de 7.10% en 2023, **les impôts et taxes** n'ont progressé que de 2.67% (Baisse des IFR de 126 600€ et de la taxe de séjour de 43 500€ ; comptabilisation désormais à part de la taxe additionnelle du Département pour 59 500€ ; Faible augmentation de la fraction de TVA compensatoire de la THRP de 2.73% contre 5.10% prévue).

Le **chapitre 013** connaît une baisse en raison des participations versées par l'Etat, variables d'une année sur l'autre, pour le chargé de mission Projet alimentaire territorial (99 918€ sur 3 ans) et le conseiller numérique de France Services (50 000€ sur 2 ans).

##### ➤ Les dépenses

	2021	2022	2023
Charges à caractère général (011)	681 679	921 223	989 324
Charges de personnel (012)	1 777 356	2 005 778	2 127 514
Atténuations de produits (014)	3 720 221	3 727 392	3 964 024
Autres charges courantes (65)	2 224 643	2 704 695	2 791 397
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>8 403 899</b>	<b>9 359 088</b>	<b>9 872 259</b>
Charges financières (66)	28 713	25 813	22 784
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 432 612</b>	<b>9 384 901</b>	<b>9 895 043</b> <b>5.44%</b>

La hausse du **chapitre 011** (+ 7.39%) est liée à l'augmentation de l'électricité (+ 35 000€) et l'entretien des ZAE (+40 000€).  
**Chapitre 012** : recrutements intervenus en cours d'années 2022 (Conseiller numérique, chargée de mission service forêt, ingénieur travaux et responsable technique), chargé de mission développement économique, chargée de mission service forêt, ingénieur travaux et responsable technique, informaticien, auxiliaire de puériculture et gestionnaire de paye) + augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+1.5%).  
 La hausse du **chapitre 014** est la conséquence d'un reversement exceptionnel en 2023 à l'OTI de taxe de séjour non rattachée sur 2022.

**Chapitre 65** : augmentation de 6.34% de la contribution au SDIS (+ 73 800€).

	2021	2022	2023
Sport	152 600.00	154 500.00	157 100.00
Santé - Social	53 101.38	54 721.68	109 477.56
Numérique - Jeunesse	40 500.00	53 800.00	56 590.00
Culture	69 300.00	79 100.00	96 800.00
Agriculture	3 500.00	10 000.00	5 000.00
Economie	25 094.02	16 594.00	19 435.26
Environnement	6 000.00	8 000.00	3 000.00
<b>Total</b>	<b>350 095.40</b>	<b>376 715.68</b>	<b>447 402.82</b>
Exceptionnel	1 800.00	29 539.48	39 500.00
<b>Total</b>	<b>351 895.40</b>	<b>406 255.16</b>	<b>486 902.82</b>
Festival Quatuor à Cordes	40 000.00	40 000.00	0.00
Mission Locale	55 000.00	60 000.00	60 000.00
<b>Total général</b>	<b>446 895.40</b>	<b>506 255.16</b>	<b>546 902.82</b>

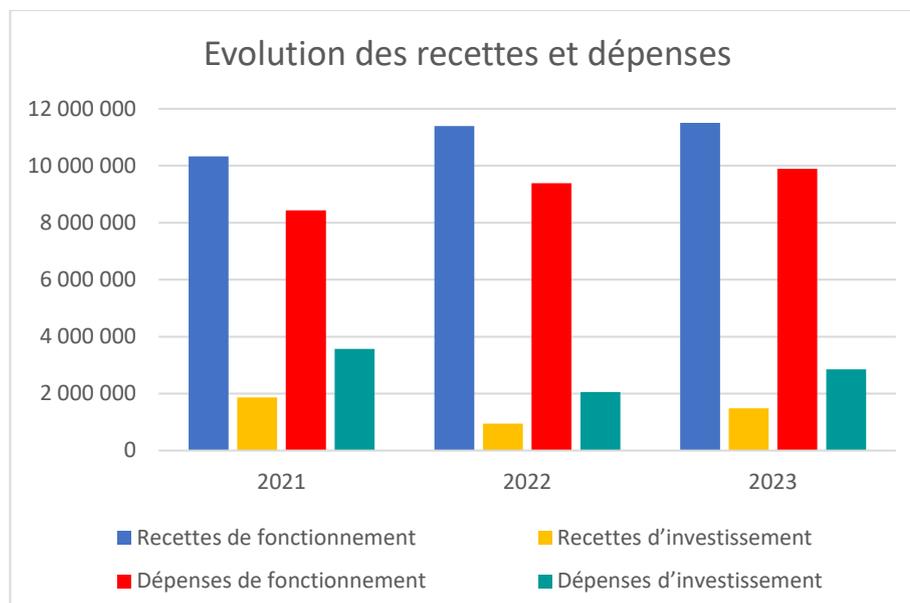
### 3. La section d'investissement

#### ➤ Les recettes

	2021	2022	2023
FCTVA (10222)	674 192	305 996	288 909
Subventions perçues (13)	693 472	637 973	1 198 947
Emprunts (16)	500 000	0	0
Recettes diverses (45)	0	0	0
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 867 664</b>	<b>943 969</b>	<b>1 487 856</b>

#### ➤ Les dépenses

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipements (20, 204, 21, 23, 26 et 27)	2 709 197	1 605 240	2 519 505
Remboursement du capital de la dette (16)	511 802	362 221	312 950
Autres dépenses (45)	347 903	93 581	19 977
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 568 902</b>	<b>2 061 042</b>	<b>2 852 432</b>



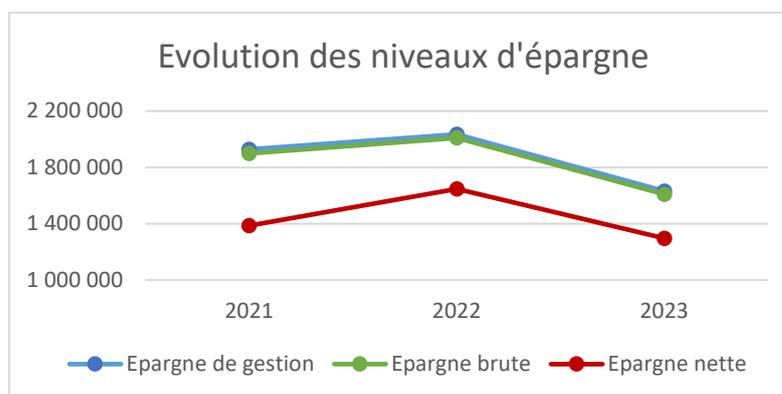
#### 4. Les soldes intermédiaires de gestion

##### ➤ Les épargnes

- ❖ **Epargne de gestion** = Différence entre recettes et dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- ❖ **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Indicateur de la santé financière, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement (CAF).
- ❖ **Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	10 331 384	11 393 914	11 503 927
Dépenses de fonctionnement	8 432 612	9 384 901	9 895 043
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 927 485</b>	<b>2 034 826</b>	<b>1 631 668</b>
Résultat financier	28 713	25 813	22 784
<b>Epargne brute</b>	<b>1 898 772</b>	<b>2 009 013</b>	<b>1 608 884</b>
<b>Taux d'épargne brute (en %)</b>	<b>18,38%</b>	<b>17,63%</b>	<b>13,99%</b>
Capital de la dette	511 802	362 221	312 950
<b>Epargne nette</b>	<b>1 386 970</b>	<b>1 646 792</b>	<b>1 295 934</b>

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

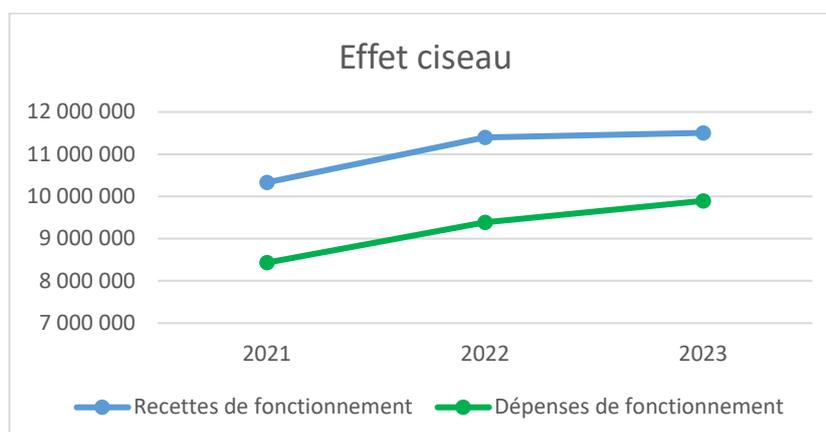


##### ➤ Effet de ciseau

	2021	2022	2023
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>10 331 384</b>	<b>11 393 914</b>	<b>11 503 927</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 432 612</b>	<b>9 384 901</b>	<b>9 895 043</b>

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.

Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.



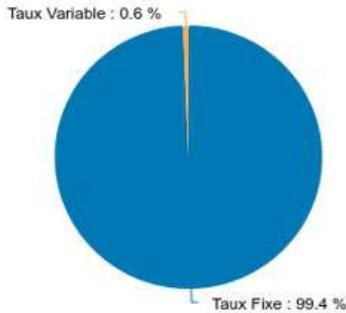


## 5. L'endettement

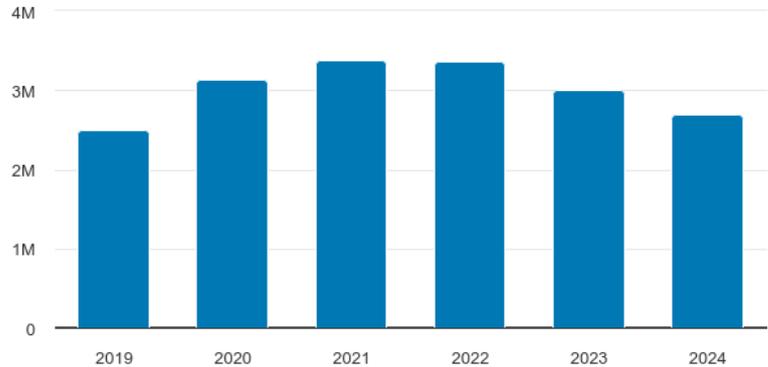
### ○ Caractéristiques de la dette

- Encours au 31.12.2023 : 2 693 001.50€
- Nombre d'emprunts : 10
- Taux moyen : 0.79%

### Types de Taux



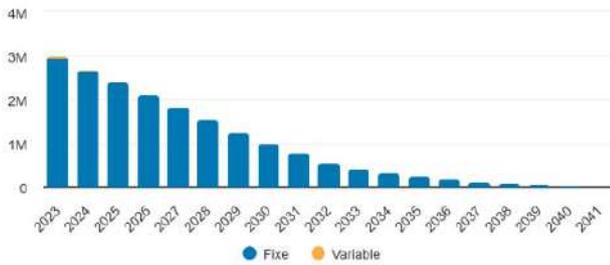
### Evolution de l'encours depuis 5 ans



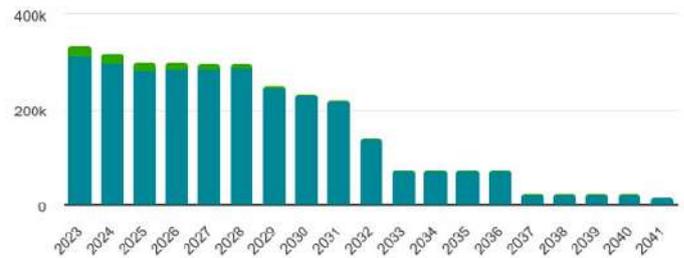
### ○ Charges financières

- Annuité 2023 : 336 201.99€
- Dont amortissement : 312 950.46€
- Dont intérêts : 23 251.53€

### Extinction de l'encours

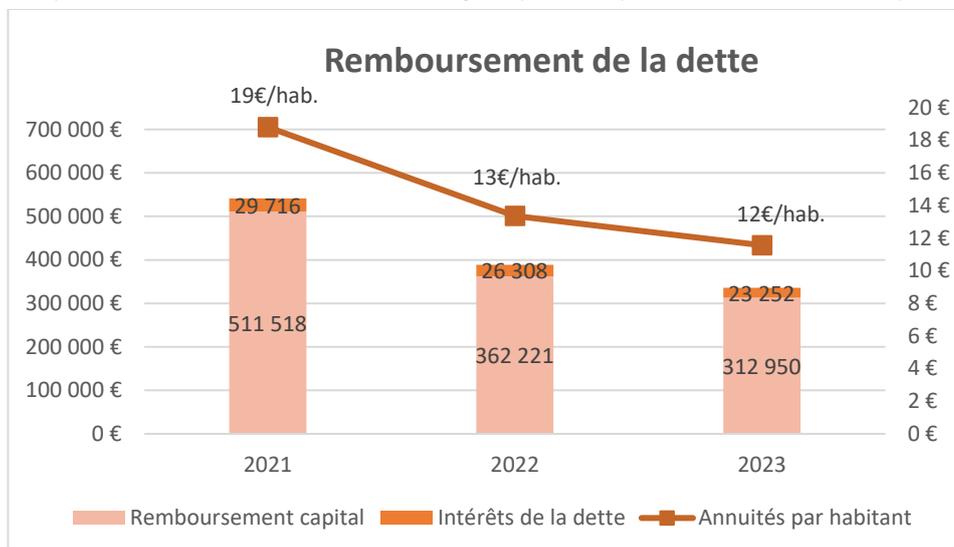


### Evolution de l'annuité



	2021	2022	2023
Capital restant dû (au 31.12)	3 368 173	3 005 952	2 693 002
Annuités	541 518	388 529	336 202
Epargne brute	1 898 772	2 009 013	1 608 884
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>1,77 ans</b>	<b>1,50 ans</b>	<b>1,67 ans</b>
Emprunt	500 000	0	0

Pas d'emprunt réalisé sur 2023 en raison du décalage d'opérations (modulaires du SAT et MIPEF).



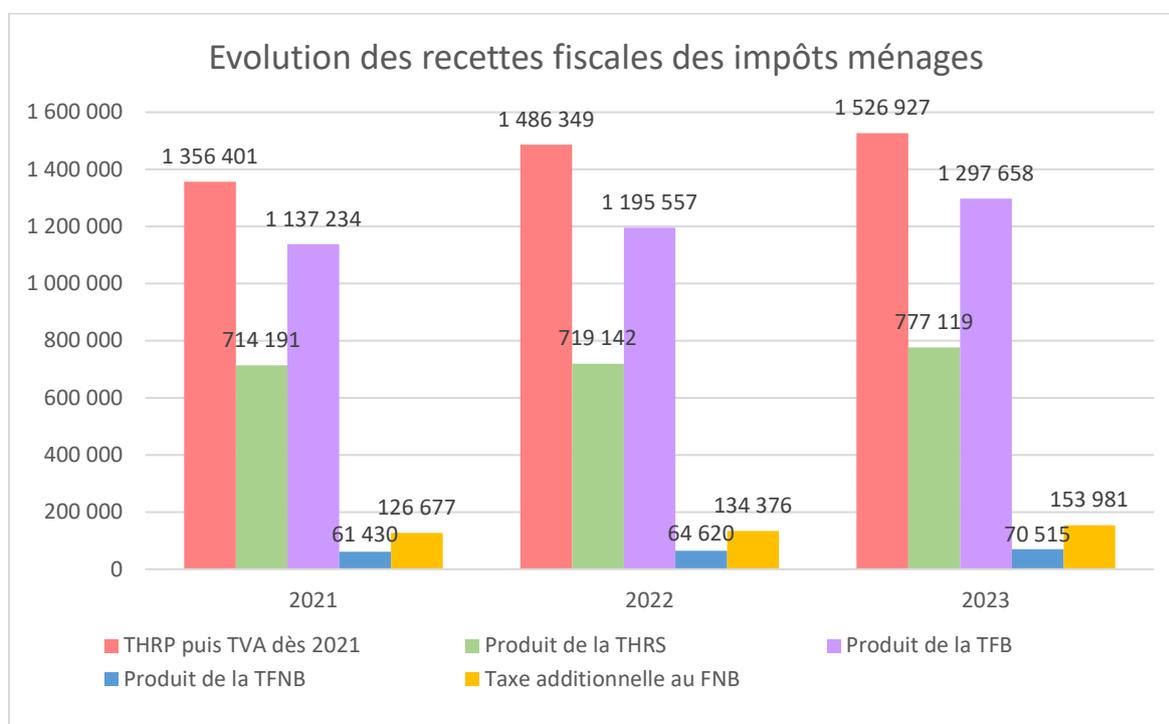
## La fiscalité directe

- Les bases fiscales des 4 taxes : Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

	Base CFE	Base THRS	Base TFB	Base TFNB
2021	8 056 166	25 506 834	52 074 243	514 503
2022	8 440 479	25 683 635	54 767 505	541 205
Evolution en %	+ 4.77%	+ 0.69%	+ 5,17%	+ 5,19 %
2023	9 333 700	27 754 250	59 525 596	590 578
Evolution en %	+ 10.58%	+ 8.06%	+ 8.69%	+ 9.12 %

- Les impôts ménages

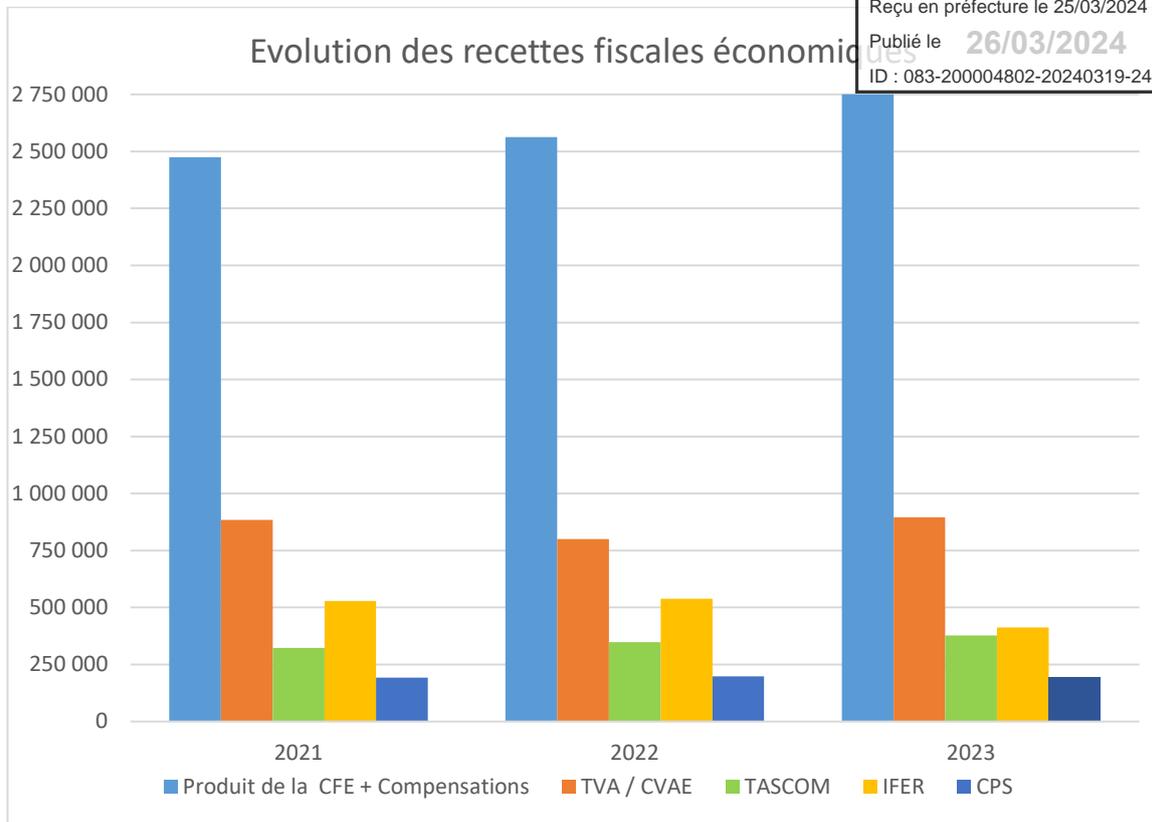
	Taux de THRS	Taux de TFPB	Taux de TFPNB
De 2007 à 2023	2,80%	2,18%	11,94%



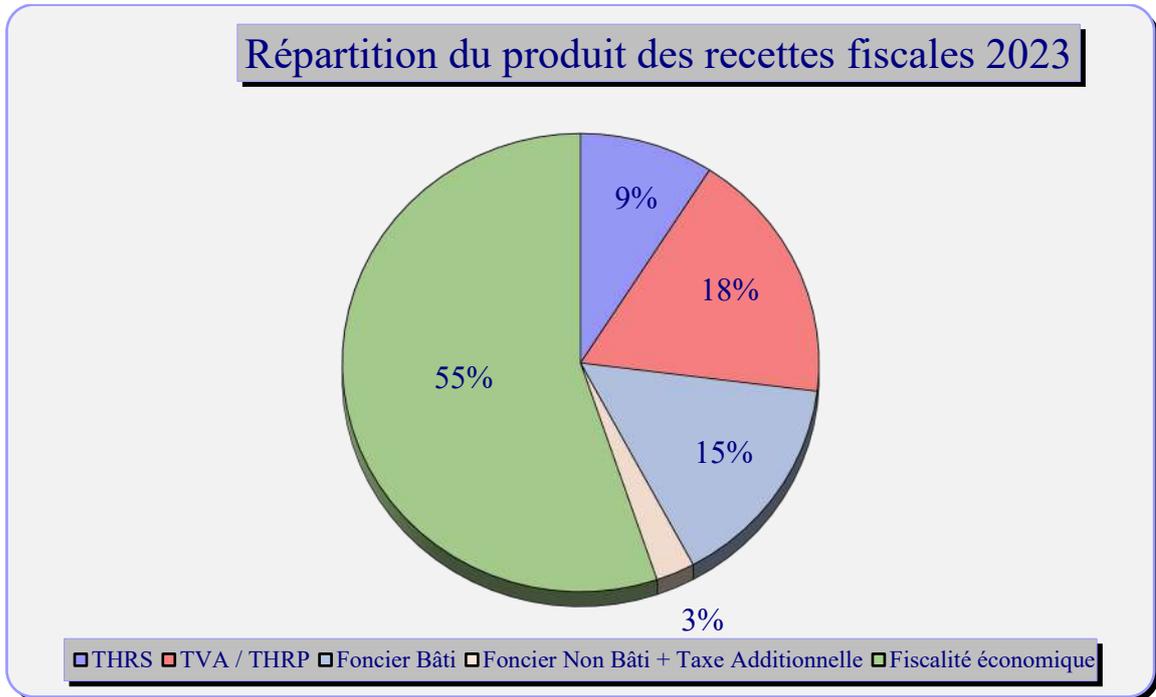
- Les impôts économiques transférés

### Taux de CFE suite au passage en FPU : 27.16%

	2021	2022	2023
Cotisation Foncière des Entreprises	2 220 049	2 292 434	2 535 033
Compensation CFE locaux industriels	171 026	176 817	189 407
Compensation pour les bases minimum	83 172	93 329	108 350
Divers			1 191
TVA pour compenser la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	883 890	799 890	895 263
Taxe sur les Surfaces COMmerciales	322 917	348 578	377 049
Imposition Forfaitaire Entreprise Réseaux	528 363	538 825	412 181
Compensation Part Salaires	192 248	197 927	196 778
Total des impôts économiques	4 401 665	4 447 800	4 715 252 + 6,01%



➤ Répartition du produit des recettes fiscales



## Les ressources fiscales et dotations prévisionnelles

### ➤ Fiscalité prévisionnelle à taux constants :

Les bases prévisionnelles de fiscalité (THRS, TFB, TFNB, CFE et TEOM) sont calculées en appliquant aux bases réelles 2023 les 3.90% de revalorisation des valeurs locatives et 3% de revalorisation pour la TVA reversée en compensation de la THRP ;

#### ➤ Fiscalité « Ménages »

Taxes	Produit 2023	Variation prévue des bases pour 2023	Taux	Produit 2024	Différence
THRS	777 119	+ 3,90%	2.80%	807 427	+ 30 308
TVA/THRP	1 526 927	+ 3%		1 572 735	+ 45 808
TFB	1 297 658	+ 3,90%	2.18%	1 350 352	+ 52 694
TFNB	70 515	+ 3,90%	11.94%	73 265	+ 2 750
TAFNB	153 981			153 981	0
	3 826 200	Total de la fiscalité « Ménages » 2024		3 957 760	+ 131 560

#### ➤ Fiscalité « Economique »

La CVAE, supprimée dès 2023, est compensée par une fraction de TVA.

Taxe	Produit 2023	Variation des bases	Taux	Produit 2024	Différence
CFE	2 535 033	3,90%	27.16%	2 666 981	+ 131 948

Taxe	Produit 2023	Produit 2024	Différence
CVAE / Compensation TVA dès 2023	895 263	895 263	0
IFER	412 181	412 181	0
TASCOM	377 049	377 049	0
CPS	196 778	193 544	- 3 234
Compensation CFE locaux industriels	189 407	189 407	0
Compensation pour les bases minimum	108 350	108 350	0
Compensation divers	1 191	1 191	0
Total de la fiscalité « Economique »	4 715 252	4 843 966	+ 128 714

Globalement, les ressources fiscales (Ménages + Economiques) devraient s'élever à 8 801 726€, contre 8 541 452€ pour 2023, soit une hausse de 260 274€ (+ 3.05%).

#### ➤ TEOM

Produit 2023	Variation prévue des bases pour 2024	Taux	Produit 2024	Différence
7 225 184	+ 3,90%	11,80%	7 506 966	+ 281 782

Lors du passage en Redevance Incitative, il sera indispensable de continuer à appliquer aux différents tarifs, chaque année, l'équivalent de la revalorisation des bases.

#### ➤ La dotation d'intercommunalité

L'estimation 2024 tient compte de la dotation 2023 qui ne devrait pas varier :

DGF	2021	2022	2023	Simulation 2024
Dotation de base	182 499	179 320	180 769	569 225
Dotation de péréquation	329 573	383 388	390 084	
Plafonnement	- 80 588	- 84 742	- 39 769	0
<b>Dotation</b>	<b>431 484</b>	<b>477 966</b>	<b>531 084</b>	<b>569 225</b>

## Stratégie fiscale répondant aux besoins du budget général pour la période 2024 à 2027

L'étude réalisée par le cabinet KPMG conclue à une situation financière structurellement saine du budget principal.

Dans les années à venir ce budget est appelé à renforcer son effort d'investissement, dans un contexte économique dégradé, apporter un soutien aux budgets Eau, Assainissement et DMA qui doivent supporter des investissements considérables et contribuer également à d'autres structures ou au redressement des finances publiques nationales.

Dans ce contexte une réflexion sur la stratégie fiscale est proposée.

### 1. Points de vigilance / Constat

#### a. Hausse des investissements du BP et risque de baisse des subventions :

- Investissements importants à venir en termes de mobilité (circulation routière et plan vélo) en lien avec le projet de raccordement au lac de Saint Cassien ;
- Perte de la subvention d'investissement annuelle du Département à compter de 2024 (sans retour à ce jour pour 2023), soit 250 000€ à 300 000€ par an ;
- Fléchage désormais des aides de l'Etat (DETR et DSIL) sur les projets prioritaires de l'eau ;
- Une baisse des recettes ne permettant plus de soutenir le même rythme d'investissement (3 500 000€ HT par an en moyenne sur le PPI 2024 à 2027) sans un recours excessif à l'emprunt, générateur de charges supplémentaires en fonctionnement.

#### b. Soutien aux budgets annexes Eau, Assainissement et DMA

- Pérennisation, sur la période, de la participation financière annuelle apportée au budget annexe de l'assainissement à hauteur de 200 000€ depuis 2022, soit 1200 000€ de 2022 à 2027 ;
- Participations financières à venir du budget général :
  - o Participation au financement du raccordement de l'eau agricole au Lac de St Cassien, à hauteur de 3 000 000€ :
    - 1 500 000€ en 2025 et 1 500 000€ en 2026
    - Estimation du coût d'un emprunt de 3 000 000€ sur 20 ans à un taux fixe de 3,5% : 1 221 665€ d'intérêts, soit une échéance annuelle de 211 000€ sur 20 ans (pour rappel, échéance annuelle actuelle sur le budget général : 336 200€)
  - o Participation éventuelle au budget annexe DMA lors du passage en Redevance Incitative (aide possible pendant 5 ans).

#### c. Contribution aux tiers et réformes en cours

- Augmentation importante de la contribution au SDIS
  - 726 657€ en 2016
  - 1 299 958€ en 2024 (+573 301€ en 8 ans)
  - Une prochaine augmentation de 5% correspondrait à un supplément de 65 000€

- Actualité à suivre :
  - Réforme en cours de la DGF
  - Economies supplémentaires réalisées sur le budget de l'Etat :
    - ✓ 10 milliards € en 2024
    - ✓ 20 milliards € annoncés pour 2025
  - Contribution à venir des collectivités locales au « redressement des comptes publics » (Pour rappel coût pour la Communauté de Communes de la CRFP de 2014 à 2017 : 1 500 000€ en 4 ans, puis 600 000€ par an)

D'où l'importance de dégager des recettes supplémentaires en fonctionnement pour améliorer l'autofinancement de l'investissement

## 2. Solution proposée : actionner le levier fiscal

- Taux de fiscalité inchangés depuis la création de la Communauté de Communes en 2007 (hors transfert de fiscalité du Département et FPU)
- Augmenter en 2024 le taux de Foncier Bâti de **2.18% à 2.53%** pour dégager des marges de manœuvre, de l'autofinancement et limiter le recours à l'emprunt.

Impact sur les ménages :

- Sur la valeur locative moyenne de 3 110€ en 2023 : + 11€ par an (68€ en 2023 et 79€ dès 2024)
  - Sur la valeur locative moyenne des appartements (2 549€) : + 9€ par an (55€ en 2023 et 64€ dès 2024)
  - Sur la valeur locative moyenne des maisons (5 802€) : + 20€ par an (127€ en 2023 et 147€ dès 2024)
- Augmenter de 2024 à 2027 le taux de THRS (2.80%), bien inférieur à la moyenne nationale des EPCI en 2023 (8.81%) :
    - **2024 : de 2.80% à 3.24%**
    - 2025 : de 3.24% à 3.68%
    - 2026 : de 3.68% à 4.12%
    - 2027 : de 4.12% à 4.56%
    - Impact sur les ménages concernés de 2023 à 2024 :
      - Valeur locative moyenne de 6 220€ en 2023 : + 28€ par an (174€ en 2023 et 202€ dès 2024)
      - Sur la valeur locative moyenne des appartements (5 098€) : + 22€ par an (143€ en 2023 et 165€ dès 2024)
      - Sur la valeur locative moyenne des maisons (11 604€) : + 51€ par an (325€ en 2023 et 376€ dès 2024)
  - Le produit total dégagé serait de l'ordre de 343 000€ pour 2024, permettant ainsi de réduire les emprunts prévus sur le BP 2024.

## Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2027 du budget principal

- Var Très Haut Débit : fin en 2028
- Maison de Pays / France Services : Solde des travaux sur 2024 ; Prévision d'achat du jardin en 2025 (50 000€)
- Domaine de Tassy :
  - 2024 : Panneaux solaires sur toiture (Subvention Nos Territoires d'Abord) ; travaux d'économie d'énergie suite audit AREVE (VMC, LED et programmation centralisée) ; travaux d'extension des bureaux (local archives)
  - 2025 : Suite travaux extension des bureaux (2<sup>ème</sup> étage)
- Agriculture : prévision d'achat de terrain chaque année à hauteur de 150 000€
- PIDAF :
  - 2024 / 2025 : Réécriture du PIDAF ; travaux d'urgence sur les pistes DFCI en attente du PIDAF ; Servitudes de passage ; travaux d'urgence de remise en conditions opérationnelles des citernes DFCI + Solde des subventions 2016 à 2019 + Subvention du Département pour les travaux d'urgence
  - Dès 2026 : Programme annuel PIDAF subventionné à hauteur de 70% du HT
- Gymnase de Fayence :
  - 2024 : Etude structure et toiture ; afficheur de scores ; éclairage LED pour économie d'énergie suite AUDIT AREVE (Subvention ANS)
  - 2025 : Réfection toiture (Subvention Nos Territoires d'Abord)
  - 2026 : Panneaux photovoltaïques sur le toit (Subvention Nos Territoires d'Abord)
- Gymnase de Montauroux : enveloppe annuelle
- Stade de Tourrettes : Bâtiment modulaire + DETR en 2024
- Stade de Fayence :
  - 2024 : regarnissage du terrain ; panneau d'affichage du score ; éclairage en LED pour économies d'énergie (subvention ANS)
  - 2025 : Réhabilitation du demi-terrain pour les entraînements et matchs officiels le week-end
  - 2026 : Panneaux photovoltaïques (Subvention Nos Territoires d'Abord + ANS)
- Maison du Lac : reprise des extérieurs en 2024
- Tourisme / Lac de Saint Cassien :
  - 2024 : Signalétique et mobilier Lac et entrées du territoire ; Installation de toilettes publiques autonomes au Rocher de l'Américain
  - 2026 : Projet de piscine flottante au LCS subventionné à 20% par l'ANS

- SCOT / PCAET : Fin sur 2024 et 2025
- Divers :
  - 2024 : achat du terrain à proximité de la Maison de Pays à Fayence
  - Non prévu dans le PPI : Aménagement du parcours de santé au Vol à Voile
- Mobilité :
  - 2024 : Relevés topo + AMO + MOE pour les deux tranches de l'EV8 sur Montauroux ; Elaboration du schéma directeur cyclable / Plan vélo et marche
  - 2025 : 1<sup>ère</sup> tranche de l'EV8 + Subvention CRET + emprunt de 400 000€
  - 2026 : 2<sup>ème</sup> tranche de l'EV8 + Subvention CRET + emprunt de 400 000€
  - Non prévu dans le PPI : Co-financement du parking de co-voiturage Les Adrets échangeur 39 de l'autoroute A8
- MIPEF : 2024 / 2025 : travaux de construction + équipement + jardin public extérieur (Subvention Département, CRET et CAF) + emprunt de 700 000€
- Base d'aviron : Travaux caniveaux et clôture en 2024 + solde des subventions DSIL et ANS
- Développement économique :
  - 2024 : signalétique des ZAE et routière des voiries des ZAE ; poursuite MOE contre-allée ; travaux de renouvellement des voiries et des fossés des ZAE
  - 2025 : idem
  - 2026 / 2027 : création de la contre-allée (50% Département + 5% commune de Montauroux + 2 x 500 000€ d'emprunts)
- Pôles intermodaux : Abris vélos pour Montauroux et Fayence + solde subvention DSIL et CRET en 2024
- Gens du Voyage :
  - 2024 : achat d'un terrain financé par un emprunt de 200 000€
  - 2025 : Travaux d'aménagement
- GEMAPI : estimation annuelle – équilibre avec la recette fiscale
- Médiathèques : achat de logiciels et matériels informatiques pour 2024
- Santé :
  - 2024 : TOTEMS + plaques signalétiques sur site individuels MSP
  - 2026 : MOE pour le bâtiment socle
  - 2027 : Création du bâtiment socle de la Maison de Santé – Subvention Nos Territoires d'Abord + emprunt de 400 000€
- Plus de subvention du Département à compter de 2023
- *Hors Aide au budget annexe de l'eau pour le raccordement de l'eau agricole au Lac de Saint-Cassien (Total de 3 000 000€ répartis sur 2025 et 2026 et financés par emprunt)*

Opération		Prévisionnel								
Intitulé	Montant		2024		2025		2026		2027	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Var Très Haut Débit	130 607,32		32 651,83		32 651,83		32 651,83		32 651,83	
Maison de Pays / FS	821 000,00	154 706,40	741 000,00	154 706,40	60 000,00		10 000,00		10 000,00	
Domaine de Tassy	608 000,00	29 400,00	297 000,00	29 400,00	187 000,00		47 000,00		77 000,00	
Agriculture	600 000,00		150 000,00		150 000,00		150 000,00		150 000,00	
PIDAF	1 235 000,00	868 585,00	235 000,00	348 825,00	160 000,00	29 760	420 000,00	245 000	420 000,00	245 000
Gymnase de Fayence	561 200,00	56 000,00	63 200,00	6 000,00	150 000,00	50 000	174 000,00		174 000,00	
Gymnase de MTX	108 200,00		18 200,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00	
Stade de Turrettes	608 000,00	75 052,00	518 000,00	75 052,00	30 000,00		30 000,00		30 000,00	
Stade de Fayence	361 200,00	50 000,00	127 200,00	15 000,00	90 000,00		114 000,00	35 000	30 000,00	
Maison du Lac	61 400,00		31 400,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00	
Tourisme / LSC	720 000,00	112 075,00	150 000,00	14 025,00	50 000,00	14 025	470 000,00	84 025	50 000,00	
SCOT / PCAET	73 000,00	0,00	37 000,00		36 000,00		0,00		0,00	
Divers	372 000,00	300 000,00	342 000,00	300 000,00	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
Mobilité	2 548 500,00	555 000,00	161 500,00		761 000,00	168 000	1 155 000,00	279 000	471 000,00	108 000
						400 000		400 000		
MIPEF	2 210 752,00	766 000,00	1 386 000,00	460 000,00	804 752,00	306 000	10 000,00		10 000,00	
				700 000,00						
Gîte de Mons	8 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00	
Base d'aviron	180 000,00	113 390,00	60 000,00	113 390,00	40 000,00		40 000,00		40 000,00	
Développement économique	3 228 000,00	1 100 000,00	210 000,00		258 000,00		1 380 000,00	550 000	1 380 000,00	550 000
								500 000		500 000
Pôles intermodaux	235 000,00	145 623,00	220 000,00	145 623,00	5 000,00		5 000,00		5 000,00	
Gens du Voyage	264 664,00	200 000,00	214 664,00	200 000,00	50 000,00					
GEMAPI	600 000,00	0,00	150 000,00		150 000,00		150 000,00		150 000,00	
Médiathèques	52 850,00	0,00	43 850,00		3 000,00		3 000,00		3 000,00	
Santé	1 212 074,00	600 000,00	24 074,00				32 400,00		1 155 600,00	300 000
										400 000
<b>Total</b>	<b>16 799 447,32</b>	<b>5 125 831,40</b>	<b>5 214 739,83</b>	<b>2 562 021,40</b>	<b>3 069 403,83</b>	<b>967 785</b>	<b>4 275 051,83</b>	<b>2 093 025</b>	<b>4 240 251,83</b>	<b>2 103 000</b>
<b>Emprunts</b>				<b>1 200 000</b>		<b>400 000</b>		<b>900 000</b>		<b>900 000</b>
FCTVA				825 519		387 422		593 398		641 003
<b>Autofinancement</b>				<b>1 827 199</b>		<b>1 714 197</b>		<b>1 588 629</b>		<b>1 496 249</b>

## II. Le budget annexe ZA de BROVES

La loi NOTRe ayant prévu le transfert obligatoire de la ZA de BROVES au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un budget annexe, non doté de l'autonomie financière, a été créé à cet effet.

En 2024, vente de la parcelle N° 1007 (lot n°10), d'une superficie de 1 254m<sup>2</sup>, à la SCI MARCEVAL, au prix de 54.35€ HT/m<sup>2</sup>, soit 68 154.90€ HT.

Par délibération du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a validé la vente de 3 parcelles :

- N° 1002 (lot n°6), d'une superficie de 1 454m<sup>2</sup>, à la SCI MVC, au prix de 54.35€ HT/m<sup>2</sup>, soit 74 024.09€ HT ;
- Division de la N° 1003 (lot n° 7), Est, d'une superficie de 1 490m<sup>2</sup>, à la SCI NOWAKEN, au prix de 54.35€ HT/m<sup>2</sup>, soit 80 981.50€ HT ;
- Division de la N° 1003 (lot n° 7), Ouest, d'une superficie de 772m<sup>2</sup>, à la SCI KERVAR, au prix de 54.35€ HT/m<sup>2</sup>, soit 41 958.20€ HT ;

Par délibération du 28 juin 2023, le Conseil communautaire a validé la division de la parcelle K 1006 et la vente des 2 parcelles suivantes :

- Parcelle K 1036, d'une superficie de 1 500m<sup>2</sup>, à la SCI SHELTER, au prix de 54.35€ HT/m<sup>2</sup>, soit 81 525€ HT ;
- Parcelle K 1037, d'une superficie de 490m<sup>2</sup>, à la SCI MVC, au prix de 54.35€ HT/m<sup>2</sup>, soit 26 631.50€ HT.

L'exercice 2023 fait apparaître un déficit de 11 071.63€ en section de fonctionnement et un déficit de 178 538€ en section d'investissement en raison du remboursement, en décembre 2020, de l'emprunt relais qui avait été contracté pour 3 ans. Ces déficits seront en grande partie résorbés lors de la réalisation des 5 ventes.

### III – Le Budget Annexe Déchets Ménagers et Assimilés

#### 1. Les données générales et le résultat

##### ➤ Les grandes masses financières :

	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Recettes de fonctionnement	7 041 973	7 804 427	8 391 884	+7.53%
Dépenses de fonctionnement	6 426 100	6 778 745	7 888 341	+ 16.37%
Recettes d'investissement	319 197	271 635	142 079	
Dépenses d'investissement	923 942	1 237 837	983 430	

##### ➤ Les résultats d'exécution 2023 et la proposition d'affectation sur 2024

	Reports sur 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	80 655.17	116 797.33	197 452.50
Fonctionnement	908 089.22	- 194 020.32	714 068.90
<b>Total</b>	<b>988 744.39</b>	<b>- 77 222.99</b>	<b>911 521.40</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>- 104 115.35</b>
		<b>Résultat d'investissement avec RAR</b>	<b>93 337.15</b>
		<b>Solde reporté d'excédent de fonctionnement</b>	<b>714 068.90</b>

- Report en excédent de fonctionnement des 714 068.90€ (002 recettes)
- Report de l'excédent d'investissement pour 197 452.50€ (001 recettes)

#### 2. La section de fonctionnement

##### ➤ Les recettes

	2021	2022	2023
Impôts et taxes (731)	5 973 506	6 748 023	7 246 851 7.39%
Dotations et subventions (74)	403 810	429 720	673 166
Autres produits courants (70-75)	566 072	580 818	456 600
Atténuation de charges (013)	13 285	45 866	15 267
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>6 956 673</b>	<b>7 804 427</b>	<b>8 391 884</b>
Produits exceptionnels	85 300	0	0
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 041 973</b>	<b>7 804 427</b>	<b>8 391 884</b> <b>+ 7.53%</b>

731 - Revalorisation des bases en 2023 de 7.10%

70-75 – Baisse des redevances spéciales (passage en prestations privées du GOLF, LECLERC et SUPER U) + baisse des rachats

74 – Subventions pour la RI de la Région, de l'ADEME, de CITEO et du programme LIFE

##### ➤ Les dépenses

	2021	2022	2023
Charges à caractère général (011)	4 519 827	4 638 002	5 421 144
Charges de personnel (012)	1 859 818	2 097 694	2 409 757
Autres charges courantes (65)p	22 081	16 877	22 050
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>6 401 726</b>	<b>6 752 573</b>	<b>7 852 951</b>
Charges financières (66)	24 374	26 172	35 390
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 426 100</b>	<b>6 778 745</b>	<b>7 888 341</b> <b>16.37%</b>

011 – Achats supplémentaires de composteurs individuels, contrats de prestations dont TGAP et coût des transports, étude de conteneurisation et biodéchets + communication RI

012 – Renforcement des équipes de collecte pour le porte-à-porte + cellule facturation / accueil pour la RI

66 – 2 emprunts indexés sur le taux du Livret A (Taux de 1.50% à 3.80%)

	2021			2022			2023		
	Tonnage	Montant	Prix à la tonne	Tonnage	Montant	Prix à la tonne	Tonnage	Montant	Prix à la tonne
OM	10 883	1 498 166€	137.66€	9 955	1 509 842€	151.67€	8 842	1 333 734€	150.84€
CS	2 793	647 668€	231.91€	2 665	723 358€	271.43€	3 151	961 244€	305.03€
Déchetterie	10 954	1 374 957€	125.52€	11 852	1 311 636€	110.67€	14 483	1 427 406€	98.56€
<b>TOTAL</b>	<b>24 630</b>	<b>3 520 791€</b>	<b>142.95€</b>	<b>24 472</b>	<b>3 544 836€</b>	<b>144.85€</b>	<b>26 476</b>	<b>3 722 384€</b>	<b>140.60€</b>

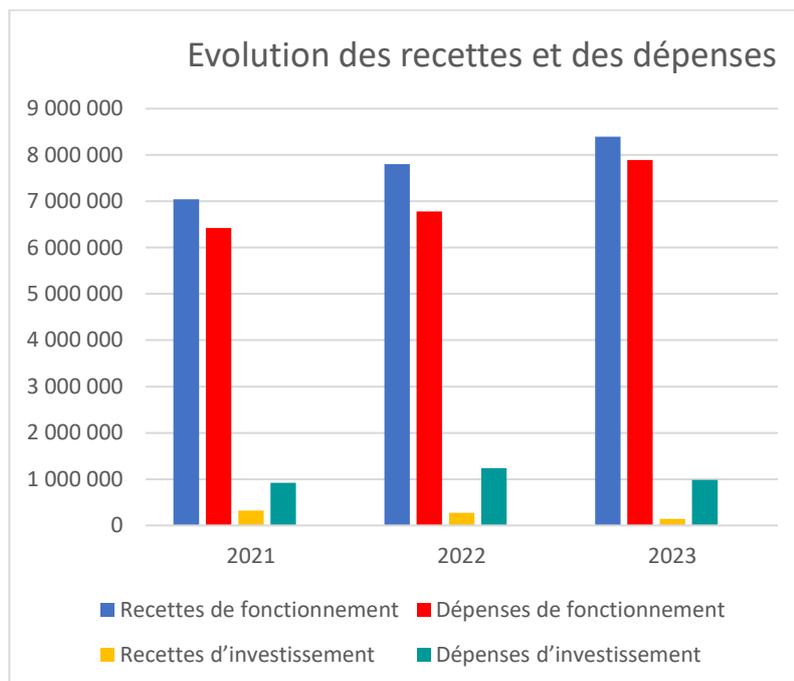
### 3. La section d'investissement

#### ➤ Les recettes

	2021	2022	2023
FCTVA (10222)	143 652	131 399	142 079
Subventions perçues (13)	33 545	140 236	0
Emprunts (16)	142 000	0	0
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>319 197</b>	<b>271 635</b>	<b>142 079</b>

#### ➤ Les dépenses

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipements (20, 204, 21, 23)	615 999	917 713	782 817
Remboursement du capital de la dette (16)	307 943	320 124	200 613
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>923 942</b>	<b>1 237 837</b>	<b>983 430</b>



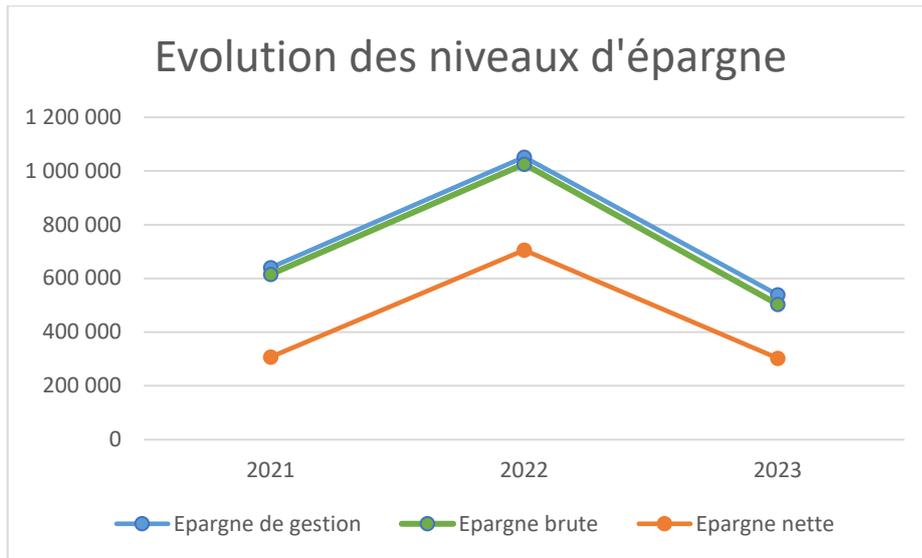
### 4. Les soldes intermédiaires de gestion

#### ➤ Les épargnes

- ❖ **Epargne de gestion** = Différence entre recettes et dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- ❖ **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Indicateur de la santé financière, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement (CAF).
- ❖ **Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	7 041 973	7 804 427	8 391 884
Dépenses de fonctionnement	6 426 100	6 778 745	7 888 341
<b>Epargne de gestion</b>	<b>640 247</b>	<b>1 051 854</b>	<b>503 543</b>
Résultat financier	24 374	26 172	35 390
<b>Epargne brute</b>	<b>615 873</b>	<b>1 025 682</b>	<b>503 543</b>
<b>Taux d'épargne brute (en %)</b>	<b>8,75%</b>	<b>13,14%</b>	<b>6,00%</b>
Capital de la dette	307 943	320 124	200 613
<b>Epargne nette</b>	<b>307 930</b>	<b>705 558</b>	<b>302 930</b>

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

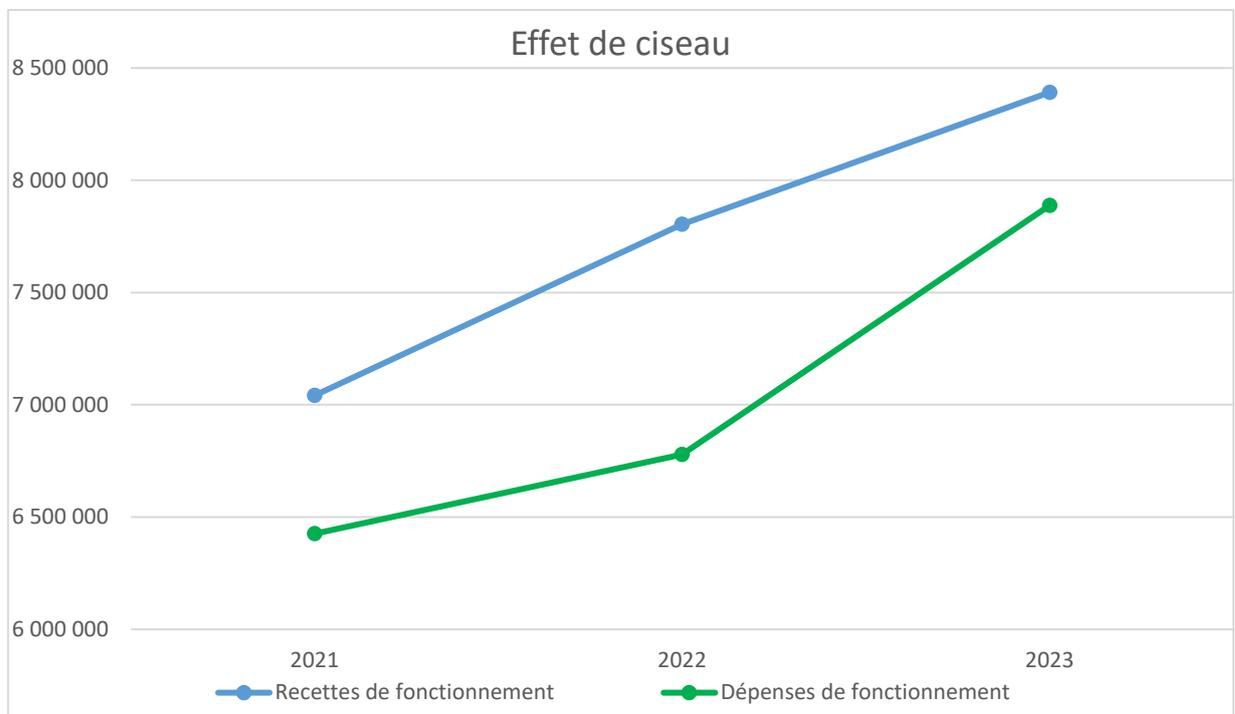


➤ Effet de ciseau

○ Budgets consolidés

	2021	2022	2023
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>7 041 973</b>	<b>7 804 427</b>	<b>8 391 884</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 426 100</b>	<b>6 778 745</b>	<b>7 888 341</b>

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.



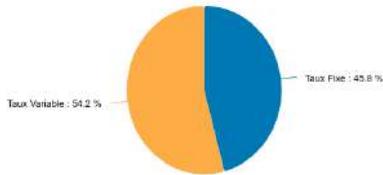
Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

## 5. L'endettement

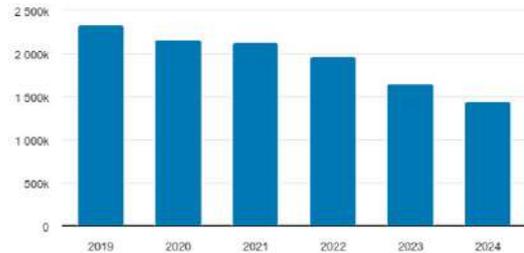
### ○ Caractéristiques de la dette

- Encours au 31.12.2023 : 1 449 087.03€
- Nombre d'emprunts : 8
- Taux moyen : 2,34%

### Types de taux



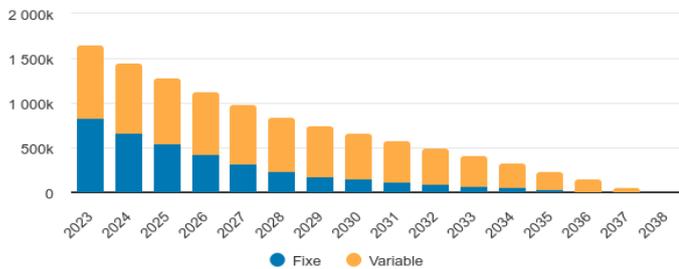
### Evolution de l'encours depuis 5 ans



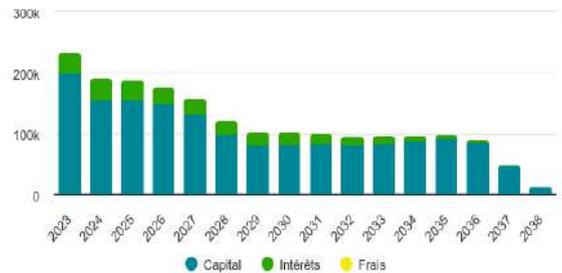
### ○ Charges financières

- Annuité 2023 : 234 579.60€
- Dont amortissement : 200 613.42€
- Dont intérêts : 33 966.18€

### Extinction de l'encours



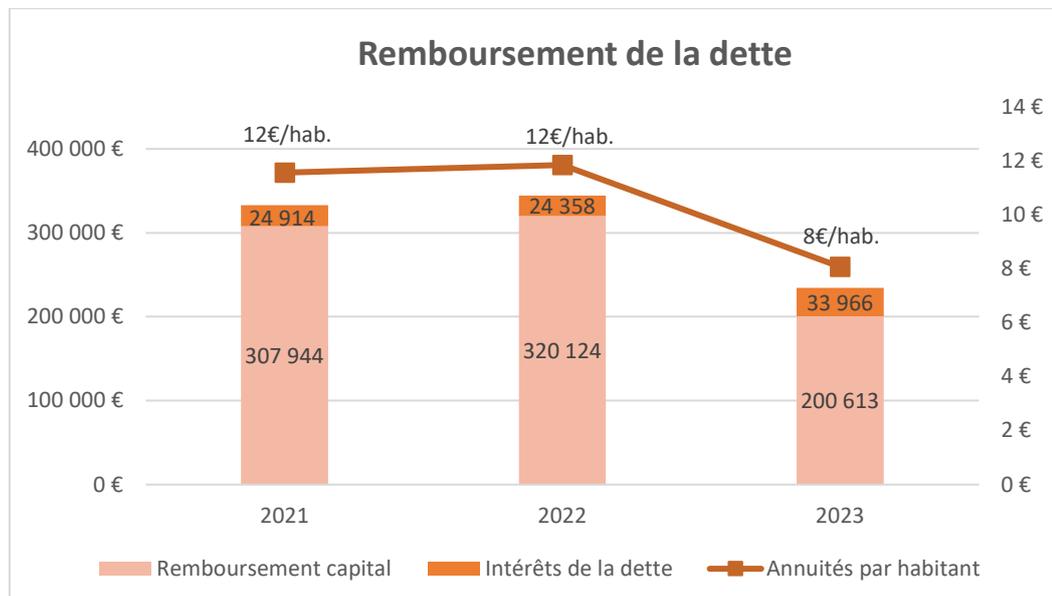
### Evolution de l'annuité



	2021	2022	2023
Capital restant dû (au 31.12)	1 969 825	1 649 700	1 449 087
Annuités	332 858	344 736	234 580
Epargne brute	615 873	1 025 682	503 543
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>3,20 ans</b>	<b>1,60 ans</b>	<b>2,88 ans</b>
Emprunt	142 000	0	0

Extinction en juillet 2023 de l'emprunt de 500 000€ réalisé en 2016 pour l'acquisition de bennes (Echéance annuelle d'environ 72 000€).

Pas d'emprunt réalisé sur 2023.



## Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2027 du Budget annexe DMA

- Véhicules :
  - 2024 : achat de 3 bennes (renouvellement) financées par emprunt + 1 VL
  - 2025 et 2026 : achat de 2 bennes par an (renouvellement) financées par emprunt
  - 2027 : renouvellement d'une benne financée par emprunt
- Matériel SIMPLICITI : lecteurs de puces pour l'achat des bennes, en fonction du nombre de bennes à équiper, financés en partie par la Région
- Informatique :
  - 2024 : Standard téléphonique, matériel, serveur, copieur, site Web pour la RI, Module STYX pour régie de recette ...
  - 2025 à 2027 : renouvellement en prévision
- Outillage pour l'atelier et les déchetteries
- Composteurs collectifs financés en partie par la Région
- Collecte des biodéchets : achat de conteneurs et d'abris-bacs en 2025
- Colonnes et bacs pucés, abri-bacs, cache-bacs, travaux pour les semi-enterrés :
  - 2024 : gros investissements pour le passage RI, financement partiel par le programme LIFE, CITEO, la Région et l'ADEME + Nos Territoires d'Abord pour les semi-enterrés + emprunt pour compléter le financement
  - 2025 à 2027 : enveloppe pour renouvellement
- Aménagement du Quai de transfert :
  - 2024 : Dessous de quai
  - 2025 : Achat d'un Algeco
- Déchetteries :
  - Enveloppe annuelle
  - Achat du terrain en 2026 pour l'extension de la déchetterie de Tourrettes
- Protection vol : enveloppe annuelle pour le renouvellement et le renforcement de la vidéoprotection de l'ensemble des sites
- Création d'une recyclerie : en 2024, terrassement pour la plateforme de la future recyclerie
- Plateforme de broyage des végétaux à Bagnols
  - 2025 : MOE
  - 2026 : Travaux financés en partie par une subvention de Nos Territoires d'Abord et un emprunt

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

Berser  
Levrault

ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE

Opération		Prévisionnel								
Intitulé	Montant		2024		2025		2026		2027	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Véhicules	1 612 441,00	725 164,00	564 261,00	15 164,00 480 000,00	406 590,00	330 000,00	406 590,00	190 000,00	235 000,00	190 000,00
Matériel SIMPLICITI (lecteurs de puces)	83 951,00	78 605,00	37 026,00	78 605,00	18 770,00		18 770,00		9 385,00	
Informatique	113 528,00	0,00	88 028,00		8 500,00		8 500,00		8 500,00	
Outils	30 000,00	0,00	22 500,00		2 500,00		2 500,00		2 500,00	
Matériel atelier	12 000,00	0,00	3 000,00		3 000,00		3 000,00		3 000,00	
Composteurs collectifs	21 324,00	35 920,00	9 324,00	35 920,00	6 000,00		3 000,00		3 000,00	
Collecte des biodéchets	160 424,00	0,00	10 424,00		130 000,00		10 000,00		10 000,00	
Colonnes et bacs	2 061 438,00	704 389,00	2 001 438,00	704 389,00 800 000,00	20 000,00		20 000,00		20 000,00	
Aménagement Quai de transfert	133 726,00	0,00	25 726,00		88 000,00		10 000,00		10 000,00	
Déchetteries	48 000,00	0,00	12 000,00		12 000,00		12 000,00		12 000,00	
Achat terrain pour extension déchet TRT	100 000,00	0,00					100 000,00			
Protection vol	24 810,00	0,00	9 810,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	
Travaux pour les semi-enterrés	360 000,00	100 000,00	360 000,00	100 000,00						
Création d'une recyclerie	100 000,00	0,00	100 000,00							
Plateforme de broyage végétaux Bagnols	642 000,00	200 000,00			42 000,00		600 000,00	200 000,00 300 000,00		
	<b>5 503 642,00</b>	<b>1 844 078,00</b>	<b>3 243 537,00</b>	<b>2 214 078,00</b>	<b>742 360,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>1 199 360,00</b>	<b>690 000,00</b>	<b>318 385,00</b>	<b>190 000,00</b>

Emprunts	1 280 000	330 000	490 000	190 000
FCTVA	526 765	121 367	179 929	51 818
Autofinancement	- 502 694	- 290 993	- 329 431	- 76 567

## IV – Le Budget Annexe Eau

### 1. Les données générales et le résultat global (Eau + Siagnole)

#### ➤ Les grandes masses financières :

	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Recettes de fonctionnement	7 290 954	7 369 672	7 649 426	+ 3.80 %
Dépenses de fonctionnement	4 314 975	5 298 251	6 010 635	+ 13.45%
Recettes d'investissement	1 918 780	385 292	62 829	
Dépenses d'investissement	2 998 335	3 779 537	1 574 643	

#### ➤ Les résultats d'exécution 2023 et la proposition d'affectation sur 2024

##### ○ Budgets consolidés (Eau + Siagnole)

	Reports sur 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	- 379 465.85	96 490.11	- 282 975.74
Fonctionnement	3 845 636.92	466 462.54	4 312 099.46
<b>Total</b>	<b>3 466 171.07</b>	<b>562 952.65</b>	<b>4 029 123.72</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>- 544 424.02</b>
		<b>Résultat d'investissement avec RAR</b>	<b>- 827 399.76</b>
		<b>Solde reporté d'excédent de fonctionnement</b>	<b>3 484 699.70</b>

- Report en excédent de fonctionnement des 3 484 699.70€ (002 recettes)
- Excédent de fonctionnement capitalisé de 827 399.76€ (1068 recettes)
- Report en déficit d'investissement pour 282 975.74€ (001 dépenses)

##### - Répartition Eau et Siagnole

###### ▪ Siagnole

	Reports sur 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	- 49 465.33	- 119 025.19	- 168 490.52
Fonctionnement	513 348.44	- 496 562.91	16 785.53
<b>Total</b>	<b>463 883.11</b>	<b>- 615 588.10</b>	<b>- 151 704.99</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>- 79 159.13</b>
		<b>Résultat d'investissement avec RAR</b>	<b>- 247 649.65</b>
		<b>Solde reporté d'excédent de fonctionnement</b>	<b>- 230 864.12</b>

- Report en déficit de fonctionnement des 230 864.12€ (002 dépenses)
- Excédent de fonctionnement capitalisé de 247 649.65€ (1068 recettes)
- Report en déficit d'investissement pour 168 490.52€ (001 dépenses)

###### ▪ Eau

	Reports sur 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	- 330 000.52	215 515.30	- 114 485.22
Fonctionnement	3 332 288.48	963 025.45	4 295 313.93
<b>Total</b>	<b>3 002 287.96</b>	<b>1 178 540.75</b>	<b>4 180 828.71</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>- 465 264.89</b>
		<b>Résultat d'investissement avec RAR</b>	<b>- 579 750.11</b>
		<b>Solde reporté déficit de fonctionnement</b>	<b>3 715 563.82</b>

- Report en excédent de fonctionnement des 3 715 563.82€ (002 recettes)
- Excédent de fonctionnement capitalisé de 579 750.11€ (1068 recettes)
- Report en déficit d'investissement pour 114 485.22 (001 dépenses)

**3. La section de fonctionnement**➤ **Les recettes**

	2021	2022	2023
Vente d'eau et prestations de services (70)	7 215 045	7 309 160	7 309 160
Subventions d'exploitation (74)			77 368
Autres produits courants (75)	2	4 565	569
Atténuation de charges (013)	19 428	25 050	20 305
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>7 234 475</b>	<b>7 147 641</b>	<b>7 607 702</b>
Produits exceptionnels	56 479	222 031	41 724
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 290 954</b>	<b>7 369 672</b>	<b>7 649 426</b> <b>+ 3.80%</b>

**Chapitre 70** : dès 2023, transfert en fonctionnement des branchements et travaux DECI (327 000€)

**Chapitre 74** : prise en charge par l'Agence de l'eau de 70% des frais de l'ambassadeur de l'eau

**Chapitre 77** : remboursement en 2022 par l'Agence de l'eau de redevances pollution versées à tort (180 000€)

**Chapitre 042** : augmentation des travaux en régie

➤ **Les dépenses**

	2021	2022	2023
Charges à caractère général (011)	2 338 465	2 150 186	1 543 823
Charges de personnel (012)	1 774 837	2 158 068	2 651 836
Reversement des redevances pollution et prélèvement à l'Agence de l'Eau	0	790 000	1 614 343
Autres charges courantes (65)	99 422	89 533	89 173
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>4 212 724</b>	<b>5 187 787</b>	<b>5 899 175</b>
Charges financières (66)	102 250	110 464	111 460
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 314 974</b>	<b>5 298 251</b>	<b>6 010 635</b> <b>+ 13.45%</b>

**Chapitre 011** : forte baisse de l'électricité (- 400 000€) ; affectation en 014 du reversement à l'Agence de l'eau des redevances pollution et prélèvement (- 550 000€) ; Hausse des carburants (+20 000€), des fournitures pour les travaux en régie (+ 70 000€), des achats d'eau au SEVE (+ 30 000€), des achats de bouteilles d'eau (+ 20 000€), du budget formation (+ 25 000€), des honoraires (+ 34 000€) et des frais de télécommunication ; imputation en fonctionnement des branchements réalisés par des prestataires (+100 000€).

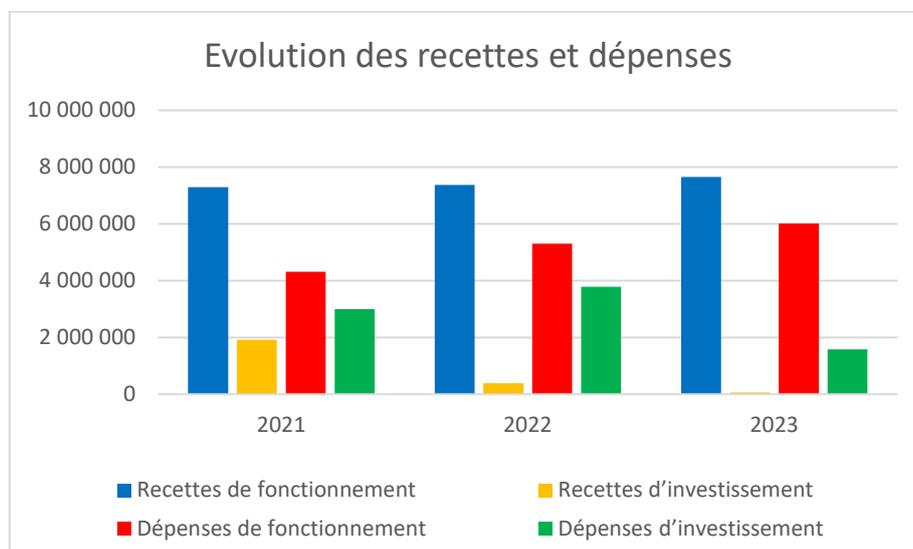
**Chapitre (012)** : Création de postes en 2022 (acheteur, agent DECI, agent réseaux, comptable et agent d'accueil) et en 2023 (responsable HSE, 2 agents réseaux, responsable RH, ambassadeur de l'eau, responsable affaires foncières, agent d'accueil et saisonniers).

**4. La section d'investissement**➤ **Les recettes**

	2021	2022	2023
Subventions perçues (13)	418 780	385 292	62 829
Emprunts (16)	1 500 000		
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 918 780</b>	<b>385 292</b>	<b>62 829</b>

➤ **Les dépenses**

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipements (20, 21, 23 et 26)	2 604 115	3 374 448	1 185 065
Remboursement du capital de la dette (16)	394 220	405 089	389 578
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 998 335</b>	<b>3 779 537</b>	<b>1 574 643</b>



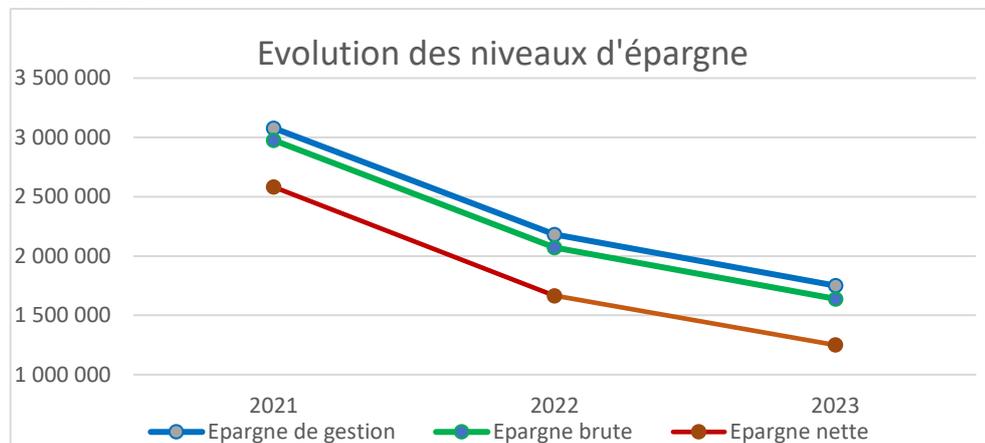
## 5. Les soldes intermédiaires de gestion

### ➤ Les épargnes

- ❖ **Epargne de gestion** = Différence entre recettes et dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- ❖ **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Indicateur de la santé financière, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement (CAF).
- ❖ **Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	7 290 954	7 369 672	7 649 426
Dépenses de fonctionnement	4 314 975	5 298 251	6 010 635
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 078 229</b>	<b>2 181 885</b>	<b>1 750 251</b>
Résultat financier	102 250	110 464	111 460
<b>Epargne brute</b>	<b>2 975 979</b>	<b>2 071 421</b>	<b>1 638 791</b>
<b>Taux d'épargne brute (en %)</b>	<b>40.82%</b>	<b>28.11%</b>	<b>21.42%</b>
Capital de la dette	394 220	405 089	389 578
<b>Epargne nette</b>	<b>2 581 759</b>	<b>1 666 332</b>	<b>1 249 213</b>

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

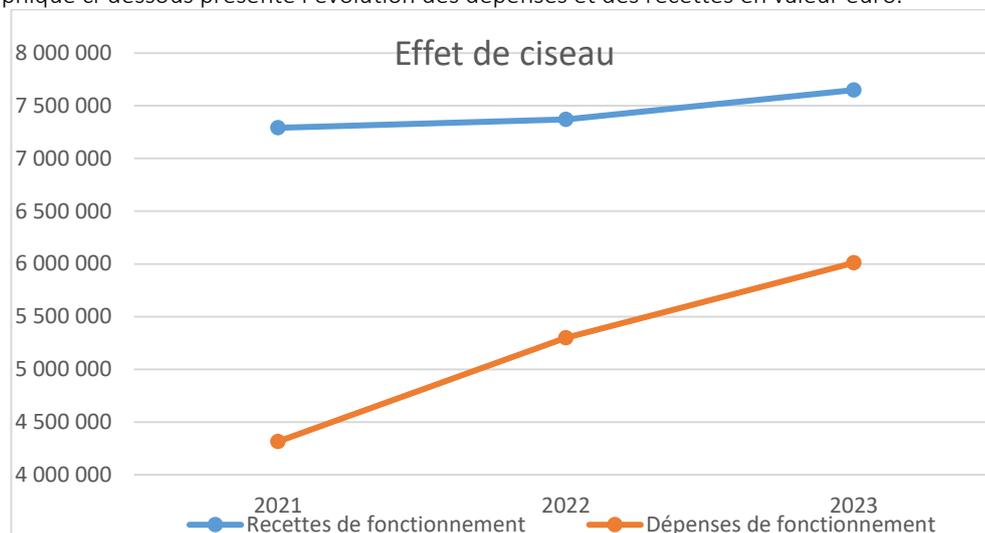


### ➤ Effet de ciseau

#### ○ Budgets consolidés

	2021	2022	2023
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>7 290 954</b>	<b>7 369 672</b>	<b>7 649 426</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 314 975</b>	<b>5 298 251</b>	<b>6 010 635</b>

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.

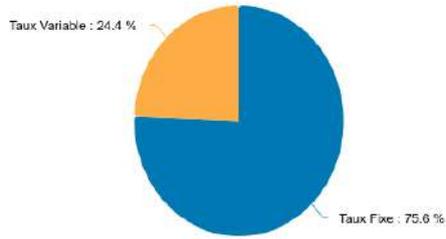


## 6. L'endettement

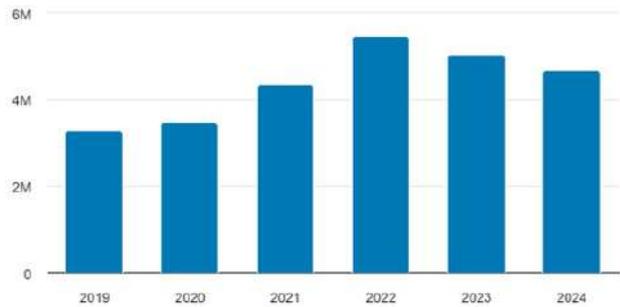
### ○ Caractéristiques de la dette

- Encours au 31.12.2023 : 4 666 684.97€
- Nombre d'emprunts : 23
- Taux moyen : 2.29%

Types de Taux



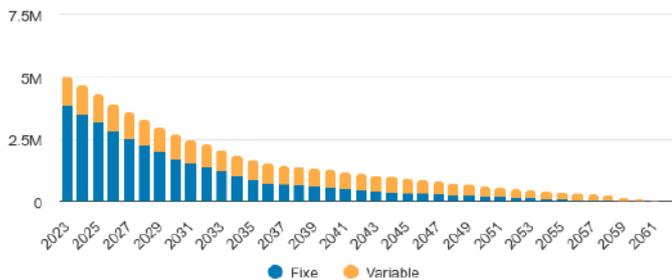
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



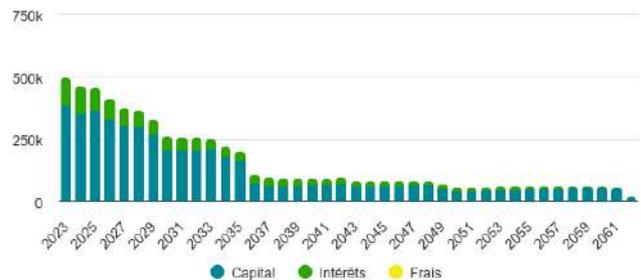
### ○ Charges financières

- Annuité 2023 : 501 214.16€
- Dont amortissement : 389 577.62€
- Dont intérêts : 111 636.54€

Extinction de l'encours



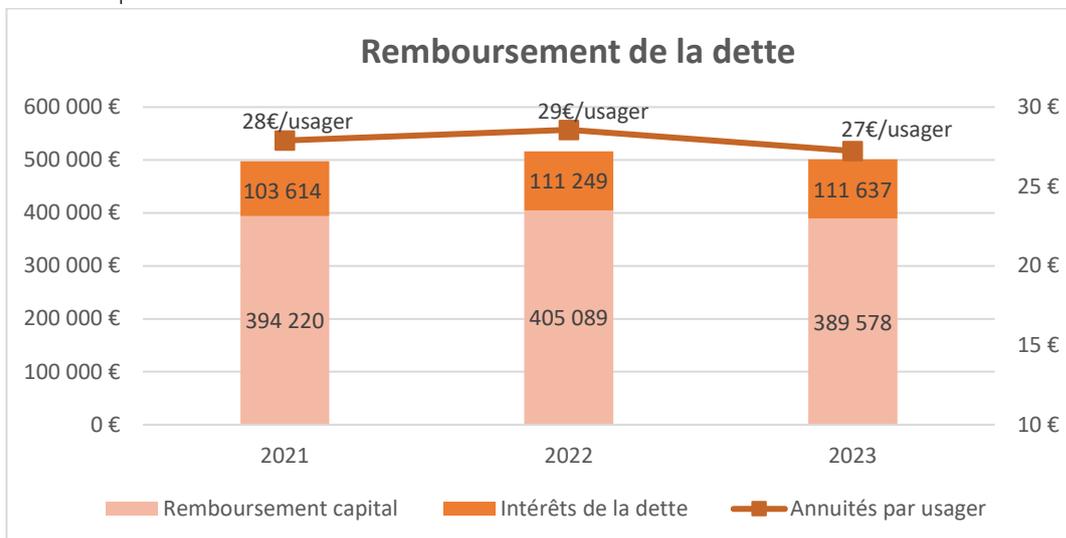
Evolution de l'annuité



	2021	2022	2023
Capital restant dû (au 31.12)	5 461 351.17	5 056 262.59	4 666 684.97
Annuités	497 833.41	516 618.21	501 214.16
Epargne brute	2 975 979	2 071 421	1 638 791
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>1,84 ans</b>	<b>2,44 ans</b>	<b>2,85 ans</b>
Emprunt	1 500 000	0	0

Extinction en septembre 2023 de l'emprunt de 500 000€ réalisé en 2008 par TANNERON pour des travaux de mise en conformité du réseau d'eau potable (Echéance annuelle d'environ 48 000€).

Aucun emprunt réalisé sur 2023.



## Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2027 du Budget annexe EAU

Opération			Prévisionnel							
Intitulé	Montant		2024		2025		2026		2027	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>SEILLANS</b>	4 000 000,00	3 332 401,50	4 000 000,00	3 332 401,50						
* Sécurisation (Fonds concours + subv.)				660 000,00						
* Renouvellement des canalisations										
* DECI (Réfaction commune)										
<b>TANNERON</b> T1 Pompage	1 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00	500 000,00						
				500 000,00						
<b>TOURRETTES</b> 2 renouvellements :										
* Rond-Point Vol à Voile	250 000,00	20 000,00	250 000,00	20 000,00						
* Chemin de la Tuilière	250 000,00	20 000,00	250 000,00	20 000,00						
<b>FAYENCE</b> 2 projets avec DECI :	1 150 000,00	459 257,00	1 150 000,00	459 257,00						
* Jaumillots				500 000,00						
* La Péjade										
* Le Béal du Nègre	100 000,00	0,00	100 000,00							
<b>MONTAUROUX</b>	300 000,00	0,00	300 000,00							
Liaison Leclerc / Bâche GAUDON										
<b>FORAGE TASSY</b>	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00						
Foration + équipements										
<b>Etudes ressources stratégiques</b>	600 000,00	300 000,00	600 000,00	300 000,00						

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024



ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE

<b>Divers</b>	6 000 000,00	0,00	1 500 000,00		1 500 000,00		1 500 000,00			
<b>Bassin de stockage Jas Neuf</b>	3 500 000,00	2 800 000,00			3 500 000,00	2 800 000,00				
						700 000,00				
<b>1ère tranche Projet Agricole Lac St Cassien</b>	3 000 000,00	1 500 000,00			3 000 000,00	1 500 000,00				
						1 500 000,00				
<b>Renouvellement de canalisations</b>	1 700 000,00	397 650,00			1 700 000,00	397 650,00				
<b>TANNERON</b> T2 Bassin de l'Olivier	1 000 000,00	200 000,00			1 000 000,00	200 000,00				
						800 000,00				
<b>Réhabilitation Canaux romains et usine de traitement de la turbidité</b>	3 000 000,00	1 500 000,00					3 000 000,00	1 500 000,00		
								1 500 000,00		
<b>2ème tranche Projet Agricole Lac St Cassien</b>	3 000 000,00	1 500 000,00					3 000 000,00	1 500 000,00		
								1 500 000,00		
<b>Renouvellement des réseaux Montauroux</b>	3 000 000,00	600 000,00					3 000 000,00	600 000,00		
								1 000 000,00		
<b>M1 à renouveler (Liaison Lac)</b>	3 000 000,00	1 000 000,00							3 000 000,00	1 000 000,00
										2 000 000,00
<b>Renouvellement des réseaux plusieurs communes (SEI, MTX, BAG, MONS ...)</b>	4 000 000,00	1 000 000,00							4 000 000,00	1 000 000,00
										1 500 000,00
	<b>39 750 000,00</b>	<b>16 029 308,50</b>	<b>10 050 000,00</b>	<b>7 191 658,50</b>	<b>10 700 000,00</b>	<b>7 897 650,00</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>7 600 000,00</b>	<b>8 500 000,00</b>	<b>5 500 000,00</b>

**Emprunts**

2 560 000,00

3 000 000,00

4 000 000,00

3 500 000,00

**Autofinancement**

2 858 341,50

2 802 350,00

2 900 000,00

3 000 000,00

## V – Le Budget Annexe Assainissement

### 1. Les données générales et le résultat

#### ➤ Les grandes masses financières :

	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Recettes de fonctionnement	2 284 855	3 265 005	3 291 217	+ 0.80%
Dépenses de fonctionnement	1 960 071	2 079 595	2 205 437	+ 6.05%
Recettes d'investissement	733 263	806 370	867 060	
Dépenses d'investissement	1 966 247	2 311 322	723 834	

#### ➤ Les résultats d'exécution 2023 et la proposition d'affectation sur 2024

##### ○ Budgets consolidés (AC + ANC)

	Reports sur 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	965 582.70	724 420.19	1 690 002.89
Fonctionnement	441 692.38	494 781.94	936 474.32
<b>Total</b>	<b>1 407 275.08</b>	<b>1 219 202.13</b>	<b>2 626 477.21</b>
		Restes à réaliser	- 313 670.25
		Résultat d'investissement avec RAR	1 376 332.64
		Solde reporté d'excédent de fonctionnement	936 474.32

- Report en excédent de fonctionnement des 936 474.32€ (002 recettes)
- Report en excédent d'investissement pour 1 690 002.89€ (001 recettes)

##### - Répartition Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif

###### ▪ Budget Assainissement Collectif

	Reports sur 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	958 855.67	718 275.05	1 677 130.72
Fonctionnement	521 993.20	461 383.04	983 376.24
<b>Total</b>	<b>1 480 848.87</b>	<b>1 179 658.09</b>	<b>2 660 506.96</b>
		Restes à réaliser	- 313 670.25
		Résultat d'investissement avec RAR	1 363 460.47
		Solde reporté d'excédent de fonctionnement	983 376.24

- Report en excédent de fonctionnement des 983 376.24€ (002 recettes)
- Report en excédent d'investissement pour 1 677 130.72€ (001 recettes)

###### ▪ Budget Assainissement Non Collectif

	Reports sur 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	6 727.03	6 145.14	12 872.17
Fonctionnement	- 80 300.82	33 398.90	- 46 901.92
<b>Total</b>	<b>- 73 573.79</b>	<b>39 544.04</b>	<b>- 34 029.75</b>
		Restes à réaliser	0.00
		Résultat d'investissement avec RAR	12 872.17
		Solde reporté déficit de fonctionnement	- 46 901.92

- Report en déficit de fonctionnement des 46 901.92€ (002 dépenses)
- Report en excédent d'investissement pour 12 872.17€ (001 recettes)

### 2. La section de fonctionnement

#### ➤ Les recettes

	2021	2022	2023
Redevances assainissement et prestations de services (70)	2 167 138	2 818 338	2 992 308
Dotations et subventions (74)	38 583	65 523	66 777
Autres produits courants (75)	1 433	2 931	8 620
Atténuation de charges (013)	9 936	64 879	19 205
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 217 090</b>	<b>2 951 671</b>	<b>3 086 910</b>
Produits exceptionnels	67 765	313 334	204 307
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 284 855</b>	<b>3 265 005</b>	<b>3 291 217</b> + 0.80%

Chapitre 013 : en 2022, aide Agence de l'Eau (+ 60 000€)

Chapitre 70 : dès 2023, travaux de branchements en fonctionnement (+ 90 000€) et augmentation des redevances

Chapitre 77 : remboursement en 2022 par l'Agence de l'eau de redevance de modernisation versée à tort (37 000€) + TICFE (30 000€) + EDF (43 400€)

➤ Les dépenses	2021	2022	2023
Charges à caractère général (011)	1 151 266	1 170 720	978 719
Charges de personnel (012)	731 925	729 571	824 538
Reversement Agence de l'Eau redevance de modernisation (014)	0	89 239	270 383
Autres charges courantes (65)	5 830	20 135	13 095
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 889 021</b>	<b>2 009 665</b>	<b>2 087 135</b>
Charges financières (66)	70 847	66 308	62 871
Charges exceptionnelles	203	3 621	55 431
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 960 071</b>	<b>2 079 594</b>	<b>2 205 437</b> <b>+ 6.05%</b>

**Chapitre 011 (-16.40%)** : Baisse de l'électricité (- 155 000€), des consommations d'eau (- 7 000€), de la sous-traitance (- 16 000€) et des entretiens de biens mobiliers (- 18 000€) ; affectation en 014 du reversement à l'Agence de l'eau de la redevance de modernisation (- 67 000€) ; imputation en fonctionnement dès 2023 des branchements réalisés par des prestataires (+ 71 000€).

**Chapitre 012 (+13.07%)** : Créations de postes en 2023 : 1 contrôleur AC et 1 ANC (remplacement maternité) ; augmentation du personnel mis à dispo (administratif et technique) ; revalorisation des salaires et du RI.

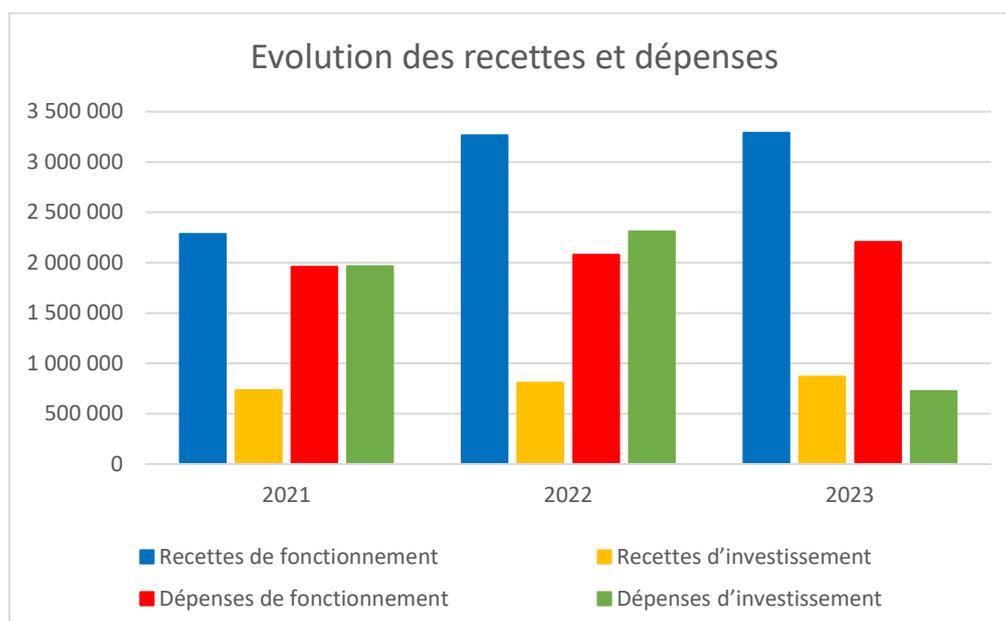
### 3. La section d'investissement

#### ➤ Les recettes

	2021	2022	2023
FCTVA (10222)	490 334	352 139	122 175
Subventions perçues (13)	242 929	454 230	744 885
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>733 263</b>	<b>806 370</b>	<b>867 060</b>

#### ➤ Les dépenses

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipements (20, 21, 23 et 26)	1 696 703	2 038 924	448 539
Remboursement du capital de la dette (16)	269 544	272 398	275 295
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 966 247</b>	<b>2 311 322</b>	<b>723 834</b>

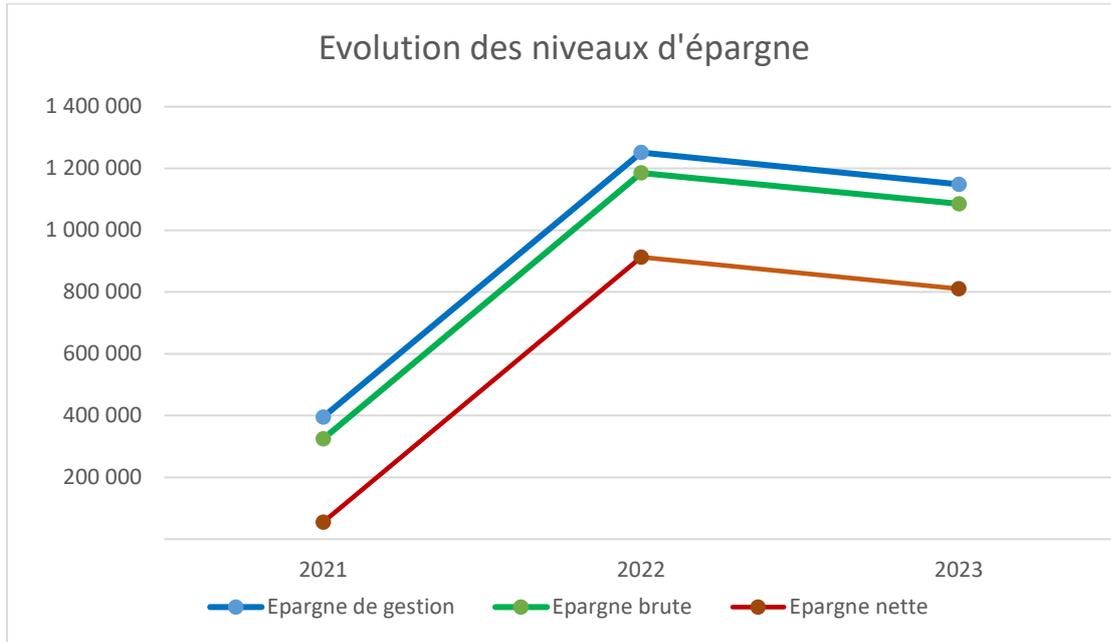


### 4. Les soldes intermédiaires de gestion

#### ➤ Les épargnes

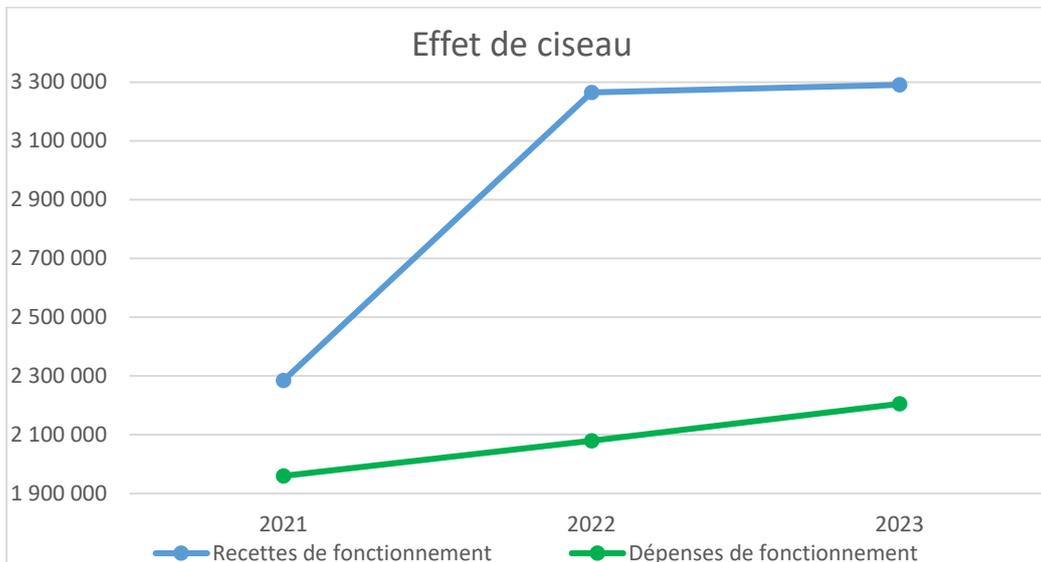
	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	2 284 855	3 265 005	3 291 017
Dépenses de fonctionnement	1 960 071	2 079 594	2 205 437
<b>Epargne de gestion</b>	<b>395 631</b>	<b>1 251 719</b>	<b>1 148 451</b>
Résultat financier	70 847	66 308	62 871
<b>Epargne brute</b>	<b>324 784</b>	<b>1 185 411</b>	<b>1 085 580</b>
<b>Taux d'épargne brute (en %)</b>	<b>14.21%</b>	<b>36.31%</b>	<b>32.99%</b>
Capital de la dette	269 544	272 398	275 295
<b>Epargne nette</b>	<b>55 240</b>	<b>913 013</b>	<b>810 285</b>

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



➤ **Effet de ciseau**

Budgets consolidés	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	2 284 855	3 265 005	3 291 017
Dépenses de fonctionnement	1 960 071	2 079 594	2 205 437

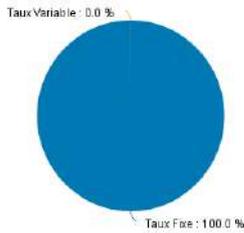


## 5. L'endettement

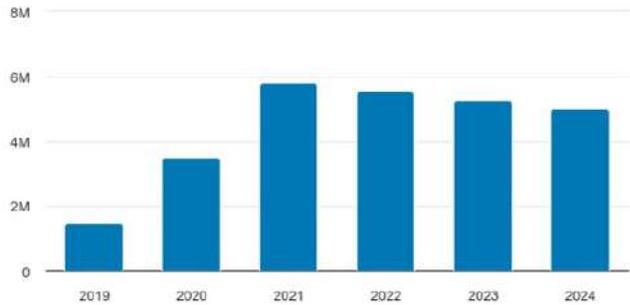
### ○ Caractéristiques de la dette

- Encours au 31.12.2023 : 4 993 823.47€
- Nombre d'emprunts : 13
- Taux moyen : 1.22%

### Types de taux



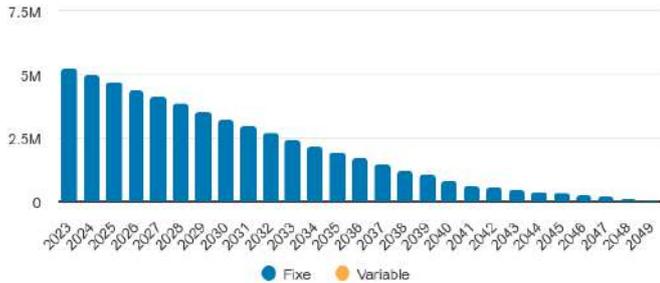
### Evolution de l'encours depuis 5 ans



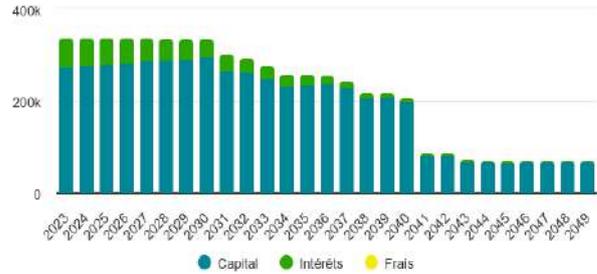
### ○ Charges financières

- Annuité 2023 : 339 144.93€
- Dont amortissement : 275 295.26€
- Dont intérêts : 63 849.67€

### Extinction de l'encours

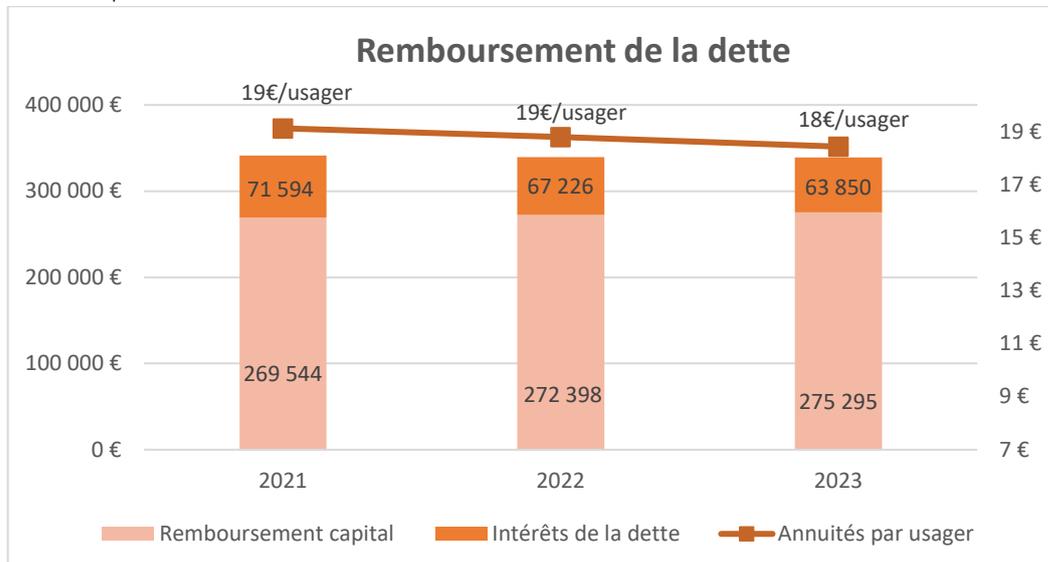


### Evolution de l'annuité



	2021	2022	2023
Capital restant dû (au 31.12)	5 541 516.72	5 269 118.75	4 993 823.47
Annuités	341 137.48	339 623.95	339 144.93
Epargne brute	324 784	1 185 411	1 085 580
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>17,06 ans</b>	<b>4,44 ans</b>	<b>4,60 ans</b>
Emprunt	0	0	0

Pas d'emprunt réalisé sur 2023.



## Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2027 du Budget annexe Assainissement

Opération		Prévisionnel								
Intitulé	Montant		2024		2025		2026		2027	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
STEP des Estérets MONTAUROUX T1	1 400 000,00	850 000,00	1 400 000,00	850 000,00						
				350 000,00						
Réseaux AC SEILLANS	264 000,00	220 000,00	264 000,00	220 000,00						
Divers	7 200 000,00	0,00	1 800 000,00		1 800 000,00		1 800 000,00		1 800 000,00	
STEP des Estérets MONTAUROUX T2	2 100 000,00	850 000,00			2 100 000,00	850 000,00				
						900 000,00				
Saint Paul - Quartier Charlon	360 000,00	300 000,00			360 000,00	300 000,00				
STEP TANNERON T1	480 000,00	200 000,00			480 000,00	200 000,00				
						200 000,00				
STEP TANNERON T2	480 000,00	200 000,00					480 000,00	200 000,00		
								200 000,00		
STEP de MONS	600 000,00	300 000,00							600 000,00	300 000,00
										200 000,00
	<b>12 884 000,00</b>	<b>2 920 000,00</b>	<b>3 464 000,00</b>	<b>1 420 000,00</b>	<b>4 740 000,00</b>	<b>2 450 000,00</b>	<b>2 280 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>2 400 000,00</b>	<b>500 000,00</b>

<b>Emprunts</b>	570 000,00	1 400 000,00	200 000,00	200 000,00
FCTVA	568 234,56	777 549,60	374 011,20	393 696,00
Autofinancement	1 475 765,44	1 512 450,40	1 505 988,80	1 506 304,00

## Les ressources humaines

### Modalités de temps de travail

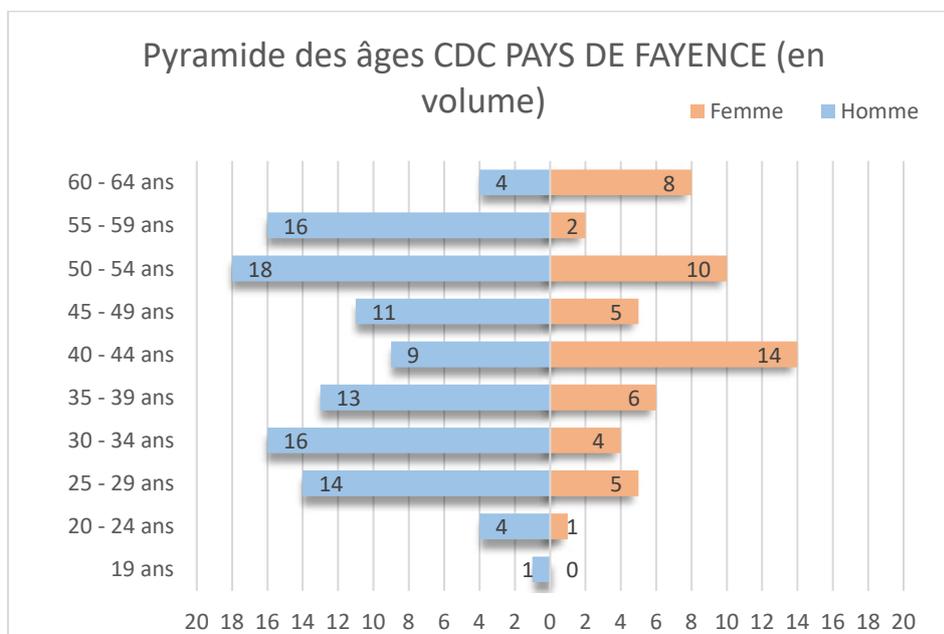
La durée effective du travail est fixée à 35h par semaine pour l'ensemble du personnel, soit 1 607h par an, sans RTT.

### 1. La structure des effectifs

- Répartition des effectifs par budget au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 161 agents (55 femmes et 106 hommes)
  - Budget Principal : 40 agents
  - Mise à disposition de l'OTI : 3 agents
  - Budget annexe DMA : 54 agents
  - Budget annexe EAU : 48 agents
  - Budget annexe Assainissement : 16 agents (4 ANC et 12 AC)
  
- Répartition par catégorie hiérarchique (A, B et C)

Catégorie hiérarchique	BP	%	OM	%	EAU	%	ASS.	%	Total	%
A	8	19%	0		4	8%	1	6%	13	8%
B	6	14%	2	4%	5	11%	2	13%	15	9%
C	29	67%	52	96%	39	81%	13	81%	133	83%
Total	43	100%	54	100%	48	100%	16	100%	161	100%

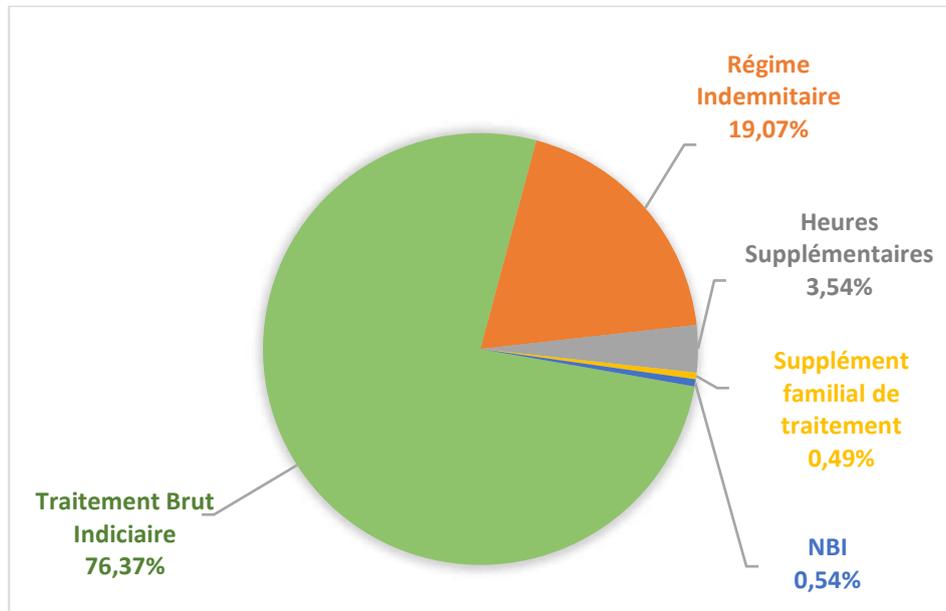
- Pyramide des âges (BP + OM + EAU + ASSAINISSEMENT) – Moyenne d'âge : 44 ans (45 ans chez les femmes et 42 ans chez les hommes)



## 2. Les dépenses de personnel

➤ La composition de la rémunération du personnel en 2023 (hors charges)

	Budget Principal	OM	Eau	Assainissement	Total
Traitement Brut Indiciaire	1 060 691	1 162 599	1 367 625	419 441	4 010 356
Régime Indemnitaire	391 578	229 424	301 148	79 581	1 001 731
NBI	15 575	6 587	5 278	803	28 243
Heures Supplémentaires	364	74 193	97 290	13 830	185 677
Supplément Familial de Traitement	7 784	14 066	1 120	2 582	25 552
<b>Total</b>	<b>1 475 992</b>	<b>1 486 869</b>	<b>1 772 461</b>	<b>516 237</b>	<b>5 251 559</b>

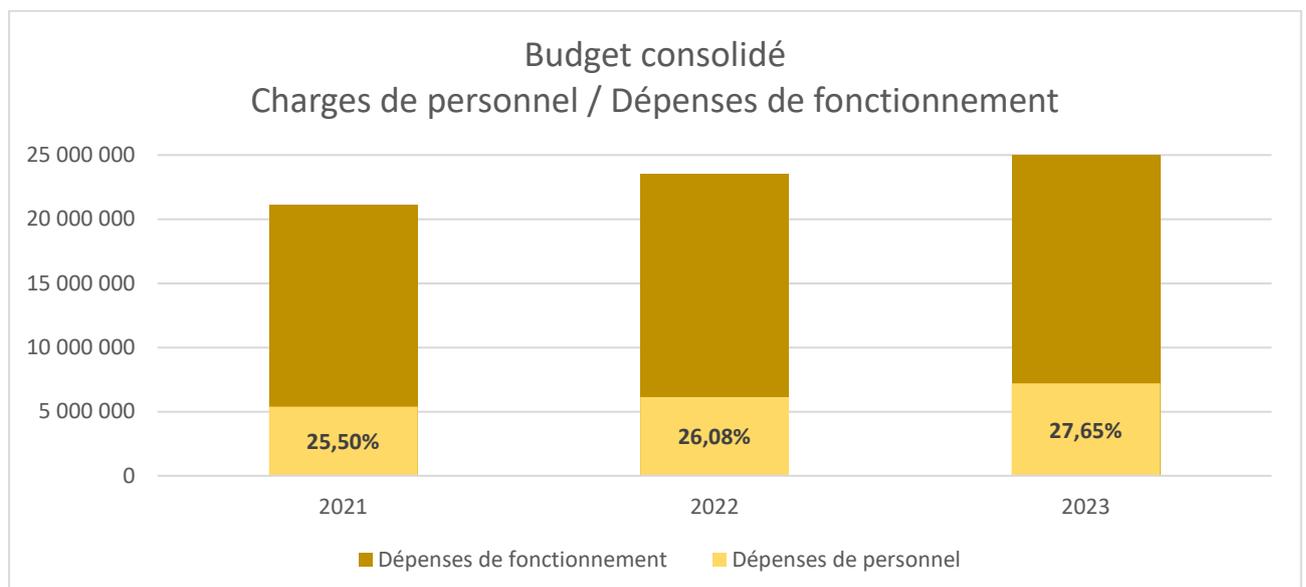


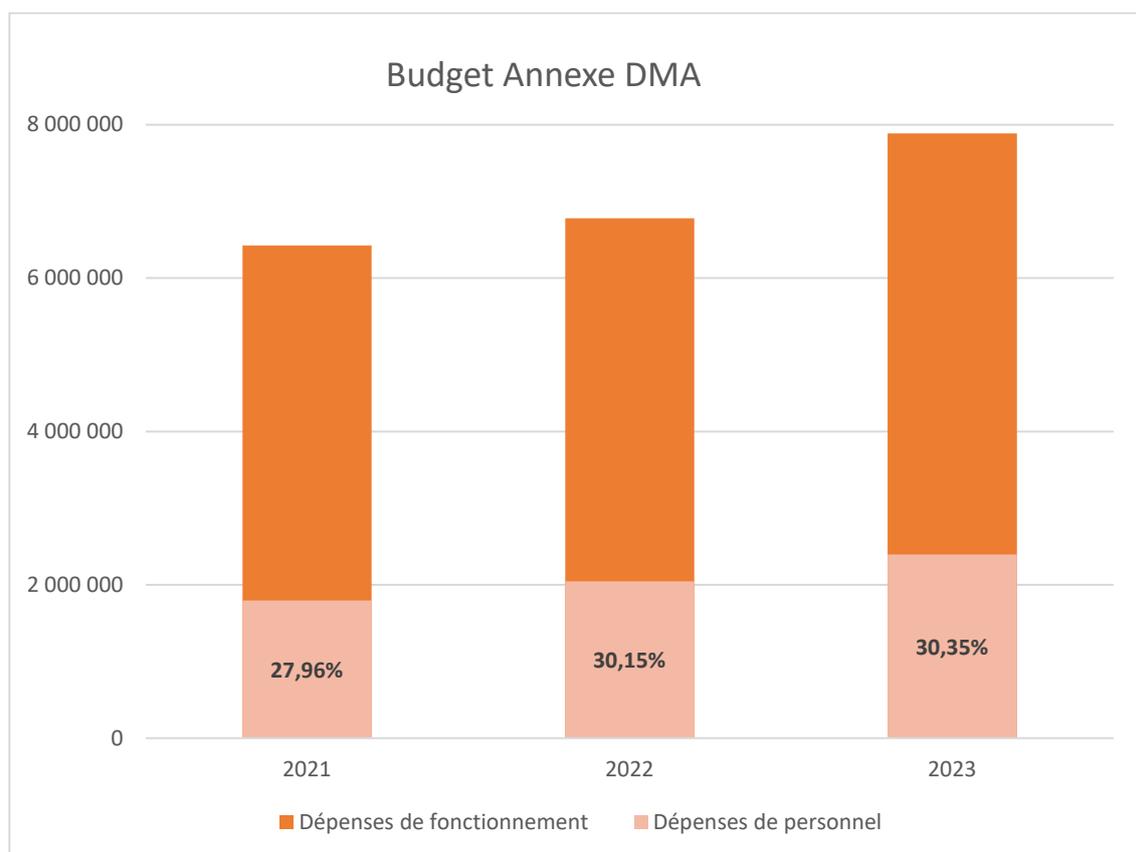
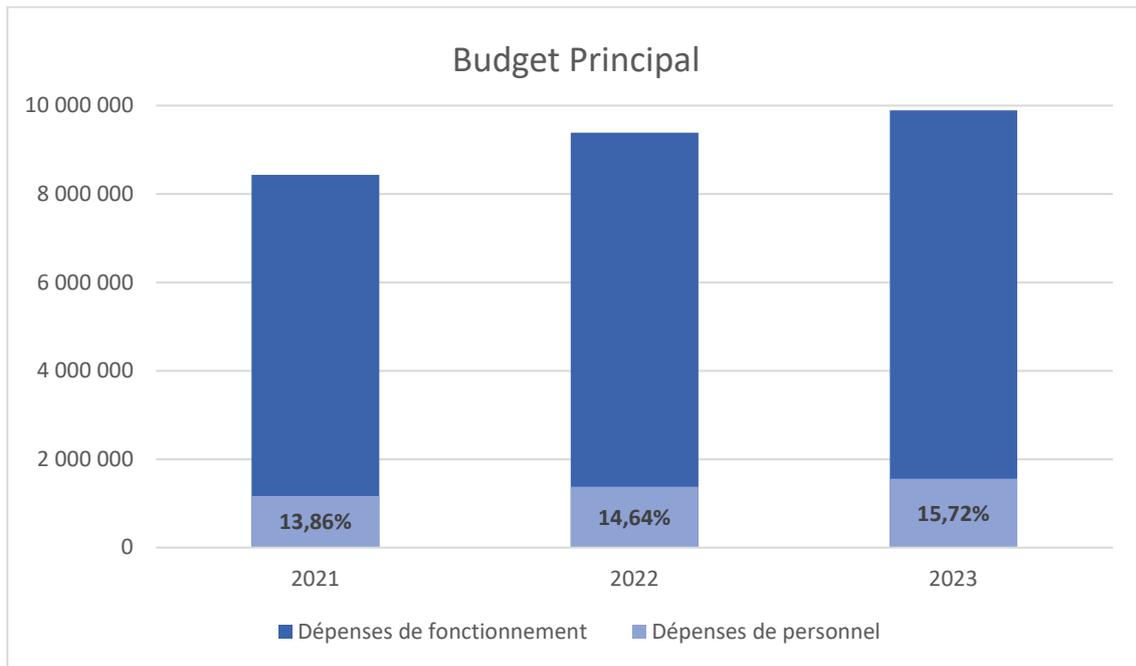
➤ Le ratio du personnel

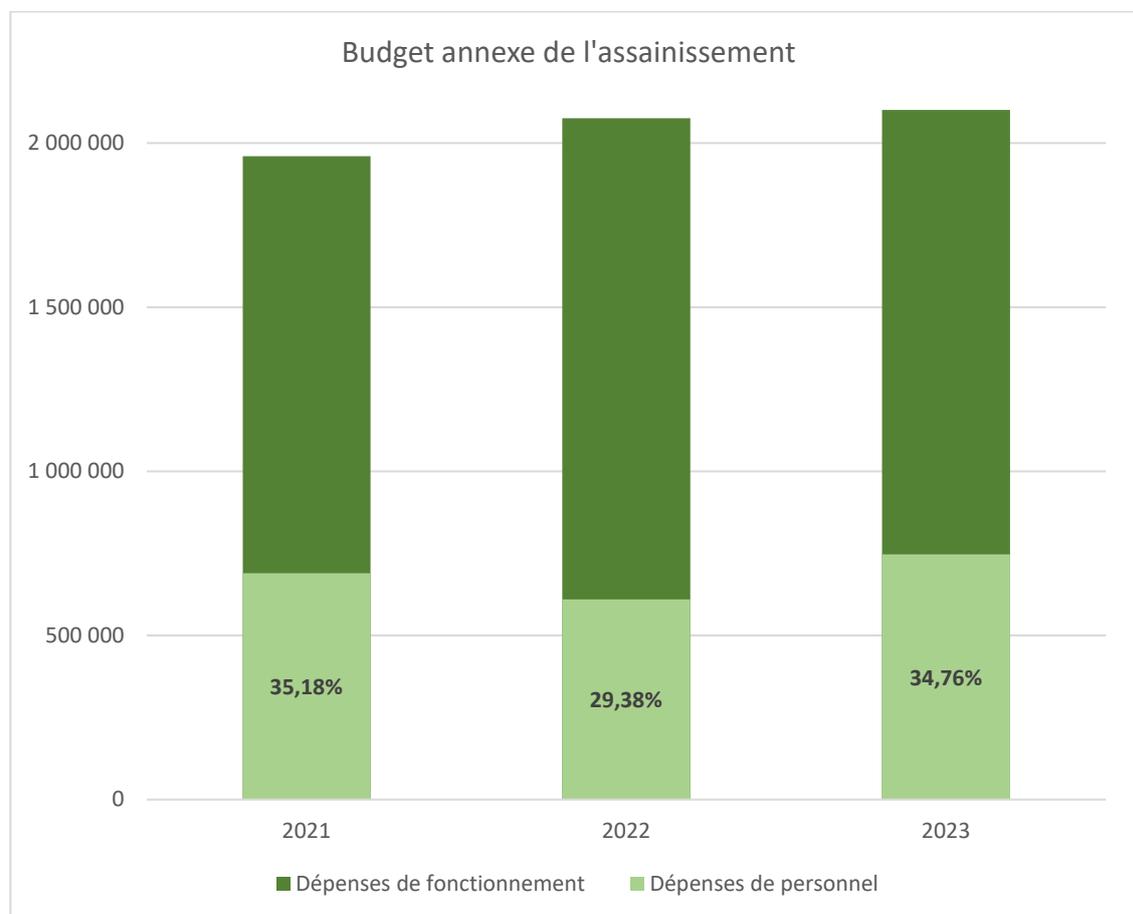
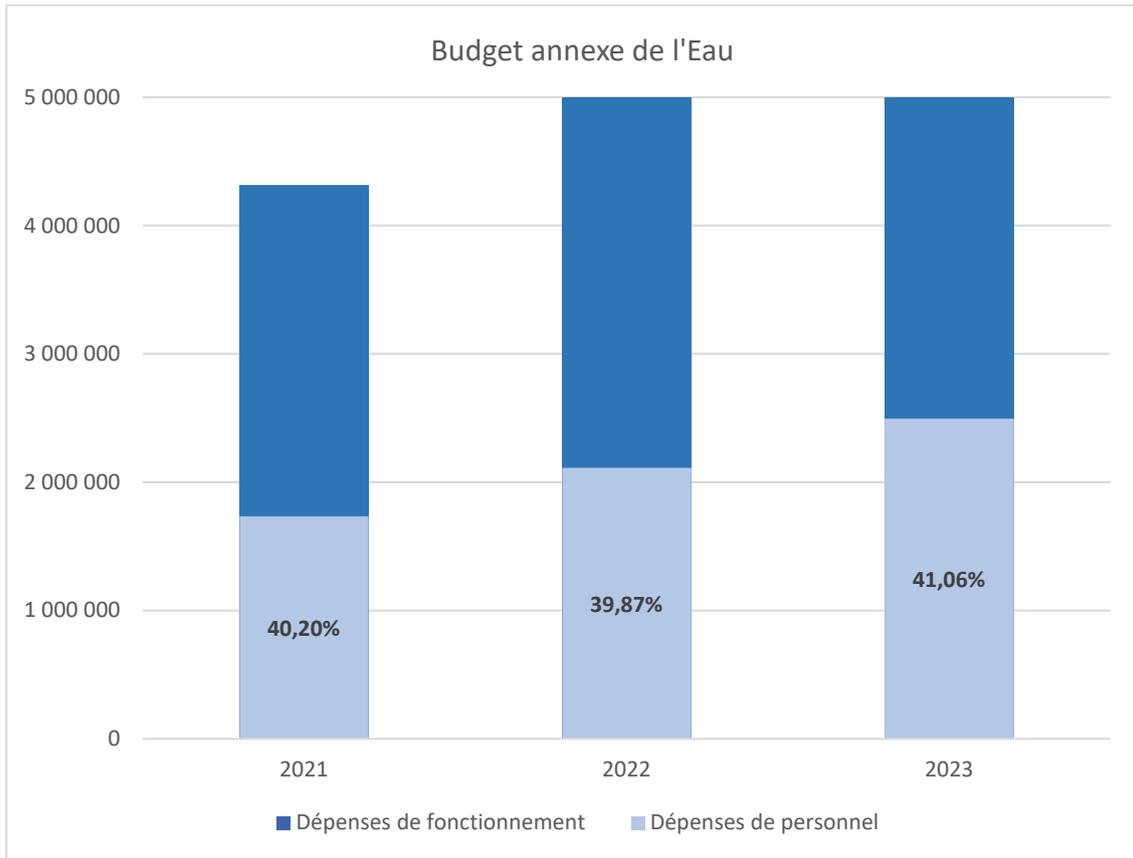
Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ce ratio est en moyenne (source DGFIP) en 2021 de 40,60% pour les Communautés de communes en FPU.

Ce ratio s'analyse après retraitement des données, c'est-à-dire les soldes des chapitres 012, déduction faite des remboursements d'accidents de travail, des participations aux financements de certains postes (emploi aidé, Projet Alimentaire Territorial, Conseiller numérique) et des différentes mises à disposition de personnel (MAD) pour le personnel mutualisé.







### 3. Les recrutements proposés sur 2024

#### ➤ Budget principal

- Chargé de mission solutions et infrastructures de mobilité

Le sujet de la mobilité gagne en importance tant en ce qui concerne les infrastructures à entretenir ou à créer (voirie des zones d'activité, pistes cyclables, contre allée, pôles de mobilité...) que les solutions à développer (autopartage, covoiturage domicile-travail et à la demande, transports en commun...) ou encore en ce qui concerne la contractualisation avec la Région dans le cadre des bassins de mobilité.

Un technicien en mesure de concevoir et de suivre les projets techniques tout en disposant d'une appétence pour les solutions nouvelles de mobilité doit permettre de réaliser les infrastructures souhaitées par la collectivité et de mettre en œuvre les solutions de mobilité imaginées.

D'un niveau technicien ou ingénieur ce poste sera ouvert aux candidatures issues du privé.

- Chargé de communication

Au cours de ces dernières années, la communication de la Communauté de communes s'est accrue grâce notamment à la revue, au rapport d'activité et au site internet.

Mais le besoin ne cesse de se renforcer afin d'informer les habitants sur la diversité et la cohérence des actions menées par la Communauté de communes, qui a opté pour des choix ambitieux face aux enjeux du changement climatique. Certains sujets comme celui des déchets, de l'agriculture, de la forêt, de l'eau, de l'assainissement, de la mobilité nécessitent une communication renforcée pour accompagner les changements en cours et les partager avec les habitants.

Aussi il apparaît important de renforcer cette mission en recrutant une personne dédiée.

D'un niveau catégorie B ou A, ce poste sera ouvert aux candidatures issues du privé.

#### ➤ Budget annexe DMA

- 1 agent pour la facturation

Avec mise en place de la redevance incitative le nombre de factures à émettre sera considérablement augmenté. L'équipe en charge de cette mission doit donc être renforcée.

- 2 agents de collecte

Il s'agit d'une prévision de recrutement qui ne sera pas nécessairement mise en œuvre mais permettra le cas échéant de renforcer l'équipe dans le cadre du déploiement de la redevance incitative.

- 1 ambassadeur de tri en CDD (Service civique)

L'accompagnement des usagers sur le terrain apparaît comme une clé de la réussite du projet. Un renforcement temporaire de cette mission est donc envisagé.

➤ **Budget annexe de l'eau**

- 1 ingénieur et 1 dessinateur

Comme prévu au PPI le territoire va faire face, à partir de 2024 à une accélération de son programme d'investissement avec dès cette année la réalisation des travaux de sécurisation de Seillans et la réhabilitation de la station d'épuration des Estérets du lac. En 2025 et les années suivantes sont prévus la première tranche des travaux d'eau agricole, la réalisation d'un bassin en tête de réseau et le raccordement définitif au lac de Saint Cassien. Cette montée en charge s'ajoute aux travaux déjà réalisés de renouvellement de réseau, de réparation de fuites, d'équipements techniques des réseaux (télégestion...). Au total c'est un plan pluriannuel d'investissement de 40 millions d'euros pour l'eau et de 12 millions d'euros pour l'assainissement pour la période 2024-2027.

Pour répondre à ces travaux, il est nécessaire de renforcer l'ingénierie technique par le recrutement d'un ingénieur projet et d'un dessinateur. La régie des eaux disposera ainsi des premiers éléments pour créer un bureau d'études en interne qui aura la mission d'étudier, de mobiliser les subventions et de suivre les travaux prévus en limitant le recours à des prestataires extérieurs. Ces recrutements permettront au chef de pôle réseau de prendre le rôle de directeur technique afin de mieux coordonner l'action des différents pôles.

- Tuilage 6 mois pour le départ en retraite d'un fontainier

Ce tuilage est prévu pour permettre au fontainier de former son remplaçant et de lui transmettre ses connaissances du territoire et de ses missions.

➤ **Budget annexe de l'assainissement**

- Transformation d'un poste d'apprenti en alternance qui a pleinement rempli ses missions en CDI sous réserve de l'obtention de son BTS.

Atelier mécanique :

Créé en 2014 pour assurer l'entretien des véhicules de collecte des déchets, l'atelier mécanique a suivi l'élargissement des compétences de la CCPF en assurant l'entretien des véhicules des autres services notamment ceux dédiés à la gestion de l'eau.

Situé au quai de transfert de Montauroux, il est composé d'un chef d'atelier et de deux mécaniciens.

Les moyens humains et l'espace disponible s'avèrent aujourd'hui insuffisants pour faire face à l'ensemble des missions.

Pour répondre à cette difficulté deux solutions sont aujourd'hui étudiées, le recours à des prestataires extérieurs ou le recrutement d'un mécanicien supplémentaire et la location d'un atelier. Le nouveau mécanicien serait financé à 50% par le budget de l'eau et à 50% par le budget de l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

Berser  
Levrault

ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE

# Communauté de communes Pays de Fayence

## Actualisation de l'analyse prospective

Mars 2024

# Sommaire

- 01 Budget Eau
- 02 Budget Assainissement
- 03 Budget Déchets ménagers et assimilés
- 02 Budget Principal

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

Berser  
Levrault

ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE

# Budget Eau



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

# Analyse rétrospective actualisée

Pour rappel

## En fonctionnement :

- ✓ Des recettes en hausse suite à l'augmentation des tarifs
- ✓ Une baisse des volumes en parallèle
- ✓ Des dépenses en hausse dans un contexte de consolidation du service, notamment les dépenses de personnel
- ✓ Point d'attention : un chapitre 011 dont la baisse est liée notamment à une nouvelle imputation des redevances versées aux Agences de l'eau

→ En 2020 et 2023, des SIG en baisse du fait de dépenses dont la hausse est plus forte que celle des recettes.

## En investissement

- ✓ Une dynamique importante et un effort d'investissement en hausse sur le territoire

## Autres informations

- ✓ Un taux d'autofinancement important sur la période : 85% en moyenne entre 2020 et 2023
- ✓ Couplé à la mobilisation de l'emprunt sur la période, celui-ci permet également de maintenir un fonds de roulement représentant en 2023 un montant supérieur à celui de 2020.
- ✓ En 2023, le fonds de roulement représente 9,4 mois de dépenses.

# Construction du CA structurel

## Méthodologie

**Le CA structurel constitue le référentiel de base de la projection.**

**Il ne se substitue pas au BP 2023. Il vise à simuler la constitution d'un exercice normal et récurrent de fonctionnement de la CC, hors élément ponctuel.**

**Le CA structurel a été bâti poste par poste selon 3 grands principes :**

### **La moyenne 2020- 2023**

L'année 2023 ne représentant pas forcément une année structurelle pour les finances de la CC, il a été considéré qu'une vision moyenne 2020-2023 pourrait être un bon reflet du niveau moyen structurel de certaines charges.

Ainsi, pour construire le CA structurel qui servira de base à la prospective nous sommes repartis pour un certain nombre de comptes de la moyenne.

### **L'année 2023**

Pour d'autres comptes et lorsqu'il semblait y avoir des évolutions pérennes, nous sommes repartis pour le CA structurel d'enveloppes conformes au CA 2023.

### **Au cas par cas**

Enfin, nous avons étudié au cas par cas les quelques comptes dont l'évolution devait être appréhendée de manière plus particulière.

# Construction du CA structurel

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 26/03/2024  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE



	2020	2021	2022	2023	CA structurel
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>5 807 927</b>	<b>7 234 475</b>	<b>7 147 641</b>	<b>7 607 700</b>	<b>7 569 231</b>
Produits des services (R70)	5 802 151	7 215 045	7 118 026	7 509 460	7 547 408
Impôts et taxes (R73)	-	-	-	-	-
Dotations et participations (R74)	-	-	-	77 368	-
Autres produits (R75)	3	2	4 565	567	1 335
Atténuation de charges (R013)	5 773	19 428	25 050	20 304	20 488
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>4 694 428</b>	<b>4 212 724</b>	<b>5 187 787</b>	<b>5 899 175</b>	<b>5 833 492</b>
Charges à caractère général (D011)	3 480 385	2 338 465	2 150 186	1 543 823	1 478 140
Dépenses de personnel (D012)	1 163 858	1 774 837	2 158 068	2 651 836	2 651 836
Atténuation produits (D014)	-	-	790 000	1 614 343	1 614 343
Autres charges courantes (D65)	50 185	99 422	89 533	89 173	89 173
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 113 499</b>	<b>3 021 751</b>	<b>1 959 854</b>	<b>1 708 525</b>	<b>1 735 739</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	19%	42%	27%	22%	23%
<b>Soldes financiers, exceptionnels &amp; provisions</b>	<b>1 299 253</b>	<b>- 109 445</b>	<b>5 981</b>	<b>- 243 299</b>	<b>- 243 299</b>
Solde financier	- 134 463	- 102 250	110 464	- 111 460	- 111 460
Solde exceptionnel	1 433 716	7 195	116 445	131 839	131 839
Solde provision	-	-	-	-	-
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>2 412 752</b>	<b>2 912 306</b>	<b>1 965 835</b>	<b>1 465 226</b>	<b>1 492 440</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	42%	40%	28%	19%	20%
Amortissement du capital de la dette existante	354 002	394 220	405 089	389 578	389 578
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>2 058 750</b>	<b>2 518 086</b>	<b>1 560 747</b>	<b>1 075 649</b>	<b>1 102 863</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	35%	35%	22%	14%	15%

# Construction du CA structurel

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 26/03/2024  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE



	2023 Projeté	2023	CA structurel initial	CA structurel
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>7 507 214</b>	<b>7 607 700</b>	<b>7 136 299</b>	<b>7 569 231</b>
Produits des services (R70)	7 488 506	7 509 460	7 118 026	7 547 408
Impôts et taxes (R73)	-	-	-	-
Dotations et participations (R74)	-	77 368	-	-
Autres produits (R75)	1 539	567	1 523	1 335
Atténuation de charges (R013)	17 169	20 304	16 750	20 488
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>6 335 872</b>	<b>5 899 175</b>	<b>5 220 995</b>	<b>5 833 492</b>
Charges à caractère général (D011)	2 704 323	1 543 823	2 153 214	1 478 140
Dépenses de personnel (D012)	2 720 640	2 651 836	2 158 068	2 651 836
Atténuation produits (D014)	830 000	1 614 343	830 000	1 614 343
Autres charges courantes (D65)	80 909	89 173	79 713	89 173
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 503 192</b>	<b>1 708 525</b>	<b>1 915 304</b>	<b>1 735 739</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	19%	22%	27%	23%
<b>Soldes financiers, exceptionnels &amp; provisions</b>	<b>- 114 138</b>	<b>- 243 299</b>	<b>- 110 464</b>	<b>- 243 299</b>
Solde financier	- 114 138	- 111 460	- 110 464	- 111 460
Solde exceptionnel	-	- 131 839	-	- 131 839
Solde provision	-	-	-	-
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>1 389 055</b>	<b>1 465 226</b>	<b>1 804 840</b>	<b>1 492 440</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	18%	19%	25%	20%
Amortissement du capital de la dette existante	389 055	389 578		389 578
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 075 649</b>	<b>1 399 751</b>	<b>1 102 863</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	13%	14%	20%	15%

# Hypothèses prospectives retenues – Pour l'année 2024

**0%**

Stabilité des volumes  
sur la base 2023

**2,03€**

Tarif moyen pondéré 2023  
après actualisation des  
volumes

**+1%**

Evolution projetée du  
nombre d'abonnés

## Fonctionnement - Recettes

Chapitre	Commentaire
70	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution d'1% pour l'ensemble des comptes, hors « recouvrement de la redevance pour pollution d'origine domestique – R701241 » et « Redevance prélèvement ressource en eau (R701251) » qui restent stables sur la période</li> <li>Concernant plus particulièrement ce dernier compte, un montant de 830k€ a été fixé (contrebalancé en chapitre 014).</li> <li>Concernant les ventes d'eau, hypothèse d'une stagnation sur la base des montants 2023. Pour le scénario 2 (PPI), la hausse de tarif nécessaire pour compenser le besoin de financement en fil de l'eau a été reprise. Pour le tarif, reprise du tarif moyen pondéré 2023 soit 2,03€.</li> </ul>
75	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution d'1% pour l'ensemble des comptes</li> </ul>
013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 2,5%</li> </ul>

## Fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Commentaire
011	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 4% jusqu'en 2024 puis 2% jusqu'en 2029 hors compte électricité pour lequel une hypothèse d'évolution de 10% jusqu'en 2024 est fixée</li> </ul>
012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise de l'ensemble des prévisions de recrutement / départs à la retraite jusqu'en 2029 en sus d'une hypothèse d'évolution de 2,5% chaque année</li> </ul>
014	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise du montant de 830k€ fixé au chapitre 70 (reversement de la redevance de l'Agence de l'Eau)</li> </ul>
65	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 1,5%</li> </ul>



Dépenses	2024	2025	2026	2027
SEILLANS	4 000 000			
TANNERON	1 000 000			
TOURRETTES	500 000	-	-	-
FAYENCE	1 250 000			
MONTAUROUX	300 000			
FORAGE TASSY	900 000			
Etudes ressources stratégiques	600 000			
Divers	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Bassin de stockage Jas Neuf		3 500 000		
1ère tranche Projet Agricole Lac St Cassien		3 000 000		
Renouvellement de canalisations		1 700 000		
TANNERON		1 000 000		
Réhabilitation Canaux romains et usine de			3 000 000	
2ème tranche Projet Agricole Lac St Cassien			3 000 000	
Renouvellement des réseaux Montauroux			3 000 000	
M1 à renouveler (Liaison Lac)				3 000 000
Renouvellement des réseaux plusieurs				4 000 000
<b>Total PPI</b>	<b>10 050 000</b>	<b>10 700 000</b>	<b>10 500 000</b>	<b>8 500 000</b>
<b>Pour rappel – PPI initial</b>	<b>6 833 333</b>	<b>6 833 333</b>	<b>11 833 333</b>	<b>11 833 333</b>

Recettes (subventions)	2024	2025	2026	2027
SEILLANS	3 301 566			
TANNERON	500 000			
TOURRETTES	40 000	-	-	-
FAYENCE	459 257			
MONTAUROUX	-			
FORAGE TASSY				
Etudes ressources stratégiques	300 000			
Divers				
Bassin de stockage Jas Neuf		2 800 000		
1ère tranche Projet Agricole Lac St Cassien		1 500 000		
Renouvellement de canalisations		397 650		
TANNERON		200 000		
Réhabilitation Canaux romains et usine de			1 500 000	
2ème tranche Projet Agricole Lac St Cassien			1 500 000	
Renouvellement des réseaux Montauroux			600 000	
M1 à renouveler (Liaison Lac)				1 000 000
Renouvellement des réseaux plusieurs				1 000 000
<b>Total PPI</b>	<b>4 600 823</b>	<b>4 897 650</b>	<b>3 600 000</b>	<b>2 000 000</b>
<b>Pour rappel – PPI initial</b>	<b>1 887 333</b>	<b>958 333</b>	<b>2 425 000</b>	<b>2 425 000</b>

# Présentation des scénarios

## Scénario 1 – Fil de l'eau et analyse du besoin de financement

Ce scénario théorique établit une projection des SIG de la CC en reprenant la moyenne annuelle des investissements des communes avant transfert.

A partir de 2024, le scénario au fil de l'eau prend en compte cette moyenne, soit 1 226k€/an.

En recettes, la moyenne des recettes 2019-2023 est prise en compte (457k€)

Les emprunts sont simulés avec un taux d'intérêt de 4% pendant 30 ans.

Les projets d'investissement mentionnés par la CC ne sont pas pris en compte à ce stade, seule la moyenne avant transfert est imputée.

## Scénario 2 – Projection PPI avec hausse des tarifs

Ce scénario consiste à mettre en parallèle la projection des marges de manœuvre de la CC avec ses projets envisagés en investissement.

Ainsi, de 2024 à 2027, les dépenses et recettes d'investissement renvoient à la somme des opérations projetées par la CC. (soit 40,5Mk€ en dépense et 15,3Mk€ en recette au total sur 2024-2027)

Les montants ont été répartis sur les années en fonction du phasage envisagé par la CC.

Les emprunts sont simulés avec un taux d'intérêt de 3,4% pendant 40 ans. Les prévisions d'emprunt de la CC ne sont pas reprises dans ce scénario.

# Présentation des scénarios

## Scénario 3 – Projection PPI avec participation du BP

Ce scénario consiste à mettre en parallèle la projection des marges de manœuvre de la CC avec ses projets envisagés en investissement.

Ainsi, de 2024 à 2027, les dépenses et recettes d'investissement renvoient à la somme des opérations projetées par la CC. (soit 40,5Mk€ en dépense et 18,3Mk€ en recette au total sur 2024-2027)

Les montants ont été répartis sur les années en fonction du phasage envisagé par la CC.

Les emprunts sont simulés avec un taux d'intérêt de 3,4% pendant 40 ans. Les prévisions d'emprunt de la CC ne sont pas reprises dans ce scénario.

# Scénario 1 – Fil de l’eau corrigé

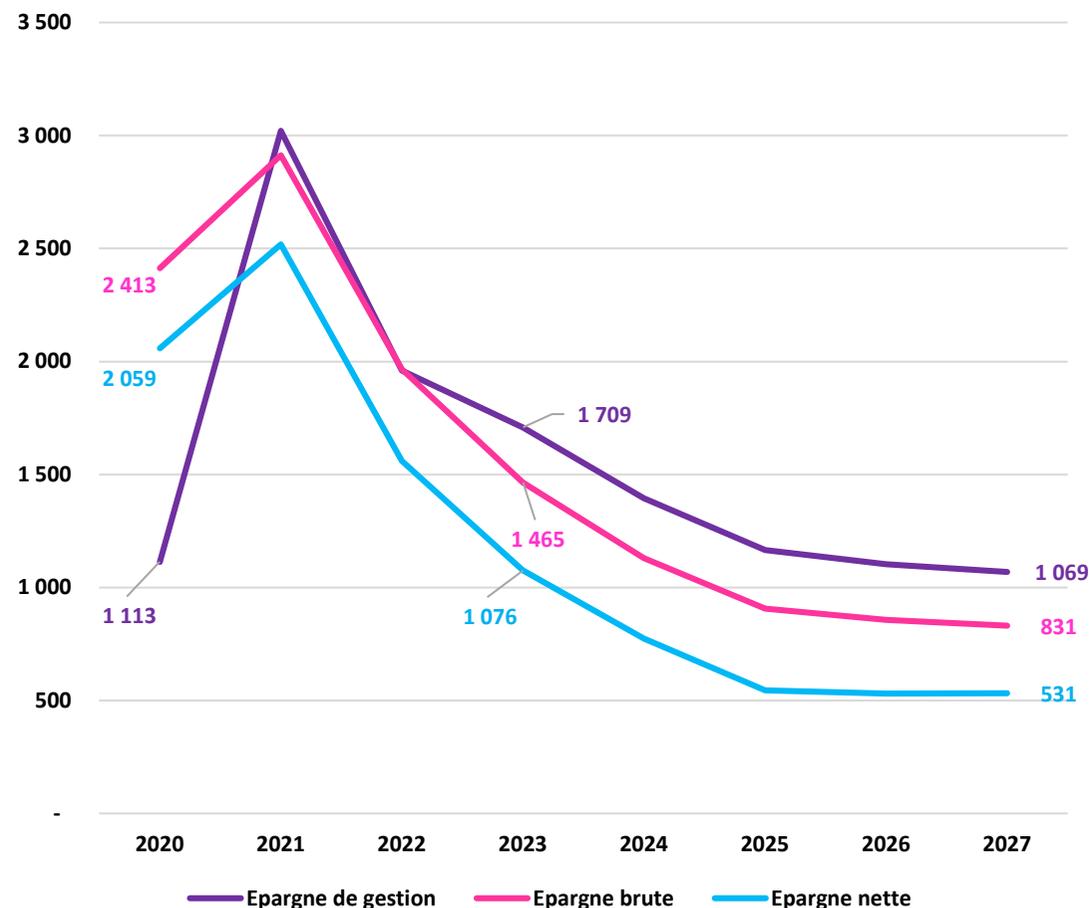
Des ajustements permettant de rétablir une situation soutenable

Des épargnes en baisse sur la période mais dont le niveau permet d’obtenir une CAF nette à 7% des recettes de gestion.

En parallèle, un fonds de roulement amoindrie mais soutenable.

Afin de répondre aux ratios clés, des marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement à hauteur de 144k€ devront être recherchées.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture	3 710 311	5 543 067	4 289 469	4 242 568	4 087 819	3 704 221	3 306 981	2 910 138

# Scénario 1 – Fil de l’eau corrigé

**Au regard de la trajectoire de volumes vendus, un besoin d’ajustement complémentaire équivalent à 0,05 € HT / m3 dès le scénario fil de l’eau**

Les marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement peuvent se traduire de la manière suivante en termes de tarif moyen pondéré :

	2024	2025	2026	2027
Ajustement nécessaire en fonctionnement	0	0	79 344	144 384
Volumes projetés - année N	2 828 771	2 828 771	2 828 771	2 828 771
Soit une hausse de	0,00	0,00	0,03	0,05

	2024	2025	2026	2027
Recettes à atteindre pour garantir l’ajustement	5 740 897	5 740 897	5 820 241	5 885 281
Soit un tarif de	2,03	2,03	2,06	2,08

A horizon 2027, l’atteinte du niveau de marges de manœuvre supplémentaire défini pour le scénario au fil de l’eau nécessiterait une hausse du tarif de 0,05€ par rapport au tarif actuel de référence (2,03€ - tarif moyen pondéré 2024).

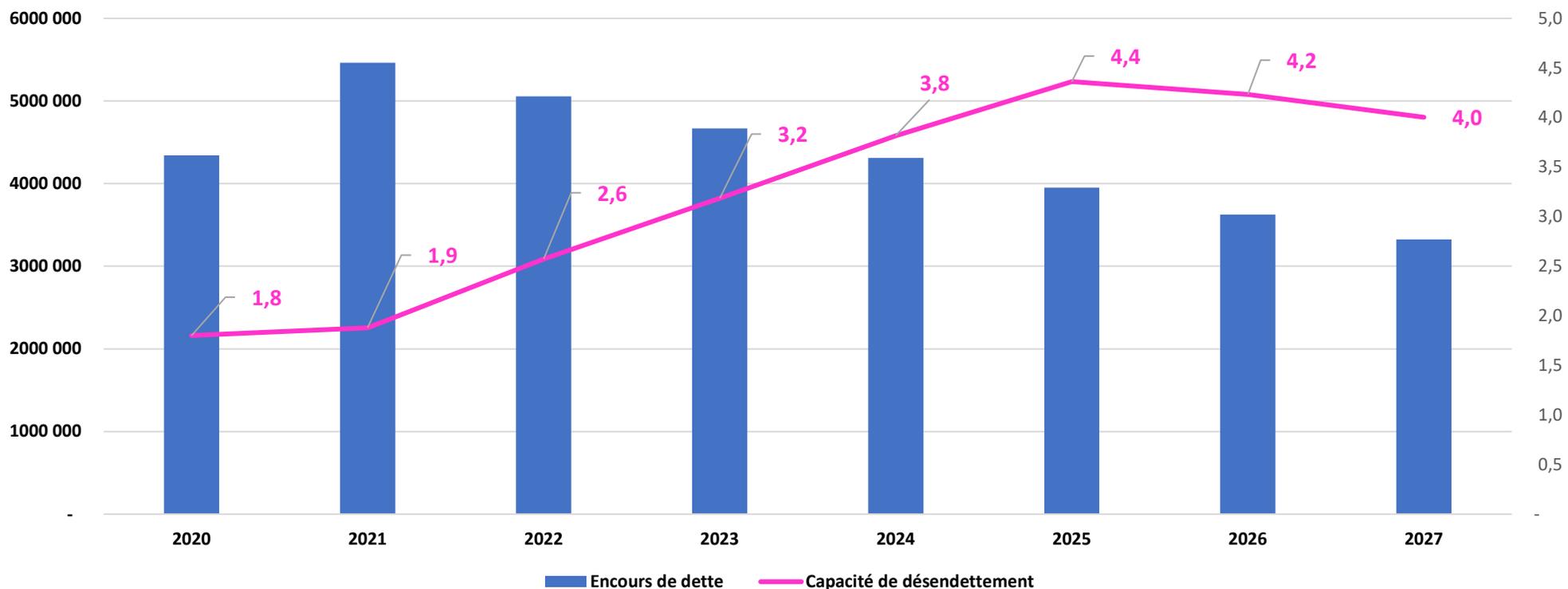
**Au regard de l’évolution du seul équilibre de gestion projeté sur la période (et d’un niveau d’investissement entièrement autofinancé), le tarif nécessaire au maintien des ratios définis s’élève donc à 2,08€ HT / m3 en 2027.**

**Cette hausse tarifaire nécessaire à la couverture du besoin de fonctionnement (+7%) est d’ores et déjà intégrée dès 2024 au scénario 2.**

# Scénario 1 – Fil de l’eau corrigé

Une capacité de désendettement rétablie

Encours de dette et capacité de désendettement



**Les réserves de la CCPF lui permettent de limiter son recours à l’emprunt sur la période projetée (absence de nouveaux emprunts)**

La baisse de l’encours de dette couplée à un maintien de la CAF brute permet de maintenir une capacité de désendettement en-deçà du seuil de prudence fixé à 7 années.

# Scénario 1 – Fil de l'eau corrigé

## Ratios cibles et hypothèses d'ajustement

Afin d'approcher les conditions de soutenabilité de ce scénario, nous introduisons dans la simulation des ratios cibles à atteindre. Ces ratios se résument de la façon suivante :

- Une épargne nette à minimum 7% des recettes de gestion,
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 années
- Un fonds de roulement supérieur ou égal à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement (niveau plancher observé en rétrospective), permettant ainsi à la CC de conserver des marges de manœuvre en trésorerie

Ratios cibles	2024	2025	2026	2027
Caf nette	773 419	544 570	530 929	531 325
CAF NETTE/RECETTES DE GESTION	10%	7%	7%	7%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	3,8	4,4	4,2	4,0
Fonds de roulement	4 087 819	3 704 221	3 306 981	2 910 138
FONDS DE ROULEMENT/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en mois)	7,5	6,6	5,8	5,0

En conclusion, à horizon 2027, la trajectoire définie nécessite un niveau de marges de manœuvre supplémentaires de 144k€ (soit 0,05€HT/m3 portant le tarif moyen pondéré à 2,08€ contre 2,03€ en 2024) pour atteindre les ratios fixés.

# Scénario 2 – PPI

Des ratios cibles atteints au moyen de marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement

Des épargnes en hausse sur la période, en lien avec les corrections apportées en fonctionnement afin de maintenir des ratios corrects sur la période (notamment la CAF nette dont le faible niveau a nécessité des corrections importantes en fonctionnement).

A horizon 2027, la trajectoire définie nécessite un niveau de marges de manœuvre supplémentaires de 2 349k€ (contre 3 340k€ dans le scénario initial) pour atteindre les ratios fixés.

En parallèle, des réserves préservées conformément à l'objectif cible.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture	3 710 311	5 543 067	4 289 469	4 242 568	1 093 881	1 130 102	1 178 803	1 222 615

# Scénario 2 – PPI

## Des ratios cibles atteints au moyen de marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement

Des marges de manœuvre devront être recherchées afin d'atteindre les résultats prudentiels explicités : 2 349k€ à horizon 2027.

En termes de tarif, cela se traduit par une hausse de 0,83€ à horizon 2027 (par rapport au tarif de référence couplé à la hausse présentée dans le scénario fil de l'eau soit 2,08€). Le tarif moyen pondéré passerait ainsi à 2,91€ (contre 3,37€ dans le scénario initial).

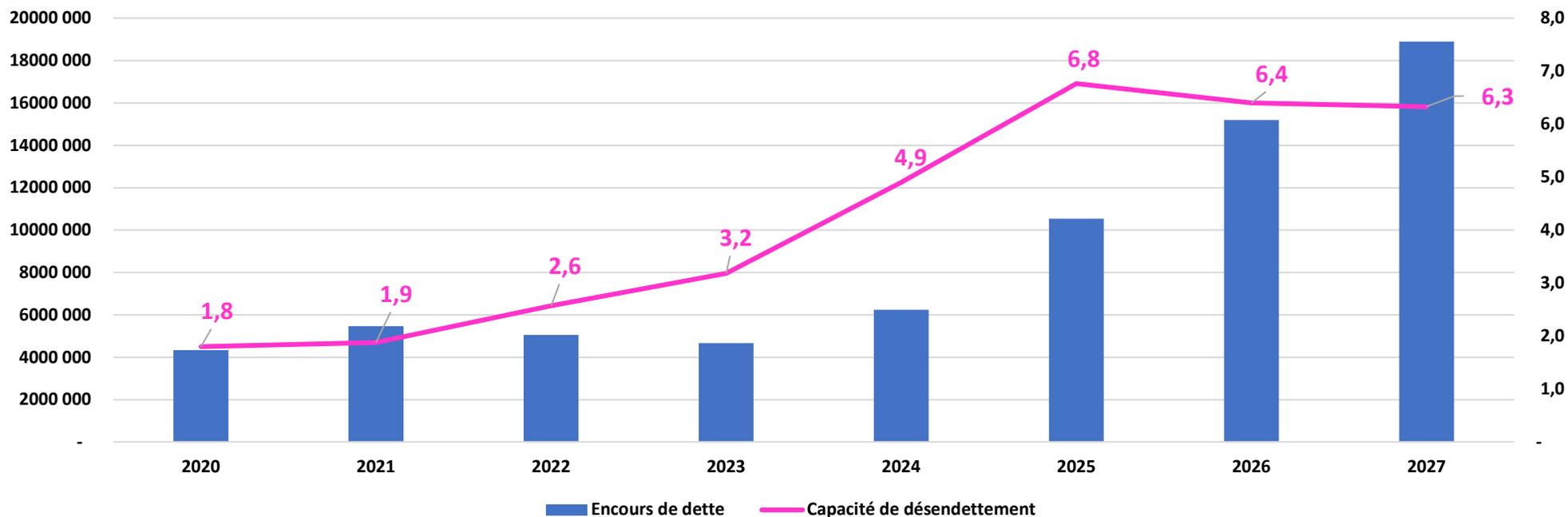
	2024	2025	2026	2027
Ajustement nécessaire en fonctionnement	0	365 232	1 420 884	2 349 414
Volumes projetés - année N	2 828 771	2 828 771	2 828 771	2 828 771
Soit une hausse de	0	0,13	0,50	0,83

	2024	2025	2026	2027
Recettes à atteindre pour garantir l'ajustement	5 883 844	6 249 075	7 304 728	8 233 257
Soit un tarif de	2,08	2,21	2,58	2,91

# Scénario 2 - PPI

## Un maintien de la capacité de désendettement

### Encours de dette et capacité de désendettement



### Les emprunts suivants sont projetés :

	2024	2025	2026	2027
<b>Emprunt</b>	<b>1 928 378</b>	<b>4 664 846</b>	<b>4 980 581</b>	<b>4 001 004</b>

En somme, 15 575k€ d'emprunts sont projetés sur la période afin de maintenir une capacité de désendettement en-deçà du seuil de prudence fixé à 7 années sur la période projetée.

# Scénario 2 – PPI

## Ratios cibles et hypothèses d’ajustement

Afin d’approcher les conditions de soutenabilité de ce dernier scénario, nous introduisons dans la simulation des ratios cibles à atteindre. Ces ratios se résument de la façon suivante :

- Une épargne nette à minimum 7% des recettes de gestion,
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 années
- Un fonds de roulement supérieur ou égal à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement (niveau plancher observé en rétrospective), permettant ainsi à la CC de conserver des marges de manœuvre en trésorerie

Ratios cibles	2024	2025	2026	2027
Caf nette	916 536	1 173 726	1 968 120	2 542 808
CAF NETTE/RECETTES DE GESTION	11,8%	15,2%	25,5%	32,9%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,9	6,8	6,4	6,3
Fonds de roulement	1 093 881	1 130 102	1 178 803	1 222 615
FONDS DE ROULEMENT/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en mois)	2,00	2,00	2,00	2,00

**En conclusion, la PPI est financée et les conditions fixées atteintes sur la période, sous réserve de l’intégration d’un niveau de marge complémentaire en fonctionnement de 2,4M€ à horizon 2027 (soit 0,83€HT/m3 portant le tarif moyen pondéré à 2,91€ contre 2,03€ en 2023)**

# Scénario 3 – PPI avec participation du BP

Des ratios cibles atteints au moyen de marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement

Des épargnes en hausse sur la période, en lien avec les corrections apportées en fonctionnement afin de maintenir des ratios corrects sur la période (notamment la CAF nette dont le faible niveau a nécessité des corrections importantes en fonctionnement).

A horizon 2027, la trajectoire définie nécessite un niveau de marges de manœuvre supplémentaires de 2 005k€ (contre 2 349k€ dans le scénario 2) pour atteindre les ratios fixés.

En parallèle, des réserves préservées conformément à l'objectif cible.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture	3 710 311	5 543 067	4 289 469	4 242 568	1 093 881	1 130 102	1 171 517	1 209 061

# Scénario 3 – PPI avec participation du BP

Des ratios cibles atteints au moyen de marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement

Des marges de manœuvre devront être recherchées afin d'atteindre les résultats prudentiels explicités : 2 005k€ à horizon 2027.

En termes de tarif, cela se traduit par une hausse de 0,71€ à horizon 2027 (par rapport au tarif de référence couplé à la hausse présentée dans le scénario fil de l'eau soit 2,08€). Le tarif moyen pondéré passerait ainsi à 2,79€ (contre 2,91€ dans le scénario 2).

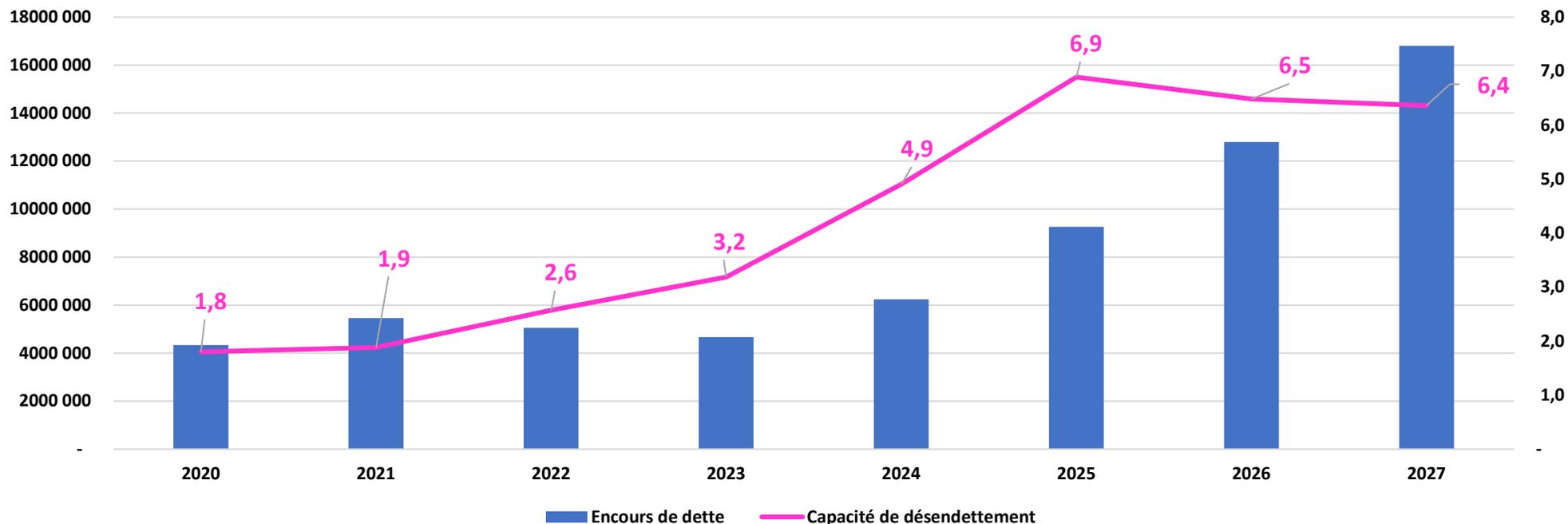
	2024	2025	2026	2027
Ajustement nécessaire en fonctionnement	0	150 946	1 019 661	2 004 613
Volumes projetés - année N	2 828 771	2 828 771	2 828 771	2 828 771
Soit une hausse de	0,00	0,05	0,36	0,71

	2024	2025	2026	2027
Recettes à atteindre pour garantir l'ajustement	5 883 844	6 034 790	6 903 505	7 888 456
Soit un tarif de	2,08	2,13	2,44	2,79

# Scénario 3 – PPI avec participation du BP

## Un maintien de la capacité de désendettement

Encours de dette et capacité de désendettement



Les emprunts suivants sont projetés :

	2024	2025	2026	2027
<b>Emprunt</b>	<b>1 928 378</b>	<b>3 379 131</b>	<b>3 858 956</b>	<b>4 309 871</b>

En somme, 13 476k€ d'emprunts (contre 15 575k€ dans le scénario 2) sont projetés sur la période afin de maintenir une capacité de désendettement en-deçà du seuil de prudence fixé à 7 années sur la période projetée.

# Scénario 3 – PPI avec participation du BP

## Ratios cibles et hypothèses d’ajustement

Afin d’approcher les conditions de soutenabilité de ce dernier scénario, nous introduisons dans la simulation des ratios cibles à atteindre. Ces ratios se résument de la façon suivante :

- Une épargne nette à minimum 7% des recettes de gestion,
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 années
- Un fonds de roulement supérieur ou égal à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement (niveau plancher observé en rétrospective), permettant ainsi à la CC de conserver des marges de manœuvre en trésorerie

Ratios cibles	2024	2025	2026	2027
Caf nette	916 536	959 440	1 582 459	2 227 673
CAF NETTE/RECETTES DE GESTION	11,8%	12,4%	20,5%	28,8%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,9	6,9	6,5	6,4
Fonds de roulement	1 093 881	1 130 102	1 171 517	1 209 061
FONDS DE ROULEMENT/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en mois)	2,00	2,00	2,00	2,00

En conclusion, la PPI est financée et les conditions fixées atteintes sur la période, sous réserve de l’intégration d’un niveau de marge complémentaire en fonctionnement de 2M€ à horizon 2027 (soit 0,71€/HT/m3 portant le tarif moyen pondéré à 2,79€ contre 2,03€ en 2023)

# Synthèse

## Ratios cibles et hypothèses d'ajustement

BUDGET EAU					
	Fil de l'eau initial	Fil de l'eau actualisé	PPI initial	PPI actualisé	PPI avec aide BP
Dépenses d'investissement	4 903 316 €	4 903 316 €	37 333 333 €	40 488 773 €	40 488 773 €
Recette d'investissement	1 504 170 €	1 190 643 €	7 695 667 €	15 292 822 €	18 292 822 €
<b>CAF nette 2027</b>	540 419 €	531 325 €	3 104 685 €	2 542 808 €	2 227 673 €
<b>CAF nette/recettes de gestion 2027</b>	7%	7%	28%	33%	29%
<b>Marges de manœuvre supplémentaires à horizon 2027</b>	206 349 €	144 384 €	3 339 531 €	2 349 414 €	2 004 613 €
<b>Encours de dette 2027</b>	3 325 203 €	3 324 681 €	25 768 212 €	18 899 489 €	16 801 017 €
<b>Capacité de désendettement 2027</b>	4,0	4,0	7,0	6,3	6,4
<b>Résultat de clôture 2027</b>	2 846 245 €	2 910 138 €	1 274 061 €	1 222 615 €	1 209 061 €
<b>Fonds de roulement / dépenses de gestion (en mois) 2027</b>	5,0	5,0	2,0	2,0	2,0
<b>Emprunt projetés 2024 - 2027</b>	0 €	0 €	21 939 547 €	15 574 808 €	13 476 336 €

**En conclusion, la PPI est financée et les conditions fixées atteintes sur la période, sous réserve de l'intégration d'un niveau de marge complémentaire en fonctionnement complémentaire et d'emprunt.**

### En comparaison avec le scénario initial :

- ✓ Au fil de l'eau, des résultats globalement similaires du fait d'une trajectoire en fonctionnement comparable
- ✓ En PPI, un moindre besoin en marge de manœuvre lié à une hausse des recettes d'investissement comparé au scénario initial (subventions permettant un moindre recours à l'emprunt)

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

Berser  
Levrault

ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE

# Budget Assainissement



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

# Analyse rétrospective actualisée

Pour rappel

## En fonctionnement

- ✓ **Des recettes en hausse dans le cadre de l'évolution de la tarification des services** (la hausse de tarif initialement projetée a engendré un gain de recettes plus favorable que les prévisions)
- ✓ **En parallèle, une baisse des volumes**
- ✓ **Des dépenses en hausse dans un contexte de consolidation du service, notamment les dépenses de personnel**
- ✓ **Un point d'attention : en 2023, le reversement à l'agence de l'eau de redevance modernisation au préalable comptabilisées sur le 011 est pérennisée en 014 : implique légère baisse du 011**

→ Entre 2020 et 2023, une hausse des SIG liée à une augmentation des recettes (notamment la hausse des tarifs) plus rapide que celle des dépenses.

## En investissement

- ✓ **Un effort d'investissement moins important en fin de période couplé à des recettes d'investissement croissantes permettant de rétablir un résultat de clôture proche du niveau 2020**

# Construction du CA structurel

## Méthodologie

**Le CA structurel constitue le référentiel de base de la projection.**

**Il ne se substitue pas au BP 2023. Il vise à simuler la constitution d'un exercice normal et récurrent de fonctionnement de la CC, hors élément ponctuel.**

**Le CA structurel a été bâti poste par poste selon 3 grands principes :**

### **La moyenne 2020- 2023**

L'année 2023 ne représentant pas forcément une année structurelle pour les finances de la CC, il a été considéré qu'une vision moyenne 2020-2023 pourrait être un bon reflet du niveau moyen structurel de certaines charges.

Ainsi, pour construire le CA structurel qui servira de base à la prospective nous sommes repartis pour un certain nombre de comptes de la moyenne.

### **L'année 2023**

Pour d'autres comptes et lorsqu'il semblait y avoir des évolutions pérennes, nous sommes repartis pour le CA structurel d'enveloppes conformes au CA 2023.

### **Au cas par cas**

Enfin, nous avons étudié au cas par cas les quelques comptes dont l'évolution devait être appréhendée de manière plus particulière.

# Analyse des SIG

## Présentation générale des SIG

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 26/03/2024  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE



	2020	2021	2022	2023	CA structurel
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>1 776 334 €</b>	<b>2 217 090 €</b>	<b>2 951 671 €</b>	<b>3 086 911 €</b>	<b>3 089 159 €</b>
Produits des services (R70)	1 715 572 €	2 167 138 €	2 818 338 €	2 992 308 €	2 992 308 €
Dotations et participations (R74)	45 385 €	38 583 €	65 523 €	66 777 €	66 777 €
Autres produits (R75)	1 249 €	1 433 €	2 931 €	8 620 €	3 220 €
Atténuation de charges (R013)	14 128 €	9 936 €	64 879 €	19 205 €	26 853 €
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>1 488 520 €</b>	<b>1 889 021 €</b>	<b>2 009 665 €</b>	<b>2 087 135 €</b>	<b>2 035 991 €</b>
Charges à caractère général (D011)	977 742 €	1 151 266 €	1 170 720 €	978 719 €	927 577 €
Dépenses de personnel (D012)	510 776 €	731 925 €	729 571 €	824 938 €	824 938 €
Atténuation produits (D014)	0 €	0 €	89 239 €	270 383 €	270 383 €
Autres charges courantes (D65)	2 €	5 830 €	20 135 €	13 095 €	13 093 €
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>287 814 €</b>	<b>328 069 €</b>	<b>942 006 €</b>	<b>999 775 €</b>	<b>1 053 168 €</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	16%	15%	32%	32%	34%
<b>Soldes financiers, exceptionnels &amp; provisions</b>	<b>269 153 €</b>	<b>-20 127 €</b>	<b>233 982 €</b>	<b>86 006 €</b>	<b>86 006 €</b>
Solde financier	-89 850 €	-70 847 €	-66 308 €	-62 871 €	-62 871 €
Solde exceptionnel	359 003 €	50 720 €	300 290 €	148 876 €	148 876 €
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>556 967 €</b>	<b>307 942 €</b>	<b>1 175 988 €</b>	<b>1 085 781 €</b>	<b>1 139 173 €</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	31%	14%	40%	35%	37%
Amortissement du capital de la dette existante	225 541 €	269 544 €	272 398 €	275 295 €	275 295 €
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>331 426 €</b>	<b>38 398 €</b>	<b>903 590 €</b>	<b>810 486 €</b>	<b>863 878 €</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	19%	2%	31%	26%	28%

# Construction du CA structurel



	2023 projeté	2023	CA structurel initial	CA structurel
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>2 861 118 €</b>	<b>3 086 911 €</b>	<b>2 871 251 €</b>	<b>3 089 159 €</b>
Produits des services (R70)	2 795 591 €	2 992 308 €	2 806 552 €	2 992 308 €
Dotations et participations (R74)	50 234 €	66 777 €	49 736 €	66 777 €
Autres produits (R75)	2 960 €	8 620 €	2 931 €	3 220 €
Atténuation de charges (R013)	12 333 €	19 205 €	12 032 €	26 853 €
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>2 119 269 €</b>	<b>2 087 135 €</b>	<b>2 062 223 €</b>	<b>2 035 991 €</b>
Charges à caractère général (D011)	1 039 133 €	978 719 €	1 112 517 €	927 577 €
Dépenses de personnel (D012)	860 000 €	824 938 €	729 571 €	824 938 €
Atténuation produits (D014)	200 000 €	270 383 €	200 000 €	270 383 €
Autres charges courantes (D65)	20 135 €	13 095 €	20 135 €	13 093 €
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>741 849 €</b>	<b>999 775 €</b>	<b>809 028 €</b>	<b>1 053 168 €</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	26%	32%	28%	34%
<b>Soldes financiers, exceptionnels &amp; provisions</b>	<b>123 107 €</b>	<b>86 006 €</b>	<b>120 648 €</b>	<b>86 006 €</b>
Solde financier	-63 850 €	-62 871 €	-66 308 €	-62 871 €
Solde exceptionnel	186 956 €	148 876 €	186 956 €	148 876 €
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>864 955 €</b>	<b>1 085 781 €</b>	<b>929 676 €</b>	<b>1 139 173 €</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	30%	35%	32%	37%
Amortissement du capital de la dette existante	275 295 €	275 295 €	272 398 €	275 295 €
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>589 660 €</b>	<b>810 486 €</b>	<b>657 278 €</b>	<b>863 878 €</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	21%	26%	23%	28%

# Hypothèses prospectives retenues

**0%**

Baisse des volumes  
imputée en 2024

**1,69€**

Tarif moyen pondéré 2024

**+1%**

Evolution projetée du  
nombre d'abonnés

## Fonctionnement - Recettes

Chapitre	Commentaire
70	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution d'1% pour l'ensemble des comptes, hors « redevance modernisation» qui reste stable sur la période</li> <li>Concernant plus particulièrement ce dernier compte, un montant de 200k€ a été fixé (contrebalancé en chapitre 014).</li> <li>Concernant la redevance assainissement, hypothèse de stagnation des volumes jusqu'en 2029. Pour le scénario 2 (PPI), la hausse de tarif nécessaire pour compenser le besoin de financement en fil de l'eau a été reprise.</li> </ul>
75	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution d'1% pour l'ensemble des comptes</li> </ul>
013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 2,5%</li> </ul>
77	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise de la subvention de 200k€ du BP, soit l'équivalent de 0,18€ du mètre cube</li> </ul>

## Fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Commentaire
011	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 4% jusqu'en 2024 puis 2% jusqu'en 2029 hors compte électricité pour lequel une hypothèse d'évolution de 10% jusqu'en 2024 est fixée</li> </ul>
012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 2,5% chaque année.</li> </ul>
014	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise du montant de 200k€ fixé au chapitre 70 (changement d'imputation en 2022)</li> </ul>
65	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant stable sur la période</li> </ul>

Dépenses	2024	2025	2026	2027
STEP des Esterets MONTAUROUX T1	1 400 000			
Réseaux AC SEILLANS	264 000			
Divers	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
STEP des Esterets MONTAUROUX T2		2 100 000		
Saint Paul - Quartier Charlon		360 000		
STEP TANNERON T1		480 000		
STEP TANNERON T2			480 000	
STEP de MONS				600 000
<b>Total PPI</b>	<b>3 464 000</b>	<b>4 740 000</b>	<b>2 280 000</b>	<b>2 400 000</b>
<b>Pour rappel – PPI initial</b>	<b>1 753 000</b>	<b>1 866 000</b>	<b>838 397</b>	<b>838 397</b>

Recettes	2 024	2 025	2 026	2 027
STEP des Esterets MONTAUROUX T1	850 000			
Réseaux AC SEILLANS				
Divers				
STEP des Esterets MONTAUROUX T2		850 000		
Saint Paul - Quartier Charlon				
STEP TANNERON T1		200 000		
STEP TANNERON T2			200 000	
STEP de MONS				300 000
<b>Total PPI</b>	<b>850 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>200 000</b>	<b>300 000</b>
<b>Total PPI (recettes + FCTVA)</b>	<b>1 418 235</b>	<b>1 827 550</b>	<b>574 011</b>	<b>693 696</b>
<b>Pour rappel – PPI initial</b>	<b>421 318</b>	<b>732 182</b>	<b>281 413</b>	<b>281 413</b>

NB : les emprunts envisagés en PPI n'ont pas été repris. Ainsi, les intérêts et amortissements de la dette existante sont ceux inscrits dans l'échéancier de dette uniquement.

# Présentation des scénarios

## Scénario 1 – Fil de l'eau et analyse du besoin de financement

Ce scénario théorique établit une projection des SIG de la CC en reprenant la moyenne annuelle des investissements des communes avant transfert.

A partir de 2024, le scénario au fil de l'eau prend en compte cette moyenne, soit 1 486k€/an.

En recettes, la moyenne des recettes 2019-2023 est prise en compte (904k€)

Les emprunts sont simulés avec un taux d'intérêt de 4% pendant 30 ans.

Les projets d'investissement mentionnés par la CC ne sont pas pris en compte à ce stade, seule la moyenne avant transfert est imputée.

## Scénario 2 – Projection PPI avec hausse des tarifs

Ce deuxième scénario consiste à mettre en parallèle la projection des marges de manœuvre de la CC avec ses projets envisagés en investissement.

Ainsi, de 2024 à 2027, les dépenses et recettes d'investissement renvoient à la somme des opérations projetées par la CC. (soit 13 383k€ en dépense et 4 699k€ en recette au total sur 2024-2029)

Les montants ont été répartis sur les années en fonction du phasage envisagé par la CC.

Les emprunts sont simulés avec un taux d'intérêt de 3,4% pendant 30 ans. Les emprunts projetés par la CC ne sont pas repris dans ce scénario.

# Scénario 1 – Fil de l’eau

Un impact positif de la hausse des recettes malgré des SIG en baisse sur la période

**Des épargnes en baisse sur la période.** Cela s’explique par une hausse des dépenses (+10% en lien avec les dépenses de personnel et la hausse des prix de l’électricité notamment) supérieure à celle des recettes (+1%).

**Malgré la CAF nette en baisse, celle-ci suffit à financer les investissements projetés, permettant ainsi de limiter la mobilisation du résultat de clôture. En 2027, le fonds de roulement représente 13 mois de dépenses de gestion.**

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

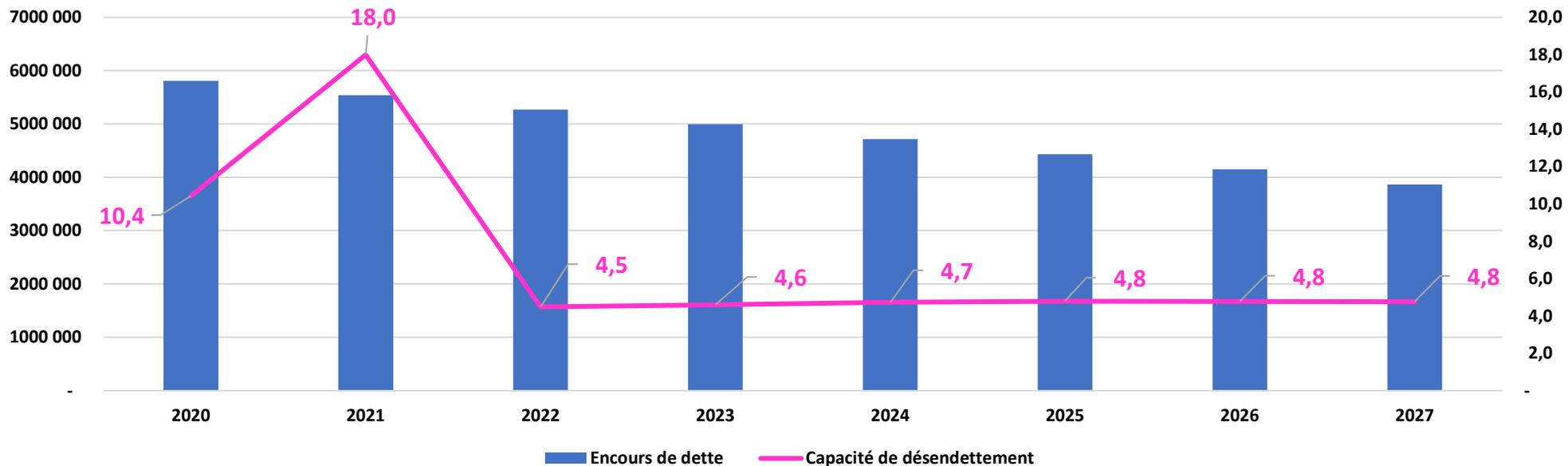


	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture	2 666 179	1 741 137	1 412 173	2 641 179	2 777 740	2 840 708	2 843 671	2 785 079

# Scénario 1 – Fil de l’eau

Une capacité de désendettement en légère hausse sur la période

Encours de dette et capacité de désendettement



**Les réserves de la CCPF lui permettent de limiter son recours à l’emprunt sur la période projetée (absence de nouveaux emprunts)**

Néanmoins, bien que l’encours de dette diminue sur la période, la capacité de désendettement de la CC tend à augmenter en lien avec la baisse parallèle de son épargne brute.

La capacité de désendettement s’approche ainsi du seuil de prudence fixé à 7 années en fin de période et reste fortement dépendante de la capacité de la CC à maintenir une épargne brute suffisante dans le temps.

# Scénario 1 – Fil de l’eau

**Malgré la diminution des volumes, une trajectoire au fil de l’eau qui ne nécessite pas d’ajustement complémentaire**

**Afin d’approcher les conditions de soutenabilité de ce scénario, nous introduisons dans la simulation des ratios cibles à atteindre. Ces ratios se résument de la façon suivante :**

- Une épargne nette à minimum 7% des recettes de gestion,
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 années
- Un fonds de roulement supérieur ou égal à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement (niveau plancher observé en rétrospective), permettant ainsi à la CC de conserver des marges de manœuvre en trésorerie

Ratios cibles	2024	2025	2026	2027
Caf nette	718 263	644 670	584 665	523 111
CAF NETTE/RECETTES DE GESTION	23,2%	20,7%	18,7%	16,7%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,7	4,8	4,8	4,8
Fonds de roulement	2 777 740	2 840 708	2 843 671	2 785 079
FONDS DE ROULEMENT/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en mois)	14,4	14,2	13,9	13,6

**Dans le présent cas, les conditions fixées sont atteintes sur la période sans ajustement supplémentaire.**

# Scénario 2 – PPI

## Des ratios cibles atteints au moyen de marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement

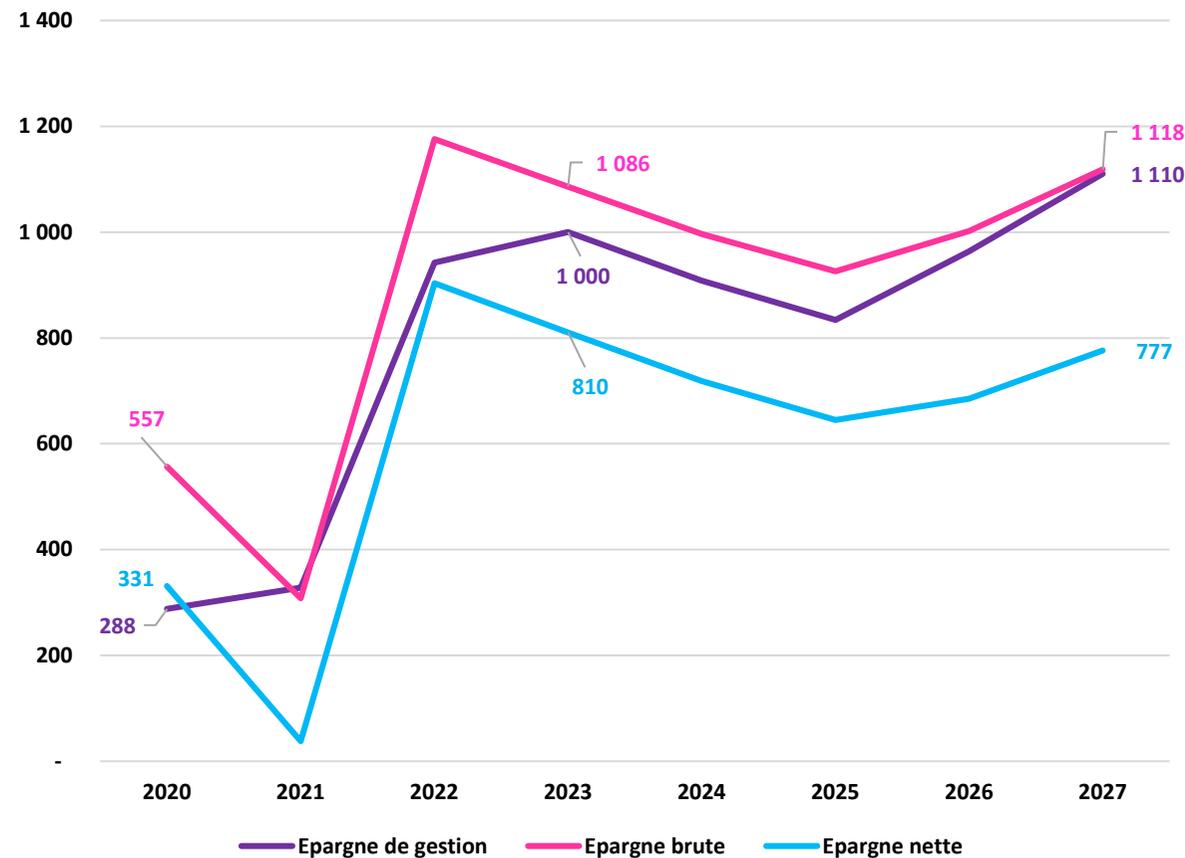
**Des épargnes en hausse sur la période, en lien avec les corrections apportées en fonctionnement afin de maintenir des ratios corrects sur la période**

A horizon 2027, la trajectoire définie nécessite un niveau de marges de manœuvre supplémentaires de 399kk€ (contre 417k€ si le taux d'emprunt avait été de 4%) pour atteindre les ratios fixés.

En termes de tarif, cela se traduit par une hausse de 0,34€ à horizon 2027. Le tarif moyen pondéré passerait ainsi à 2,04€ (contre 2,05€ si le taux d'emprunt avait été de 4%).

**En parallèle, des réserves préservées conformément à l'objectif cible.**

Evolution des soldes intermédiaires de gestion



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture	2 666 179	1 741 137	1 412 173	2 641 179	1 000 005	397 837	418 418	435 546

# Scénario 2 – PPI

## Des ratios cibles atteints au moyen de marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement

Des marges de manœuvre devront être recherchées afin d'atteindre les résultats prudentiels explicités : 417k€ à horizon 2027.

En termes de tarif, cela se traduit par une hausse de 0,34€ à horizon 2027 (par rapport au tarif de référence). Le tarif moyen pondéré passerait ainsi à 2,04€ (contre 2,91€ si le taux d'emprunt avait été de 4%).

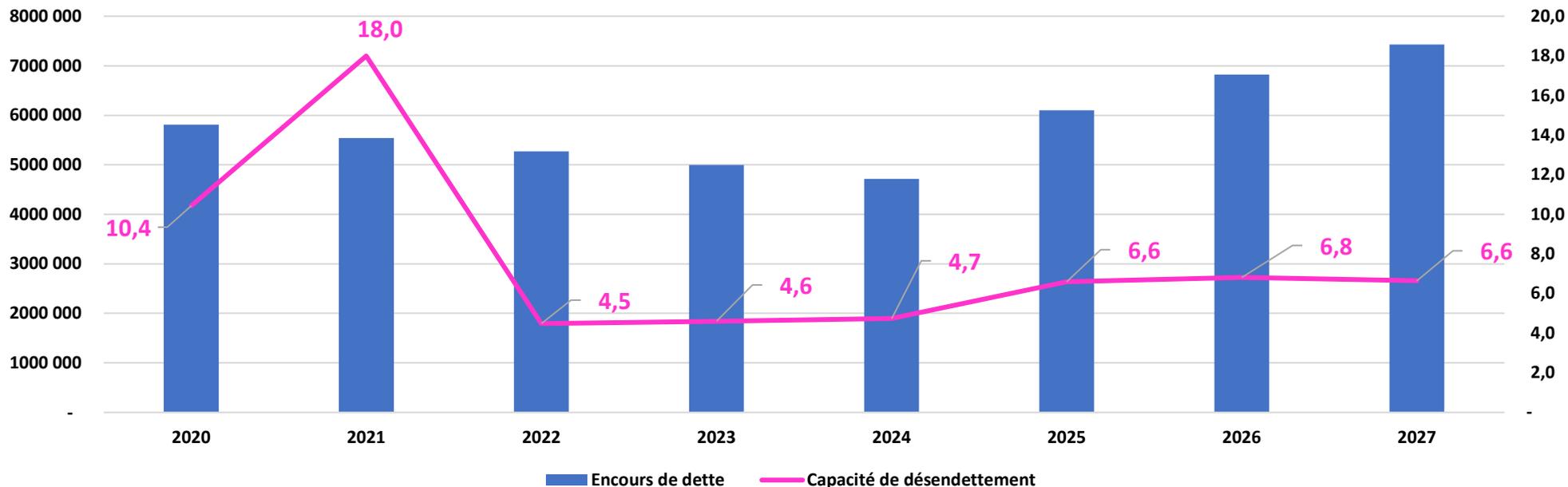
	2024	2025	2026	2027
Ajustement nécessaire en fonctionnement	0 €	0 €	189 749 €	398 831 €
Volumes projetés - année N	1 159 277	1 159 277	1 159 277	1 159 277
Soit une hausse de	0,00 €	0,00 €	0,16 €	0,34 €

	2024	2025	2026	2027
Recettes à atteindre pour garantir l'ajustement	1 962 490	1 962 490	2 152 239	2 361 321
Soit un tarif de	1,69 €	1,69 €	1,86 €	2,04 €

# Scénario 2 – PPI

## Une capacité de désendettement préservée grâce au recours à l'emprunt

### Encours de dette et capacité de désendettement



### Les emprunts suivants sont projetés :

	2024	2025	2026	2027
Emprunts	0	1 665 614	1 041 589	946 847

En somme, 3 654k€ d'emprunts sont projetés sur la période (contre 3 645k€ si le taux d'emprunt avait été de 4%)

# Scénario 2 – PPI

## Ratios cibles et hypothèses d’ajustement

Afin d’approcher les conditions de soutenabilité de ce dernier scénario, nous introduisons dans la simulation des ratios cibles à atteindre. Ces ratios se résument de la façon suivante :

- Une épargne nette à minimum 7% des recettes de gestion,
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 années
- Un fonds de roulement supérieur ou égal à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement (niveau plancher observé en rétrospective), permettant ainsi à la CC de conserver des marges de manœuvre en trésorerie

Ratios cibles	2024	2025	2026	2027
Caf nette	718 261	644 668	684 981	776 584
CAF NETTE/RECETTES DE GESTION	23,2%	20,7%	22,0%	24,8%
CAPACITE DE DESENETTEMENT	4,7	6,6	6,8	6,6
Fonds de roulement	1 000 005	397 837	418 418	435 546
FONDS DE ROULEMENT/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en mois)	5,20	2,00	2,00	2,00

**En synthèse, le scénario PPI permet de répondre aux projets envisagés dans le respect des ratios prudentiels, sous réserve de dégager des marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement (417k€ contre 511k€ dans le scénario initial). Cela représente 0,34€ /m3 (contre 0,47€ dans le scénario initial) portant le tarif moyen pondéré à 2,04€ (contre 2,14€ dans le scénario initial)**

# Synthèse

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>				
	Fil de l'eau initial	Fil de l'eau actualisé	PPI initial	PPI actualisé
Dépenses d'investissement	5 943 520 €	5 943 520 €	10 560 000 €	13 383 068 €
Recette d'investissement	3 749 551 €	3 616 711 €	3 354 062 €	4 698 889 €
<b>CAF nette 2027</b>	393 827 €	523 111 €	708 712 €	776 584 €
<b>CAF nette/recettes de gestion 2027</b>	14%	17%	21%	25%
<b>Marges de manœuvre supplémentaires à horizon 2027</b>	0 €	0 €	510 906 €	398 831 €
<b>Encours de dette 2027</b>	3 862 772 €	3 862 772 €	8 332 604 €	7 429 596 €
<b>Capacité de désendettement 2027</b>	5,7	4,8	7,0	6,6
<b>Résultat de clôture 2027</b>	1 053 662 €	2 785 079 €	402 394 €	435 546 €
<b>Fonds de roulement / dépenses de gestion (en mois) 2027</b>	5,3	13,2	2,0	2,0
<b>Emprunt projetés 2024 - 2027</b>	0 €	0 €	4 732 422 €	3 654 050 €

**En synthèse, le scénario PPI permet de répondre aux projets envisagés dans le respect des ratios prudentiels, sous réserve d'atteindre des marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement.**

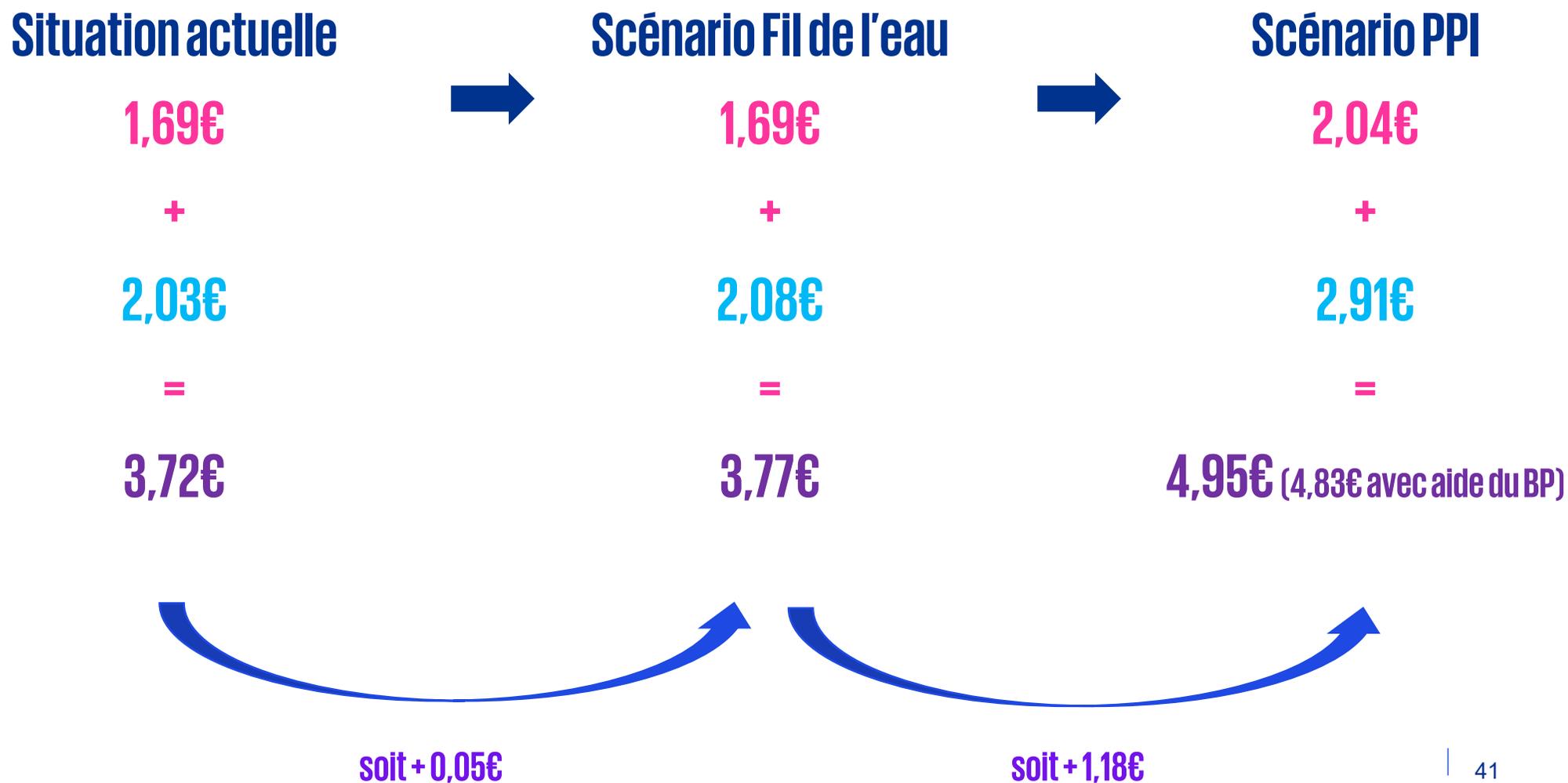
## En comparaison avec le scénario projeté initialement :

1. Une CAF nette en hausse dans le scénario Fil de l'eau qui s'explique par une base de recettes plus importante qu'initialement prévue en 2023. Cette CAF nette en hausse permet mécaniquement d'accroître le fonds de roulement (les dépenses et recettes d'investissement restant inchangées)
2. Un scénario PPI actualisé par ailleurs proche du scénario projeté précédemment du fait d'une CAF nette et de recettes d'investissement en hausse compensant l'augmentation en parallèle des dépenses d'investissement.



# Synthèse

Une hausse des tarifs moyens pondérés significative dans le cadre du financement en l'état de la PPI des budgets Eau et Assainissement



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE

# Budget déchets ménagers et assimilés



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

# Analyse rétrospective actualisée

Pour rappel

## En fonctionnement

- ✓ Une nouvelle hausse des recettes en 2023 liée à l'évolution des bases de TEOM (du fait à la fois d'un effet taux mais également d'un effet base)
- ✓ Globalement, sur la période, les dépenses augmentent de manière importante, notamment celles de personnel et les charges à caractère général (en lien avec la mise en place de la redevance incitative)

## Investissement

- ✓ Une dynamique des dépenses certaine à l'échelle du territoire

## Autres informations

- ✓ Le taux d'autofinancement est correct sur la période : 49% en moyenne entre 2017 et 2023
- ✓ Un résultat de clôture maintenu du fait de dépenses d'investissement en baisse couplé à une hausse des recettes d'investissement en 2023
- ✓ La mobilisation de l'emprunt dans le financement des dépenses d'investissement n'a pas terni la capacité de désendettement pour autant

# Construction du CA structurel

## Méthodologie

**Le CA structurel constitue le référentiel de base de la projection.**

**Il ne se substitue pas au BP 2023. Il vise à simuler la constitution d'un exercice normal et récurrent de fonctionnement de la CC, hors élément ponctuel.**

**Le CA structurel a été bâti poste par poste selon 3 grands principes :**

### **La moyenne 2020- 2023**

L'année 2023 ne représentant pas forcément une année structurelle pour les finances de la CC, il a été considéré qu'une vision moyenne 2020-2023 pourrait être un bon reflet du niveau moyen structurel de certaines charges.

Ainsi, pour construire le CA structurel qui servira de base à la prospective nous sommes repartis pour un certain nombre de comptes de la moyenne.

### **L'année 2023**

Pour d'autres comptes et lorsqu'il semblait y avoir des évolutions pérennes, nous sommes repartis pour le CA structurel d'enveloppes conformes au CA 2023.

### **Au cas par cas**

Enfin, nous avons étudié au cas par cas les quelques comptes dont l'évolution devait être appréhendée de manière plus particulière.

# Construction du CA structurel



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	CA structurel
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>5 769 814</b>	<b>5 705 012</b>	<b>6 335 373</b>	<b>6 492 482</b>	<b>6 956 673</b>	<b>7 804 427</b>	<b>8 391 884</b>	<b>8 163 831</b>
Produits des services (R70)	341 535	333 876	336 691	341 503	562 539	568 856	445 772	445 772
Impôts et taxes (R73)	5 043 874	5 162 287	5 720 191	5 861 401	5 973 506	6 748 023	7 246 851	7 245 086
Dotations et participations (R74)	294 026	167 642	250 619	268 769	403 810	429 720	673 166	429 892
Autres produits (R75)	-	-	1	8 016	3 533	11 962	10 829	8 472
Atténuation de charges (R013)	90 379	41 207	27 871	12 793	13 285	45 866	15 267	34 610
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>4 743 395</b>	<b>5 420 816</b>	<b>5 618 675</b>	<b>6 470 997</b>	<b>6 401 726</b>	<b>6 752 573</b>	<b>7 852 951</b>	<b>7 131 410</b>
Charges à caractère général (D011)	3 195 719	3 762 373	3 918 267	3 917 310	4 519 827	4 638 002	5 421 144	4 700 263
Dépenses de personnel (D012)	1 547 676	1 656 443	1 700 235	1 751 637	1 859 818	2 097 694	2 409 757	2 409 757
Atténuation produits (D014)	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges courantes (D65)	-	2 000	173	802 050	22 081	16 877	22 050	21 390
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 026 419</b>	<b>284 196</b>	<b>716 698</b>	<b>21 485</b>	<b>554 947</b>	<b>1 051 854</b>	<b>538 933</b>	<b>1 032 422</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	18%	5%	11%	0%	8%	13%	6%	13%
<b>Soldes financiers, exceptionnels &amp; provisions</b>	- 47 972	- 59 778	- 20 892	769 653	- 24 650	- 27 998	- 73 283	- 33 065
<b>Solde financier</b>	- 39 073	- 35 821	- 33 075	- 28 029	- 24 374	- 26 172	- 35 390	- 35 390
<b>Solde exceptionnel</b>	11 539	5 348	12 183	3 266	276	26	31 390	4 401
<b>Solde provision</b>	- 20 438	- 29 305	-	800 948	-	1 800	6 503	- 2 076
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>978 447</b>	<b>224 418</b>	<b>695 806</b>	<b>791 138</b>	<b>530 297</b>	<b>1 023 856</b>	<b>465 650</b>	<b>999 356</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	17%	4%	11%	12%	8%	13%	6%	12%
Amortissement du capital de la dette existante	246 190	252 143	267 083	273 333	307 944	320 124	200 613	200 613
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>732 257</b>	<b>27 275</b>	<b>428 723</b>	<b>517 805</b>	<b>222 353</b>	<b>703 732</b>	<b>265 036</b>	<b>798 743</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	13%	0%	7%	8%	3%	9%	3%	10%

# Construction du CA structurel



	2023 projeté	2023	CA structurel initial	CA structurel
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>8 818 211</b>	<b>8 391 884</b>	<b>7 769 982</b>	<b>8 163 831</b>
Produits des services (R70)	574 707	445 772	568 856	445 772
Impôts et taxes (R73)	7 208 167	7 246 851	6 729 654	7 245 086
Dotations et participations (R74)	429 778	673 166	429 720	429 892
Autres produits (R75)	3 958	10 829	3 919	8 472
Atténuation de charges (R013)	38 968	15 267	37 833	34 610
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>7 408 823</b>	<b>7 852 951</b>	<b>6 770 958</b>	<b>7 131 410</b>
Charges à caractère général (D011)	4 867 122	5 421 144	4 660 177	4 700 263
Dépenses de personnel (D012)	2 528 417	2 409 757	2 097 694	2 409 757
Atténuation produits (D014)	-	-	-	-
Autres charges courantes (D65)	13 284	22 050	13 088	21 390
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 409 389</b>	<b>538 933</b>	<b>999 023</b>	<b>1 032 422</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	<i>16%</i>	<i>6%</i>	<i>13%</i>	<i>13%</i>
<b>Soldes financiers, exceptionnels &amp; provisions</b>	- <b>30 463</b>	- <b>73 283</b>	- <b>27 998</b>	- <b>33 065</b>
Solde financier	- 33 966	- 35 390	- 26 172	- 35 390
Solde exceptionnel	5 303	31 390	26	4 401
Solde provision	- 1 800	- 6 503	- 1 800	- 2 076
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>1 378 925</b>	<b>465 650</b>	<b>971 025</b>	<b>999 356</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	<i>16%</i>	<i>6%</i>	<i>12%</i>	<i>12%</i>
Amortissement du capital de la dette existante	200 613	200 613	320 124	200 613
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>1 178 312</b>	<b>265 036</b>	<b>650 901</b>	<b>798 743</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	<i>13%</i>	<i>3%</i>	<i>8%</i>	<i>10%</i>

# Hypothèses prospectives retenues

## Fonctionnement - Recettes

Chapitre	Commentaire
70	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution d'1% pour l'ensemble des comptes</li> <li>Hypothèse d'évolution de 3% jusqu'en 2024 pour les mises à disposition de personnel (puis 2,5% sur le reste de la période)</li> </ul>
73	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien du taux de TEOM et hypothèse d'évolution des bases de 3,8% jusqu'en 2024 puis 2% sur le reste de la période</li> </ul>
75	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution d'1% pour l'ensemble des comptes</li> </ul>
013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 3% jusqu'en 2024 puis 2,5% sur le reste de la période</li> </ul>

## Fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Commentaire
011	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 4% jusqu'en 2024 puis 2% jusqu'en 2027 hors compte électricité pour lequel une hypothèse d'évolution de 10% jusqu'en 2024 est fixée) et compte « matériel roulant » (hypothèse similaire à l'électricité)</li> <li>Pour le 611, reprise des montants transmis par les services (cf. ci-dessous) sur la partie transport et traitement. Pour les autres, hypothèse d'évolution de 6% jusqu'en 2023 puis 3% jusqu'en 2027.</li> </ul>
012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 3% jusqu'en 2024 puis 2,5% chaque année. Les hypothèses de recrutement ont été imputées en prospective.</li> </ul>
65	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution d'1,5%</li> </ul>

	2024	2025	2026	2027
<b>Transport</b>	59 448 €	52 805 €	50 325 €	51 425 €
<b>Traitement</b>	992 940 €	877 700 €	831 600 €	837 900 €
	<b>1 052 388 €</b>	<b>930 505 €</b>	<b>881 925 €</b>	<b>889 325 €</b>

Dépenses	2024	2025	2026	2027
Véhicules	564 261	406 590	406 590	235 000
Matériel SIMPLICITI (lecteurs de puces)	37 026	18 770	18 770	9 385
Informatique	88 028	8 500	8 500	8 500
Outillage	22 500	2 500	2 500	2 500
Matériel atelier	3 000	3 000	3 000	3 000
Composteurs collectifs	9 324	6 000	3 000	3 000
Collecte des biodéchets	10 424	130 000	10 000	10 000
Colonnes et bacs	2 001 438	20 000	20 000	20 000
Aménagement Quai de transfert	25 726	88 000	10 000	10 000
Déchetteries	12 000	12 000	12 000	12 000
Achat terrain pour extension déchet TRT			100 000	
Protection vol	9 810	5 000	5 000	5 000
Plateforme de broyage végétaux Bagnols		42 000	600 000	
<b>Total PPI</b>	<b>3 243 537</b>	<b>742 360</b>	<b>1 199 360</b>	<b>318 385</b>
<b>Pour rappel – PPI initial</b>	<b>1 753 000</b>	<b>1 866 000</b>	<b>838 397</b>	<b>838 397</b>

Recettes	2024	2025	2026	2027
Véhicules	15 164			
Matériel SIMPLICITI (lecteurs de puces)	78 605			
Informatique				
Outillage				
Matériel atelier				
Composteurs collectifs	35 920			
Collecte des biodéchets				
Colonnes et bacs	704 389			
Aménagement Quai de transfert				
Déchetteries				
Achat terrain pour extension déchet TRT				
Protection vol				
Travaux pour les semi-enterrés	100 000			
Création d'une recyclerie				
Plateforme de broyage végétaux Bagnols			200 000	
<b>Total PPI</b>	<b>934 078</b>	<b>-</b>	<b>200 000</b>	<b>-</b>
<b>Total PPI dont FCTVA</b>	<b>1 460 843</b>	<b>121 367</b>	<b>281 505</b>	<b>51 818</b>
<b>Pour rappel - PPI initial</b>	<b>421 318</b>	<b>732 182</b>	<b>281 413</b>	<b>281 413</b>

# Présentation des scénarios

## Scénario 1 – Fil de l'eau

Ce scénario théorique établit une projection des SIG de la CC en reprenant une enveloppe d'investissement moyen sur la période.

A partir de 2024, le scénario au fil de l'eau prend en compte l'effort moyen d'investissement courant réalisé par la CC entre 2017 et 2023 (831k€/an).

En recettes, une moyenne est également prise en compte (304k€)

Les emprunts sont simulés avec un taux d'intérêt de 4% pendant 20 ans.

Les projets d'investissement mentionnés par la CC ne sont pas pris en compte à ce stade, seule une moyenne est imputée.

## Scénario 2 – Projection PPI

Ce deuxième scénario consiste à mettre en parallèle la projection des marges de manœuvre de la CC avec ses projets envisagés en investissement.

Ainsi, de 2024 à 2027, les dépenses et recettes d'investissement renvoient à la somme des opérations projetées par la CC. (soit 6 334k€ en dépense et 2 642k€ en recette au total sur 2024-2027)

Les montants ont été répartis sur les années en fonction du phasage envisagé par la CC.

Les emprunts sont projetés selon les besoins de financement de la section d'investissement. Ils sont simulés avec un taux d'intérêt de 3,5% pendant 10 ans.

# Scénario 1 – Fil de l’eau

Une hausse de la TEOM couplée à une baisse des dépenses en lien avec le transport et le traitement favorable à un rétablissement des SIG

**Des épargnes en hausse sur la période en lien avec une hausse des recettes supérieure à celle des dépenses sur la période (respectivement +6% et +5%).**

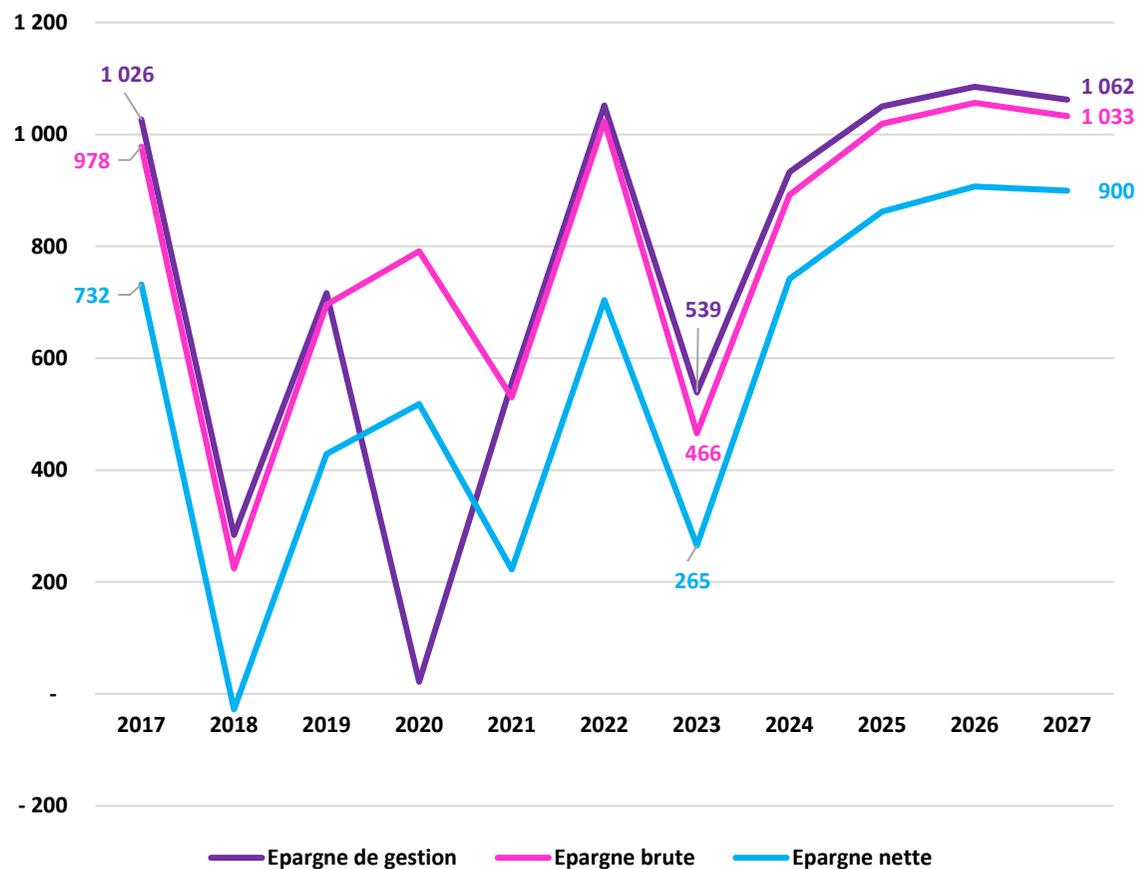
**La hausse des recettes s’explique notamment par une augmentation du produit de TEOM (dynamisme des bases).**

**Concernant les dépenses, la hausse est notamment portée par les dépenses de personnel, celle du 011 étant limitée par une diminution importante du coût du transport et du traitement.**

**En parallèle, un résultat de clôture qui augmente sur la période projetée. A ce titre, le niveau 2027 du fonds de roulement est supérieur à celui de 2022.**

**NB : les effets du passage à la REOMI en termes de fonctionnement ne sont pas pris en compte (hypothèse d’un équilibre de financement équivalent)**

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

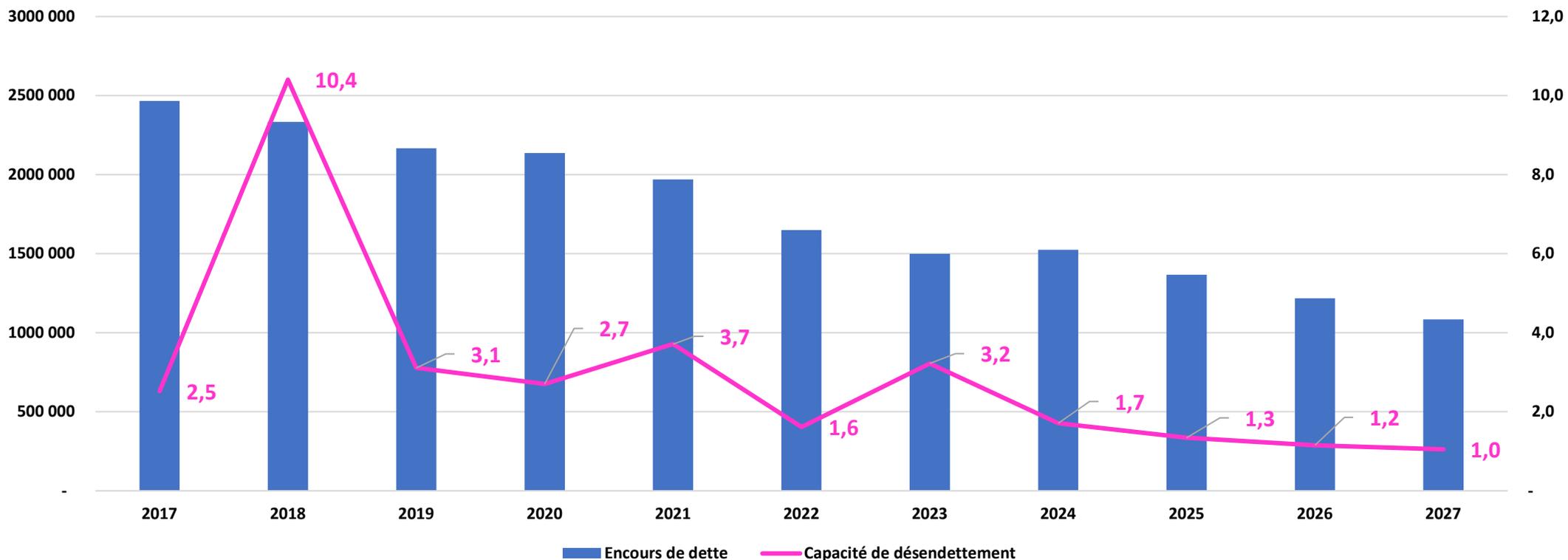


	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture	1 433 890	393 576	757 309	1 218 720	1 229 570	1 287 223	911 522	1 259 273	1 552 646	1 890 827	2 221 450

# Scénario 1 – Fil de l'eau

Une capacité de désendettement correcte en fin de période

### Encours de dette et capacité de désendettement



**Le faible niveau d'emprunts sur la période (175k€ uniquement en 2024) permet à la CCPF de maintenir un niveau de désendettement correct (capacité de désendettement constamment en-dessous de 3 années sur la période soit un niveau largement en-deca du seuil de prudence fixé à 7 années).**

Année	2024	2025	2026	2027
Emprunt	175 133	-	-	-

# Scénario 1 – Fil de l’eau

## Ratios cibles et hypothèses d’ajustement

Afin d’approcher les conditions de soutenabilité de ce scénario, nous introduisons dans la simulation des ratios cibles à atteindre. Ces ratios se résument de la façon suivante :

- Une épargne nette à minimum 7% des recettes de gestion,
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 années
- Un fonds de roulement supérieur ou égal à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement, permettant ainsi à la CC de conserver des marges de manœuvre en trésorerie

Ratios cibles	2024	2025	2026	2027
Caf nette	741 567	862 321	907 130	899 572
CAF NETTE/RECETTES DE GESTION	8,8%	10,0%	10,4%	10,1%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	1,7	1,3	1,2	1,0
Fonds de roulement	1 259 273	1 552 646	1 890 827	2 221 450
FONDS DE ROULEMENT/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en mois)	2,00	2,46	2,94	3,38

Dans le présent cas, les conditions fixées sont atteintes sous réserve d’un emprunt de 175k€ en 2024.

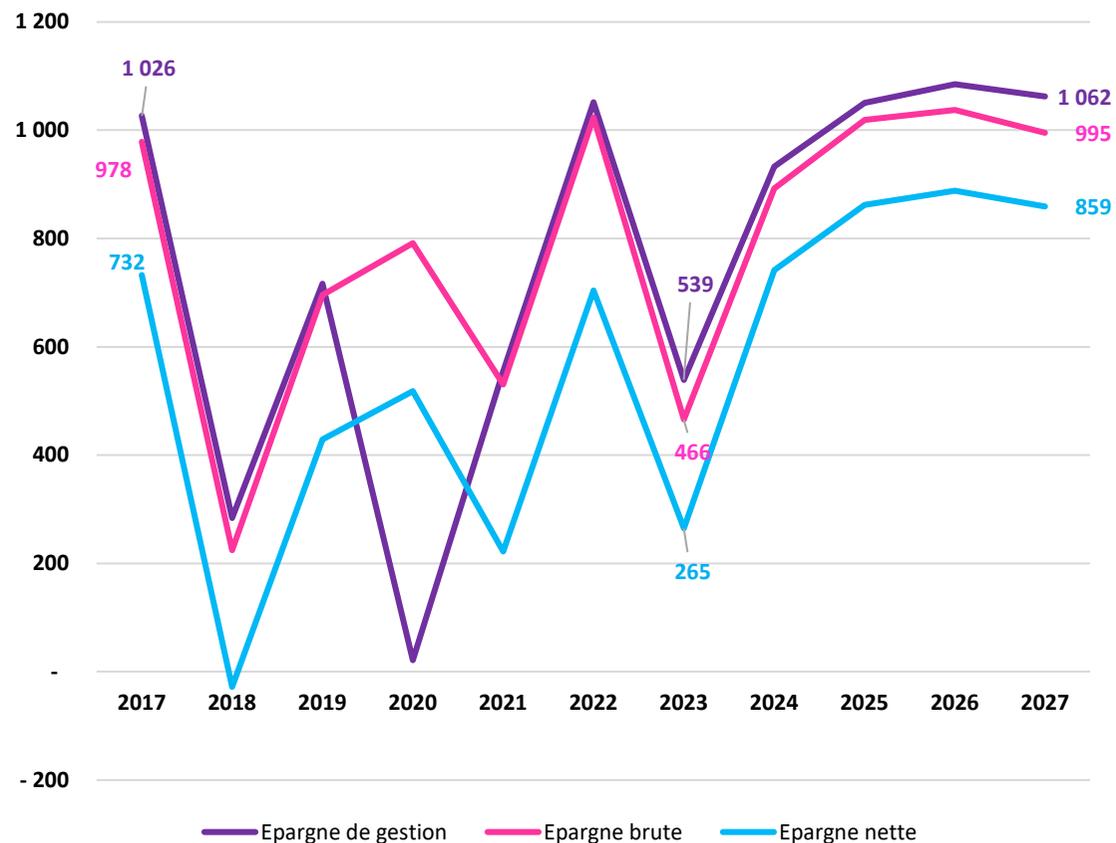
# Scénario 2 – PPI

Une situation stable sans besoin de recours à des marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement

Des épargnes stabilisées sur la période projetée, en l'absence de marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement.

En parallèle, des réserves qui augmentent en lien avec la mobilisation d'un emprunt en 2024 (1 493k€). En 2027, le niveau est supérieur à celui de 2023.

Evolution des soldes intermédiaire de gestion

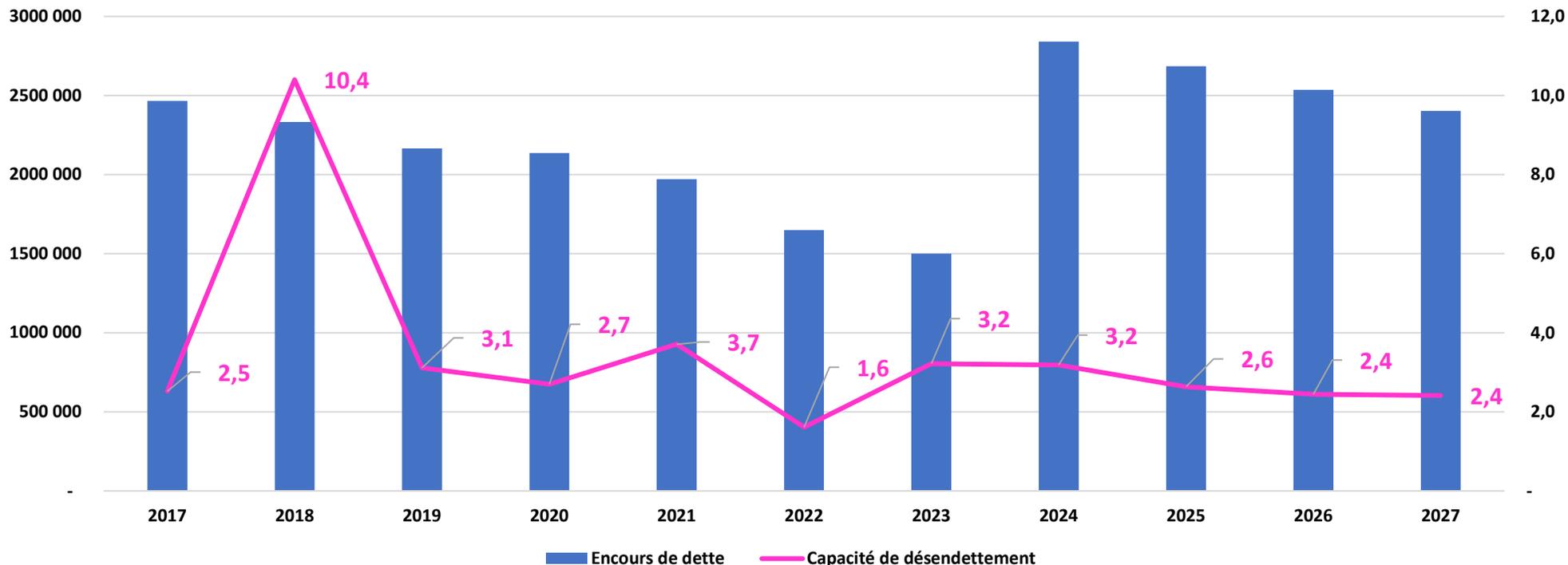


	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture	1 433 890	393 576	757 309	1 218 720	1 229 570	1 287 223	911 522	1 259 273	1 500 601	1 470 822	2 063 429

# Scénario 2 - PPI

## Une capacité de désendettement préservée

Encours de dette et capacité de désendettement



1 493k€ d'emprunts sont projetés sur la période afin de maintenir des réserves conformes à l'objectif cible.

La capacité de désendettement reste par ailleurs en-dessous du seuil de prudence fixé à 7 années sur la période projetée.

Tableau de financement	2024	2025	2026	2027
Emprunt	1 492 993	-	-	-

# Scénario 2 - PPI

## Ratios cibles et hypothèses d'ajustement

Afin d'approcher les conditions de soutenabilité de ce dernier scénario, nous introduisons dans la simulation des ratios cibles à atteindre. Ces ratios se résument de la façon suivante :

- Une épargne nette à minimum 7% des recettes de gestion,
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 années
- Un fonds de roulement supérieur ou égal à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement, permettant ainsi à la CC de conserver des marges de manœuvre en trésorerie

Ratios cibles	2024	2025	2026	2027
Caf nette	741 567	862 321	888 077	859 174
CAF NETTE/RECETTES DE GESTION	8,8%	10,0%	10,1%	9,6%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	3,2	2,6	2,4	2,4
Fonds de roulement	1 259 273	1 500 601	1 470 822	2 063 429
FONDS DE ROULEMENT/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en mois)	2,00	2,37	2,28	3,12

Dans le présent cas, les conditions fixées sont atteintes sur la période sous réserve d'un emprunt de 1 493k€ en 2024.

# Synthèse

## Principaux éléments de prospective

### BUDGET DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

	Fil de l'eau initial	Fil de l'eau actualisé	PPI initial	PPI actualisé
Dépenses d'investissement	3 353 586 €	3 321 826 €	5 295 793 €	6 334 079 €
Recette d'investissement	1 125 650 €	1 046 031 €	1 716 325 €	2 641 854 €
<b>CAF nette 2027</b>	645 999 €	899 572 €	661 427 €	859 174 €
<b>CAF nette/recettes de gestion 2027</b>	7%	10%	7%	10%
<b>Marges de manœuvre supplémentaires à horizon 2027</b>	130 378 €	0 €	366 205 €	0 €
<b>Encours de dette 2027</b>	859 086 €	1 084 250 €	2 334 969 €	2 402 110 €
<b>Capacité de désendettement 2027</b>	1,0	1,0	3,0	2,4
<b>Résultat de clôture 2027</b>	1 626 690 €	2 221 450 €	1 533 447 €	2 063 429 €
<b>Fonds de roulement / dépenses de gestion (en mois) 2027</b>	2,0	3,4	2,0	3,1
<b>Emprunt projetés 2024 - 2027</b>	0 €	175 133 €	1 339 248 €	1 492 993 €

En synthèse, la dynamique des recettes de TEOM couplée à la baisse des prévisions du 611 (contrats de prestation de services), l'évolution fil de l'eau laisse apparaître des SIG dont la tendance est à la hausse.

Il conviendra néanmoins de tenir compte de l'effet sur l'équilibre d'exploitation de la mise en place de la REOMi, dans la mesure où celle-ci est comptabilisée comme neutre dans la trajectoire à ce stade.

En y ajoutant les projets projetés en investissement, le scénario PPI montre une certaine stagnation de la situation.

#### En comparaison avec les projections de l'année dernière :

- ✓ Une CAF nette nettement plus élevée au fil de l'eau, liée à des recettes de TEOM dynamiques couplées à une baisse des prévisions des dépenses en 611.
- ✓ Cette hausse de la CAF nette impacte positivement le résultat de clôture dans le scénario actualisé.
- ✓ En PPI, une CAF nette en hausse permettant à la CC de ne pas mobiliser de marges de manœuvre supplémentaires contrairement au scénario initial. Cette hausse, couplée à un emprunt projeté en 2024, permet de maintenir le fonds de roulement à un niveau soutenable.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_11-DE

# Budget Général



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

# Analyse rétrospective actualisée

## Pour rappel

### En fonctionnement

- ✓ Globalement, sur la période, les recettes augmentent notamment du fait des recettes fiscales et des dotations
- ✓ En termes de dépense, la hausse s'explique particulièrement par des dépenses de personnel en augmentation
- ✓ Point d'attention : la hausse exceptionnelle du 011 en 2022 est confirmée en 2023. Elle s'explique notamment par l'augmentation de plusieurs postes tels que : la voirie (43,5k€ qui ont vocation à être pérennisés – entretien des zones d'activité), maintenance (47,3k€ qui vont être pérennisés aussi) les contrats de prestation de services (+31k€) , l'énergie (+24k€), etc.
- ✓ Point d'attention 2 : après une relative stabilité sur la période, le chapitre 65 connaît un bond en 2022 qui se consolide en 2023

→ **Entre 2017 et 2023, une hausse des SIG liée à une hausse des recettes plus dynamique que celle des dépenses.**

### En investissement

- ✓ Une dynamique importante à l'échelle du territoire investissement

### Autres informations

- ✓ Un résultat de clôture 2023 exceptionnel du fait de recettes d'investissement particulièrement importantes
- ✓ Malgré plusieurs emprunts successifs, la Communauté de communes a su maintenir une capacité de désendettement largement en-deçà du seuil d'alerte fixé à 12 années (1,5 années en 2023)

# Construction du CA structurel

## Méthodologie

**Le CA structurel constitue le référentiel de base de la projection.**

**Il ne se substitue pas au BP 2023. Il vise à simuler la constitution d'un exercice normal et récurrent de fonctionnement de la CC, hors élément ponctuel.**

**Le CA structurel a été bâti poste par poste selon 3 grands principes :**

### **La moyenne 2020- 2023**

L'année 2023 ne représentant pas forcément une année structurelle pour les finances de la CC, il a été considéré qu'une vision moyenne 2020-2023 pourrait être un bon reflet du niveau moyen structurel de certaines charges.

Ainsi, pour construire le CA structurel qui servira de base à la prospective nous sommes repartis pour un certain nombre de comptes de la moyenne.

### **L'année 2023**

Pour d'autres comptes et lorsqu'il semblait y avoir des évolutions pérennes, nous sommes repartis pour le CA structurel d'enveloppes conformes au CA 2023.

### **Au cas par cas**

Enfin, nous avons étudié au cas par cas les quelques comptes dont l'évolution devait être appréhendée de manière plus particulière.

# Construction du CA structurel



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	CA structurel
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>8 996 096</b>	<b>9 124 911</b>	<b>9 206 931</b>	<b>10 511 987</b>	<b>10 331 383</b>	<b>11 193 914</b>	<b>11 503 926</b>	<b>11 535 635</b>
Produits des services (R70)	823 964	825 043	618 979	748 168	885 802	1 072 868	1 124 479	1 127 948
Impôts et taxes (R73)	7 226 610	7 404 214	7 589 246	7 739 960	8 130 898	8 906 491	9 144 436	9 180 687
Dotations et participations (R74)	928 189	889 925	981 229	1 197 803	1 230 697	1 088 214	1 166 368	1 166 368
Autres produits (R75)	4 710	4 928	6 414	825 223	41 612	40 794	38 903	34 905
Atténuation de charges (R013)	12 623	801	11 063	833	42 374	85 547	29 740	25 726
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>7 773 434</b>	<b>7 840 546</b>	<b>8 475 254</b>	<b>8 242 491</b>	<b>8 403 900</b>	<b>9 359 088</b>	<b>9 872 260</b>	<b>9 640 935</b>
Charges à caractère général (D011)	757 478	685 551	867 795	752 903	681 679	921 223	989 324	994 713
Dépenses de personnel (D012)	1 179 119	1 306 927	1 498 203	1 565 275	1 777 356	2 005 778	2 127 514	2 127 514
Atténuation produits (D014)	3 498 794	3 483 956	3 631 023	3 609 283	3 720 221	3 727 392	3 964 024	3 743 430
Autres charges courantes (D65)	2 338 043	2 364 112	2 478 233	2 315 030	2 224 644	2 704 695	2 791 398	2 775 278
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 222 662</b>	<b>1 284 365</b>	<b>731 677</b>	<b>2 269 496</b>	<b>1 927 483</b>	<b>1 834 825</b>	<b>1 631 667</b>	<b>1 894 700</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	14%	14%	8%	22%	19%	16%	14%	16%
<b>Soldes financiers, exceptionnels &amp; provisions</b>	<b>- 63 654 -</b>	<b>16 927 -</b>	<b>22 790 -</b>	<b>830 951 -</b>	<b>31 641 -</b>	<b>28 457 -</b>	<b>25 422</b>	<b>- 25 422</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>1 159 008</b>	<b>1 267 438</b>	<b>708 887</b>	<b>1 438 545</b>	<b>1 895 842</b>	<b>1 806 368</b>	<b>1 606 245</b>	<b>1 869 278</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	13%	14%	8%	14%	18%	16%	14%	16%
Amortissement du capital de la dette existante	396 772	388 082	411 860	468 996	511 802	362 221	312 950	312 950
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>762 236</b>	<b>879 356</b>	<b>297 027</b>	<b>969 549</b>	<b>1 384 040</b>	<b>1 444 147</b>	<b>1 293 294</b>	<b>1 556 327</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	8%	10%	3%	9%	13%	13%	11%	13%

# Construction du CA structurel



	2023 projeté	2023	CA structurel initial	CA structurel
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>11 449 261</b>	<b>11 503 926</b>	<b>11 002 180</b>	<b>11 535 635</b>
Produits des services (R70)	1 101 567	1 124 479	1 063 097	1 127 948
Impôts et taxes (R73)	9 151 256	9 144 436	8 793 602	9 180 687
Dotations et participations (R74)	1 138 038	1 166 368	1 088 214	1 166 368
Autres produits (R75)	29 604	38 903	29 311	34 905
Atténuation de charges (R013)	28 796	29 740	27 957	25 726
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>10 067 799</b>	<b>9 872 260</b>	<b>9 346 035</b>	<b>9 640 935</b>
Charges à caractère général (D011)	1 172 018	989 324	887 250	994 713
Dépenses de personnel (D012)	2 268 346	2 127 514	2 005 778	2 127 514
Atténuation produits (D014)	3 870 312	3 964 024	3 748 312	3 743 430
Autres charges courantes (D65)	2 757 122	2 791 398	2 704 695	2 775 278
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 381 463</b>	<b>1 631 667</b>	<b>1 656 145</b>	<b>1 894 700</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	12%	14%	15%	16%
<b>Soldes financiers, exceptionnels &amp; provisions</b>	<b>- 20 895</b>	<b>- 25 422</b>	<b>- 28 457</b>	<b>- 25 422</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>1 360 567</b>	<b>1 606 245</b>	<b>1 627 688</b>	<b>1 869 278</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	12%	14%	15%	16%
Amortissement du capital de la dette existante	312 950	312 950	362 221	312 950
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>1 047 617</b>	<b>1 293 294</b>	<b>1 265 467</b>	<b>1 556 327</b>
<i>En % des recettes de gestion</i>	9%	11%	12%	13%

# Hypothèses prospectives retenues

## Fonctionnement - Recettes

Chapitre	Commentaire
70	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution d'1% pour l'ensemble des comptes</li> <li>Hypothèse d'évolution de 3% jusqu'en 2024 pour les mises à disposition de personnel (puis 2,5% sur le reste de la période)</li> </ul>
73	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des taux. Hypothèse d'évolution des bases de 3,9% jusqu'en 2024 puis 2% jusqu'en 2027. Stabilité de la TASCOM et des IFER. Suppression de la CVAE compensée dès 2023 par de la TVA</li> <li>Montant de taxe de séjour fixé à 650k€ et fixe sur la période</li> <li>Stabilité des AC</li> </ul>
74	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution des compensations de 2%</li> <li>Baisse de la dotation de péréquation de 2%</li> </ul>
75	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution d'1% pour l'ensemble des comptes</li> </ul>
013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 3% jusqu'en 2024 puis 2,5% sur le reste de la période</li> </ul>

## Fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Commentaire
011	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 4% jusqu'en 2024 puis 2% jusqu'en 2027 hors compte électricité pour lequel une hypothèse d'évolution de 10% jusqu'en 2024 est fixée)</li> </ul>
012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution de 3% jusqu'en 2024 puis 2,5% chaque année. Les hypothèses de recrutement ont été imputées en prospective.</li> </ul>
014	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stabilité des montants</li> </ul>
65	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse d'évolution d'1,5% sur l'ensemble des comptes hors contingent incendie (+2%).</li> <li>Subvention au budget assainissement de 200k€ fixe sur la période</li> </ul>

## Investissement – Dépenses

Dépenses	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Var Très Haut Débit	32 652	32 652	32 652	32 652	130 607
Maison de Pays / France Services	741 000	60 000	10 000	10 000	821 000
Domaine de Tassy	297 000	187 000	47 000	77 000	608 000
Agriculture	150 000	150 000	150 000	150 000	600 000
PIDAF	235 000	160 000	420 000	420 000	1 235 000
Gymnase de Fayence	63 200	150 000	174 000	174 000	561 200
Gymnase de Montauroux	18 200	30 000	30 000	30 000	108 200
Stade de Tourrettes	518 000	30 000	30 000	30 000	608 000
Stade de Fayence	127 200	90 000	114 000	30 000	361 200
Maison du Lac	31 400	10 000	10 000	10 000	61 400
Tourisme / Lac de Saint Cassien	150 000	50 000	470 000	50 000	720 000
SCOT / PCAET	37 000	36 000	-	-	73 000
Divers	342 000	10 000	10 000	10 000	372 000
Mobilité	161 500	761 000	1 155 000	471 000	2 548 500
MIPEF	1 386 000	804 752	10 000	10 000	2 210 752
Gîtes de Mons	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Base d'aviron	60 000	40 000	40 000	40 000	180 000
Développement économique	210 000	258 000	1 380 000	1 380 000	3 228 000
Pôles intermodaux	220 000	5 000	5 000	5 000	235 000
Gens du Voyage	214 664	50 000			264 664
GEMAPI	150 000	150 000	150 000	150 000	600 000
Médiathèques	43 850	3 000	3 000	3 000	52 850
Santé	24 074		32 400	1 155 600	1 212 074
<b>TOTAL PPI</b>	<b>5 214 740</b>	<b>3 069 404</b>	<b>4 275 052</b>	<b>4 240 252</b>	<b>16 799 447</b>
<b>Pour rappel – PPI initial</b>	<b>4 210 569</b>	<b>3 013 975</b>	<b>2 284 574</b>	<b>2 284 574</b>	<b>11 793 692</b>

## Investissement – Recettes

Recettes	2024	2025	2026	2027	TOTAL
<b>Var Très Haut Débit</b>					-
<b>Maison de Pays / France Services</b>	154 706				<b>154 706</b>
<b>Domaine de Tassy</b>	29 400				<b>29 400</b>
<b>Agriculture</b>					-
<b>PIDAF</b>	348 825	29 760	245 000	245 000	<b>868 585</b>
<b>Gymnase de Fayence</b>	6 000	50 000			<b>56 000</b>
<b>Gymnase de Montauroux</b>					-
<b>Stade de Tourrettes</b>	75 052				<b>75 052</b>
<b>Stade de Fayence</b>	15 000		35 000		<b>50 000</b>
<b>Maison du Lac</b>					-
<b>Tourisme / Lac de Saint Cassien</b>	14 025	14 025	84 025		<b>112 075</b>
<b>SCOT / PCAET</b>					-
<b>Divers</b>					-
<b>Mobilité</b>		168 000	279 000	108 000	<b>555 000</b>
<b>MIPEF</b>	460 000	306 000			<b>766 000</b>
<b>Gîtes de Mons</b>					-
<b>Base d'aviron</b>	113 390				<b>113 390</b>
<b>Développement économique</b>			550 000	550 000	<b>1 100 000</b>
<b>Pôles intermodaux</b>	145 623				<b>145 623</b>
<b>Gens du Voyage</b>					-
<b>GEMAPI</b>					-
<b>Médiathèques</b>					-
<b>Santé</b>				300 000	<b>300 000</b>
<b>TOTAL PPI</b>	<b>1 362 021</b>	<b>567 785</b>	<b>1 193 025</b>	<b>1 203 000</b>	<b>4 325 831</b>
<b>TOTAL PPI (recettes + FCTVA)</b>	<b>2 187 540</b>	<b>955 207</b>	<b>1 786 423</b>	<b>1 844 003</b>	<b>6 773 173</b>
<b>Pour rappel – PPI initial</b>	<b>1 516 290</b>	<b>1 376 402</b>	<b>885 119</b>	<b>885 119</b>	<b>4 662 930</b>

# Présentation des scénarios

## Scénario 1 – Fil de l'eau

Ce scénario théorique établit une projection des SIG de la CC en reprenant une enveloppe d'investissement moyen sur la période.

A partir de 2024, le scénario au fil de l'eau prend en compte l'effort moyen d'investissement courant réalisé par la CC entre 2017 et 2023 (2 318k€/an).

En recettes, une moyenne est également prise en compte (1 244k€)

Les emprunts sont simulés avec un taux d'intérêt de 4% pendant 20 ans.

Les projets d'investissement mentionnés par la CC ne sont pas pris en compte à ce stade, seule une moyenne est imputée.

## Scénario 2 – Projection PPI

Ce deuxième scénario consiste à mettre en parallèle la projection des marges de manœuvre de la CC avec ses projets envisagés en investissement.

Ainsi, de 2024 à 2027, les dépenses et recettes d'investissement renvoient à la somme des opérations projetées par la CC (soit 16 800k€ en dépense et 6 773k€ en recette au total sur 2024-2027)

Les montants ont été répartis sur les années en fonction du phasage envisagé par la CC.

Les emprunts sont projetés selon les besoins de financement de la section d'investissement. Ils sont simulés avec un taux d'intérêt de 4% pendant 20 ans.

# Présentation des scénarios

## Scénario 3 – Projection PPI intégrant l'aide versée au Budget Eau

Ce scénario consiste à mettre en parallèle la projection des marges de manœuvre de la CC avec ses projets envisagés en investissement.

Ainsi, de 2024 à 2027, les dépenses et recettes d'investissement renvoient à la somme des opérations projetées par la CC (soit 19 800k€ en dépense et 6 773k€ en recette au total sur 2024-2027)

Les montants ont été répartis sur les années en fonction du phasage envisagé par la CC.

Les emprunts sont projetés selon les besoins de financement de la section d'investissement . Ils sont simulés avec un taux d'intérêt de 4% pendant 20 ans.

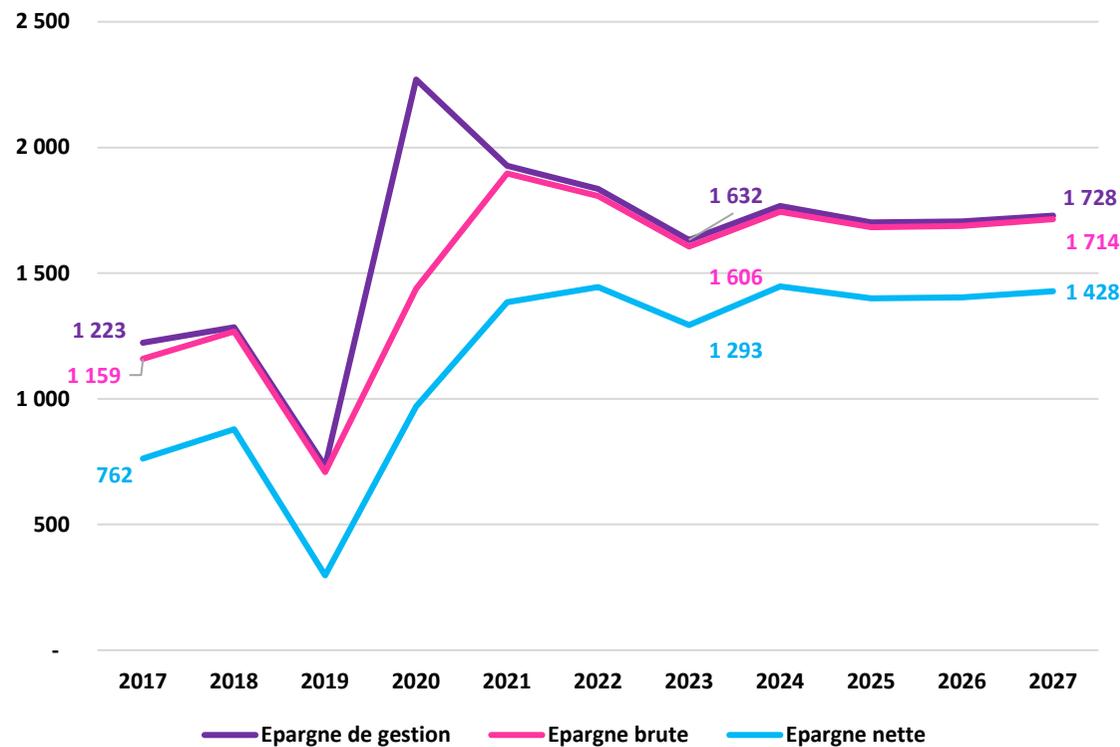
# Scénario 1 – Fil de l’eau

Une situation financière structurellement correcte

Des épargnes qui stagnent sur la période en lien avec des recettes qui évoluent globalement de la même manière que les dépenses (respectivement +4% et +5%).

En parallèle, des réserves qui augmentent du fait de faibles investissements pris en hypothèse au fil de l’eau.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

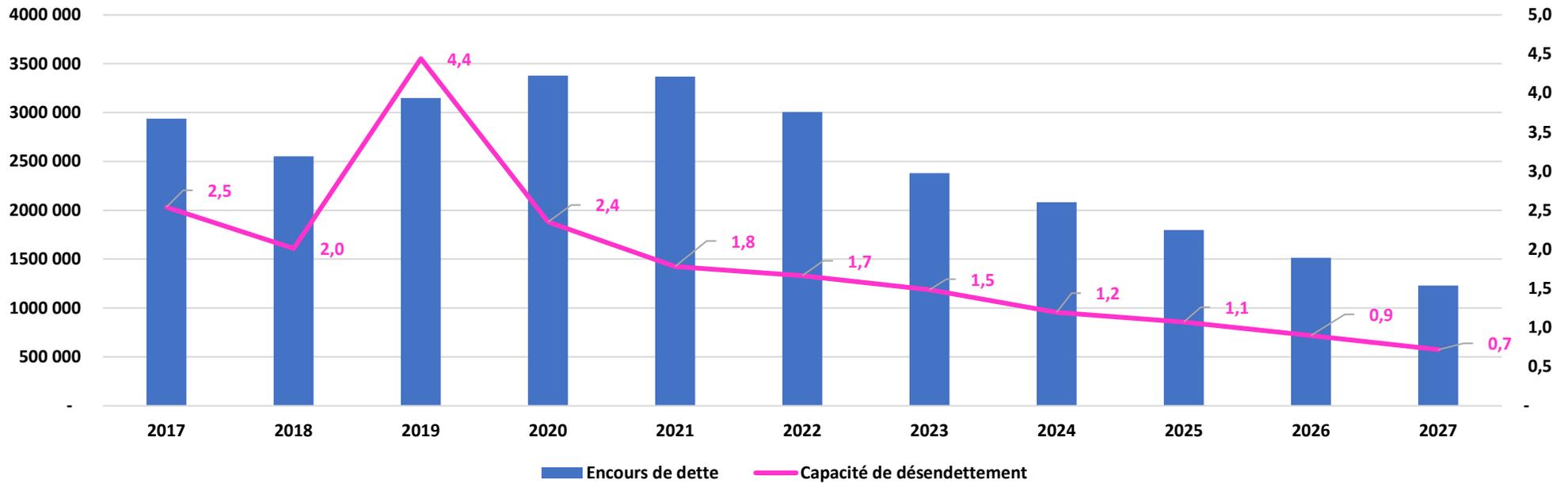


	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture	2 059 723	3 488 872	3 541 853	1 779 611	1 974 219	2 863 514	3 125 160	3 224 907	3 277 465	3 334 263	3 415 222

# Scénario 1 – Fil de l’eau

Une capacité de désendettement correcte en fin de période

Encours de dette et capacité de désendettement



**Les réserves de la CCPF lui permettent de limiter son recours à l’emprunt sur la période projetée (absence de nouveaux emprunts)**

La capacité de désendettement est constamment en-dessous de deux années entre 2023 et 2027, soit un niveau largement en-deçà du seuil de prudence de 7 années.

# Scénario 1 – Fil de l’eau

## Ratios cibles et hypothèses d’ajustement

Afin d’approcher les conditions de soutenabilité de ce scénario, nous introduisons dans la simulation des ratios cibles à atteindre. Ces ratios se résument de la façon suivante :

- Une épargne nette à minimum 7% des recettes de gestion,
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 années
- Un fonds de roulement supérieur ou égal à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement (niveau plancher observé en rétrospective), permettant ainsi à la CC de conserver des marges de manœuvre en trésorerie

Ratios cibles	2024	2025	2026	2027
Caf nette	1 446 659	1 399 469	1 403 710	1 427 871
CAF NETTE/RECETTES DE GESTION	12,2%	11,6%	11,5%	11,6%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	1,2	1,1	0,9	0,7
Fonds de roulement	3 224 907	3 277 465	3 334 263	3 415 222
FONDS DE ROULEMENT/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en mois)	3,82	3,80	3,81	3,85

En synthèse, à horizon 2027, la trajectoire définie ne nécessite pas un niveau de marges de manœuvre supplémentaires pour atteindre les ratios fixés.

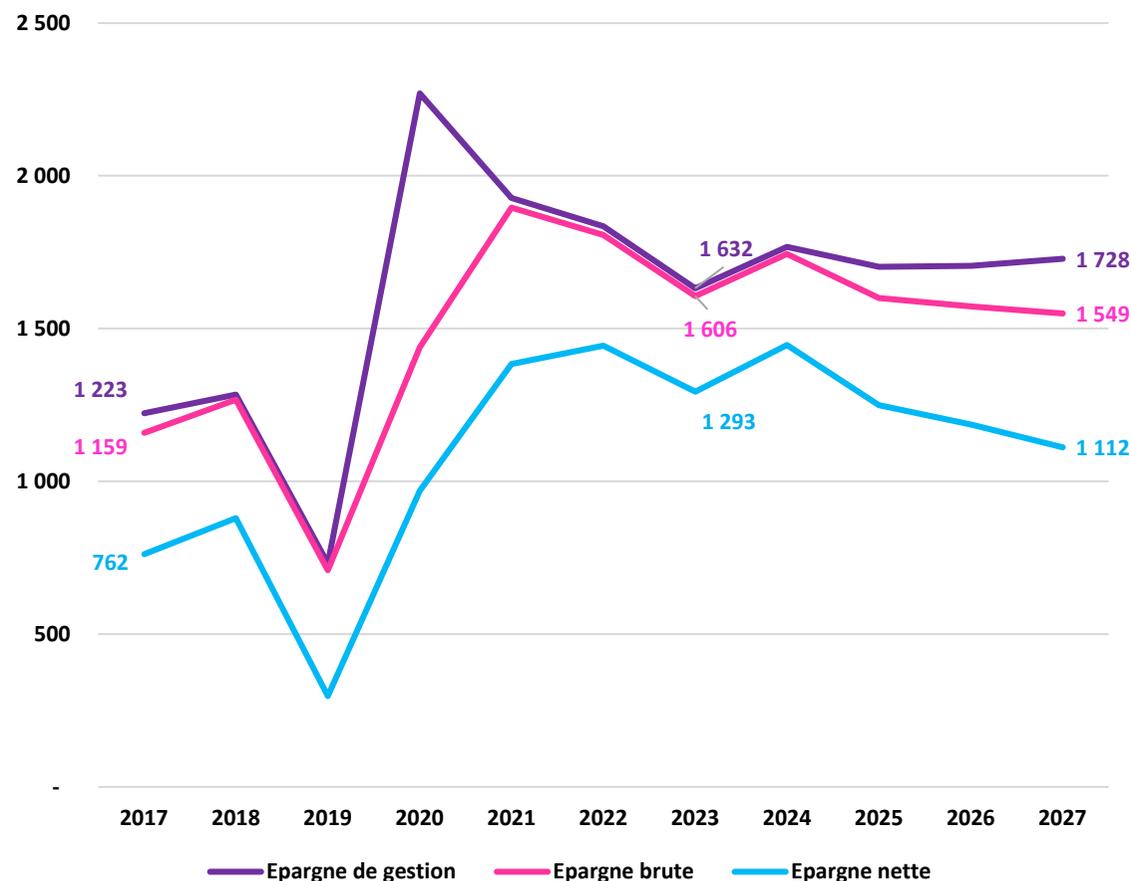
# Scénario 2 – PPI

## Des ratios cibles atteints au moyen de marges de manœuvre supplémentaires en emprunt

Une épargne de gestion dynamique, dans la lignée du scénario Fil de l'eau. Toutefois, l'emprunt générant de l'annuité, la CAF nette s'en voit amoindrie.

En parallèle, des réserves qui se maintiennent permettant à la CC de disposer d'une certaine autonomie dans le financement de ses dépenses d'investissement (recours à l'emprunt limité). En 2027, le niveau est toutefois inférieur à celui de 2022.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

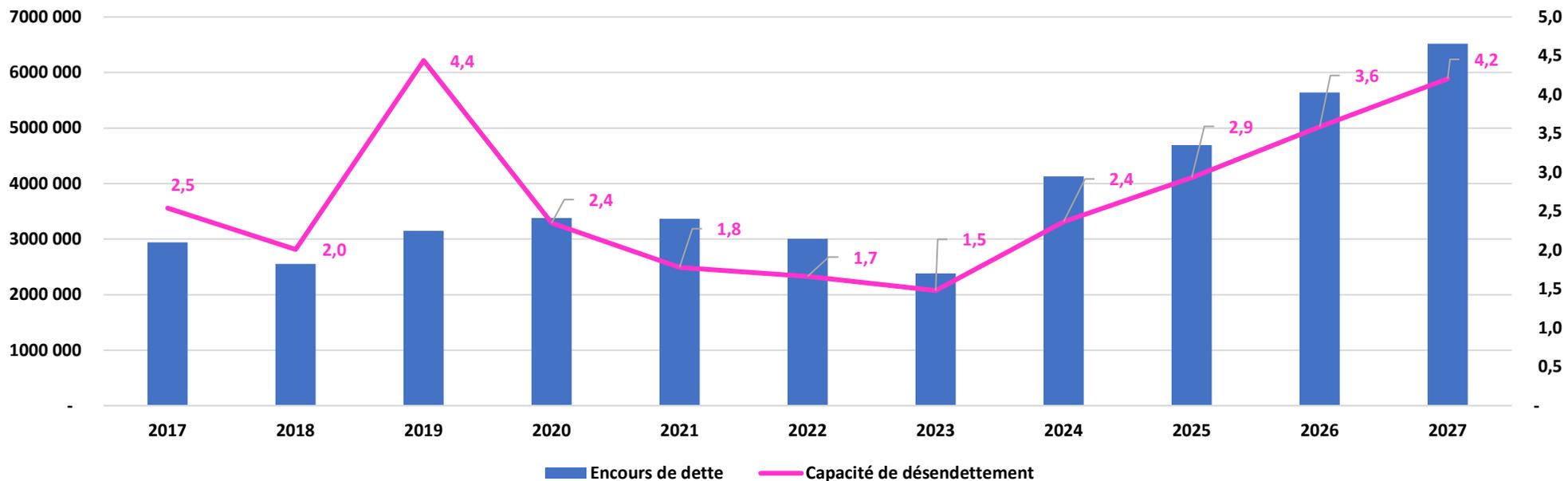


	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture	2 059 723	3 488 872	3 541 853	1 779 611	1 974 219	2 863 514	3 125 160	1 688 487	1 738 321	1 769 240	1 799 883

# Scénario 2 – PPI

Une capacité de désendettement préservée grâce au recours à l'emprunt

Encours de dette et capacité de désendettement



Les emprunts suivants sont projetés :

Tableau de financement	2024	2025	2026	2027
Emprunt	2 047 547	915 224	1 333 844	1 315 174

En somme, 5 612k€ d'emprunts sont projetés sur la période. La capacité de désendettement reste par ailleurs en-deçà du seuil de prudence fixé à 7 années sur la période projetée.

# Scénario 2 – PPI

## Ratios cibles et hypothèses d'ajustement

Afin d'approcher les conditions de soutenabilité de ce dernier scénario, nous introduisons dans la simulation des ratios cibles à atteindre. Ces ratios se résument de la façon suivante :

- Une épargne nette à minimum 7% des recettes de gestion,
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 années
- Un fonds de roulement supérieur ou égal à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement (niveau plancher observé en rétrospective), permettant ainsi à la CC de conserver des marges de manœuvre en trésorerie

Ratios cibles	2024	2025	2026	2027
Caf nette	1 446 659	1 248 807	1 185 704	1 111 718
CAF NETTE/RECETTES DE GESTION	12,2%	10,4%	9,7%	9,0%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,4	2,9	3,6	4,2
Fonds de roulement	1 688 487	1 738 321	1 769 240	1 799 883
FONDS DE ROULEMENT/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en mois)	2,0	2,0	2,0	2,0

Dans le présent cas, les conditions fixées sont atteintes sur la période sous réserve de l'ajustement en emprunt (5 612k€ sur la période)

# Scénario 3 – PPI avec participation au budget de l'eau

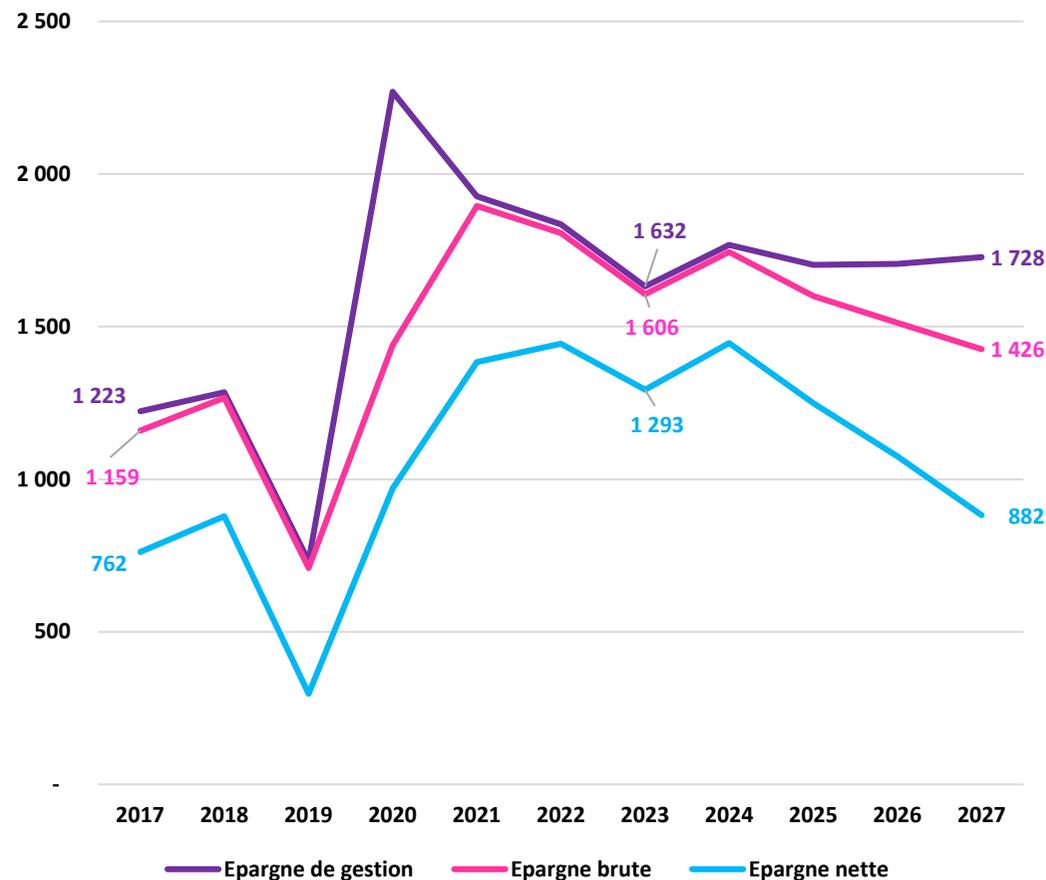
Des ratios cibles atteints au moyen de marges de manœuvre supplémentaires en emprunt

Dans ce scénario, à la PPI s'ajoute une aide de 3M€ pour le budget de l'eau, répartie entre 2025 et 2026.

Les impacts sur le scénario PPI sont les suivants :

- Une CAF nette moins élevées en fin de période : 882k€ contre 1 112k€ dans le scénario 2
- Un fonds de roulement supérieur en fin de période: 1 820k€ en 2027 contre 1 799k€ dans le scénario 2
- Un écart dans l'emprunt nécessaire sur la période projetée : 8 972k€ contre 5 618k€ dans le scénario 2

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

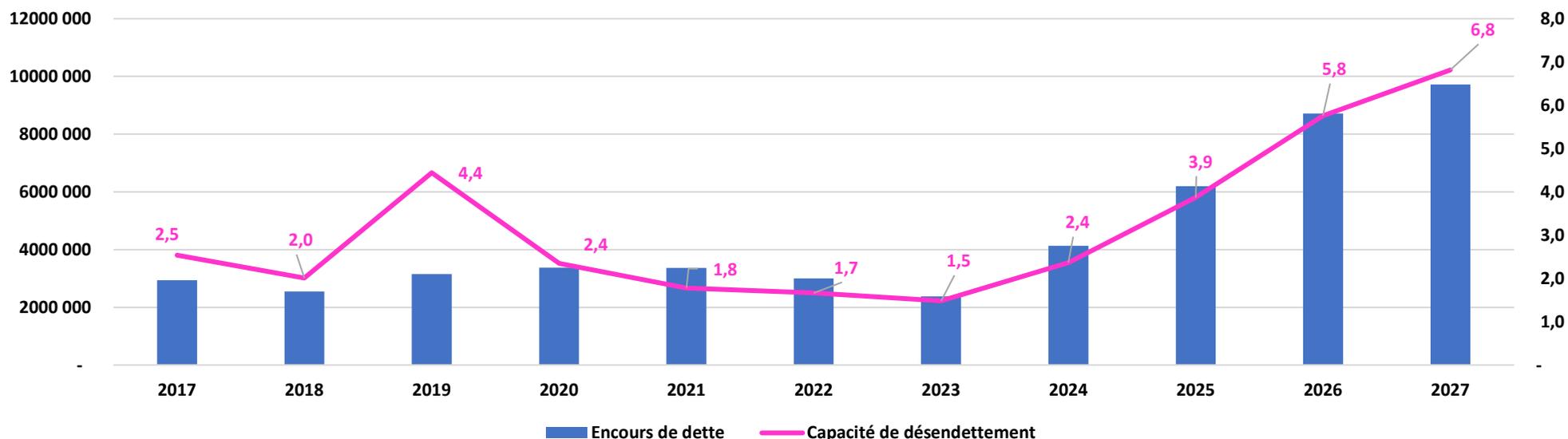


	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de clôture	2 059 723	3 488 872	3 541 853	1 779 611	1 974 219	2 863 514	3 125 160	1 688 487	1 738 321	1 779 240	1 820 349

# Scénario 3 – PPI avec participation au budget de l'État

Une capacité de désendettement préservée grâce au recours à l'emprunt

Encours de dette et capacité de désendettement



Les emprunts suivants sont projetés :

Tableau de financement	2024	2025	2026	2027
Emprunt	2 047 547	2 415 224	2 954 216	1 555 243

En somme, 8 972k€ d'emprunts (contre 5 618k€ en scénario 2) sont projetés sur la période. La capacité de désendettement reste par ailleurs en-deçà du seuil de prudence fixé à 7 années sur la période projetée.

# Scénario 3 – PPI avec participation au budget

## Ratios cibles et hypothèses d’ajustement

Afin d’approcher les conditions de soutenabilité de ce dernier scénario, nous introduisons dans la simulation des ratios cibles à atteindre. Ces ratios se résument de la façon suivante :

- Une épargne nette à minimum 7% des recettes de gestion,
- Une capacité de désendettement inférieure à 7 années
- Un fonds de roulement supérieur ou égal à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement (niveau plancher observé en rétrospective), permettant ainsi à la CC de conserver des marges de manœuvre en trésorerie

Ratios cibles	2024	2025	2026	2027
Caf nette	1 446 659	1 248 807	1 075 331	882 116
CAF NETTE/RECETTES DE GESTION	12,2%	10,4%	8,8%	7,1%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,4	3,9	5,8	6,8
Fonds de roulement	1 688 487	1 738 321	1 779 240	1 820 349
FONDS DE ROULEMENT/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en mois)	2,0	2,0	2,0	2,0

Dans le présent cas, les conditions fixées sont atteintes sur la période sous réserve de l’ajustement en emprunt (8 972k€ sur la période)

# Synthèse

## Principaux éléments de prospective

BUDGET GENERAL						
	Fil de l'eau initial	Fil de l'eau actualisé	PPI initial	PPI actualisé	PPI avec aide Budget Eau initial	PPI avec aide Budget Eau
Dépenses d'investissement	9 138 297 €	9 272 543 €	11 793 693 €	20 516 787 €	21 240 671 €	23 516 787 €
Recette d'investissement	3 540 475 €	3 884 896 €	4 662 930 €	8 586 833 €	6 273 010 €	8 586 833 €
<b>CAF nette 2027</b>	1 530 834 €	1 427 871 €	1 362 929 €	1 111 718 €	1 330 178 €	882 116 €
CAF nette/recettes de gestion 2027	12%	12%	11%	9%	11%	7%
Marges de manœuvre supplémentaires à horizon 2027	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Encours de dette 2027	1 541 391 €	1 228 440 €	3 658 909 €	6 518 095 €	8 658 909 €	9 721 362 €
Capacité de désendettement 2027	0,9	0,7	2,1	4,2	5,0	6,8
Résultat de clôture 2027	2 895 703 €	3 415 222 €	1 755 043 €	1 799 883 €	1 755 043 €	1 820 349 €
Fonds de roulement / dépenses de gestion (en mois) 2027	3,0	3,9	2,0	2,0	2,0	2,0
Emprunt projetés 2024 - 2027	0 €	0 €	1 732 766 €	5 611 789 €	7 373 150 €	8 972 230 €

**En synthèse, le budget général présente une situation financière structurellement correcte comme en témoigne le scénario fil de l'eau. Cela est notamment lié au passage en FPU.**

**Cette situation saine permet à la CC de financer sa PPI sur la période avec un recours limité à l'emprunt, respectant par ailleurs les ratios prudentiels proposés.**

**De par sa situation financière correcte, le budget général peut assumer la subvention versée au Budget Assainissement sans pour autant que cela dégrade fortement ses SIG et donc sa capacité à investir.**

**En comparaison avec les projections de l'année dernière :**

- ✓ Au fil de l'eau, des résultats globalement similaires du fait d'une trajectoire en fonctionnement comparable
- ✓ En PPI, des emprunts projetés plus importants du fait d'une hausse importante des dépenses d'investissement, non compensée par la hausse parallèle des recettes d'investissement. Les annuités générées par ces emprunts conduisent à amoindrir la CAF nette, en comparaison avec le scénario initial
- ✓ En tenant compte de l'aide au budget de l'eau, cette dégradation s'accroît de fait (baisse de l'épargne nette et hausse de l'emprunt nécessaire).

# Synthèse

## Principaux éléments de prospective

A titre complémentaire, dans le scénario 3 (incluant l'aide au budget Eau) la capacité de désendettement étant particulièrement importante, il importerait de dégager des marges supplémentaires afin diminuer le poids de la dette et de conserver des marges en vue d'une capacité d'investissement futur. A cet égard, le recours au levier fiscal constitue une possibilité :

### Solution envisagée :

Dans l'hypothèse d'une hausse du taux de FB en 2024 uniquement, couplée à celle de la THRS de manière progressive sur la période, les recettes supplémentaires seraient de 538 590€ pour la THRS et de 229 715€ pour le FB à horizon 2027 soit un total de 768 305€.

ÉLÉMENTS DE FISCALITÉ	2024	2025	2026	2027
Base réelle TH nette	28 836 666	29 413 399	30 001 667	30 601 700
Taux TH voté (en %)	3,24%	3,68%	4,12%	4,56%
<b>Produit de la taxe d'habitation</b>	<b>934 308</b>	<b>1 082 413</b>	<b>1 236 069</b>	<b>1 395 438</b>
Pour rappel – Produit TH avant hausse de taux	807 427	823 575	840 047	856 848
Soit recettes supplémentaires	126 881	258 838	396 022	538 590
Base réelle FB nette	61 847 094	63 084 036	64 345 717	65 632 631
Taux FB voté (en %)	2,53%	2,53%	2,53%	2,53%
<b>Produit de la taxe foncière</b>	<b>1 564 731</b>	<b>1 596 026</b>	<b>1 627 947</b>	<b>1 660 506</b>
Pour rappel – Produit FB avant hausse de taux	1 348 267	1 375 232	1 402 737	1 430 791
Soit recettes supplémentaires	216 464	220 794	225 210	229 715

Dans ces conditions, la capacité de désendettement serait de 3,3 années

# Synthèse

## Principaux éléments de prospective

Afin de se donner les moyens de disposer d'une situation soutenable au Budget Général, et de surcroît d'aider les autres budgets en cas de besoin, une solution est envisagée, sur la base d'une évolution de la fiscalité.

<b>BUDGET GENERAL – Scénario 3 avec aide Budget Eau</b>	
	<b>Solution envisagée</b>
Dépenses d'investissement	23 516 787 €
Recette d'investissement	8 586 833 €
<b>CAF nette 2027</b>	<b>1 763 563 €</b>
<b>CAF nette/recettes de gestion 2027</b>	<b>13%</b>
<b>Marges de manœuvre supplémentaires à horizon 2027</b>	<b>0 €</b>
<b>Encours de dette 2027</b>	<b>7 391 689 €</b>
<b>Capacité de désendettement 2027</b>	<b>3,3</b>
<b>Résultat de clôture 2027</b>	<b>1 810 369 €</b>
<b>Fonds de roulement / dépenses de gestion (en mois) 2027</b>	<b>2,0</b>
<b>Emprunt projetés 2024 - 2027</b>	<b>6 548 745 €</b>

Dans ce cas, la hausse progressive de THRS, couplée à celle de FB en 2024 uniquement permet de dégager des marges de manœuvre dans le temps (sur la période 2024 – 2027).



[kpmg.fr](https://www.kpmg.fr)



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG ADVISORY est l'un des membres français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

DCC n° 240319/12

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents :** René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés :** Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

APUREMENT DU COMPTE 27633 DU BUDGET PRINCIPAL

La balance comptable du budget principal présente un solde débiteur de 13 368.36€ au compte 27633 « créances sur Département » dont les opérations sont antérieures à 2006 et semblent concerner des travaux AEP effectués par le SIVOM, pour le compte de la commune de MONS, mais non précisément identifiables.

Pour donner suite à une demande du Service de Gestion Comptable de l'Estérel et, conformément à l'instruction comptable M57 qui prévoit les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs, il est nécessaire de régulariser ce compte par opération d'ordre non budgétaire :

Débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » par le crédit du compte 27633 « créances sur Département » pour 13 368.36€.

Bien que sans incidence sur les résultats du budget principal, les opérations de régularisation doivent être autorisées par le Conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **CONSTATE** le solde débiteur de 13 368.36€ au compte 27633 « créances sur Département » ;
- **CONFIRME** que les sommes constituant le solde de ce compte ne peuvent être justifiées et/ou équilibrées compte tenu de l'ancienneté des écritures ;
- **AUTORISE** le Service de Gestion Comptable de l'Estérel à régulariser ce compte par opération d'ordre non budgétaire, par le débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et le crédit du compte 27633 « créances sur Département ».

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

DCC n° 240319/13

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents :** René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés :** Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

### AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Président rappelle que, par délibération du 20 octobre 2015, le Conseil Communautaire a décidé la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'un budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA) doté de la seule autonomie financière.

Il rappelle que l'autonomie financière a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie qui n'est plus commune avec celle du budget principal.

La trésorerie du budget annexe DMA rencontre actuellement des tensions, problématiques temporaires en raison de gros investissements (Benches, colonnes ...) à réaliser en peu de temps pour la mise en place de la Redevance Incitative, et ce, en décalage et dans l'attente du versement des subventions correspondantes et des emprunts destinés à financer ces investissements, emprunts qui ne pourront être réalisés que postérieurement au vote du BP 2024 prévu en avril prochain.

Il est donc nécessaire de consentir une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe DMA, d'un montant de 1 000 000€ maximum dans l'attente des subventions et des emprunts.

Le Président précise que cette avance de trésorerie est non budgétaire, qu'elle est sans intérêt et que cette opération permet d'éviter une ligne de trésorerie bancaire forcément coûteuse. Elle est régie par les dispositions de l'article R2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les fonds ne seront débloqués qu'au fur et à mesure des besoins en trésorerie du budget annexe DMA et cette avance sera remboursable au budget principal dès lors que les subventions et emprunts seront encaissés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE que le budget principal accorde au budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés une avance de trésorerie non budgétaire, à taux 0%, d'un montant de 1 000 000€ maximum ;
- DÉCIDE que son remboursement interviendra au plus tard le 31 décembre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**

ID : 083-200004802-20240319-240319\_13-DE



- **AUTORISE** que cette avance soit remboursée en une ou plusieurs fois selon le versement des subventions et emprunts ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Tourrettes, le 21 mars 2024

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

René UGO  
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents ..... 2  
Suffrages exprimés ..... 28

DCC n° 240319/14

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents :** René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés :** Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

---

**CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT - MISE À DISPOSITION ET FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE DRAGUIGNAN ET DES COMMISSARIATS DE POLICE DE FRÉJUS ET DRAGUIGNAN**

---

L'Etat, par l'intermédiaire du Comité interministériel de prévention de la délinquance, a décidé de développer les postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie. Le Préfet du Var a ainsi porté la création de plusieurs postes d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) dans notre département.

Ce dispositif répond à la recherche permanente d'un meilleur service rendu au public et plus particulièrement auprès des plus vulnérables. Les ISG participent à l'accueil, à l'écoute et à l'orientation des victimes d'infraction ou des personnes en détresse.

Ils sont chargés d'informer les services sociaux compétents des situations sociales dégradées qui se révèlent à l'occasion de l'exercice des missions de police. Ils permettent ainsi d'anticiper et de prévenir toute forme de dégradation de situations sociales portées à leur connaissance ou révélée par l'intervention des forces de sécurité.

Le public bénéficiaire de ce dispositif est large :

- Personnes vulnérables et/ou en détresse sociale dont la situation ne nécessite pas systématiquement de réponse judiciaire ou policière ;
- Mineurs en danger ou primo-délinquants, afin d'éviter que les jeunes fragilisés ne basculent dans la délinquance ;
- Personnes en situation de souffrance ayant subi des violences ou des actes délictueux ;
- « Mise en cause » pour les diriger notamment vers des structures sanitaires, pour le traitement des addictions ou des pathologies psychiatriques ou vers des partenaires sociaux, dans une optique de prévention de la récidive.

Le contexte d'intervention des ISG offre la possibilité de proposer un soutien au moment parfois le plus aigüe de la crise. Leur approche globale permet de proposer une action décloisonnée quelle que soit la problématique et la situation sociale des personnes. Cette intervention de proximité permet d'accompagner un public qui n'aurait pas sollicité les leviers d'action disponibles à l'issue de leur échange avec les gendarmes en intervention comme à la brigade. La mise en relation est ainsi réalisée au plus près du temps de crise.

La loi impose à l'ISG de transmettre à l'autorité judiciaire les informations qu'il peut obtenir lors des situations suivantes :

- Privations et sévices ;
- Assistance à une personne en danger ou péril ;
- Mineurs en danger ou en risque de danger.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif compétent de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique. Télérecours en ligne : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Le Préfet du Var présidera un comité technique annuel qui analysera les évaluations quantitatives et qualitatives réalisées en cours d'année auquel seront conviés l'ensemble des partenaires, ainsi que les procureurs ou leurs représentants. A l'issue de ce comité se tiendra un comité de pilotage auquel seront invités également les associations et les intervenants sociaux.

L'ISG est basé à temps partagé entre les différentes brigades de la compagnie de Draguignan, il assure des permanences en fonction des besoins et impératifs identifiés au préalable.

La participation annuelle demandée, signée pour une durée de 3 ans, s'élève à 2 200€ pour la Communauté de communes du Pays de Fayence.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de soutenir la politique de l'Etat en matière de déploiement d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie sur le territoire ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'un financement partenarial avec les Communautés d'Agglomération et de Communes concernées par le déploiement d'un poste d'ISG par la conclusion d'une convention de partenariat ci-annexée ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention triennale de partenariat annexée à la délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur René UGO, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, à signer tous les documents y afférant.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
Président



**PRÉFET DU VAR**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26/03/2024**

ID : 083-200004802-20240319-240319\_14-DE



## **CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT**

relative à la mise à disposition et au financement d'un intervenant social  
au sein de la compagnie de gendarmerie de Draguignan

Entre

L'État représenté par le préfet du Var

La gendarmerie nationale représentée par le commandant de groupement de gendarmerie départementale du Var,

Et

Le Conseil départemental du Var représenté par son président,

La Caisse d'allocations familiales représentée par son directeur,

Dracénie Provence Verdon agglomération représentée par son président,

La communauté de communes Pays de Fayence représentée par son président,

Estérel Côte d'Azur agglomération, représentée par son président,

La communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon représentée par son président,

Et

L'association CIDFF83 représentée par sa présidente.

### **Préambule**

L'État, par l'intermédiaire du Comité interministériel de prévention de la délinquance, a décidé de développer les postes d'intervenants sociaux en commissariats et en gendarmerie (ISCG). Le préfet du Var a ainsi porté la création de plusieurs postes d'ISCG dans notre département.

Dans le cadre de leurs missions de sécurité publique, les commissariats de police et les unités de gendarmerie sont parfois appelés à intervenir auprès des personnes en détresse sociale. La présence d'un intervenant social en commissariat et en gendarmerie au sein même des locaux des forces de sécurité permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement par le policier / le gendarme de la situation l'ayant conduit à solliciter ce service de sécurité étatique.

Au coeur de la politique publique de soutien aux personnes reposant sur un partenariat territorial, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie jouent un rôle déterminant. La définition de leurs missions par la circulaire interministérielle NOR/INT/K/06/30043/J du 1<sup>er</sup> août 2006, qui constitue le cadre de référence des postes, et leur déploiement au sein des départements confirment qu'ils répondent à un réel besoin d'écoute et de relais vers les acteurs sociaux.

Le partenariat s'exprime à la fois dans les modalités de suivi et d'évaluation des postes, mais aussi dans leur financement.

## Article 1 : Objet de la convention

Toute personne en détresse sociale détectée par un service de police et de gendarmerie nationale peut prétendre bénéficier d'une aide appropriée. Afin d'optimiser et d'individualiser une réponse locale à ce besoin, les parties contractantes ont convenu de créer un poste d'intervenant social au sein des locaux des unités de gendarmerie de la compagnie de Draguignan.

## Article 2 : Missions de l'intervenant social

Les missions confiées sont déclinées selon trois axes :

1. rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale : accueil physique et téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux
2. rôle d'orientation et de conseil : orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté
3. rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, sanitaires...)

Il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complément. En effet, si la prise en charge des victimes représente une grande partie de l'activité des ISCG, leur mission consiste également à accueillir et orienter les auteurs présumés et toute personne en lien avec les forces de sécurité étatique dont la problématique présente une composante sociale avérée. L'intervenant social peut ainsi recevoir toute personne majeure ou mineure, dont la situation sociale est marquée par des difficultés (violences conjugales et familiales, situation de détresse et vulnérabilité, familles démunies face à l'instabilité ou l'endoctrinement de leurs enfants ou de leurs proches, etc...) après saisine des services internes, ou après interventions, orientation des services sociaux ou associatifs, ou à la demande des personnes elles-mêmes.

Il peut également procéder à une auto saisine à partir des informations recueillies ressortant de l'activité des services de sécurité de l'État. Il propose un temps d'écoute, permettant d'évaluer les besoins et d'envisager les réponses à apporter. Sauf exception, cette action se situe dans le court terme. Il doit mettre en œuvre les orientations nécessaires pour garantir un traitement adéquat des situations. La spécificité de ce poste réside dans la croisée de plusieurs champs professionnels (social, juridique, médico psychologique, etc...) et la nécessaire complémentarité des rôles afin de développer une prise en charge globale.

De surcroît, l'intervenant social participe à l'observation départementale par l'élaboration d'un bilan d'activité statistique et qualitatif unique destiné aux parties contractantes.

## Article 3 : Profil du poste et procédure de recrutement

### *Profil du poste*

L'association choisie pour porter le dispositif s'engage, lors du recrutement de l'intervenant social, à respecter les pré-requis suivants :

- diplôme de travailleur social délivré par l'État et/ou niveau minimum de licence dans les domaines psycho-socio-éducatifs ;
- sensibilisation au champ juridique et à la victimologie ;

- capacités d'analyse et d'évaluation des situations ;
- aptitude à gérer des situations délicates.

### **Recrutement**

L'intervenant exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle du directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) ou du commandant de groupement de gendarmerie départementale (GGD) et sous l'autorité hiérarchique de la direction de l'association choisie par les partenaires.

Aucune astreinte n'est prévue dans la fiche de poste. L'ISCG ne peut être sollicité pour intervenir la nuit.

Le recrutement est réalisé par un comité de sélection composé a minima d'un représentant de l'autorité hiérarchique et de l'autorité fonctionnelle après analyse des candidatures. Au besoin, l'association nationale d'intervention sociale en commissariat et gendarmerie (ANISCG) peut apporter son expertise.

### **Emploi et formation**

La spécificité des missions nécessitera une enquête de moralité réalisée par la police / gendarmerie.

L'association est l'employeur de l'intervenant social et responsable à ce titre de satisfaire à toutes les obligations du code du travail à son endroit.

La répartition du travail hebdomadaire de l'intervenant social, au profit des unités de police / gendarmerie, est organisé selon les besoins définis avec la DDSP / le GGD.

Le niveau de rémunération des professionnels nouvellement recrutés doit faire l'objet d'une attention particulière au regard de la sensibilité du poste et des enjeux de pérennisation.

L'autorité fonctionnelle veille à favoriser l'intégration et l'identification du professionnel au sein de son service.

L'employeur, quant à lui, s'engage à assurer les formations initiale et continue de l'intervenant social. L'inscription aux formations proposées par l'ANISCG est encouragée pour faciliter la prise de fonction de l'intervenant et son intégration au sein du réseau national des intervenants sociaux.

### **Lieux d'exécution de la mission**

Les intervenants sociaux sont accueillis dans les locaux de commissariats ou de brigades de gendarmerie selon les conditions définies lors de la signature du contrat. Les services d'accueil doivent fournir un espace de travail garantissant le respect des règles de confidentialité.

La police et la gendarmerie fournissent à l'intervenant les équipements mobiliers et de communication (ordinateur connecté à internet, téléphone fixe) nécessaires à l'exécution de sa mission. La fourniture d'autres matériels (téléphone portable, ordinateur portable) est prise en charge par l'association.

## Article 4 : Saisine de l'intervenant social et cadre de son intervention

L'intervenant social est saisi :

- par les personnels habilités au sein du commissariat / de la brigade de gendarmerie ayant repéré une situation de difficulté sociale, soit lors d'une intervention, soit lors d'un appel téléphonique, soit lorsqu'une personne se présente spontanément au service de police / gendarmerie, soit dans le cadre de traitement d'un dossier relatif à des faits dont l'origine ou la gravité revêt une dimension sociale ;
- par des personnes en difficulté qui, informées de sa présence au sein du commissariat / de la brigade souhaitent s'entretenir avec lui :
  - personnes vulnérables et/ou en difficulté sociale dont la situation ne nécessite pas systématiquement de réponse judiciaire ou policière,
  - personnes en situation de souffrance ayant subi des violences (conflit familial, conjugal ou de voisinage) ou des actes délictueux dont une prise en charge sociale rapide est un préalable indispensable à toute démarche judiciaire,
  - « mis en cause » afin de les diriger notamment vers des structures sanitaires, pour le traitement des addictions (à l'alcool, à la drogue...) ou des pathologies psychiatriques ou vers des partenaires sociaux, dans une optique de prévention de la récidive,
  - mineurs « en danger » ou primo-délinquants, en prévention du passage à l'acte malveillant.

## Article 5 : Cadre juridique, déontologique de l'intervention

L'action de l'intervenant social s'inscrit dans le cadre légal et respecte les règles éthiques et déontologiques du travail social.

L'accueil doit reposer sur la libre adhésion de la personne et s'effectuer dans un cadre confidentiel.

L'obligation légale de secret professionnel est un élément constitutif de son action. Il a pour objectif de garantir la confiance accordée et il répond également à la nécessité de protéger la vie privée et la dignité des personnes qui se confient à lui. L'intervenant social doit également respecter les règles de secret et confidentialité qui s'imposent aux fonctionnaires de police et/ou aux militaires de la gendarmerie.

Il ne peut participer à des investigations dans le cadre d'enquête judiciaire.

Cependant, la loi lui impose de transmettre à l'autorité judiciaire les informations qu'il peut obtenir dans les situations suivantes :

- privations et sévices, notamment lorsqu'il s'agit d'atteintes ou mutilations sexuelles, dont il a eu connaissance et qui ont été infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique (article 226-14 du code pénal) ;
- assistance à une personne en danger ou péril (article 223-6 du code pénal) ;
- en conformité avec la loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, l'intervenant social transmet les informations préoccupantes concernant les mineurs en danger ou en risque de danger à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et/ou au parquet.

L'ISCG prend toutes les mesures qu'il estime indispensables à l'aide et à la prise en compte des difficultés qui lui sont soumises dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

## **Article 6 : Suivi et évaluation du dispositif**

### Localement :

Les éléments chiffrés relatifs au suivi et à l'évaluation du dispositif concernant le travail de l'intervenant social sont recensés chaque mois dans une grille d'activité fournie par l'ANISCG. Cette grille doit être renseignée par l'intervenant et exclut toute donnée nominative. L'autorité fonctionnelle pourra demander des indicateurs complémentaires si nécessaire. L'association fournit au cabinet du préfet (service de prévention de la délinquance), en fin de chaque période, le bilan d'activité semestriel et annuel de l'intervenant.

### Suivi du dispositif toute l'année par :

- Un point régulier réalisé entre le référent police / gendarmerie et l'intervenant social. Les difficultés rencontrées par l'intervenant dans sa pratique professionnelle ou dans l'exécution de ses missions seront abordées à cette occasion. La direction de l'association participera à ce point de situation avec le référent police / gendarmerie une fois par mois.

- Une évaluation annuelle sur site : à partir du bilan d'activité fourni, une évaluation qualitative et quantitative est effectuée par les services de l'État (cabinet du préfet – prévention de la délinquance – et déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité), en concertation avec la police / gendarmerie et en lien avec les partenaires. Cette évaluation permet de mesurer l'efficacité et l'efficience de l'action de l'ISCG. Elle a pour objet d'apprécier et de veiller à l'impact territorial de l'action de l'intervenant, mais également d'identifier les éventuelles difficultés en vue d'améliorer l'action de manière continue.

### Comité technique et comité de pilotage :

Une fois par an le préfet du Var présidera un comité technique, auquel seront conviés l'ensemble des partenaires, ainsi que les procureurs ou leurs représentants. Ce comité technique analysera les évaluations quantitatives et qualitatives réalisées en cours d'année et évoquera tout questionnement relatif à la bonne réalisation des missions de l'ISCG, sur l'ensemble du département.

À la suite du comité technique, se tiendra un comité de pilotage auquel seront invités également les associations et les intervenants sociaux. À cette occasion, ceux-ci présenteront leur activité et feront part de leurs éventuelles difficultés et des améliorations qui peuvent être apportées sur leur territoire d'intervention. Les participants au comité de pilotage seront également à même de formuler des observations et préconisations afin d'améliorer les conditions d'intervention des intervenants, dans le respect des objectifs et missions de la présente convention.

**Ces instances collégiales pourront être réunies à tout moment sur demande des partenaires, et ne dispensent pas l'association et/ou l'ISCG de tenir informés, en temps réel, l'autorité fonctionnelle et le cabinet du préfet (prévention de la délinquance) en cas de difficulté ou de modification substantielle dans le cadre du fonctionnement régulier du dispositif.**

**Article 7 : Territoire d'intervention**

L'intervenant social est basé à temps partagé entre les différentes brigades de la compagnie de Draguignan. L'intervenant assure des permanences en fonction des besoins et impératifs identifiés par les responsables concernés. Ces permanences doivent être bien identifiées par les partenaires et ne peuvent être modifiées de façon pérenne qu'après accord de la préfecture, pilote du dispositif.

En cas de déplacement sur un autre site que ceux indiqués, les frais de transport de l'intervenant seront pris en charge par l'association.

**Article 8 : Horaires**

Le contrat de travail est établi pour une durée hebdomadaire de 35 heures. L'état prévisionnel des congés, absences, récupérations de l'intervenant est transmis à l'autorité fonctionnelle.

En cas d'absence prolongée (plus de 15 jours), l'association préviendra la préfecture (bureau de la sécurité publique).

Des temps de régulation avec les services de police / gendarmerie sont prévus dans le planning de l'intervenant social.

**Article 9 : Financement**

Pendant la durée de la convention, l'État et les partenaires s'engagent à verser une participation annuelle déterminée par poste selon le tableau suivant :

Poste d'ISCG de la compagnie de DRAGUIGNAN	
ETAT	23 500,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 000,00 €
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	9 000,00 €
DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLO	5 100,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE	2 200,00 €
ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION	2 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON	700,00 €
TOTAL	<b>57 500,00 €</b>

En cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'action mentionnée aux articles 2 et 3, chaque partenaire pourra solliciter le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, notamment au regard des circonstances ayant entraîné cette situation.

**Article 10 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Elle est signée pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2026. La reconduction fait l'objet d'une concertation entre les présentes et les éventuels nouveaux partenaires. Elle est décidée par périodes successives de 3 ans.

Cette convention peut être dénoncée à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée avec un préavis de trois mois. Le non versement des crédits prévus constitue une clause suspensive immédiate.

Elle peut être modifiée par avenant, en accord avec l'ensemble des signataires.

L'inexécution totale ou partielle est une cause possible de dénonciation.

Fait à Toulon, le

M. Philippe MAHÉ, Préfet du Var	M. Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental du Var
Colonel Guillaume DINH, Commandant le groupement de gendarmerie du Var	M. Julien ORLANDINI, Directeur de la Caisse d'allocations familiales
M. Richard STRAMBIO, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération	M. René UGO, Président de la communauté de communes Pays de Fayence
M. Roland BALBIS, Président de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon	M. Frédéric MASQUELIER, Président de Estérel Côte d'Azur agglomération
Mme Claudine RICHARD Présidente du Centre d'information des femmes et des familles - CIDFF 83	

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 17  
Pouvoirs ..... 5  
Absents ..... 8  
Suffrages exprimés ..... 22

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

DCC n° 240319/15

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents :** René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés :** Patrice DUMESNY, Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Bernard HENRY, Marco ORFÉO, Ophélie LEFEBVRE, Michèle PERRET, Daniel MARIN

---

**ACQUISITION À TITRE ONÉREUX D'UNE PROPRIÉTÉ BATIE SITUÉ QUARTIER SAINT ÉLOI À FAYENCE**

---

La commune de Fayence a manifesté sa volonté de vendre une propriété bâtie composée d'un bien immobilier de 203m<sup>2</sup> contenant un logement de 99m<sup>2</sup>, un atelier de 64m<sup>2</sup> et un hangar de 40m<sup>2</sup> édifié sur la parcelle cadastrée D0661, ainsi qu'une partie à détacher de la parcelle cadastrée D0662. Les parcelles cadastrées D0661 et D0662 d'une contenance respective de 1035m<sup>2</sup> et de 446m<sup>2</sup> sont situées quartier Saint Eloi, 83440 Fayence et sont classées respectivement en zone UB et N du plan local d'urbanisme.

Le Bureau communautaire en date du 19 décembre 2023, a confirmé l'intérêt de la Communauté de communes du Pays de Fayence pour l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus.

En effet l'acquisition des parcelles D0661 et D0662 permettrait de constituer une réserve foncière intéressante pour de futurs projets communautaires en continuité de la Maison de Pays.

Le logement de 99m<sup>2</sup> a fait l'objet d'une délibération du 17 novembre 2008 de la commune de Fayence par laquelle la commune a décidé de louer le logement à Monsieur [REDACTÉ] et a autorisé le maire à signer le bail d'habitation.

Le contrat de location d'une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction a été signé le 18 novembre 2008 entre la commune de Fayence et Monsieur [REDACTÉ] et a pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2008 jusqu'au 30 novembre 2014. Il a été renouvelé par reconduction tacite pour une durée de 6 (six) ans qui prendra fin le 29 novembre 2026.

Par l'acquisition de ces parcelles, la communauté de communes du Pays de Fayence se verra automatiquement transférer le bail d'habitation de Monsieur [REDACTÉ]

A l'issue des échanges menés avec la commune de Fayence, et compte tenu de l'intérêt que représente l'acquisition de ce foncier pour la communauté de communes du Pays de Fayence, il a été proposé d'acquérir ces parcelles au prix de 302 500 euros net vendeur.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**

ID : 083-200004802-20240319-240319\_15-DE

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dernier avis des domaines en date du 6 octobre 2023,

VU le compte rendu du bureau communautaire du 19 décembre 2023 rapportant la volonté de la Communauté de communes du Pays de Fayence d'acquiescer ces parcelles,

VU le bail de location signé entre la commune de Fayence et [REDACTED] le 18 novembre 2008 prenant effet le 1<sup>er</sup> décembre 2008 jusqu'au 30 novembre 2014. Il a été renouvelé par reconduction tacite pour une durée de 6 (six) ans qui prendra fin le 29 novembre 2026.

ENTENDU cet exposé,

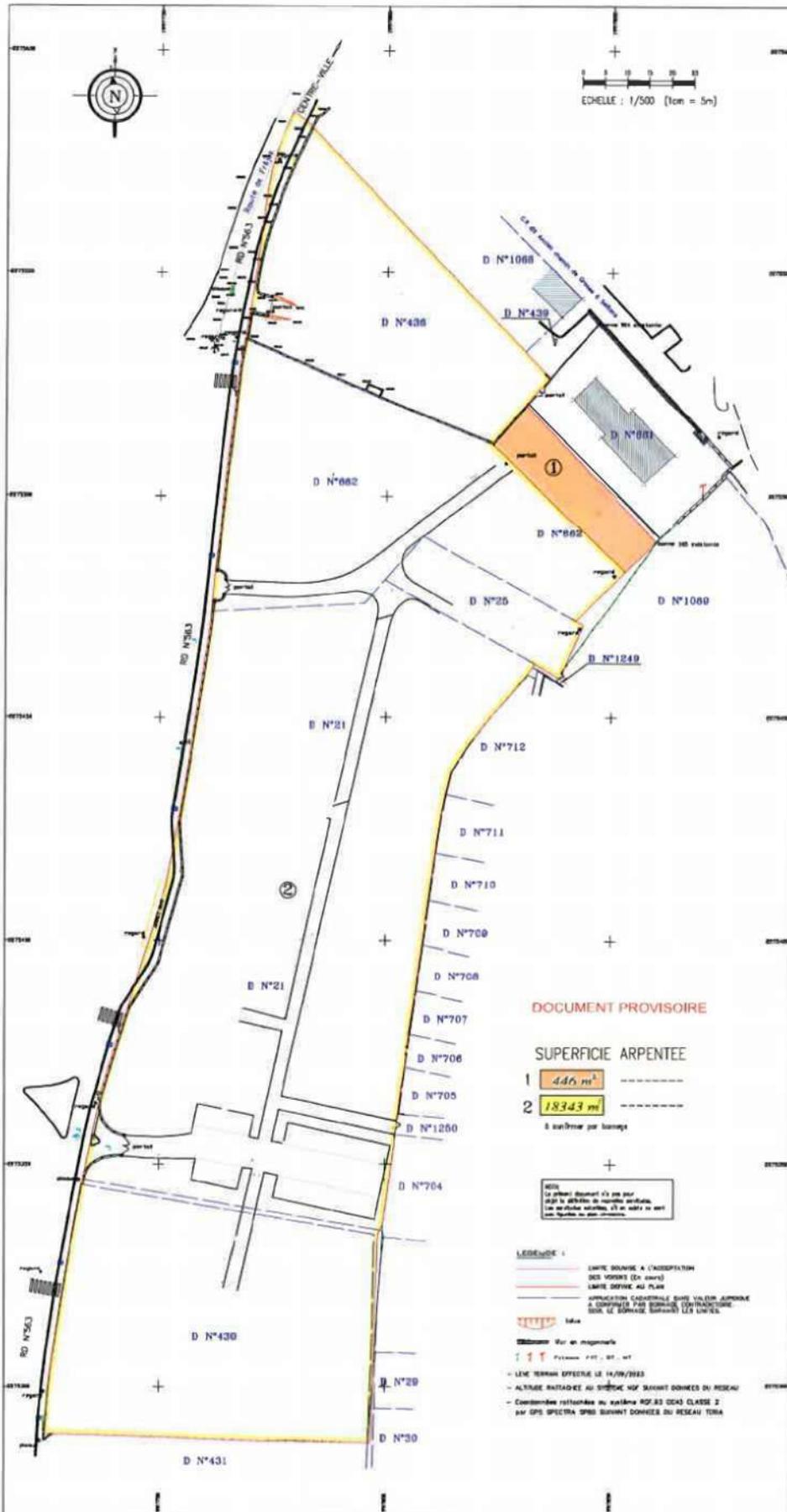
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (4 ABSTENTIONS : L. BERNARD – JY. HUET – P. DURAND-TERRASSON – C. COULON) :**

- **APPROUVE** l'acquisition par la Communauté de communes du Pays de Fayence des terrains et des biens immobiliers situés sur ces derniers, identifié au cadastre sur les parcelles cadastrées section D 0661 et 0662 au prix de 302 500 euros net vendeur.
- **APPROUVE** la reprise du contrat de location initial de [REDACTED] concernant le logement de 99m<sup>2</sup> sans modification de durée.
- **AUTORISE** Monsieur René UGO, Président de la Communauté de communes du Pays de Fayence, à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **CHARGE** le notaire de rédiger tous les actes à venir.
- **PREND** en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

Tourrettes, le 21 mars 2024

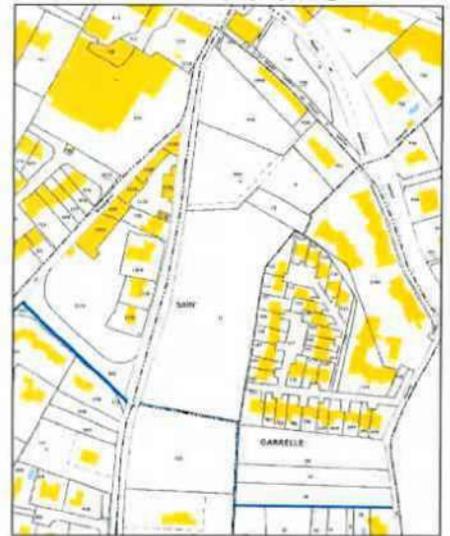
René UGO  
Président



PLAN DE SITUATION



EXTRAIT CADASTRAL



FAYENCE

QUARTIER : SAINT-ELOI  
CADASTRE : SECTION D N°436-662-25  
D N°21-430



EXP 18802-3

PLAN POUR LE COMPTE  
DE COMMUNE

PLAN DE DIVISION  
FONCIERE

DATES	MODIFICATIONS

DRESSÉ PAR LA S.A.R.L. LAUSIER-DEJON + SOCIÉTÉ DE GÉOMÈTRE EXPERT  
(DIRECTION DES SERVICES DE LA S.A.R.L. LAUSIER-DEJON)  
A FLUCY SUR ARDENN LE 19 SEPTEMBRE 2023  
TELE 04 98 11 30 80  
sarlusier@exp-geom.com

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

DCC n° 240319/16

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

---

**PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024 AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC**  
**« AGENCE DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE VAR EST – AREVE »**


---

Par délibération n° 4 du 28/06/2016, la Communauté de Communes du Pays de Fayence a adhéré - en tant que membre fondateur - au G.I.P. AREVE, Plateforme de Rénovation Énergétique qui conseille et accompagne les propriétaires de logement dans leurs projets de rénovation énergétique. Les EPCI de l'est Var, CAVEM et Communauté d'Agglomération Dracénoise, se sont joints à ce projet, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ADEME/Région, qui assurait par ailleurs 90% des financements du G.I.P.

L'adhésion prévoyait une participation financière résiduelle fixée chaque année.

En 2021, un nouveau système de financement a été mis en place, dans le cadre d'un programme national baptisé SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), financé par les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) et porté localement par le Département du Var.

Les financements apportés par ces partenaires sont complétés par les CEE, à travers un système de calcul basé sur la réalisation d'objectifs chiffrés (nombre et niveaux d'accompagnement précisés en annexe).

Le budget établi par l'AREVE est voté par son Assemblée Générale, où siègent des élus des intercommunalités-membres. La Communauté de Communes du Pays de Fayence et les autres EPCI membres se sont engagés auprès du Département du Var à apporter leur soutien pour les 3 ans du programme, jusqu'en 2023 inclus.

Un nouveau cadre contractuel national devait être proposé par l'ANAH aux différents financeurs (Conseil Régional, Conseil Départemental et EPCI), à compter de 2024 pour assurer la continuité de ce service.

Ce nouveau cadre étant encore en discussion, l'ANAH a proposé une prolongation d'1 an du dispositif SARE existant. Le Conseil Départemental, porteur principal, a voté cette prolongation le 18 décembre 2023.

Dans le cadre de cette prolongation du dispositif, la Communauté de Communes du Pays de Fayence et les autres agglomérations membres du GIP AREVE sont invitées à prolonger leur participation à l'AREVE selon les règles en vigueur depuis 2021, à savoir un financement de 0,4832 €/habitant.

La participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (29.060 hab. – Source INSEE 18/12/2023) s'élève à 14.042 € au titre de l'exercice 2024.

Compte-tenu des résultats de la structure depuis sa création et de son importance dans la politique d'amélioration de l'habitat sur le territoire (depuis sa création en 2016, l'AREVE a réalisé plus de 8.600 actes d'accompagnement), la Communauté de Communes du Pays de Fayence poursuivra son engagement en 2024 auprès du Département du Var pour soutenir l'AREVE.

Les missions de l'AREVE dans le cadre du SARE et le mode de calcul des financements sont précisés dans la note annexée.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le recours aux services du G.I.P. AREVE pour assurer des actions de rénovation énergétique, notamment de conseil et accompagnement dans le domaine de l'habitat au bénéfice de ses habitants ;
- **PRÉVOIT** l'inscription de la participation 2024 au G.I.P. AREVE au budget principal primitif de l'exercice 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Fayence en section de fonctionnement, pour un montant de 14.042 €.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
Président

Depuis 2021, les prix de l'énergie (gaz et électricité) n'ont cessé d'augmenter pour les ménages.

Si tous les consommateurs subissent l'augmentation des prix, les ménages précaires, aux ressources financières modestes, doivent consacrer une part toujours croissante de leurs revenus à l'énergie et ne peuvent plus y faire face.

Conjuguée à une inflation importante sur l'ensemble des produits de consommation courante, en particulier des carburants, cette augmentation crée des situations extrêmement compliquées.

Par ailleurs, au-delà des considérations économiques, le secteur du bâtiment en France représente 44 % des consommations d'énergie, et 20 % des émissions de gaz à effet de serre.

Face à ces constats, la rénovation énergétique reste plus que jamais le projet le plus ambitieux pour réduire sa consommation énergétique, mais aussi le plus porteur de résultats. Rénover son logement permet de limiter les pertes de chaleur et le gaspillage d'énergie.

Pour autant, il s'agit de travaux techniquement complexes, avec des systèmes d'aides financières peu lisibles, et où la pression commerciale des entreprises peut compliquer les prises de décision.

En copropriété, la complexité des circuits de décision, la difficulté de recueillir des consensus et la lenteur des procédures rend les travaux souvent impossibles à mettre en œuvre.

Pour répondre à une partie de ces difficultés, l'Etat, en s'appuyant sur les collectivités locales, l'ADEME puis l'ANAH, a mis en place depuis une vingtaine d'années un service public de la rénovation énergétique de l'habitat qui conseille et accompagne les ménages dans leurs projets.

Depuis 2022, toutes ces structures sont regroupées sous la bannière France Rénov'.

## RAPPEL SUR LES MISSIONS DE L'AREVE

L'AREVE porte deux Espaces Conseil France Rénov' dans l'Est Var.

Groupement d'Intérêt Public, elle opère sur les 3 intercommunalités de l'Est Var (37 communes, regroupant 258.000 habitants).

Son siège social est fixé Immeuble Insula, à Fréjus, et une antenne Dracénoise existe depuis 2017.

Des permanences mensuelles sont organisées à Fayence et, depuis 2023, à Salernes, Montauroux et au Muy.

Depuis sa création, ses missions sont centrées sur la [rénovation énergétique des logements](#) à travers :

- l'accompagnement des particuliers (maison individuelle ou copropriété) :
  - o Sensibilisation : communication autour des bénéfices de la rénovation des logements
  - o Définition et conception du projet de rénovation
  - o Consultation et aide à la sélection des entreprises
  - o Aide à la définition du plan de financement, au montage de dossiers de financement, articulation avec les collectivités et les banques, intégration des aides existantes dans le plan de financement
  - o Accompagnement pendant les travaux
- l'Animation d'un réseau de professionnels regroupant l'ensemble de la filière :
  - o soutien à l'émergence d'une offre de travaux de qualité et

coordonnée : animation des réseaux d'acteurs, soutien aux artisans et entreprises du bâtiment pour se constituer en groupement.

- Incitation à la formation professionnelle et à la qualification pour accéder au marché de la rénovation énergétique.

En 2022, l'AREVE a lancé une action spécifique d'accompagnement auprès **des occupants de locaux professionnels** d'une surface inférieure à 1.000 m<sup>2</sup> (« petit tertiaire »). Cette mission de conseil, gratuite, se focalise sur les particularités de ce type de locaux (commerces, bureaux, ateliers...)



Par ailleurs, l'AREVE a obtenu la qualification RGE 1905/1911 et réalise, depuis le mois de mars 2022, des audits énergétiques en maison individuelle, copropriété et tout type de bâtiment tertiaire. Cette activité, payante, a été mise en place afin de répondre à la faiblesse de l'offre privée sur le territoire alors que la demande potentielle est importante. A ce jour, l'AREVE a réalisé 15 audits en maison individuelle, 6 audits de bâtiment tertiaire communal et 7 en copropriété.

Cette mission auprès des copropriétés est essentielle et a motivé notre décision de rentrer sur ce domaine d'activité car l'audit est le premier pas dans tout projet de travaux énergétiques, et sa réalisation conditionne de nombreuses aides.

Les premiers audits ont rapidement porté leurs fruits, 2 copropriétés auditées étant entrées en projet de travaux. Une importante copropriété de Fréjus (320 logements) est particulièrement avancée, ayant déjà voté pour le choix d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et d'un maître d'œuvre pour solliciter le dispositif d'aide financière Ma Prime Rénov' Copropriété en 2024.

## BILAN 2023

### Le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique)

Depuis le 1er janvier 2021, l'AREVE a été intégrée au programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (« SARE »), qui a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique en mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels.

Ce programme a vocation à renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur projet, en proposant aux ménages un parcours d'information et d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

Il finance partiellement les missions des **450 Espaces Conseils France Rénov'** présents en France.

Le financement est complété par les EPCI ou par des recettes propres (audits énergétiques par exemple pour l'AREVE).

Le programme SARE présente les caractéristiques suivantes :

- Il est financé par des entreprises privées (Obligés) dans le cadre du dispositif

de certificats d'économies d'énergie (CEE).

- Il est co-porté par l'ANAH, des collectivités territoriales et /ou des groupements de collectivités territoriales volontaires (Porteurs associés);
- Il est déployé au niveau local par les Porteurs associés, (Conseil Départemental 83 dans le cas de l'AREVE) dans le cadre de conventions territoriales. Les Porteurs associés ont pour rôle principal de piloter le déploiement du Programme et sa mise en œuvre. Ils assurent aussi l'exécution financière du Programme, notamment en recevant et en distribuant les fonds des Obligés.

Le programme d'actions inscrit et financé dans le cadre du SARE porte sur la réalisation « d'actes métier » concernant l'information, le conseil, l'accompagnement des ménages et du petit tertiaire privé pour rénover leur logement ou leurs locaux professionnels.

Le programme SARE devait s'achever le 31 décembre 2023 et l'ANAH devait présenter un nouveau cadre de financement de ce service public à partir de 2024. Ce nouveau dispositif étant encore en cours de construction, le SARE est prolongé d'une année entière (2024) à isopérimètre sur l'ensemble des missions.

En 2025, une fois le cadre national défini, des concertations seront lancées localement afin que les différents niveaux de collectivités puissent exprimer leurs visions, leurs attentes, leurs besoins et leurs possibilités d'abondement de financement sur ce secteur économique en développement.

### Objectifs de l'AREVE 2021 – 2024

Désignation		Prévisionnel 2021-2024	Réalisé au 31/12/2023	Dont CC Pays de Fayence
Information de premier niveau (information générique, maison indiv. ou copropriété)		4181	2574	362
Conseil personnalisé	Maison ind.	2741	1667	244
Conseil personnalisé	Copropriété	149	44	0
Réalisation d'audits énergétiques	Maison ind.	166	56	13
	Copropriété	27	6	0
Accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Maison ind.	156	48	7
	Copropriété	18	8	0
Information de premier niveau (information générique)	Petit tertiaire	400	185	29
Conseil aux entreprises	Petit tertiaire	92	27	5

## BUDGET DU GIP AREVE

### RECETTES

Les recettes de l'AREVE se décomposent entre les recettes issues du SARE (nombre d'actes réalisés et part forfaitaire), les recettes liées aux subventions directes des

collectivités membres du G.I.P. et du Département du Var et les recettes issues de la vente de services.

#### I. Dans le cadre du SARE :

Le SARE est financé :

- pour moitié par le Département du Var et les EPCI membres de l'AREVE (Agglomération Dracénoise, Pays de Fayence et Estérel Côte d'Azur)
- pour 50% maximum par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Les modalités de calcul des financements dans le cadre du SARE sont calculées à la fois :

- En fonction de la réalisation d'objectifs quantifiés et précisément définis (voir paragraphe précédent)
- Par une part forfaitaire, payée sur la base du nombre d'habitants du territoire (258.160 hab. pour l'AREVE) et justifiées par les moyens mis en œuvre (RH, acquisition de matériel, animations...)

#### II. En complément du SARE

L'AREVE est un service public qui dispense un accompagnement gratuit aux habitants de ses EPCI membres. Elle ne disposait pas jusqu'en 2022 de recettes autres que les subventions.

La qualification RGE obtenue en février 2022 apporte un complément de recettes, évalué à 8% des recettes totales.

Le 2/01/2024, l'AREVE a obtenu l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' (M.A.R.), nouveau dispositif mis en place par l'ANAH.

Le recours au M.A.R. est obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour les particuliers désirant se lancer dans une rénovation énergétique "performante" de leur logement et bénéficier des aides financières liées.

Les missions du M.A.R. étant payantes, cet agrément devrait permettre de dégager des recettes supplémentaires, évaluées à 27.000 € en 2024.

Financée en partie selon les actes, l'AREVE s'est engagée sur des objectifs raisonnables par rapport aux moyens humains et techniques dont elle dispose, et adaptés à la réalité du territoire.

Le potentiel de financement par le SARE et les audits reste malgré tout insuffisant pour assurer l'ensemble de ses missions.

En conséquence, afin de présenter un budget à l'équilibre, l'AREVE sollicite chaque année les EPCI membres pour apporter un financement complémentaire.

Au total, la part demandée aux EPCI membres depuis 2021 s'établit chaque année à 0,4832 €/hab., soit 124.743 € en 2024.

Cela représentera 14.042 € pour la Communauté de Communes.

L'AREVE a sollicité auprès du Département une subvention exceptionnelle de 70.000 € en 2024. Si cette demande est acceptée, cela permettra de mettre en place un fonds de roulement qui fait cruellement défaut depuis le lancement de la structure

et met régulièrement en difficulté sa trésorerie, trop sensible aux retards de paiement ou aux délais d'instruction des subventions.

## **DEPENSES**

### **Ressources Humaines**

Pour répondre à une demande de 1.000 à 1.200 accompagnements par an, l'AREVE emploie à temps plein 2 conseillers énergie.

Ces conseillers réalisent également les permanences, les animations et, depuis 2022, les audits énergétiques sur tous types de locaux (logement individuel, copropriété, bâtiment tertiaire).

Dans le cadre du plan de déploiement du SARE, au-delà des missions auprès des particuliers, l'AREVE a pris en charge l'accompagnement des entreprises du petit tertiaire et une conseillère spécialisée a été recrutée fin 2021 dans ce but.

Ce poste n'est pas pérennisé en 2024.

Pour rappel, dans le cadre de la convention constitutive de l'AREVE, Estérel Côte d'Azur met à disposition à plein temps deux cadres, MM Lyan et Viteau, qui assurent l'ensemble des missions administratives. Ces mises à disposition font l'objet d'un remboursement annuel de l'intégralité de leurs salaires.

Ces dispositions sont maintenues dans le cadre du SARE.

Un agent comptable, en mission accessoire, est missionné auprès de l'AREVE par la DGFIP et est indemnisé pour cette mission.

Les dépenses de personnel représentaient 244.000 € en 2023, soit 70% du budget prévisionnel.

### **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement la location et l'entretien des locaux, les véhicules (y compris carburant et péages), les réseaux téléphoniques et informatiques et la formation du personnel, les licences logiciel (dont logiciel comptable) et les dépenses de communication/animation.

L'ensemble représente environ 95.000 €/an.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

DCC n° 240319/17

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

---

## COHÉRENCE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (ZAER)

---

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur leur territoire et aux intercommunalités d'organiser un débat sur la cohérence de ces zones.

Pour rappel notre SCoT, en cours de révision, souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables.

Le Président présente une carte compilant les zones retenues par les communes.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-11 et suivants

**VU** le Code de l'Energie et notamment l'article L 141-5-3

**VU** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

**VU** les projets de documents cartographiques des communes du territoire de la CCPF identifiant des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables.

**VU** la transmission des délibérations accompagnées des plans et des parcelles identifiant les zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables à savoir :

Bagnols en Forêt le 31/01/2024

Callian le 22/02/2024

Fayence le 05/03/2024

Mons le 28/02/2024

Montauroux le 08/02/2024

Saint Paul en Forêt le 22/02/2024

Seillans le 28/02/2024

Tanneron le 15/03/2024

Tourrettes le 29/01/2024

**CONSIDÉRANT** que ces zones doivent présenter un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire pour atteindre à terme, les objectifs de la politique énergétique nationale définis à l'article L 100-4 du code de l'Énergie, ainsi que ceux contenus dans la programmation pluriannuelle de l'énergie telle qu'elle est définie à l'article L 141-1 du même code

Considérant que les dites zones doivent contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique, permettant de réduire la dépendance aux importations

**CONSIDÉRANT** qu'elles doivent être définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies pour la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et plus largement, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, pour l'utilisation économe des sols naturels, agricoles et forestiers, pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

**CONSIDÉRANT** que les zones précitées doivent être définies pour chaque catégories de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

**CONSIDÉRANT** la présentation des zones proposées par l'ensemble des communes.

**ENTENDU** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ( 1 ABSTENTION : M. RAYNAUD)**

- **PREND ACTE** que le débat a bien eu lieu concernant la cohérence des zones d'accélération d'énergies renouvelables conformément à la loi APER.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

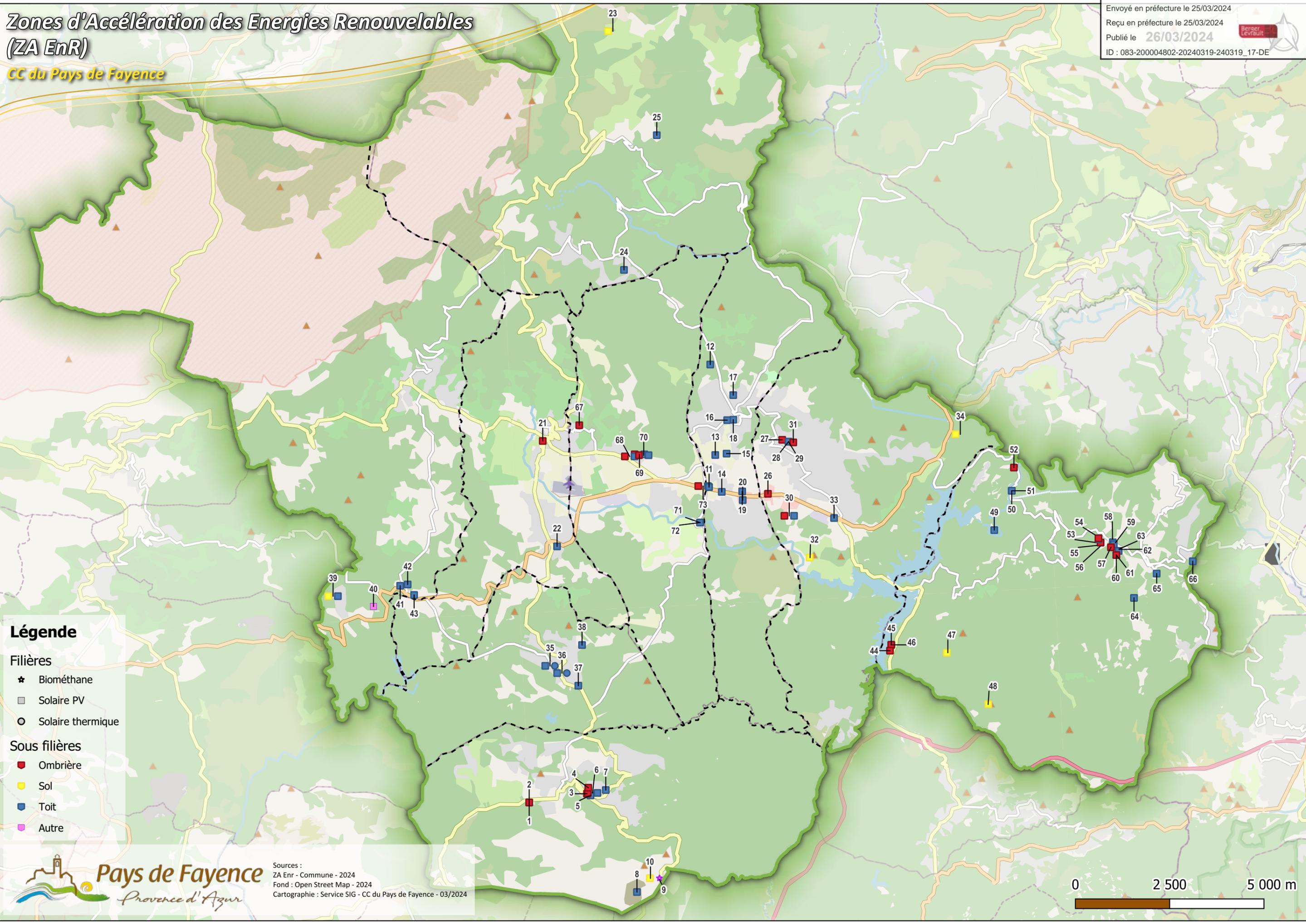
Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
Président

# Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZA EnR)

CC du Pays de Fayence

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 26/03/2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_17-DE



### Légende

**Filières**

- ★ Biométhane
- Solaire PV
- Solaire thermique

**Sous filières**

- Ombrière
- Sol
- Toit
- Autre



Sources :  
ZA Enr - Commune - 2024  
Fond : Open Street Map - 2024  
Cartographie : Service SIG - CC du Pays de Fayence - 03/2024



ID	Commune	Localisation	Filière
1	Bagnols-en-Forêt	Maison du Temps libre	Solaire PV (Toit)
2	Bagnols-en-Forêt	Maison du Temps libre - Stade de football	Solaire PV (Ombrière)
3	Bagnols-en-Forêt	Village - Parking du Château	Solaire PV (Ombrière)
4	Bagnols-en-Forêt	Village - Plateau Sainte-Anne	Solaire PV (Ombrière)
5	Bagnols-en-Forêt	Village - Foyer municipal	Solaire PV (Toit)
6	Bagnols-en-Forêt	Village - Groupe scolaire Gagliolo	Solaire PV (Ombrière + Toit)
7	Bagnols-en-Forêt	Village - EPHAD	Solaire PV (Toit)
8	Bagnols-en-Forêt	ISDND "Les Lauriers"	Solaire PV (Toit)
9	Bagnols-en-Forêt	ISDND "Vallon des pins"	Biométhane
10	Bagnols-en-Forêt	ISDND "Les Lauriers" et ISDND "Vallon des pins"	Solaire PV (Sol)
11	Callian	ZA "Les Muriers" - RD 562	Solaire PV (Toit)
12	Callian	Touos Aussels	Solaire PV (Toit)
13	Callian	Salle des sports - Chemin de la Fontaine	Solaire PV (Toit)
14	Callian	ZA "Les Granges"	Solaire PV (Toit)
15	Callian	Services techniques - Chemin des Crotons	Solaire PV (Toit)
16	Callian	Ecole maternelle et primaire - Lieu dit "Gacherelle"	Solaire PV (Toit)
17	Callian	Espace Bourgain - Chemin des adrechs	Solaire PV (Toit)
18	Callian	Maison de retraite "le Pradon", "le village"	Solaire PV (Toit)
19	Callian	ZA "Agora"	Solaire PV (Toit)
20	Callian	ZA "Grande Vigne"	Solaire PV (Toit)
21	Fayence	Super U	Solaire PV (Ombrière)
22	Fayence	Ancienne Route de Saint-Paul-en-Forêt	Solaire PV (Toit)
23	Mons	La colle de Bouis, Gore de la tuilière, Champ Gabiretoi, Le Ribas de Bilauge	Solaire PV (Sol)
24	Mons	Lotissement de la Chesnaye, Tansonive	Solaire PV (Toit)
25	Mons	Lotissement de la Gray	Solaire PV (Toit)
26	Montauroux	Centre Leclerc - RD 562	Solaire PV (Ombrière)
27	Montauroux	Parking Veyan - Traverse Veyan	Solaire PV (Ombrière)
28	Montauroux	Médiathèque - Rue Sainte-Brigitte	Solaire PV (Toit)
29	Montauroux	Ecole Marcel Pagnol et les Cerisiers - Rue du Puits	Solaire PV (Toit)
30	Montauroux	Centre technique - Route de Fondurane	Solaire PV (Ombrière + Toit)
31	Montauroux	Parking du cinéma - Boulevard du Belvédère	Solaire PV (Ombrière)
32	Montauroux	Lieu-dit "Gaudon"	Solaire PV (Sol)
33	Montauroux	Ecole du Lac - Avenue de Provence	Solaire PV (Toit)
34	Montauroux	Lieu-dit "Les Fréyères"	Solaire PV (Sol)
35	Saint-Paul-en-Forêt	Résidence "Les Jonquiers"	Solaire PV (Toit) + Solaire thermique (Toit)
36	Saint-Paul-en-Forêt	Groupe scolaire de Saint-Paul-en-Forêt	Solaire PV (Toit) + Solaire thermique (Toit)
37	Saint-Paul-en-Forêt	Centre d'incendie et de secours	Solaire PV (Toit)
38	Saint-Paul-en-Forêt	Ancienne Route de Fayence	Solaire PV (Toit)
39	Seillans	Groupement d'habitations "L'Eouvière"	Solaire PV (Sol + Toit)
40	Seillans	Bastides des Taillades	Solaire PV (Autre)
41	Seillans	Lotissement de Brovès n°1	Solaire PV (Toit)
42	Seillans	Lotissement de Brovès n°2	Solaire PV (Toit)
43	Seillans	Zone artisanale de Saint-Julien	Solaire PV (Toit)
44	Tanneron	Lieux-dit "Marecare-Sud"	Solaire PV (Ombrière)
45	Tanneron	Lieu-dit "Marecare-Sud" - La Maison du Lac	Solaire PV (Toit)
46	Tanneron	Lieux-dit "Marecare-Nord"	Solaire PV (Ombrière)
47	Tanneron	Lieu-dit "Gournier"	Solaire PV (Sol)
48	Tanneron	Lieu-dit "Rocaire"	Solaire PV (Sol)
49	Tanneron	Lieu-dit "Le Penac" - Poste de Biançon RTE	Solaire PV (Toit)
50	Tanneron	Lieu-dit "Touor-Long" - Parking Cité EDF	Solaire PV (Ombrière)
51	Tanneron	Lieu-dit "Touor-Long" - Cité EDF	Solaire PV (Toit)
52	Tanneron	Lieu-dit "Saint-Cassien"	Solaire PV (Ombrière)
53	Tanneron	Lieu-dit "Notre-dame de Peygros" - HLM Phoebus	Solaire PV (Toit)
54	Tanneron	Lieu-dit "Notre-dame de Peygros" - Parking de l'église	Solaire PV (Ombrière)
55	Tanneron	Ecole élémentaire et restaurant scolaire	Solaire PV (Toit)
56	Tanneron	Lieu-dit "Notre-dame de Peygros" - Parking de l'école	Solaire PV (Ombrière)
57	Tanneron	Lieu-dit "La Grille" - Parking sous la place du village	Solaire PV (Ombrière)
58	Tanneron	Lieu-dit "La Grille" - Mairie / OTI	Solaire PV (Toit)
59	Tanneron	HLM "Les jardins de Diane"	Solaire PV (Toit)
60	Tanneron	Lieu-dit "La Grille" - Salle polyvalente / Garage du service technique et caserne des pompiers	Solaire PV (Toit)
61	Tanneron	Lieu-dit "La Grille" - Parking de la salle polyvalente	Solaire PV (Ombrière)
62	Tanneron	Parking "Les Hauts de Tannaroni"	Solaire PV (Ombrière)
63	Tanneron	Les Hauts de Tannaroni	Solaire PV (Toit)
64	Tanneron	Lieu-dit "La Verrerie" - Bâtiment communal : Les Gîtes	Solaire PV (Toit)
65	Tanneron	Lieu-dit "L'Avelan" - Le Haras	Solaire PV (Toit)
66	Tanneron	Lieu-dit "La Colle de Michel" - Les serres	Solaire PV (Toit)
67	Tourrettes	Boudoura	Solaire PV (Ombrière)
68	Tourrettes	Tassy médical	Solaire PV (Ombrière + Toit)
69	Tourrettes	Tassy EPHAD	Solaire PV (Ombrière + Toit)
70	Tourrettes	EPCI	Solaire PV (Ombrière + Toit)
71	Tourrettes	Déchetterie	Solaire PV (Toit)
72	Tourrettes	STEP Tourrettes	Solaire PV (Toit)
73	Tourrettes	Marché Paysan	Solaire PV (Ombrière + Toit)

# LISTING DES ZA ENR DE LA CC DU PAYS DE FAYENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
 Présents ..... 22  
 Pouvoirs ..... 6  
 Absents..... 2  
 Suffrages exprimés..... 28

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

DCC n° 240319/18

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

### SOUTIEN AU PROJET DE CRÉATION D'UN 10<sup>E</sup> PARC NATUREL RÉGIONAL SUR LES TERRITOIRES DES MAURES, DE L'ESTÉREL ET DU TANNERON

En août 2021, la plaine des Maures a subi de graves incendies qui ont mis en lumière de fortes tensions sur le territoire et d'importants enjeux en termes de biodiversité et d'activités humaines. C'est dans ce contexte que la Région a initié le projet d'un 10<sup>e</sup> Parc naturel régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un Parc naturel régional est un territoire habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines. Il se traduit dans une charte, valable 15 ans puis renouvelable, dont les actions se développent autour de cinq grandes missions :

- protection et gestion du patrimoine naturel et culturel,
- aménagement du territoire,
- développement économique et social,
- expérimentation,
- accueil, éducation et information du public.

La Région mène, depuis 2022, une étude d'opportunité et de faisabilité du projet de 10<sup>e</sup> Parc naturel régional qui doit répondre à plusieurs critères évalués par le Ministère en charge de l'environnement, en particulier : la qualité du patrimoine et des paysages, la fragilité du territoire, la cohérence et la pertinence des limites du territoire, la détermination de l'ensemble des collectivités et groupements intéressés par le projet.

Après une analyse du socle géomorphologique, des unités paysagères et des différents enjeux naturels, culturels, touristiques, etc., sur le département du Var et l'ouest des Alpes-Maritimes, un territoire d'investigation dit de la « Provence cristalline » regroupant les massifs des Maures, de l'Estérel et du Tanneron a été défini. Ce territoire se structure autour de 53 communes et dix établissements publics de coopération intercommunale.

Ce périmètre du projet comprend six communes comprises dans l'aire d'adhésion potentielle du Parc national de Port Cros. Pour les intégrer au projet, le Président de la Région a sollicité la Première Ministre pour une modification du code de l'environnement afin de permettre à toute commune d'appartenir, pour partie à un Parc national et, pour une autre partie distincte de la première, à un Parc naturel régional.

Le portage du projet par les acteurs locaux étant primordial pour concrétiser ce projet, la Région a organisé pendant plusieurs mois une large consultation auprès de toutes les collectivités territoriales et des acteurs socio-professionnels afin de présenter la démarche, les enjeux du territoire et la plus-value de l'outil Parc naturel régional. Des réunions de travail territorialisées ont permis également de réfléchir collectivement aux limites du périmètre d'étude du futur Parc. C'est ainsi que notre collectivité a été associée à ce nouveau projet de territoire et a pris part aux différents échanges et travaux menés.

Le projet de Parc naturel régional sur les territoires des Maures, de l'Estérel et du Tanneron emporte l'adhésion de nombreuses collectivités et acteurs, ce qui a amené la Région à confirmer sa volonté de créer un 10<sup>e</sup> Parc naturel régional par voie de délibération, le 26 octobre 2022.

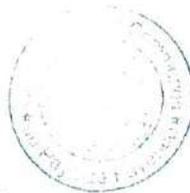
Ce projet représente une réelle opportunité pour notre collectivité, notre territoire, pour préserver nos richesses patrimoniales, notre cadre de vie et insuffler de nouvelles dynamiques économiques, sociales et culturelles. Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire d'affirmer également notre soutien au projet et de participer aux futurs travaux de construction de la charte du futur Parc naturel régional.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
ENTENDU cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **AFFIRME** le soutien de la Communauté de Communes du Pays de Fayence au projet de 10<sup>e</sup> Parc naturel régional sur les territoires des Maures, de l'Estérel et du Tanneron, porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **DÉCIDE** de participer aux concertations et aux travaux à venir pour élaborer la Charte du futur Parc naturel Régional.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 21 mars 2024

René JGO  
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

DCC n° 240319/19

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

## CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026 DE FINANCEMENT DE LA MISSION LOCALE EST-VAR

En séance du 27 juin 2018, le conseil communautaire a approuvé, par délibération n°180627/02, le principe d'adhésion à la Mission Locale Est Var, chargeant le président et les services de rédiger la convention de financement permettant cette adhésion.

Une première convention a ainsi été approuvée pour l'année 2019 par la délibération n°181113/20 du 13 novembre 2018. Puis une seconde pour l'année 2020, approuvée le 24 décembre 2019, par délibération n°191220/01.

Compte-tenu de la qualité du travail fourni par la Mission Locale, des résultats obtenus dans l'accompagnement des jeunes du territoire qu'elle suit et des aides attribuées à ces derniers, entraînant des retombées importantes, notamment en matière économique, financière et d'insertion professionnelle, le conseil communautaire du 13 avril 2021 a approuvé par délibération n°210413/03 une convention pluriannuelle 2021-2023 de financement de la Mission Locale Est-Var. Cette convention étant arrivée à son terme, le président soumet à l'approbation de l'assemblée, sur proposition de la Commission Développement économique réunie le 13 mars 2024, une nouvelle convention pluriannuelle 2024-2026 de financement de la Mission Locale Est-Var, présentée en annexe.

Il est précisé que cette convention prévoit un montant annuel de financement de la part de la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) de 65 000 € pour l'exercice 2024, de 70 000 € pour l'exercice 2025 et de 75 000 € pour l'exercice 2026. Cette augmentation permettra d'atteindre le même niveau de financement, proportionnellement au nombre d'habitants, que celui attribué à la Mission Locale Est-Var par la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur, également rattachée à cette même Mission Locale.

Le Président précise que la Mission Locale Est-Var est désormais présente 4,5 jours par semaine sur le territoire, en assurant des rendez-vous au sein de France Services, à Fayence, mais aussi à Montauroux depuis l'année dernière et bientôt à Bagnols-en-Forêt. Elle tisse également avec les acteurs économiques du Pays de Fayence le réseau nécessaire à l'accompagnement des jeunes. À ce titre, fin 2023, la Mission Locale Est-Var comptait 238 entreprises partenaires en Pays de Fayence.

Le Président précise enfin qu'en 2023, la Mission Locale a attribué 216 176 euros d'aide aux jeunes du territoire qu'elle accompagne. Depuis 2019, le montant cumulé de ces aides s'élève à 801 472 euros.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code du travail, et notamment les articles R5131-4 et suivants relatifs au Droit à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie ;

**VU** la délibération n°180627/02 du conseil communautaire en date du 27 juin 2018 approuvant le principe d'adhésion à la Mission Locale Est Var ;

**VU** la délibération n°181113/20 du conseil communautaire en date du 13 novembre 2018 approuvant la convention 2019 de financement de la Mission Locale Est-Var ;

**VU** la délibération n°191220/01 du conseil communautaire en date du 24 décembre 2019 approuvant la convention 2020 de financement de la Mission Locale Est-Var ;

**VU** la délibération n°210413/03 du conseil communautaire en date du 13 avril 2021 approuvant la convention pluriannuelle 2021-2023 de financement de la Mission Locale Est-Var ;

**VU** le projet de convention pluriannuelle 2024-2026 de financement de la Mission Locale Est Var présenté en annexe ;

**CONSIDÉRANT** la qualité du travail fourni par la Mission Locale Est-Var en matière d'accompagnement des jeunes du territoire qu'elle suit, et des résultats obtenus ;

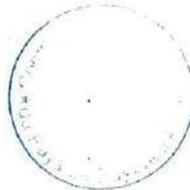
**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission Développement économique en date du 13 mars 2024 ;

**ENTENDU** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle 2024-2026 de financement de la Mission Locale Est Var annexée à cette délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention, à engager toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce partenariat.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance



Tourrettes le 21 mars 2024

René UGO  
Président



## CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT 2024-2026

### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE, sise 50 route de l'aérodrome à Fayence (83440), représentée par son Président, Monsieur René UGO, dûment autorisé par la délibération n° \_\_\_\_\_ du 19 mars 2024, Ci-après désignée « CCPF »

### **ET**

La COMMUNE DE MONTAUROUX, sise place du Clos, 83440 Montauroux, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Yves HUET, dûment habilité,

### **ET**

La COMMUNE DE BAGNOLS-EN-FORÊT, sise 1 place de l'Hôtel de Ville, 83608 Bagnols-en-Forêt, représentée par son Maire, Monsieur René BOUCHARD, dûment habilité,

### **D'UNE PART,**

### **ET**

L'ASSOCIATION MISSION LOCALE EST VAR dont le siège social est fixé : 1196 Boulevard de la Mer – 83600 FREJUS, représentée par son Président Délégué Monsieur Claude FOURNET, Ci-après désignée « la Mission Locale Est Var » ou « MLEV »,

### **D'AUTRE PART,**

### **IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### **PRÉAMBULE**

*« Les Missions Locales, qui ont pour missions l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'Etat, puis de celle des régions en 1993, réaffirmée en 2004, pour organiser localement une intervention globale au service des jeunes, de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale. Elles constituent aujourd'hui, en tant que pivot de l'accompagnement des jeunes, un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.*

*Inscrites désormais dans le Code du travail aux articles L5314-1 et s. et partie intégrante du Service Public de l'Emploi (SPE), les Missions Locales accompagnent tous les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités. Elles leur proposent un accompagnement gratuit ainsi que des solutions, dans la perspective de leur insertion sociale et professionnelle.*

*À ce titre, elles sont aussi reconnues par le Code de l'Education en ses articles L313-7 et L313.8 comme un partenaire incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire.*

*Pour ce faire, elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'Etat, les régions, les départements, les communes, les intercommunalités, chacun dans leurs champs de compétences définis par la loi. »*

Extrait du préambule du protocole 2010 des Missions Locales, signé par



Au-delà de leurs missions d'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans, les Missions Locales remplissent également une fonction d'observatoire et de concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer et de compléter les actions qu'ils conduisent en fonction de leurs champs de compétence.

Ces missions sont formalisées de façon différenciées avec leurs principaux partenaires financiers :

• **Avec l'Etat** : depuis 2008, une Convention Pluriannuelle d'Objectifs fait référence aux Articles L.311-10-2 et L.322-4-17-1 à L.322-4-17-4 du code du travail qui garantissent l'accès au droit à l'accompagnement des jeunes, délégation de service public confiée aux Missions Locales pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Cette convention porte sur quatre grandes orientations stratégiques concernant l'offre de service des missions locales :

- Renforcer le repérage et l'action hors les murs afin d'identifier et mobiliser dans un parcours les jeunes les plus vulnérables et ceux dits « invisibles » ;
- Accompagner les jeunes dans des parcours intensifs vers et dans l'emploi et la formation notamment par un développement des compétences et des qualifications des jeunes par l'accès accru à la formation et à l'apprentissage ;
- Construire des parcours globaux sans rupture permettant de lever les freins périphériques à l'emploi, à partir des besoins et des projets du jeune, notamment grâce à la coordination et à la complémentarité entre les acteurs du service public de l'emploi par le biais d'une coopération renforcée avec Pôle emploi et les autres acteurs (conseils départementaux pour la prise en charge des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, directions départementales de la cohésion sociale et OFII pour les jeunes primo-arrivants, acteurs de l'accès au logement et à l'offre de santé etc.) ;
- Renforcer les relations avec les entreprises afin d'impulser et de sécuriser l'insertion dans une solution d'emploi, de formation ou d'alternance mais également de développer les compétences au sein du parcours.

• **Avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur** : La coopération entre les missions locales et la région s'inscrit à travers un Programme d'Actions Régionales (PAR) annuel. Celui-ci s'appuie sur les missions et objectifs génériques et centraux des missions locales tels que définis dans les protocoles 2005 et 2010 validés par la Région et l'Association Régionale Des Missions Locales. Il s'appuie également sur les orientations régionales en matière de formation professionnelle, d'apprentissage, d'emploi et s'articule autour de 3 axes :

AXE 1 : Optimiser les diagnostics opérationnels sur chaque territoire en répondant prioritairement aux enjeux de développement économique de la région.

Il s'agit de contribuer aux diagnostics socio-économiques portés par la Région et mieux accompagner les projets économiques sur les territoires.

AXE 2 : Renforcer la coordination de la Région et du réseau des missions locales en faveur des politiques publiques d'orientation, de formation et d'accès à l'emploi des jeunes.

Il s'agit d'améliorer les résultats du Service Public Régional pour l'accès des jeunes à l'emploi par l'orientation, l'apprentissage et la formation professionnelle.

AXE 3 : Développer et dynamiser les réseaux d'entreprises pour répondre aux nouvelles priorités régionales de développement de l'économie et de l'emploi.

Il s'agit d'optimiser et d'accroître l'accès des jeunes aux entreprises, par le biais d'un contrat de travail ou d'apprentissage.

- **Avec les intercommunalités**, chacune d'elles contribue individuellement au fonctionnement des Locales et permettent dans une logique de proximité :
  - l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
  - la prise en compte des problématiques périphériques freinant l'accès à l'emploi des jeunes ;
  - la veille et l'observation de la situation des jeunes ;
  - l'animation territoriale, le développement local, la conduite ou la participation à des projets locaux répondant aux spécificités des territoires.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir les engagements réciproques entre d'une part la CCPF, la commune de Montauroux et la commune de Bagnols-en-Forêt, et d'autre part la Mission Locale Est Var.

- La **CCPF** s'engage à cofinancer le FONCTIONNEMENT de la Mission Locale Est Var concernant les jeunes résidant sur les neuf communes de son territoire : Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tournettes.

Elle s'engage également à mettre à disposition un bureau au sein de France Services, situé à Fayence, 50 route de l'aérodrome, pour les permanences assurées par la Mission Locale Est Var.

- La **commune de Montauroux** s'engage également à mettre à disposition un bureau au sein des locaux de son CCAS, situé 7 place Mirabeau à Montauroux, pour les permanences assurées par la Mission Locale Est Var.
- La **commune de Bagnols-en-Forêt** s'engage également à mettre à disposition un bureau au sein des locaux de son CCAS, situé 11 rue du Four à Bagnols-en-Forêt, pour les permanences assurées par la Mission Locale Est Var.
- La **Mission Locale Est Var** s'engage à exercer ses missions – décrites ci-dessous, article 2 – en faveur du territoire du Pays de Fayence et notamment à assurer pour cela une permanence au sein des locaux mis à sa disposition à cet effet, par la CCPF, la commune de Montauroux et la commune de Bagnols-en-Forêt, à raison de 4,5 jours par semaine, au total.

## **ARTICLE 2 : MISSIONS ET OBJET DE LA MISSION LOCALE EST VAR**

La Mission Locale Est Var a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. La Mission Locale Est Var doit informer, accueillir et contacter, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants tous les jeunes relevant de son champ de compétence : elle réunit régulièrement l'ensemble des institutions et personnes qui contribuent à l'accueil, à l'information et à l'orientation des jeunes dans la zone géographique de son ressort.

La zone d'intervention géographique de la Mission Locale Est Var comprend également les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Le Muy, Les Adrets de l'Estérel. Des permanences ont été mises en place sur ces communes depuis 1995.

La Mission Locale Est Var favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou de compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières. Elle a vocation à aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle individualisé et personnalisé et à assurer le suivi de son application.

A cet effet, en fonction des missions de service public qui lui sont confiées, elle assure une fonction de prescription et d'accompagnement sur les dispositifs de formation ou d'emploi spécifiques au public jeune.

Elle contribue à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à leur insertion sociale et professionnelle, afin que, dans une approche globale, soit prise en charge la recherche de solutions adaptées en matière de logement, de santé, de loisirs, de mobilité...

Elle contribue, en relation notamment avec le Pôle Emploi, les organismes de formation et les employeurs, à impulser, en fonction des possibilités locales, des réponses appropriées aux problèmes d'insertion, de formation et d'emploi qui se posent localement aux jeunes.

De plus, elle développe une offre de services en direction des Entreprises du Territoire : aide au recrutement, promotion et conseil pour le recours aux mesures pour l'emploi et aux contrats aidés, accompagnement social des jeunes entrés en situation professionnelle, développement des contrats en Alternance.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses missions et à mobiliser les ressources humaines et matérielles prévues :

### **1 - Renforcer les missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire**

**Accueil des jeunes :** la Mission Locale Est Var s'engage à accompagner tous les jeunes en demande d'insertion et de mobiliser l'ensemble de ses partenaires (Pôle Emploi, Education nationale, Protection Judiciaire de la jeunesse (PJJ), Unités territoriales Sociales (UTS), Club de Prévention, Centres sociaux, réseau Information Jeunesse... etc.) afin de favoriser l'orientation vers la Mission Locale.

- Accueil de proximité permettant aux jeunes des 9 communes de la Communauté de communes du Pays de Fayence d'accéder aisément aux offres de services de la Mission Locale au sein des locaux France Services à Fayence, de ceux du CCAS à Montauroux et de ceux du CCAS à Bagnols-en-Forêt, à raison de 9 à 10 demi-journées hebdomadaires (6 à 7 plages Insertion et 3 à 4 plages Emploi).
- Repérage des jeunes qui ne viennent pas spontanément. Travail en réseau avec les structures compétentes.

#### **Mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**

- Mobilisation des acteurs et organisation territoriale de ce service public.

#### **Coopérations dans le cadre des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs** (partenariat avec l'Education Nationale)

La MLEV s'engage à organiser les réunions et à mobiliser les partenaires pour contacter tous les décrocheurs du bassin.

### **2- Amplifier la contribution de la Mission Locale dans la construction et l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes et prendre en compte l'ensemble des difficultés et problématiques**

#### **Mobilité**

- Soutien financier individuel ou collectif pour l'accompagnement de jeunes inscrits dans un parcours dynamique d'insertion sociale et professionnelle (montage et suivi des dossiers auprès de la Région et du département)
- Incitation et organisation de covoiturage.
- Faciliter le passage du permis AM (ancien BSR)
- Permettre aux jeunes de bénéficier du permis à un euro, avec caution de l'Etat
- Transport en commun : information sur les lignes et horaires.
- Mobilisation du dispositif Régional Carte solidarité et Carte Zou
- Promotion de la Mobilité Internationale
- Faciliter l'inscription et l'obtention du permis de conduire (partenariat avec les auto-écoles du territoire).

Mise à disposition de Cartes DIGISCHOOL afin de favoriser l'accès à l'apprentissage du code de la route et d'obtenir gratuitement la présentation du code à l'examen (50 cartes achetées par la Mission Locale pour une valeur de 2500 euros HT).

Un conseiller référent mobilité peut se rendre sur l'une des 2 permanences à la demande afin de répondre et d'orienter le jeune sur des questions liées à la mobilité

#### **Logement**

- Volonté de créer du lien avec les structures compétentes dans ce domaine.

#### **Santé**

- Une conseillère référente santé est identifiée à la Mission Locale Est Var
- Permanence de soutien psychologique avec une psychologue clinicienne
- Bilan de santé
- Partenariat avec le Service Social de la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail).
- Handicap : une conseillère référente pour un accompagnement adapté
- Diffusion des chéquiers PASS SANTE JEUNES du Conseil Régional.

#### **Culture**

- Diffusion des chéquiers E-PASS JEUNES du Conseil Régional.

#### **Lutte contre les discriminations à l'embauche dans les relations avec les entreprises**

- Permanence téléphonique d'un juriste
- Brochures juridiques disponibles dans notre salle de documentation et présence du chargé de documentation spécialisé dans les questions de droit.
- Accompagnement des entreprises pour objectiver leurs critères de recrutement.

### Les actions pour intégrer les jeunes dans la vie collective

- Echanges au sein du réseau ARA (Agent Relais d'Accueil) permettant de relayer organisés sur le territoire et facilitant ainsi la mobilisation des jeunes
- Mise en place d'ateliers collectifs
- Opération Vacances ouvertes : aide à l'élaboration et à la concrétisation de projets de vacances autonomes.
- Développement du Service Civique. Portage d'une plateforme par la mission locale

### **3- Agir pour l'accès à l'emploi**

Création d'un poste relation entreprise :

-Moyens mobilisés :

Une conseillère emploi dédiée au territoire disponible et à l'écoute des entreprises qui aura pour missions de :

- Présenter l'offre de service à l'ensemble des entreprises du territoire et inviter à la signature de conventions de partenariat avec la Mission locale Est-Var.
- Effectuer une prospection offensive au regard des besoins des jeunes et des entreprises.
- Favoriser les périodes de stage pour consolider les binômes jeune/entreprise.
- Motiver et inciter les entreprises à mobiliser les aides financières qui leurs sont accessibles liées aux dispositifs des contrats en alternance, des contrats aidés ainsi que les mesures de l'Etat (POEC, AFPR, etc.).
- Identifier les filières en besoin de recrutement ainsi que les employeurs potentiels.
- Accompagner les jeunes à saisir les opportunités d'emploi du territoire.
- Développer une communication forte en direction des jeunes et des entreprises faisant apparaître l'implication de la Communauté de communes du Pays de Fayence.
- Effectuer des permanences d'accueil emploi délocalisées sur le territoire pour assurer un service de proximité auprès des employeurs.

- Développer l'offre de service de la Mission Locale à l'ensemble des employeurs du territoire

➤ Une Aide au recrutement

- Un service gratuit d'aide aux recrutements
- Une disponibilité et une réactivité adaptées aux besoins de l'entreprise
- Une diffusion des offres sur notre réseau
- Une prestation à la carte : diagnostic et anticipation des besoins, description des postes, définition des profils adaptés, construction de réponses sur mesure (choix des contrats, aides mobilisables, formation, mise en situation de travail)
- Une pré-sélection, préparation et présentation des candidats
- Mise à disposition de nos locaux pour d'éventuels recrutements

➤ Un suivi post-recrutement

- Assurer un accompagnement dans l'emploi et le suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- Répondre aux éventuels freins liés à l'emploi.

➤ Une assistante technique et administrative

- Une aide à la définition de poste
- Une information rapide sur les types de contrats et les dispositifs
- Assurer la mise en place des contrats et le montage des dossiers pour bénéficier d'aides à l'embauche
- Promotion et aide technique sur les contrats en alternance auprès des entreprises du territoire.

➤ Valoriser et promouvoir les métiers peu connus par des actions construites avec les entreprises.

- Organisation de visites entreprises qui permettra d'accueillir un groupe de jeunes de la Mission Locale, de leur faire découvrir ses métiers, le déroulement du travail, les critères de formation ou de qualification, etc.

### La Formation :

- Organisation de la mise en œuvre de parcours de formation.
- Sécurisation des parcours de formation

### Développer l'alternance

- Contribuer à développer une offre de formation adaptée au contrat de professionnalisation
- Faire bénéficier les jeunes du territoire de notre collaboration avec le CFBTP (Centre de Formation du Bâtiment et Travaux publics), les CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, la CRMA (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat), le S.E.S.A.D (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) CFA. Le SESSAD CFA accompagne les jeunes en situation de handicap sur des parcours d'insertion sociale et professionnelle. La finalité est de donner aux jeunes en situation de handicap accès à la formation professionnelle diplômante niveau V (CAP / CAPA) tout en le soutenant sur le plan professionnel, éducatif, social, familial, pédagogique, thérapeutique et administratif.
- Entreprendre une prospection d'entreprises pour la levée des offres indispensables à notre Bourse à l'alternance.
- Créer un fichier d'entreprises exploitable à l'échelle de notre bassin d'emploi.
- Effectuer des simulations d'entretien, assurer un suivi dans l'emploi
- Permettre aux jeunes de signer un contrat en alternance et limiter le taux de rupture à 10%.

### L'emploi

- Organisation de la réception du public
- Partenariat avec les entreprises, partenariat avec les agences d'intérim
- Partenariat avec le Pôle Emploi
- Partenariat CCIV (Chambre de Commerce et d'Industrie du VAR) / UPV (Union Patronale du Var) / OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs agréés).
- Dispositif Régional « Parrainage »

Déployer le réseau parrainage de la Mission Locale Est Var en identifiant des Parrains (Actifs, retraités et Employeurs) résidants sur le Pays de Fayence afin de proposer cet accompagnement à l'ensemble des jeunes de la CCPF.

Un référent Emploi de la Mission Locale Est Var organisera des rencontres avec les futurs potentiels parrains et ainsi constituer le réseau nécessaire pour répondre aux besoins des jeunes du territoire

- Partenariat avec les structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) du territoire
- Accompagner les jeunes à la signature d'un contrat de travail (CDD, CDI et contrat en alternance)

### Partenariat mis en œuvre dans la construction du parcours du jeune

- Mobilisation de l'offre de service dans le cadre de la construction :
  - du projet professionnel du jeune
  - du parcours de formation du jeune
  - de la levée des freins périphériques
- Garantie Jeunes : promotions délocalisées sur le territoire de la CCPF
- Repérage et prescription vers l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance du Var (antenne de Fréjus ou de Draguignan)
- Partenariat avec les entreprises, construction d'une offre de services en direction des jeunes (stages, visites, intervention d'employeurs...etc.)

#### **- 4 : Observer le territoire et apporter une expertise**

### Fonction d'observation, de veille et d'expertise

- Contribution de la Mission Locale Est Var sur la connaissance des situations des jeunes.
- Production en direction des communes, d'une analyse qualitative des caractéristiques du public en contact.
- Repérage des situations d'illettrisme

#### **- 5 : Contribuer à l'animation locale du territoire et ingénierie de projet**

### Le partenariat local

- Participation et contribution au Réseau Local Jeunes (Instance du Département)
- Animation du réseau ARA (Agent Relais d'Accueil) à développer sur le Pays de Fayence
- Organisation de la plateforme de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs (en lien avec l'Education Nationale)
- Participation et contribution au Réseau d'Actions pour la Prévention et la Protection de l'Enfance

- Définition des modalités et des procédures avec les organismes de formation : la de mise en œuvre des programmes régionaux.
  - Mise en place de conventions de partenariats avec certaines agences d'intérim sur notre territoire
- Mise en place de journée de recrutement, dans les locaux de France Services avec les agences intérim qui interviennent sur la CCPF afin de faciliter l'emploi des jeunes du canton
- Participation et contribution à la Commission Locale d'Insertion animée par le Conseil Départemental
  - Des Accords Grands-Comptes ont été signés aux niveaux National et Régional. La Mission Locale les décline sur l'ensemble de son territoire
  - Développement de l'Alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) pour répondre aux besoins des publics peu ou pas qualifiés et pour combler les besoins ciblés des entreprises.
  - Volonté de créer du lien avec les différents acteurs locaux

### L'accompagnement de projets locaux

- Forte mobilisation de notre Equipe dans le cadre de la mise en place des parcours de formation, dans le cadre des Parcours Emplois Compétences (PEC),
  - Mise en œuvre du plan de relance #1jeune #1solution.
  - Mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnel et du Compte Personnel de Formation.
  - Mise en œuvre et développement du Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) sur le Canton.
  - Implication dans le partenariat avec Pôle Emploi pour la mise en œuvre des Actions de Formations Conventionnées (AFC).
  - Développer l'écoute et l'accompagnement des entreprises par l'information sur l'ensemble des mesures : contrats d'apprentissage, de professionnalisation et contrats aidés.
  - Création d'un fichier « entreprises » exploitable à l'échelle de notre bassin.

### ARTICLE 3 : EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention fait l'objet d'un engagement financier annuel. Elle est renouvelée par tacite reconduction pour une durée maximale de trois ans sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque exercice.

### ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La subvention de la CCPF à la Mission Locale Est Var est inscrite au budget de chaque exercice.

**4.1** - Pour l'année 2024, le montant de la subvention s'élève à **65 000** euros.

**4.2** - Pour l'année 2025, le montant de la subvention s'élève à **70 000** euros.

**4.3** - Pour l'année 2026, le montant de la subvention s'élève à **75 000** euros.

Le versement de la subvention est subordonné à la production des pièces détaillées à l'article 6 dès validation des comptes annuels et du rapport d'activité par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Mission Locale Est Var et au plus tard le 30 juin de l'année suivante. La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, en 1 versement mandaté au plus tard le 31 juillet de l'année en cours.

Avant renouvellement tacite de la convention dans les conditions de l'article 3, une avance pourra être consentie à la demande de l'association dans le courant du premier trimestre de chaque année, dans la limite de 25 % du montant de la subvention de l'exercice précédent.

La CCPF peut suspendre ou diminuer le montant des avances et versements, remettre en cause le montant de la convention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'association.

Le comptable assignataire est le Trésorier de Fréjus.

### ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Cette subvention est versée au compte ouvert au nom de l'opérateur : Mission Locale Est Var

IBAN : FR76 1831 5100 0008 0006 6023 216

BIC : CEPAFRPP831

## **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES**

L'association s'engage :

- à fournir un compte rendu d'exécution dès validation par l'Assemblée Générale Ordinaire et au plus tard le 30 juin de l'année suivante, ou suivant la réalisation de chaque action ;
- à fournir le compte de résultat annuel dès validation par l'Assemblée Générale Ordinaire et au plus tard le 30 juin de l'année suivante, ou le cas échéant, le compte de résultat propre à chaque action ;
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable révisé ;
- l'association disposant d'un commissaire aux comptes, transmettra à l'administration tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

## **ARTICLE 7 : EVALUATION DE REALISATION DES OBJECTIFS OU DES ACTIONS**

La Commission Développement Economique et le Bureau communautaire sont les instances compétentes pour gérer les relations avec la Mission Locale Est Var, c'est-à-dire : la définition des objectifs, le suivi et l'évaluation des actions et l'atteinte des objectifs.

La Mission Locale Est Var s'engage à leur présenter son bilan d'activités de l'année passée, les perspectives et les projets de l'année en cours.

L'association s'engage également à faciliter le contrôle par la CCPF de la réalisation des actions, notamment par l'accès à tous les documents administratifs et comptables utiles à cette fin. La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à l'établissement de ce bilan.

## **ARTICLE 8 : RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration du délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec l'accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Fayence, en quatre exemplaires originaux, dont un remis à chaque signataire,

Le

Pour la Mission Locale Est Var,  
Le Président Délégué,

Pour la Communauté de communes du Pays de Fayence,  
Le Président,

Claude FOURNET.

René UGO.

Pour la commune de Montauroux,  
Le Maire,

Pour la commune de Bagnols-en-Forêt,  
Le Maire,

Jean Yves HUET.

René BOUCHARD.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

DCC n° 240319/20

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR FRANCE SERVICES

Le Président rappelle à l'assemblée que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) a créé les Maisons de services au public (M.S.A.P.) et a ajouté cette compétence à la liste des actions d'intérêt communautaire que peut porter une communauté de communes.

La Communauté de communes du Pays de Fayence a assumé cette compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et a ainsi intégré la M.S.A.P. au sein de ses services.

Par la suite, la M.S.A.P. du Pays de Fayence, répondant à tous les critères du cahier des charges national, a été labellisée « France Services » par le Préfet du Var à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Piloté par le ministère en charge de la Cohésion des territoires, via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (A.N.C.T.), le réseau France Services vise à faciliter l'accès des citoyens aux services publics nationaux absents du territoire. Les usagers peuvent ainsi y effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique, et se renseigner auprès d'agents polyvalents, formés et compétents. Un soutien financier annuel est apporté par l'Etat à la CCPF pour contribuer au fonctionnement de la France Services du Pays de Fayence.

Celle-ci connaît une augmentation croissante de ses usagers, du nombre de partenaires nationaux et locaux effectuant ou souhaitant effectuer des permanences en son sein et du nombre de missions que l'Etat confie aux France Services, notamment en raison de l'importance sans cesse grandissante de la dématérialisation des démarches administratives.

Face à une telle augmentation d'activité, le bâtiment actuellement occupé par France Services et appartenant à la commune de Fayence est devenu bien trop exigu. S'ajoutent à cela une accessibilité et une visibilité limitées de ces locaux, en raison de leur lieu d'implantation.

C'est la raison pour laquelle a été décidé le transfert de France Services dans une partie des locaux réhabilités de la Maison de Pays.

Ce déménagement entraînant la nécessité de revoir le règlement intérieur de France Services, le Président, sur proposition de la Commission Santé - Social réunie le 14 mars 2024, soumet le projet de nouveau règlement intérieur à l'assemblée.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** les statuts de la Communauté de communes du Pays de Fayence, et notamment parmi les compétences optionnelles la : « création et gestion de la Maison de Services au Public du Pays de Fayence »,

**VU** la convention départementale France Services signée par le Préfet du Var le 30 janvier 2020 et portant labellisation par l'État de la Maison de Services au Public du Pays de Fayence en « France Services » au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission Santé - Social en date du 14 mars 2024 sur le projet de règlement intérieur tel que présenté en annexe ;

ENTENDU cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

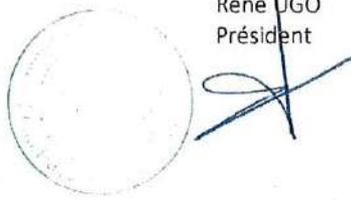
- **APPROUVE** le règlement intérieur de France Services, tel qu'annexé à cette délibération,
- **CHARGE** les agents France Services et leurs responsables hiérarchiques de faire appliquer ce règlement intérieur.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 21 mars 2024

René JGO  
Président



## REGLEMENT INTERIEUR

(Effet au 1er avril 2024)

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_20-DE

Recevoir  
Levraut

France  
services  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### ART. 1 - OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement définit les conditions d'accès et d'utilisation de l'ensemble des locaux et du matériel de **France Services du Pays de Fayence**, sis 50 route de l'Aérodrome à Fayence, afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Il s'applique à tout **utilisateur** présent au sein de **France Services du Pays de Fayence**, à savoir : usager, accompagnateur, équipe d'animation, télétravailleur, partenaire ou tout autre intervenant dans les locaux.

### ART. 2 - VOCATION DE FRANCE SERVICES

France Services est service public porté par la Communauté de Communes du Pays de Fayence, avec le soutien de l'Etat.

France Services, c'est la possibilité d'être accueilli en un même lieu, afin obtenir des informations et un accompagnement de premier niveau dans les démarches de la vie quotidienne pour le compte de différents organismes publics et/ou administrations, notamment : *Finances Publiques (DGFiP), L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), Point-Justice, La Poste, France Travail, La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), L'Assurance Maladie (CPAM), L'Assurance Retraite (CARSAAT), La Mutualité Sociale Agricole (MSA), Chèque Energie, France Renov...*

Cependant, les membres de l'équipe d'animation de France Services ne peuvent en aucun cas se substituer aux conseillers experts des services publics susnommés, et se limitent à l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives en ligne et hors ligne, avec bienveillance et écoute.

Ils ne peuvent donc pas s'engager sur l'éligibilité, la recevabilité d'un dossier, sur un montant d'allocation ou sur le délai de traitement d'un dossier...

Leurs missions sont d'assurer un service de proximité et un accompagnement personnalisé, notamment :

- **Aider aux démarches en ligne** : *navigation sur les sites des partenaires, réalisation de télé-procédures, simulations de prestations, demande de documents en ligne, aide à la rédaction de courriers, CV et lettres de motivation.*
- **Résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires** : *orientation vers le bon partenaire, prise de rdv visio-guichet, téléphonique ou présentiel, prise de renseignements auprès d'un référent partenaire, recours à Administration+.*
- **Délivrer une information de premier niveau** : *compréhension des informations, documents et formulaires, présentation des dispositifs, des prestations et services utiles, affichage et mise à disposition de la documentation et des actualités des partenaires, accompagnement dans les démarches administratives du quotidien, vérification et complétude des dossiers.*
- **Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques** : *ordinateur en accès libre pour les démarches dématérialisées, impression et numérisation des dossiers administratifs, création d'adresse mail, création de comptes France Connect et d'espaces personnels (Caf, Ameli, Impôts, France Travail, Retraite, Ants...)*

France Services accueille ponctuellement différentes permanences de partenaires.

France Services propose des modules d'initiation aux nouvelles technologies et une assistance sur les usages du numériques dans le but de renforcer l'autonomie des usagers.

France Services dispose également d'un espace dédié aux télétravailleurs, dénommé « Nom@dia ».

### ART. 3 - CONDITIONS D'ACCES

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024



ID : 083-200004802-20240319-240319\_20-DE

L'accès est ouvert à tous, mais l'équipe d'animation France Services se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.

Le stationnement d'un véhicule est interdit sur la zone goudronnée le long du bâtiment, sauf pour l'équipe d'animation ou une personne à mobilité réduite sur la place dédiée aux personnes à mobilité réduite (PMR).

A leur arrivée, avant de se déplacer dans les locaux, tous les **utilisateurs** sont invités à se présenter à l'agent d'accueil ou, en cas d'indisponibilité, à un autre membre de l'équipe d'animation, afin d'exposer le motif de leur visite.

Les usagers doivent se conformer aux horaires d'ouverture au public figurant sur la plaquette d'information ainsi que sur la porte d'entrée de France Services, à savoir :

**de 9h à 12h et de 13h30 à 16h du lundi au vendredi**

*(hors périodes de fermeture dûment affichées : congés annuels, ponts, formations, réunions...)*

La structure n'est accessible qu'en présence d'un membre de l'équipe d'animation France Services. L'occupation d'un bureau ou d'une salle de réunion, en dehors des jours et horaires d'ouverture, est possible sur autorisation spéciale accordée aux intervenants (*télétravailleur, centre de formation, entreprise ou association*). Dans ce cadre, l'utilisateur disposera d'un badge et/ou d'une clé et aura la responsabilité de la gestion du dispositif d'alarme, lors de l'ouverture et de la fermeture des locaux.

Les majeurs protégés placés sous tutelle ou curatelle, ainsi que leur tuteur/curateur doivent se présenter à l'équipe d'animation France services, munis du jugement de mise sous protection, afin de convenir de la nature et des limites de l'accompagnement à délivrer.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte.

L'accès à l'espace multimédia est possible aux mineurs de plus de 12 ans non accompagnés, dans le cadre de leurs recherches scolaires, après signature sur-place d'une autorisation parentale annuelle.

L'accès au bâtiment, ou à certaines prestations, peut être limité temporairement, en cas de saturation, pour des raisons de sécurité, de confort pour les usagers, ou encore pour préserver la qualité des prestations.

L'équipe d'animation de France Services se réserve alors le droit d'instaurer un ordre de passage par la remise de tickets numérotés et de limiter la durée de consultation des postes informatiques en libre accès à 15 minutes, avec priorité aux démarches administratives dématérialisées.

L'accès aux espaces indiqués « Privé » est strictement interdit aux **utilisateurs**, excepté à l'équipe d'animation France Services.

La présence d'animaux est strictement interdite, à l'exception des chiens guides d'aveugles ou d'assistance. Aucun animal ne doit rester à l'extérieur au niveau de la porte d'entrée pour permettre aux autres **utilisateurs** d'entrer en toute sécurité.

### ART. 4 - REGLES DE FONCTIONNEMENT ET RESTRICTIONS

L'accès est interdit à tout **utilisateur** qui, par son comportement (*ivresse, emprise de drogue, incivilité, nuisances sonores, violence physique ou verbale, insultes, propos discriminatoires ...*) ne respecte pas la tranquillité des autres personnes présentes.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée, notamment dans le respect de la loi N°2010-1192 du 11/10/2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public.

Tout **utilisateur** est tenu de respecter la propreté et l'agencement des locaux :

- Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans les locaux.
- Il est interdit de manger dans les locaux, en dehors de la salle de repos, mise à la disposition des partenaires, des télétravailleurs et de l'équipe d'animation durant la pause méridienne.
- Les corbeilles dans les bureaux sont réservées uniquement au recyclage papier. Une corbeille en salle d'attente est dédiée aux déchets ménagers.
- Le rangement du « coin enfants » incombe aux parents dont les enfants utilisent cet espace.
- La position des tables dans les bureaux, et des chaises en salle d'attente ne peut être modifiée.
- La salle de réunion / Nom@dia devra être remise en place après utilisation.

Les téléphones portables peuvent être utilisés avec la plus grande discrétion. Toute communication téléphonique privée doit se dérouler à l'extérieur de la structure.

L'accès au téléphone de l'accueil ou des bureaux n'est pas autorisé pour les communications téléphoniques d'ordre privé, quel qu'en soit le motif.

Les appels téléphoniques liés aux démarches administratives peuvent, en fonction des disponibilités, se dérouler dans un espace confidentiel mis à disposition par l'équipe d'animation France Services.

L'utilisation d'un ordinateur personnel est permise uniquement dans l'espace multimédia ou dans Nom@dia, après autorisation expresse d'un membre de l'équipe d'animation France Services.

Il est interdit de détacher tout document mis à disposition sur les panneaux d'affichage. Le dépôt de tracts ou d'affiches nécessite une autorisation d'un membre de l'équipe d'animation France Services.

Seuls les membres de l'équipe d'animation France Services et les partenaires sont habilités à utiliser les photocopieurs.

Seules les photocopies dans le cadre d'une démarche administrative sont gratuites.

La sortie de matériel est strictement interdite sans l'accord de l'équipe d'animation France Services.

Pour information, les locaux sont sous vidéoprotection et sous alarme pour la sécurité des biens et des personnes. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par les forces de l'ordre.

Les **utilisateurs** en charge de la mise sous alarme doivent vérifier l'enclenchement du dispositif d'alarme et s'assurer de la bonne fermeture de la porte, avant de quitter les locaux.

#### ART. 5 - TARIFS

Les tarifs des services proposés (*photocopies, impressions, accès Nom@dia, location de bureaux et salle de réunion*) sont affichés sur le panneau d'affichage à l'extérieur et à l'accueil de France Services.

Ils pourront être modifiés sans préavis, par une délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

#### ART. 6 - RESPONSABILITES

L'**utilisateur** est le seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même ou son entourage, du fait de sa fréquentation de France Services.

L'**utilisateur** pourra être contraint à verser des indemnités à la collectivité du fait des préjudices causés, dans le cadre de sa responsabilité civile et/ou pénale.

L'**utilisateur** est le seul responsable de toutes les données personnelles qu'il transmet de son plein gré à l'équipe d'animation France Services, dans l'objectif d'accomplir une démarche précise pour son compte, en sa présence et sous son contrôle.

Les identifiants et mots de passe ne peuvent être ni saisis, ni conservés par les membres de l'équipe d'animation France Services. Pour certaines démarches, dont Administration+, l'équipe d'animation France Services sollicitera un mandat de l'usager pour l'autoriser à agir en son nom.

L'**utilisateur** est également le seul responsable des données qu'il consulte, télécharge ou transfère sur le réseau internet de la structure.

##### L'**utilisateur des locaux s'oblige à :**

- Respecter les consignes de l'équipe d'animation de France Services.
- Respecter et préserver les installations mises à sa disposition.
- Respecter les autres utilisateurs, ainsi que la confidentialité des données entendues, consultées, stockées et non effacées par ces derniers.
- Informer immédiatement l'équipe d'animation France Services en cas de dysfonctionnements, pannes ou incidents.



**L'équipe d'animation de France Services se réserve le droit, sous l'autorité**

- D'exclure tout contrevenant au règlement ou encore de faire appel à la justice.
- Signaler tout vol, toute détérioration de matériel ou de documents, toute agression physique ou verbale à son encontre. Ces actes pourront entraîner une poursuite judiciaire et impliqueront la réparation du dommage.

**France Services et la Communauté de Communes du Pays de Fayence ne pourront en aucun cas être tenus responsables :**

- De la validité des informations consultées ou transmises par l'**utilisateur**.
- De la perte, vol ou détérioration des effets personnels de l'**utilisateur** au sein de France Services. Ils ne répondront pas non plus des préjudices intervenant à l'intérieur de France Services, en cas de litige entre **utilisateurs**.
- Des préjudices occasionnés par la consultation de contenus illicites et prohibés dans le présent règlement : notamment en cas de poursuites judiciaires à l'encontre de l'**utilisateur**, du fait de l'utilisation de l'espace multimédia et tout service accessible par le réseau Internet.
- Des conséquences de paiement en ligne, de divulgation d'informations personnelles et bancaires, ainsi que des transactions commerciales illicites.
- De la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès et des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet, et plus généralement de la qualité de la connexion résultant du fournisseur d'accès.
- En cas de force majeure ou de faits indépendants de leur volonté, des interruptions d'accès, de pertes de données ou tout autre préjudice.

#### **ART. 7 - UTILISATION DE L'ESPACE MULTIMEDIA ET DES RESSOURCES NUMERIQUES**

L'espace multimédia est un service d'accès gratuit aux technologies de l'information et de la communication, pour toute personne en possession d'un code d'accès au portail internet sécurisé, strictement personnel, délivré lors de sa première visite sur présentation d'une pièce d'identité. L'**utilisateur** se doit de bien conserver ce code et d'en être muni lors de chaque visite.

Avant d'accéder à l'espace multimédia, l'**utilisateur** doit se présenter à l'agent d'accueil pour indiquer la nature de sa démarche, administrative ou personnelle.

A la fin de sa consultation, il doit remplir puis déposer à l'accueil, le bulletin « *statistique de fréquentation* » disponible sur chaque bureau de l'espace multimédia.

En cas d'indisponibilité technique ou réservation de l'espace multimédia pour un autre usage, l'**utilisateur** sera informé par voie d'affichage à l'entrée de France Services.

L'**utilisateur** est seul responsable de l'usage et de la validité des données et des services qu'il consulte, interroge, modifie, télécharge et transfère sur l'internet, ainsi que de l'usage du matériel et des réseaux auxquels il a accès.

Il lui appartient de refuser les cookies sur les sites internet, de ne pas stocker ses coordonnées bancaires, d'utiliser des mots de passe sûrs et gardés secrets, de quitter le poste informatique après s'être déconnecté et de sauvegarder ses données sur un support personnel (clé USB).

Si besoin, l'équipe d'animation est présente pour accompagner l'**utilisateur** dans l'usage des outils informatiques, dans la mesure où cette utilisation est en lien avec les missions du service et ne fait pas appel à une expertise technique. Les agents n'ont pas vocation à se substituer à un professionnel du domaine informatique ou de la communication multimédia.

L'**utilisateur** de l'espace multimédia doit demander l'autorisation avant de lancer toute impression, qui sera à retirer auprès de l'agent d'accueil de la structure.

Les impressions sont gratuites dès lors que la connexion est en lien avec les services proposés dans le cadre du bouquet de services « France Services » ou des partenaires du service : *formation, emploi, retraite, prévention santé, état civil et famille, budget, logement, mobilité, courrier, justice*. Les impressions ne rentrant pas dans le cadre du bouquet de services sont facturées aux tarifs fixés, au-delà de 5 premières pages gratuites.

L'utilisation des ordinateurs de l'espace multimédia est individuelle et occasionnellement accueillir 2 personnes au maximum.



L'établissement est pourvu d'un portail sécurisé de contrôle d'accès à Internet qui authentifie et protège les connexions des **utilisateurs**.

Ce système, homologué, journalise les connexions afin de répondre aux exigences légales et réglementaires (Loi *Arcom contre le téléchargement illégal N°2021-1382 du 25/10/2021*; loi *Anti-terrorisme - Décret N°2006-356* ; loi *sur la conservation des données des communications électroniques - Décret N°2006-358*).

L'*utilisateur* est informé que les données de connexion pourront, dans le cadre d'enquête judiciaire et sur réquisition, être communiquées aux autorités compétentes, conformément à la législation applicable.

**L'utilisateur s'interdit :**

- De modifier le paramétrage du système informatique, la configuration logicielle et matérielle des postes informatiques,
- De stocker des fichiers sur le disque dur, sans autorisation préalable,
- D'installer des périphériques personnels sans autorisation préalable : clés USB, CD ROM, scanner, appareil photo, téléphone portable, ordinateur personnel...,
- D'installer de façon volontaire des programmes espions, des virus ou des programmes pour contourner la sécurité et la protection des logiciels,
- D'accéder à des données ne lui appartenant pas, et d'utiliser illicitement des informations circulant sur le réseau et/ou de nature à porter préjudice à un tiers.
- De consulter de sites internet et/ou de publier sur des services, contraires à la législation française (*pornographie, pédophilie, xénophobie, atteinte à la dignité humaine et aux bonnes mœurs, incitation à la haine raciale, apologie de la violence, discrimination ou pratique illégale, terrorismes, sectes, site de jeux d'argent, etc...*)

**L'utilisateur s'engage :**

- A effacer les données qui le concernent avant de quitter le poste informatique (dossier téléchargement/corbeille/bureau),
- A respecter les droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle : le téléchargement illégal, notamment via des réseaux d'échange et de partage de fichiers entre internautes (peer to peer ou bitTorrent), le streaming illégal, le piratage de logiciels, de site internet ou l'intrusion sur des réseaux privés sont strictement interdits.

**L'équipe d'animation de l'espace multimédia se réserve le droit :**

- D'interrompre toute connexion contraire au présent règlement, le contrevenant s'exposant à une exclusion temporaire ou définitive de l'espace multimédia,
- De limiter la consultation à 15 minutes, en cas d'affluence,
- De supprimer chaque soir, toute sauvegarde de travaux bureautique ou de recherches internet conservées sur l'ordinateur par un **utilisateur**.

**ART. 8 - LOCATION D'ESPACES (BUREAUX / SALLE DE REUNION / NOM@DIA)**

France Services dispose de bureaux ou d'une salle de réunion destinés de façon prioritaire à l'organisation des permanences des partenaires de France Services et conventionnés avec la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée chaque année.

A ce titre, les partenaires s'engagent à informer le service de leur présence en réservant par téléphone au 04 94 39 09 10, confirmé par courriel à [france-services@cc-paysdefayence.fr](mailto:france-services@cc-paysdefayence.fr), de préférence sur une prévision annuelle ou au moins 7 jours à l'avance.

Toute annulation doit être confirmée par courriel dès que possible et au moins 48 h à l'avance.

La mise à disposition est faite soit à titre gracieux, soit à titre payant selon les tarifs fixés.

Les partenaires, intervenants et télétravailleurs pourront utiliser leurs ordinateurs personnels, connectés au réseau via un code d'accès en respectant les mêmes conditions énoncées à l'article 7 ci-dessus.

Les partenaires ou intervenants sont autorisés exceptionnellement à re  
horaires suivantes : 8h45/12h – 13h30/16h30. Le bureau mis à disposition  
à 16h45.

Ils sont amenés à remplir une fiche de statistiques de fréquentation à transmettre à l'agent d'accueil à la fin de leur permanence.

Les partenaires, intervenants et télétravailleurs pourront disposer de la salle de repos située en rez-de-jardin, mais uniquement sur la pause méridienne, ainsi que des toilettes de la salle d'attente et de la salle de repos.

#### **ART. 9 - LIBERTES ET DROITS FONDAMENTAUX**

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le règlement général sur la protection des données N°2016/679/UE du 27 avril 2016, applicable par décret N° 2019-536 du 29 mai 2019 et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, chaque **utilisateur** dispose des droits d'opposition, d'accès aux données et aux images, de rectification et de suppression des données le concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données le concernant, l'utilisateur peut contacter le délégué à la protection des données :

- par courrier adressé à CCPF - Mas de Tassy – 1849 RD 19 – CS 80106 – 83440 TOURETTES
- par courriel : [rgpd@cc-paysdefayence.fr](mailto:rgpd@cc-paysdefayence.fr)

#### **L'équipe d'animation de France Services s'engage à :**

- Utiliser les données à caractère personnel strictement nécessaires à la réalisation des démarches administratives demandées par l'**utilisateur**,
- Conserver les données à caractère personnel strictement nécessaires à ces démarches, le seul temps strictement nécessaire à leur réalisation,
- Détruire, dès la réalisation de ces démarches, les données à caractère personnel en sa possession.

#### **ART. 10 - MISE EN APPLICATION**

L'équipe d'animation de France Services est chargée, sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, de l'application du présent règlement.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Fayence sera appelée à amender le présent règlement pour les cas non prévus ou pour toute réglementation à venir.

#### **ART. 11 - PUBLICITE DE CE REGLEMENT**

Le présent règlement a été approuvé par le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, lors de la séance en date du 19/03/2024, par délibération N°.....

Il est opposable à tout *utilisateur* de France Services du Pays de Fayence.

Il sera affiché de manière permanente sur le panneau d'affichage à l'extérieur, et mis à disposition à l'accueil de France Services, en salle multimédia et en salle Nom@dia.

Il sera également mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Fayence : <https://www.cc-paysdefayence.fr/>

Toute modification du règlement sera notifiée au public par voie d'affichage.

L'entrée dans les locaux sous-entend la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur, une copie pouvant être remise sur demande de l'*utilisateur*.

Le Président,  
**René UGO**

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

**DCC n° 240319/21**

**SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00**

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKÁĽ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CANAL DE PROVENCE (SCP)**

Depuis 2020, la Société du Canal de Provence et la Communauté de communes ont noué des relations de travail pour réfléchir ensemble au projet de raccordement au lac de Saint Cassien afin de sécuriser l'alimentation en eau du territoire tant sur le volet de l'eau domestique que de l'eau agricole.

Une première phase d'échange et de travail a permis de présenter le 11 avril 2023 les contours techniques et financiers d'un projet d'aménagement hydraulique multiusage prévoyant la création d'une nouvelle prise d'eau et d'un réseau Est-Ouest sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Afin de poursuivre et d'organiser ce travail commun une convention de partenariat a été rédigée qui précise les points suivants :

- o Les aménagements hydrauliques envisagées ;
- o Les actions en faveur de la sobriété des usages ;
- o L'étude de nouveaux dispositifs tels que la Réutilisation des Eaux Usées Traitées.

Le projet de raccordement au lac de Saint Cassien présenté le 11 avril 2023 constitue un chantier de très grande ampleur qui nécessite un calendrier de mise en œuvre de plusieurs années considérant les autorisations administratives et les financements nécessaires.

Aussi afin de répondre au besoin urgent de l'agriculture dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, une solution transitoire a été imaginée grâce à l'utilisation d'équipements existants tant pour la SCP avec le pompage du Gabinet que pour la CCPF avec des réseaux d'adduction en partie fonctionnels.

Ainsi le projet de raccordement au lac de Saint Cassien pourrait se penser en deux temps :

A court terme, une alimentation en eau brute d'une partie de la plaine agricole (Montauroux, Callian et Tourrettes) avec utilisation d'équipements majoritairement existants mais pour un débit mobilisable estimé à 30l/s.

A moyen terme, une alimentation d'eau brute et d'eau potable avec la création d'une nouvelle prise d'eau pour la sécurisation en eau agricole et domestique de l'ensemble du territoire.

Un comité de pilotage annuel constitué d'élus et de techniciens de la CCPF et des représentants de la Direction du Développement de la SCP sera mis en place. Il aura pour missions la priorisation des actions et des aménagements, la décision de la programmation des territoires à équiper, le plan de financement ainsi que le suivi des opérations.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**

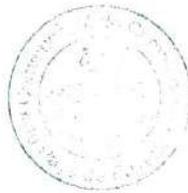
ID : 083-200004802-20240319-240319\_21-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les modalités de la convention de partenariat ci-annexée, avec la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, désignée SCP portant sur la réalisation d'infrastructures hydrauliques multiusages sur le territoire du Pays de Fayence;
- **AUTORISE** Monsieur René UGO, Président de la Communauté de communes du Pays de Fayence, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

  
Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 21 mars 2024

  
René UGO  
Président

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE



## SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE



Convention cadre de partenariat N°

Réalisation d'infrastructures hydrauliques multiusages  
sur le territoire du Pays de Fayence

Mars 2024

## Convention cadre de partenariat pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques multiusages sur le territoire du pays de Fayence

ENTRE

**La COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE FAYENCE** dont le siège est situé à la Maison du Pays de Fayence 50 route de l'aérodrome – CS 80106 – 83 440 Fayence, représentée par son Président, Monsieur René UGO, référencée sous le SIRET 20000480200068, et désignée dans ce qui suit par « **CCPF** »

d'une part

Et :

**La SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE**, S.A. d'économie mixte, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 057 813 131 dont le siège social est situé au Tholonet - CS 70064 - 13182 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5, agissant en qualité de concessionnaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au terme du décret de concession N°63-509 du 15 mai 1963, de la convention relative au transfert à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des biens de la concession d'Etat signée le 30 décembre 2008 et de l'avenant à la convention et au cahier des charges de la concession signé le 9 février 2009 entre la Région et la SCP, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Luc IVALDI dument habilité et désignée ci-après "**SCP**"

d'autre part,

Désignées conjointement par "**Les Parties**",

## I. Préambule

La Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) a été créée par arrêté préfectoral du 21 août 2006. Elle s'est substituée au SIVOM du Pays de Fayence. Elle regroupe les communes de Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes.

Territoire à dominante rurale, le Pays de Fayence s'inscrit à l'Est du département du Var comme un territoire d'arrière-pays caractérisé par des centres anciens formant des villages perchés et fonctionnant autour de grands espaces naturels issus des activités agricoles traditionnelles. Le Pays de Fayence s'étend sur 402 Km<sup>2</sup> et accueille une population de 27 000 habitants en forte croissance depuis 25 ans. La forte identité confère au territoire une attractivité non démentie depuis ces 50 dernières années (économie résidentielle, tourisme vert, agriculture).

Dans le domaine de l'eau, elle possède depuis 2020 la compétence AEP.

La CCPF mène une politique ambitieuse de relance de l'agriculture fondée sur la préservation de ses terres agricoles et la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial. Le PAT est labélisé « émergent » depuis août 2021 et une candidature pour une labélisation niveau 2 « Mise en œuvre » a été déposée en janvier 2024. La volonté est de dynamiser les productions à vocation alimentaire (maraichage et vergers) sur l'emplacement d'anciennes friches ou prairies afin d'approvisionner notamment la Restauration Hors Domicile du territoire (cantines scolaires, EPHAD, crèches, restauration privée). Dans le cadre du Programme de Reconquête Agricole porté la Préfecture du Var et la Chambre d'Agriculture du Var, ces friches à vocation alimentaires ont été quantifiées et cartographiées. La CCPF s'est également engagée dans la création de Zones Agricoles Protégées sur les 9 communes de l'intercommunalité et, début 2024, dans la signature d'une Convention d'Aménagement Rural avec la SAFER visant à accélérer la transition vivrière et durables des filières agricoles du territoire.

Cette politique de redynamisation des filières alimentaires est à l'origine de nouveaux besoins en eau.

En parallèle, la CCPF a également un objectif de diversification et sécurisation de son approvisionnement pour l'eau potable. Elle a été fortement impactée en 2022 par la sécheresse prolongée qui a affecté sensiblement et durablement ses ressources en eau (forages de Tassy et Barrière ainsi que les sources de la Siagnole).

La CCPF a donc souhaité étudier les conditions d'un raccordement au lac de Saint Cassien qui se situe en grande partie sur son territoire via le réseau de la Concession Régionale du Canal de Provence désignée unique bénéficiaire des réserves constituées dans le lac au profit des collectivités du Département du Var.

La création de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région provençale procède d'une volonté solidaire des territoires provençaux de protéger, sécuriser efficacement et distribuer équitablement l'eau, ressource naturelle indispensable et d'accompagner les territoires dans l'utilisation rationnelle de cette eau.

Concessionnaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la SCP a ainsi pour objet de concourir de manière durable au développement économique et à la mise en valeur de la Région, notamment par des aménagements hydrauliques en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour tous les usages, agricoles, domestiques, défense incendie et industriels.

L'évolution du climat, avec ses conséquences d'élévation des températures, de sécheresses plus intenses et de conditions hydrologiques perturbées, aura des impacts à la fois sur les besoins en eau mais aussi sur la disponibilité des ressources en eau sur le territoire, comme elle aura des impacts sur le type de cultures pratiquées et leur propre adaptation aux conditions agro-climatiques de la région. La nécessité de trouver une alternative à certaines ressources locales déjà fragilisées, les exigences de la directive cadre européenne sur l'eau font de la SCP et de ses aménagements concédés un maillon fondamental de la politique publique de l'eau en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A la demande des territoires, la SCP conçoit, réalise et exploite des aménagements hydrauliques multiusages qui répondent à leur besoin tout en promouvant un usage sobre et raisonnable de la ressource en eau.

En 2022, la CCPF a partagé avec la SCP son diagnostic et son souhait de sécuriser son approvisionnement en eau brute grâce au raccordement au lac de Saint Cassien.

La SCP a travaillé avec la CCPF afin de préciser ses besoins en eau notamment au niveau agricole et déterminer la solution idoine qui pourrait être apportée par la SCP au regard des projets de schémas directeurs d'eau brute et d'eau potable étudiés par la collectivité.

Les prélèvements sur le lac se font actuellement par deux prises. Celle du Reyran au Sud et la prise du Gabinet à l'ouest à proximité du Biançon. Un projet d'aménagement hydraulique multiusage depuis une nouvelle prise à créer sur le lac de Saint-Cassien a ainsi été élaboré. Les ouvrages et les travaux à réaliser ont été dimensionnés pour répondre au besoin formulé par la CCPF. Un tracé et un phasage pertinent ainsi qu'une estimation des investissements correspondants ont été partagés avec la Communauté de communes.

Les principes et contours de cet aménagement hydraulique multiusage ont été présentés publiquement aux élus et parties prenantes le 11 avril 2023 dans les locaux de la Communauté de Communes.

La CCPF en a approuvé le principe et a demandé à la SCP qui a accepté, qu'il soit mis en œuvre au plus tôt une fois les modalités arrêtées.

Considérant les délais nécessaires au bouclage financier de l'opération, à l'obtention des autorisations administratives et à sa réalisation technique, une solution transitoire plus rapide à mettre en œuvre est également étudiée en utilisant des équipements existants tant pour la SCP avec le réseau du Gabinet que pour la CCPF avec des réseaux d'adduction en partie fonctionnels.

Cette solution provisoire permettra d'anticiper la mise à l'irrigation agricole de parcelles qui seront alimentées à terme grâce au raccordement de la CCPF au futur réseau SCP. Elle permettra également d'ici sa mise en service, de sécuriser l'alimentation en eau brute destinée à la production d'eau potable à hauteur de 10 l/s en cas de crise.

La CCPF et la SCP ont souhaité en outre que leur collaboration soit étendue à d'autres actions sur le territoire et ont convenu de formaliser cette dynamique dans la présente convention de partenariat.

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

## **II. Objet de la convention cadre de partenariat**

La présente convention a pour objet de formaliser l'intention de la CCPF et de la SCP de mettre en œuvre des actions communes sur le territoire.

Les modalités concrètes de leur mise en œuvre, notamment pour la réalisation d'aménagements hydrauliques seront précisés ultérieurement par les parties en ce qui concerne notamment :

- l'accompagnement des projets auprès de tous les acteurs concernés, agriculteurs, autres collectivités territoriales et partenaires institutionnels.
- la concertation locale pour les infrastructures majeures qui permettront d'alimenter le territoire.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, la CCPF et la SCP s'engagent d'ores et déjà à œuvrer :

- pour atteindre l'objectif du SRADDET visant aucune perte de surface agricole irriguée dans les projets d'aménagement hydroagricoles,
- pour promouvoir un usage sobre et durable de la ressource en eau. Elles œuvreront chacune à leur niveau et conjointement pour la prise de conscience de la nécessité d'une utilisation raisonnable de la ressource en eau.

## **III. Organisation du Partenariat**

Ce partenariat se concrétisera par la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) constitué des élus et techniciens de la CCPF chargés de l'eau et de l'agriculture et des représentants de la Direction du Développement de la SCP mais également et ponctuellement d'autres collaborateurs parties prenantes des projets, auquel seront associés selon l'avancement des démarches, les différents acteurs concernés : la chambre d'agriculture du Var, l'Agence de l'eau...

Le COPIL aura pour mission la priorisation des actions et des aménagements (en cohérence avec leur faisabilité hydraulique), la décision de la programmation des territoires à équiper, la validation de chaque opération en fin d'avant-projet, le plan de financement, ainsi que le suivi des opérations.

Il permettra l'organisation du dialogue pour faire émerger les solutions d'aménagement et de desserte locale auprès de tous les acteurs concernés.

Il précisera, si nécessaire, les acteurs clés à impliquer dans l'animation territoriale pour une appropriation partagée des enjeux du projet.

Le COPIL se réunira au moins une fois par an.

#### **IV. Aménagements hydrauliques envisagés**

A ce jour, deux projets d'aménagements sont identifiés. Le premier répond à l'ensemble des besoins urbains et agricoles formulés par la CCPF via un raccordement à un futur réseau de la Concession Régionale du Canal de Provence au Nord du lac de Saint-Cassien. Dans l'attente de sa mise en service, un deuxième projet est envisagé à plus court terme. Il a pour objectif d'anticiper la mise à l'irrigation d'une partie du territoire et de permettre une sécurisation de l'alimentation en eau brute destinée à l'eau potable.

##### **Aménagement à court terme.**

A court terme, la SCP et la CCPF souhaitent utiliser leurs équipements respectifs existants, à savoir le pompage de Gabinet et les réseaux d'adduction actuels pour alimenter en eau brute une partie de la plaine agricole. Le débit mobilisable est estimé à 30l/s.

Ce projet présente l'avantage d'une réalisation rapide répondant à la demande forte des agriculteurs actuels du territoire et porteurs de projets s'inscrivant dans la démarche de relance de l'agriculture initiée par la Communauté de communes. Les parcelles concernées qui se situent sur les communes de Montauroux, Callian et Tourrette présentent une forte valeur agronomique identifiée dans le Projet Alimentaire de Territoire.

Sur ce débit mobilisable, 10 l/s pourront être utilisés pour sécuriser l'alimentation en eau brute destinée à la production d'eau potable en cas de crise.

## Alimentation en eau du Pays de Fayence

A moyen terme, et après obtention des aides financières et des autorisations administratives, la CCPF et la SCP souhaitent réaliser un aménagement hydraulique depuis le lac de Saint-Cassien pour alimenter durablement le Pays de Fayence en eau brute.

La réalisation de ces infrastructures suppose la réalisation d'une nouvelle prise sur le lac de Saint Cassien dont le principe a été présenté à EDF et à la DREAL.

La CCPF a expressément demandé à porter la maîtrise d'ouvrage de l'essentiel du réseau de distribution à créer. Pour cette partie, le projet a été conçu comme s'il s'agissait d'ouvrage SCP. La SCP sera alors maître d'ouvrage de la prise, de la station d'exhaure, de la station de pompage et d'un court réseau d'adduction jusqu'à deux points de livraison d'eau brute (irrigation agricole et eau urbaine).

L'aménagement dont la CCPF a la maîtrise d'ouvrage pourrait être réalisé en plusieurs phases. La première phase (jusqu'à Tourettes) concernerait 330 ha de SAU et la sécurisation à hauteur de 100 l/s des besoins en eau potable, pour un volume total annuel de 2,2 Mm<sup>3</sup> en année sèche.

La réalisation des phases ultérieures (480 ha de SAU supplémentaires en phase 2) sera possible à moyen/long terme (après la réalisation de l'adduction Permienne par la SCP en cours d'étude).

L'infrastructure principale nécessaire à l'alimentation du Pays de Fayence se compose d'une nouvelle prise au nord du lac de St Cassien et d'une station de pompage qui sera associée à un nouveau réservoir à l'entrée de Montauroux (situé à la Colle de Colon), d'un volume d'environ 2 200 m<sup>3</sup>.

Le réseau principal aura des diamètres compris entre des diamètres 200 et 500 mm sur plus de 20 km (12 km en phase 1). Le tracé empruntera en partie un projet de piste cyclable.

Pour la seconde phase, deux stations de surpression supplémentaires sont nécessaires pour l'alimentation de Seillans village, et de Seillans – les Selves et Broves.

L'objectif conjointement poursuivi est que les postes de livraison d'eau brute de la SCP soient mis en service en 2028.

La CCPF et la SCP se coordonneront afin que le bassin de tête pour l'alimentation en eau potable de la collectivité (100 l/s) soit en service lors de la mise en service des ouvrages SCP.

L'investissement total est estimé à plus de 18 M€HT. L'aménagement de la première phase (prise, réserve et distribution jusqu'à Tourettes) représente un investissement d'environ 10 M€HT. Le descriptif du projet et la répartition des investissements sont précisés en annexe.

Au-delà d'échanges réguliers favorisant la bonne avancée du projet porté par les deux maîtres d'ouvrage, la SCP et la CCPF collaboreront à des réunions de travail avec les tiers concernés, notamment EDF concessionnaire des ouvrages hydro-électrique de St Cassien.

## V. Actions en faveur d'un usage sobre et économe de la ressource en eau

### Les actions portées par la Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Plus que beaucoup d'autres territoires, la CCPF a fait face à une sécheresse historique en 2021 et 2022.

La mutualisation de la compétence eau à l'échelle du territoire a permis de compiler l'ensemble des données disponibles et de prendre la mesure de la fragilité des ressources en eau dans le cadre d'un bilan besoins – ressources.

Les conclusions de cette étude se sont vérifiées dès l'été 2022 avec un risque de rupture d'alimentation qui a pu être évité grâce à l'optimisation de la production et à l'effort remarquable des habitants du territoire qui ont réduit leur consommation afin de partager ce bien public.

Afin d'anticiper de nouvelles crises le Conseil communautaire a approuvé en janvier 2023 le « plan Marshall » qui synthétise les différentes actions en cours et à venir dans le domaine de l'eau.

Ce plan se décompose en 5 axes de travail :

- La maîtrise de l'urbanisme et la réduction des consommations
- La modernisation du réseau de distribution et la réparation des fuites
- La sécurisation des ressources existantes et la modernisation du réseau de production
- La mobilisation de nouvelles ressources
- L'amélioration de la gouvernance de l'eau à une échelle répondant aux enjeux du changement climatique.

### Les actions portées par la SCP :

#### Les actions sur la ressource en eau et les usages :

La SCP poursuit un objectif de gestion plus économe des ressources en eau qu'elle distribue et sur l'accompagnement, à l'échelle du bassin, des usagers de l'eau (clients ou pas de la SCP) vers des pratiques de consommation aussi sobres que possible.

La SCP a un rôle à jouer notamment en visant la meilleure efficacité possible pour le transport et la distribution de l'eau jusqu'aux bornes et postes de ses clients, puis en accompagnant tous les usagers de l'eau vers une consommation adaptée aux besoins et raisonnables.

Ainsi, la SCP gère les infrastructures hydrauliques de la concession régionale dans un objectif d'économie de la ressource en eau mobilisée, quelle que soit son origine (Verdon, Durance, Saint Cassien, ressources locales sur le Vaucluse...). Pour cela, elle a depuis longtemps mis en place un système de régulation par l'aval, répondant strictement aux demandes et optimisant ainsi les prélèvements.

Elle veille constamment à l'optimisation du rendement des réseaux hydrauliques de la concession régionale. Un ambitieux programme quinquennal de rénovation des ouvrages permet de viser la meilleure performance possible des fonctions de transport, stockage et distribution de l'eau du réseau.

Tous les travaux, en investissement et en rénovation, font l'objet d'une vigilance particulière pour respecter les enjeux environnementaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Concernant les nouveaux aménagements, une attention particulière est accordée à leur dimensionnement au plus près des besoins. En effet, la SCP poursuit ses efforts de maîtrise de la demande en eau des infrastructures concédées, afin de limiter au strict nécessaire les prélèvements d'eau effectués dans le milieu naturel.

Dans le cadre du changement climatique, la prédiction des besoins en eau et des ressources disponibles à moyen et long terme devient un enjeu crucial. La SCP participe aux démarches initiées au niveau régional, telles que la mise à jour du programme R2D2/C3PO, ainsi que des travaux du GREC Sud, afin d'appréhender avec la meilleure précision possible l'évolution à terme des ressources disponibles au niveau de la Région.

La SCP analyse aussi l'impact des nouvelles pratiques d'irrigation (irrigation de précision, pilotage de l'irrigation, agroécologie) sur la maîtrise des besoins en eau agricole. La SCP participe depuis plusieurs années à diverses réflexions visant à la promotion d'une agriculture durable, comme le projet REGAIN sur le Plateau de Valensole et s'investit dans des projets visant à expérimenter et promouvoir les nouvelles pratiques agroécologiques respectueuses des ressources sol et eau.

#### Les actions d'information et de sensibilisation des publics en faveur d'un usage sobre de la ressource :

-Communication à destination des clients de la SCP :

La SCP communique auprès de l'ensemble de ses clients afin de les sensibiliser à la gestion économe de l'eau. Les arrêtés sécheresse et les recommandations de limitation des consommations qu'ils portent leurs sont relayés.

-Sensibilisation et information du grand public, en particulier les jeunes publics :

La SCP s'investit depuis de nombreuses années dans la sensibilisation de tous les publics aux enjeux de l'eau et du changement climatique. Différents types d'actions sont menées. La SCP participe notamment à la mise en œuvre d'actions de communication, de formation, de coopération.

La SCP sensibilise chaque année plus de 1 000 élèves de la région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur aux enjeux de la gestion de l'eau en Provence.

Les thématiques abordées répondent aux programmes scolaires en ce qui concerne la gestion de la ressource en eau, sa répartition et sa préservation, ainsi que les solutions d'avenir face au défi du changement climatique. Un focus est également fait sur la gestion de l'eau en Provence, en faisant ressortir les atouts et les contraintes de la Région (relief, climat, ressources, aménagements, usages, etc.).

A la demande de la CCPF, des actions de sensibilisation d'écoliers, collégiens et/ou lycéens pourront être étudiées par le COPIL.

- Actions à destination des agriculteurs :

La SCP s'engage pour la prise de conscience de la nécessité d'une utilisation raisonnable de la ressource en eau à usage agricole. La SCP, aux côtés de la profession agricole, peut accompagner les agriculteurs pour les aider à irriguer au juste besoin et à s'équiper avec du matériel permettant une irrigation sobre et économe.

A la demande de la CCPF, des actions de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs accédant à l'irrigation grâce aux nouveaux aménagements hydrauliques réalisés par la SCP pourront être étudiées par le COPIL et mises en œuvre.

## **VI. Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)**

Face à une raréfaction de la ressource en eau et des épisodes de sécheresse qui se sont intensifiés, le « Plan Eau » national présenté le 30 mars 2023, prévoit notamment la valorisation des eaux dites « non-conventionnelles » avec pour objectif de développer des projets de réutilisation et de multiplier par dix le volume d'eaux usées traitées réutilisées pour d'autres usages d'ici 2030.

Au niveau régional, la Région encourage également l'augmentation significative de la part de REUT, qui permet de disposer de ressources additionnelles en eau, tout en s'inscrivant dans une dynamique globale d'économies d'eau. Dans ce cadre, elle a demandé à la SCP de poursuivre et de renforcer son engagement dans des projets de REUT. C'est un axe du Contrat d'Objectifs qui lie la SCP à son concédant.

La CCPF cherche à développer et dynamiser le secteur agricole tout en étant confronté à une problématique de déficit en eau. Elle s'intéresse aux solutions innovantes et vertueuses susceptibles d'être mise en œuvre sur le territoire et à ce titre a amorcé une réflexion en matière de REUT.

En liaison avec la Chambre d'Agriculture du Var, la SCP a accompagné la CCPF dans sa réflexion sur l'opportunité de recourir à la REUT pour un usage agricole sur le territoire. Un premier comité de pilotage s'est tenu le 14 juin 2023 dans les locaux de la Communauté de communes. Les résultats de l'étude « Comparaison de scénarios d'aménagements hydro-agricoles pour l'application du Projet Alimentaire Territorial en Pays de Fayence » ont été présentés lors du deuxième comité de pilotage qui a eu lieu le 22 septembre 2023.

En juillet 2023, la SCP, la CCPF et le golf de Terre Blanche ont initié une réflexion autour d'un recours à la REUT depuis la STEP de Tourrettes pour l'arrosage des parcours de golf pendant la saison haute.

Si le COPIL en fait la demande, la CCPF et la SCP pourront décider d'étudier d'autres projets de REUT et en déterminer les modalités au cas par cas.

## **VII. Clause de lutte contre la corruption**

Les parties sont attachées à ce que la conduite de leurs affaires soit fondée sur des valeurs d'éthique et d'intégrité ; la lutte contre la fraude et la corruption est une de leur priorité.

Les parties se garantissent mutuellement qu'elles n'ont pas commis d'acte en violation de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », pour obtenir le bénéfice du présent protocole et s'engagent à s'y conformer et à exercer ses activités dans le strict respect des lois et réglementations applicables.

(Les attentes et engagements de la SCP en la matière sont énoncés dans son code de conduite, disponible sur le site internet <https://canaldeprovence.com>).

Le non-respect du présent article constitue une faute ouvrant droit à résiliation, sans versement d'indemnité et sans préjudice des dommages-intérêts ou recours prévus par la loi.

## **VIII. Durée de validité de la convention cadre**

La présente convention cadre de partenariat prend effet à la date de signature de la dernière partie signataire. Sa date d'échéance est fixée au 31 décembre 2038.

Au plus tard douze mois avant l'échéance, les parties se rapprocheront à l'initiative de la partie la plus diligente afin d'envisager la suite à donner.

## IX. Règlement des litiges – Conditions de résiliation

Chaque partie s'engage à toujours adopter vis-à-vis de l'autre un comportement loyal et de bonne foi, et notamment à porter sans délai à la connaissance de l'autre partie tout différend ou toutes difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans la mise en œuvre du présent protocole.

Si un désaccord devait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'application des dispositions du présent protocole, les parties se rapprocheront pour trouver une solution amiable.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations au terme du présent protocole ou de toute autre convention liée, l'autre partie pourra procéder à la résiliation de façon unilatérale, dans un délai de trente jours après remise d'une lettre contre décharge ou tout autre moyen permettant de ménager une preuve de la réception, comportant une mise en demeure de s'exécuter restée sans effet en tout ou partie.

A  
Le

Le Président de la Communauté  
de communes du Pays de Fayence

René UGO

Au Tholonet  
Le

Le Directeur Général  
de la société du Canal de Provence et  
d'Aménagement de la Région Provençale

Jean-Luc IVALDI

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26/03/2024**



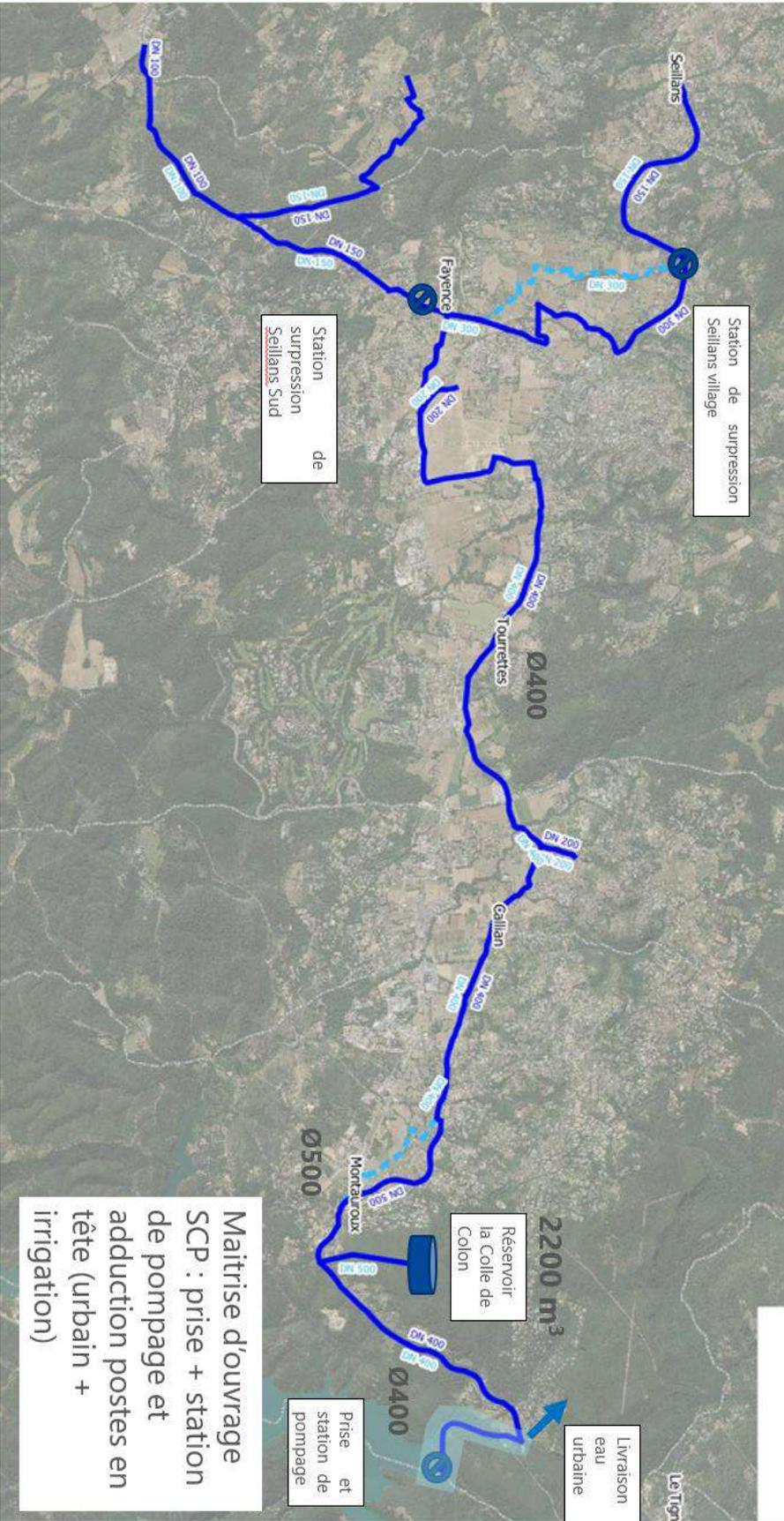
ID : 083-200004802-20240319-240319\_21-DE

## ANNEXE 1 – FICHE DESCRIPTIVE DES PROJETS



DEPARTEMENT 83 OPERATION : ALIMENTATION DU PAYS DE FAYENCE		Inscrire au POI SCP : <input type="checkbox"/> oui / <input checked="" type="checkbox"/> non
Localisation :	Communes : desserte CCPF (Montauroux)	
Usages :	<input checked="" type="checkbox"/> Irrigation agricole <input type="checkbox"/> Arrosage d'agrément <input checked="" type="checkbox"/> AEP <input type="checkbox"/> Eau industrielle <input type="checkbox"/> DECI <input type="checkbox"/> Production d'électricité	
Convention partenariale	Communauté de Communes Pays de Fayence (signature à venir)	
Objectifs et enjeux :	<input checked="" type="checkbox"/> Extension de réseaux <input type="checkbox"/> Economies d'eau <input checked="" type="checkbox"/> Substitution ressources en déséquilibre quantitatif/qualitatif <input checked="" type="checkbox"/> Sécurisation	
Descriptif du projet :	Mise en place d'une nouvelle prise et station de pompage sur le lac de St Cassien pour la desserte en tête des infrastructures de la CCPF pour l'alimentation AEP (de 100 à 150 l/s à terme) et un réseau d'irrigation. La CCPF réalisera elle-même le réseau d'irrigation (330 ha phase1 puis 880 ha à terme)	
Surface équipée	Voir POI	
Etat d'avancement :	<input checked="" type="checkbox"/> Faisabilité <input type="checkbox"/> AVP <input type="checkbox"/> PRO (achevé)/DCE (encours) <input type="checkbox"/> Travaux (Renforcement)	
Montant investissement SCP €	1.3 à 2.5 M€ HT selon variante	
Montant investissement CCPF €	A chiffrer	
Références bibliographiques	2022_10_19 FAISABILITE EXTENSION EAU BRUTE PAYS DE FAYENCE	

# Schéma hydraulique (projet) – Maitrise d'ouvrage



Maitrise d'ouvrage  
SCP : prise + station  
de pompage et  
adduction postes en  
tête (urbain +  
irrigation)

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ..... 30  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 6  
Absents..... 2  
Suffrages exprimés..... 28

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : M. ORFÉO

Date de convocation : 13-03-2024

DCC n° 240319/22

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

**Présents** : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, Marie-Josée MANKAIÏ, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick De CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Michèle PERRET, Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Coraline ALEXANDRE, Christian THEODOSE

**Absents excusés** : Patrice DUMESNY (pouvoir à Bernard HENRY), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Claudette MARIET, Jérôme SAILLET (pouvoir à Camille BOUGE), Aurélie COURANT (pouvoir à Patrick DE CLARENS), Loïs FAUR, Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE)

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU COMITÉ  
DE LA MÉDITERRANÉE À VÉLO (EV8), PHASE 3 : 2024-2027

La promotion de l'itinérance à vélo recèle un réel potentiel pour les déplacements non polluants et contribue au développement d'une activité économique significative. Face à ce constat, l'Union Européenne s'est fixé pour objectif, en lien avec la Fédération Européenne des Cyclistes, de promouvoir l'aménagement d'EuroVelo, itinéraires cyclables européens.

Parmi ceux-ci, l'itinéraire EuroVelo 8 s'étend sur 7 500 km, avec pour objectifs de relier Cadix, en Espagne, à l'île de Chypre, et à Izmir, en Turquie, à travers onze pays du bassin méditerranéen (Espagne, France, Monaco, Italie, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce, Chypre).

La partie française de cette véloroute est dénommée « La Méditerranée à vélo ». Elle traverse, sur 850 km, les régions Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, reliant le Perthuis à Menton. Elle est inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes.

Le Pays de Fayence a la chance d'être traversé par cet itinéraire sur environ 26 km, à travers les communes de Seillans, Fayence, Tournettes, Callian et Montauroux.

Lors d'une première phase de 2016 à 2018, vingt et une collectivités ont constitué le comité de La Méditerranée à vélo pour coordonner sa réalisation et sa promotion. Le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) à ce Comité d'itinéraire par délibération n°161025/13, lors de sa séance du 25 octobre 2016.

Forts des résultats de cette première phase, les partenaires du comité de La Méditerranée à vélo ont souhaité poursuivre leurs actions communes sur la période 2019-2021, à travers la signature d'une nouvelle convention. Le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de l'adhésion de la CCPF par délibération n°180918/05, lors de sa séance du 18 septembre 2018. Cette phase 2 a été prolongée d'un an, pour l'année 2022, et l'année 2023 a constitué une année de transition.

En effet, à l'issue de ces deux premières phases, alors que 80 % de l'itinéraire est aujourd'hui réalisé, le comité souhaite perdurer et opérer plus de cohérence entre les aménagements et la stratégie touristique. Ainsi, il a été décidé en comité de pilotage de clôture de la phase II, en mars 2023, que le Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur assurerait un rôle de coordination des actions de promotion- communication de l'itinéraire.

Au bilan de ces deux premières phases, quelques chiffres clés :

- ✓ 2 Régions et 9 départements traversés
- ✓ 1,6 million de cyclistes en 2021  
=> + 39% entre 2017 et 2021\*
- ✓ Près de 50 M€ de dépenses en 2021, dont 92% par les touristes\*
- ✓ 553 prestataires labellisés « Accueil Vélo » (mars 2023)
- ✓ 62 compteurs exploitables

\*Source : Analyse de la fréquentation et de l'impact économique de La Méditerranée à vélo / EV8 » 2021

Le Président soumet par conséquent à l'assemblée le projet de convention de partenariat et de financement du Comité de la Méditerranée à vélo, pour sa phase 3, 2024-2027.

L'objet de cette convention, présentée en annexe, est le suivant :

« La convention décrit le plan d'actions et les modalités du partenariat entre les membres du comité de La Méditerranée à vélo pour une troisième phase entre 2024 et 2027. Lors de cette période, les partenaires chercheront :

- À assurer la continuité et la pérennité de l'itinéraire, son jalonnement et sa connexion aux sections espagnole et italienne, jusqu'à son aménagement définitif en 2025.
- À faciliter ses accès intermodaux, à développer les services d'accompagnement des usagers pour une mise en tourisme cohérente de l'itinéraire.
- À affirmer le positionnement de la Méditerranée à vélo dans les offres touristiques nationales et européennes.

La présente convention tient lieu également de convention constitutive de groupement de commande entre ses signataires. »

Le Président précise que l'engagement financier de la CCPF dans le cadre de cette convention reste le même que celui des phases précédentes, à savoir 5 000 € par an.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la délibération n°161025/13 du conseil communautaire en date du 25 octobre 2016, portant adhésion de la Communauté de communes du Pays de Fayence au Comité d'itinéraire de l'EuroVelo pour la première phase 2016-2018 ;

VU la délibération n°180918/05 du conseil communautaire en date du 18 septembre 2018, portant renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Fayence au Comité de la Méditerranée à Vélo (EuroVelo 8) pour la phase 2, 2019-2021 ;

VU le projet de convention de partenariat et de financement du Comité de la Méditerranée à vélo, pour sa phase 3, de 2024 à 2027, tel qu'annexé à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** que le Pays de Fayence est traversé par cet itinéraire sur environ 26 km, de Seillans à Montauroux ;

**CONSIDÉRANT** que le caractère interrégional de ce projet nécessite une coordination des collectivités concernées, et que ce comité, dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est le chef de file, constitue le cadre pertinent pour cette coordination ;

**CONSIDÉRANT** que les actions communes à conduire et l'animation de ce comité justifient la mise en place d'un budget commun et l'implication politique et technique des partenaires ;

**ENTENDU** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement du Comité de la Méditerranée à vélo, pour sa phase 3, de 2024 à 2027, tel qu'annexé à cette délibération ;
- **VALIDE** l'engagement financier annuel de 5 000 € par an ;  
**AUTORISE** le président à signer cette convention et ses éventuels avenants, à engager toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce partenariat.

Marco ORFÉO  
Secrétaire de séance

Tourrettes, le 21 mars 2024

René UGO  
Président



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Comité régional du tourisme d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- Département des Alpes-de-Haute-Provence
- Département des Alpes-Maritimes
- L'Agence de Développement Touristique du département de l'Aude
- Département des Bouches-du-Rhône
- L'Agence de Développement touristique Gard Tourisme
- Département de l'Hérault
- Département des Pyrénées-Orientales
- Département du Var
- Département de Vaucluse
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Montpellier - Méditerranée - Métropole
- Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur
- Agence d'Attractivité Perpignan Méditerranée
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée
- Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon
- Communauté d'agglomération du Grand Narbonne
- Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- Communauté d'agglomération Luberon Monts-de-Vaucluse
- Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
- Communauté d'agglomération du Pays de l'Or
- Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- Communauté de communes du Pays de Fayence
- Office de Tourisme intercommunautaire Provence verte et Verdon

## CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU COMITÉ DE LA MÉDITERRANÉE À VÉLO

Phase 3 - 2024-2027

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

ENTRE,

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Monsieur Renaud MUSELIER, Président du conseil régional, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Hôtel de Région – 27, place Jules Guesde - 13481 MARSEILLE CEDEX 20

Le comité régional du tourisme Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Monsieur Vincent GAREL, Président du comité régional du tourisme, dûment autorisée par décision du conseil d'administration n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Capdeville le Millénaire 2 - 417 Rue Samuel Morse – CS 79507 – 34 960 Montpellier Cedex 2, à signer cette convention.

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par Madame Eliane BAREILLE, Président du conseil départemental, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Département des Alpes de Haute-Provence - 13 rue du docteur Romieu - CS 70216 – 04995 DIGNE-LES-BAINS Cedex 9

Le Département des Alpes-Maritimes représenté par Monsieur Charles-Ange GINESY, Président du conseil départemental, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Centre administratif départemental - 147 Boulevard du Mercantour - BP 3007 - 06201 NICE CEDEX 3

L'Agence de Développement Touristique de l'Aude, représenté par Monsieur Didier ALDEBERT, Président, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Hôtel du Département - Allée Raymond Courrière - 11 855 CARCASSONNE CEDEX 9

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente du conseil départemental, dûment autorisée par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Hôtel du Département - 52 avenue Saint Just – 13 256 MARSEILLE CEDEX 20

L'Agence de Développement Touristique Gard Tourisme, représentée par Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Présidente, dûment autorisée par décision du conseil d'administration n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : 13, rue Raymond Marc- BP 122- 30 010 NIMES CEDEX 4

Le Département de l'Hérault représenté par Monsieur Kléber MESQUIDA, Président du conseil départemental, par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 avenue des Moulins, 34087 MONTPELLIER CEDEX 4

Le Département des Pyrénées Orientales représenté par Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du conseil départemental, dûment autorisée par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Hôtel du Département - 24 quai Sadi Carnot – 66 906 PERPIGNAN CEDEX

Le Département du Var représenté par Monsieur Marc GIRAUD, Président du conseil départemental, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : 390 avenue des Lices - BP 1303 - 83076 TOULON CEDEX

Le Département de Vaucluse représenté par Madame Dominique SANTONI, Présidente du conseil départemental, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Hôtel du Département - Rue Viala - 84 909 AVIGNON CEDEX 09

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par Madame Martine VASSAL, Présidente, dûment autorisée par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Métropole Aix-Marseille Provence - 2 bis Bd Euroméditerranée Quai d'Arenç, 13002 Marseille

La Métropole Montpellier Méditerranée Métropole représentée par Monsieur Michaël DELAFOSSÉ, Président du conseil métropolitain, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : 50, place Zeus - CS 39556 - 34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

Recevoir  
Levateur

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

L'Office de Tourisme métropolitain Nice Côte d'Azur, représenté par Monsieur Laurent LAURENT, dûment autorisé par décision n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Immeuble Plaza, 455 Promenade des Anglais, 06200 NICE

L'Agence d'attractivité Perpignan Méditerranée, représentée par Monsieur Robert VILA, Président, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Hôtel d'agglomération – 11 boulevard Saint-Assisclé – BP 20641 66 006 PERPIGNAN Cedex

La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette représentée par Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Cité Yvan Audouard, 5, rue Yvan Audouard - BP 30228 13637 ARLES CEDEX

L'Office de Tourisme communautaire Béziers-Méditerranée représentée par Monsieur Robert MENARD, président, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : 39 Boulevard de Verdun – 34 536 BEZIERS CEDEX

La Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon agglomération représentée par Monsieur Richard STRAMBIO, Président du conseil d'agglomération, dûment autorisé par délibération communautaire n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Square Mozart - CS 9019 - 83 004 DRAGUIGNAN CEDEX

La Communauté d'agglomération du Grand Narbonne représentée par Monsieur Didier MOULY, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : 12 Boulevard Frédéric Mistral - CS 50100 - 11785 NARBONNE CEDEX

La Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée représentée par Monsieur Gilles D'ETTORE, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : ZI Le Causse - 22 avenue du 3ème Millénaire - BP 26 - 34630 SAINT THIBERY

La Communauté d'agglomération Luberon-Monts-de-Vaucluse, représentée par Monsieur Gérard DAUDET, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : 315 avenue Saint Baldou - 84300 CAVAILLON

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse représentée par Monsieur Jérôme VIAUD, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par décision n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : 57 avenue Pierre Sépard - BP 9115 - 06131 GRASSE CEDEX

La Communauté d'agglomération du Pays de L'Or représentée par Monsieur Stéphan ROSSIGNOL, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Centre Administratif - CS 70040 - 34131 MAUGUIO Cedex

La Communauté d'agglomération Terre de Provence, représentée par Madame Corinne CHABAUD Présidente du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : BP1 - Chemin Notre Dame - 13630 EYRAGUES

La Communauté de communes du Pays de Fayence, représentée par Monsieur René UGO, Président du conseil communautaire, dûment autorisé par délibération n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : Mas de Tassy – 1849 RD 19 - CS 80106 - 83440 TOURRETTES.

L'Office de tourisme intercommunautaire Provence Verte et Verdon, représenté par Monsieur Sébastien BOURLIN, Président, dûment autorisé par délibération/ décision n°..... du (date) .. /.. /....., faisant élection de domicile à : carrefour de l'Europe, 83 170 BRIGNOLES

## Préambule

La mobilité est un enjeu majeur en France. Que ce soit dans les territoires métropolitains ou dans les territoires peu denses de l'arrière-pays, la mobilité de tous, pour l'ensemble des motifs de déplacements nécessite d'être améliorée et les Régions, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité ont un rôle essentiel à jouer, en s'appuyant sur le vélo comme mode de transport au quotidien d'une part, et d'autre part, comme filière touristique d'excellence et à faible impact environnemental. La promotion de l'itinérance à vélo recèle un réel potentiel pour les déplacements non polluants dans les territoires et contribue au développement d'une activité économique significative.

L'Union Européenne s'est fixée pour objectif, en lien avec la Fédération Européenne des Cyclistes, de promouvoir l'aménagement de 17 EuroVelo, itinéraires cyclables européens. L'EuroVelo 8<sup>1</sup> relie Cadix, en Espagne, à Chypre sur 7 500 km, à travers 11 pays méditerranéens.

La partie française de cette véloroute est dénommée La Méditerranée à vélo. Elle traverse les régions Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Provence-Alpes Côte d'Azur, reliant Le Perthus à Menton (Cf. carte en annexe). Elle est inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes.

Initialement, 21 collectivités ou intercommunalités ont constitué le comité de La Méditerranée à vélo pour coordonner sa réalisation et sa promotion, lors d'une première phase de 2016 à 2018.

Pour la période 2019-2022, puis en 2023 année de transition, les 24, puis 26, partenaires du comité de La Méditerranée à vélo ont souhaité poursuivre leurs actions communes.

Parmi les 26 partenaires, 4 ont manifesté le souhait de transférer le partenariat à leur organisme de promotion touristique : ainsi la Métropole de Nice Côte d'Azur, la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, les départements de l'Aude, et des Pyrénées orientales passent le relais à l'Agence de Développement Touristique du département de l'Aude, l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur, les OT Communautaires de Perpignan Méditerranée Tourisme et de Béziers Méditerranée.

Au bilan de ces deux premières phases, des chiffres clés :

**2 Régions et 9 départements** traversés

**1,6 million** de cyclistes en 2021

**=> + 39% entre 2017 et 2021\***

Près de **50 M€ de dépenses** en 2021, dont 92% par les touristes\*

**553 prestataires** labellisés « Accueil Vélo » (mars 2023)

**62 compteurs** exploitables

\*Source : Analyse de la fréquentation et de l'impact économique de La Méditerranée à vélo / EV8 » 2021

A l'issue de ces deux premières phases, alors que 80% de l'itinéraire est aujourd'hui réalisé, le comité, mis en place dès 2016 souhaite perdurer et opérer plus de cohérence entre les aménagements et la stratégie touristique. Ainsi il a été décidé en comité de pilotage de clôture de la phase II, en mars 2023, que le Comité régional de tourisme Provence Alpes Côte d'Azur assurerait un rôle de coordination des actions de promotion- communication de l'itinéraire.

<sup>1</sup> EuroVelo est une marque déposée par la fédération européenne des cyclistes, dont la typographie est invariable.

Le comité d'itinéraire est évolutif et aspire à fédérer toutes les communes de la région pour l'aménagement, la mise en tourisme et la valorisation de la Méditerranée à vélo, au fur et à mesure de sa réalisation.

La Méditerranée à vélo fait partie d'un ensemble d'itinéraires en Région Sud et en Occitanie et en constitue un itinéraire phare et précurseur dans sa démarche collective et de mise en tourisme, inspirant le développement des autres itinéraires régionaux ou locaux.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La convention décrit le plan d'actions et les modalités du partenariat entre les membres du comité de La Méditerranée à vélo pour une troisième phase entre 2024 et 2027. Lors de cette période, les partenaires chercheront :

- A assurer la continuité et la pérennité de l'itinéraire, son jalonnement et sa connexion aux sections espagnole et italienne, jusqu'à son aménagement définitif en 2025.
- A faciliter ses accès intermodaux, à développer les services d'accompagnement des usagers pour une mise en tourisme cohérente de l'itinéraire,
- A affirmer le positionnement de la Méditerranée à vélo dans les offres touristiques nationales et européennes

La présente convention tient lieu également de convention constitutive de groupement de commande entre ses signataires (modalités d'application détaillées à l'article 4).

## ARTICLE 2 – LES OBJECTIFS ET OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES

Les partenaires se donnent pour objectifs d'augmenter la fréquentation de La Méditerranée à vélo, d'améliorer la satisfaction de ses usagers et ainsi accroître les retombées socio-économiques dans les territoires qu'elle traverse.

Pour cela, le comité coordonne l'intervention des acteurs publics et privés concernés par un plan d'actions commun en six volets :

- Augmenter la visibilité et la notoriété de La Méditerranée à vélo, par une communication et une promotion adaptée à ses publics,
- Assurer la continuité et la connectivité de l'itinéraire et observer la fréquentation, les retombées et la satisfaction des clientèles
- Renforcer l'offre de services au premier rang desquels la marque Accueil Vélo, et développer l'offre de séjours,
- Expérimenter, améliorer, communiquer sur les accès intermodaux à la véloroute
- Améliorer et développer les échanges avec les pays limitrophes et avec les autres véloroutes
- Engager le collectif des partenaires dans une énergie commune et un suivi attentif.

Les signataires conviennent :

- De contribuer au financement d'actions communes nécessaires à la réalisation de La Méditerranée à vélo,
- D'assurer leur participation/représentation dans les différentes instances du comité de La Méditerranée à vélo,
- D'appliquer les décisions prises par le comité de pilotage, après validation par les organes délibérants compétents des partenaires signataires de la convention, et sauf avis contraire exprimé par écrit au comité de pilotage,

- De valoriser La Méditerranée à vélo dans leurs supports de promotion de sa charte graphique.

### ARTICLE 3 – ORGANISATION DU COMITE DE LA MEDITERRANEE A VELO

Le comité de La Méditerranée à vélo est organisé en plusieurs instances. Leurs rôles, les modalités de désignation des représentants des financeurs au sein des différentes instances ainsi que les modalités de réunion sont détaillées en annexe 2.

- Comité de pilotage : instance de décision composée des signataires de la présente convention. Il se réunit une à deux fois par an pour arrêter les programmes d'actions annuels ou pluriannuels et suivre l'avancement de la réalisation des actions engagées. Les décisions sont prises par consensus ou si nécessaire à la majorité des voix, à raison d'une voix par co-financeur.
- Comité d'itinéraire : instance d'information et de concertation de l'ensemble des partenaires. Il comprend les signataires de la présente convention et les partenaires associés.
- Coordination
  - Chef de file : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui pilote le projet.
  - Assistant à maîtrise d'ouvrage, qui coordonne et anime le projet.
  - Coordinateur des actions de promotion et communication : le Comité Régional de Tourisme de Provence Alpes Côte d'Azur sera mobilisé pour apporter son expertise, déjà à l'œuvre depuis une dizaine d'années dans la promotion du vélo-tourisme auprès des clientèles nationales et internationales.
- Comités techniques : composés de membres du comité d'itinéraire, ils élaborent des propositions techniques.
- Partenaires associés : partenaires non-financeurs du projet.

### ARTICLE 4 – INSTAURATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Un groupement de commande est institué par la présente convention pour les marchés nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions.

Ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est coordinatrice du groupement. A ce titre :

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de signer les marchés, de les notifier et de les exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- Elle peut également être chargée de procéder à des versements, contributions, adhésions, par exemple dans le cadre de partenariats nationaux/ européens, ... dès lors qu'ils correspondent aux actions décidées au plan d'actions des partenaires ;
- La commission d'appel d'offres de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés publics engagés au nom de l'ensemble des membres du groupement. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

### ARTICLE 5 - PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2024-2027 – DÉPENSES

Les partenaires de La Méditerranée à vélo conviennent du budget prévisionnel suivant pour mettre en œuvre les six volets du plan d'actions. Celles-ci sont détaillées en annexe 1 et sont annuellement revues par le Comité de pilotage. Le plan d'actions visera également à participer à un partenariat européen pour contribuer à la notoriété de l'EuroVelo 8 à l'échelle européenne.

Budget prévisionnel (dépenses en € TTC)	Total 2024-2027	Moyenne annuelle
<b>1-Communication / Promotion</b> Augmenter la visibilité et notoriété de La Méditerranée à vélo	535 020 €	133 755 €
<b>2- Infrastructure et Evaluation/Observation</b> Assurer la continuité et la connectivité de l'itinéraire et observer la fréquentation, les retombées et la satisfaction des clientèles	112 380 €	28 095 €
<b>3- Services</b> Renforcer l'offre de services au premier rang desquels la marque Accueil Vélo, et l'offre de séjours,	67 410 €	16 853 €
<b>4- Intermodalité</b> Expérimenter, améliorer, communiquer sur les accès à la véloroute.	21 460 €	5 365 €
<b>5- Connexions et mutualisations nationale et internationale</b> Améliorer et développer les échanges avec les pays limitrophes et avec les autres véloroutes	72 540 €	18 135 €
<b>6- Coordination générale et information régulière de la communauté EV8</b> Animation, communication interne, veille, formation continue, vie du collectif	71 190 €	17 798 €
<b>Total en € TTC</b>	<b>880 000 €</b>	<b>220 000 €</b>

La coordination du comité a été sollicitée par l'European Cyclists' Federation (ECF) pour représenter la France au sein d'un partenariat européen autour de l'EuroVelo 8. L'adhésion à ce partenariat auquel se sont engagés 4 structures espagnoles, 3 structures italiennes, 1 structure slovène ainsi qu'une structure croate s'est traduite par la signature d'un « Long Term Management Agreement » (LTMA) de 2021 à 2023, en cours de renouvellement pour la période 2024-2026.

Dans la mesure où ce partenariat est une opportunité pour garantir la cohérence de l'itinéraire EuroVelo 8 à l'échelle européenne, et en particulier de La Méditerranée à vélo avec ses voisins italien et espagnol, les partenaires ont décidé en COPIL du 28 mars 2023 la poursuite de l'accord pour l'adhésion à ce « Long Term Management Agreement » (LTMA) et ont autorisé le chef de file du comité à le signer au nom du comité. L'incidence financière de cette adhésion de l'ordre de 6 000 € est intégrée au budget du volet « Communication/ Promotion ».

La version 2024-2026 du « Long Term Management Agreement » est annexée à la présente convention (Annexe 4). La délibération permettant l'adoption de la présente convention autorisera le représentant du chef de file, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur à signer ce LTMA.

#### **ARTICLE 6 – PLAN D'ACTION PREVISIONNEL 2024-2027 - RECETTES**

Les participations annuelles des co-financeurs sont forfaitaires et plafonnées selon les modalités suivantes :

- 20 000 € pour une Région ou un Comité régional du tourisme,
- 10 000 € pour un Département, une Métropole, une Agence départementale du tourisme, ou un Office de Tourisme (OT) métropolitain



- 5 000 € pour une communauté d'agglomération ou de communes  
ou un OT d'agglomération

Les partenaires s'engagent sur la période 2024 – 2027, à financer les actions arrêtées par le comité de pilotage, selon la clé de répartition suivante :

	Pour une année	Total 2024-2027	Clé de répartition en 2024 (en %)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 000	80 000	9,09
CRT Occitanie	20 000	80 000	9,09
Département des Alpes-de-Haute-Provence	10 000	40 000	4,55
Département des Alpes-Maritimes	10 000	40 000	4,55
Agence de Développement Touristique de l'Aude	10 000	40 000	4,55
Département des Bouches-du-Rhône	10 000	40 000	4,55
Agence de Développement Gard Tourisme	10 000	40 000	4,55
Département de l'Hérault	10 000	40 000	4,55
Département des Pyrénées Orientales	10 000	40 000	4,55
Département du Var	10 000	40 000	4,55
Département de Vaucluse	10 000	40 000	4,55
Métropole Aix – Marseille – Provence	10 000	40 000	4,55
Montpellier Méditerranée Métropole	10 000	40 000	4,55
OT Métropolitain Nice Côte d'Azur	10 000	40 000	4,55
Agence d'Attractivité Perpignan Méditerranée	5 000	20 000	2,27
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette	5 000	20 000	2,27
OT communautaire Béziers Méditerranée	5 000	20 000	2,27
Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon	5 000	20 000	2,27
Communauté d'agglomération du Grand Narbonne	5 000	20 000	2,27
Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée	5 000	20 000	2,27
Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse	5 000	20 000	2,27
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	5 000	20 000	2,27
Communauté d'agglomération du Pays de L'Or	5 000	20 000	2,27
Communauté de communes Terre de Provence Agglomération	5 000	20 000	2,27
Communauté de communes du Pays de Fayence	5 000	20 000	2,27
OT intercommunautaire Provence verte Verdon	5 000	20 000	2,27
Total	220 000	880 000	100

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

26 MARS 2024



ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

La participation des co-financeurs sera appelée sur la base de la clé de répartition

Les participations peuvent être revues en cas d'intégration d'un nouveau partenaire ou de retrait d'un partenaire, le plan d'action est alors revu, selon les modalités décrites aux articles 12 et 13.

Le comité de pilotage pourra décider d'accepter un financement supplémentaire, qu'il soit public ou privé (appel à projets, mécénat, fonds européens...), pour abonder la réalisation du plan d'actions.

## ARTICLE 7 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Les paiements seront effectués par virement bancaire au bénéfice de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les paiements seront mandatés en un versement par les co-financeurs, sur présentation d'un titre de recette établi par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans les six mois après la signature de la convention puis au premier semestre de chaque année, selon les montants forfaitaires prévus à l'article 6.

En fin d'année, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur adresse aux co-financeurs un compte-rendu de réalisation des actions accompagné d'un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées, précisant leur date, leur montant ainsi que l'objet et le nom du prestataire.

En référence au bilan de réalisation et financier annuel, étant donné que le plan d'actions prévisionnel est établi sur quatre années, certaines actions prévues en année N, peuvent être réalisées en N-1 ou N+1, selon la réalisation globale du plan d'actions, et dans la mesure où les contributions des partenaires sont forfaitaires et plafonnées.

Cet état récapitulatif dresse le bilan financier des actions achevées. Cet état récapitulatif sera certifié exact par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui attestera que les dépenses réalisées sont conformes aux termes de la convention.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage à rembourser aux co-financeurs les éventuels reliquats budgétaires constatés sur la totalité de la période, à la fin de la convention et sur la base de la clé de répartition.

## ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉS DES REPRODUCTIONS COMMUNES

Les co-financeurs seront représentés sur tous les documents institutionnels. Le comité de pilotage pourra décider qu'ils ne figurent pas sur les supports de communication destinés au grand public, lorsque cela nuit au message ou que le support est inadapté. A minima, le logo de la marque « LA MEDITERRANEE A VELO » apparaîtra.

La marque collective « LA MEDITERRANEE A VELO » a été déposée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2020 ; elle s'inscrit dans le respect du règlement d'usage joint en annexe 5.

Les opérations de communication importantes et à destination du grand public, relatives au projet La Méditerranée à vélo seront conduites en concertation avec l'ensemble des co-financeurs et validées par le comité de pilotage.

## ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ DES PRODUCTIONS COMMUNES

Les travaux produits par le comité de La Méditerranée à vélo, sur financements communs, sont la propriété partagée des partenaires. A ce titre, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage à fournir tous les

livrables produits à chacun des partenaires et à s'assurer que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux études et documents produits dans le cadre du comité de La Méditerranée à vélo.

Les partenaires bénéficient du droit d'utiliser la marque collective « LA MEDITERRANEE A VELO » dont l'utilisation doit s'inscrire dans le respect du règlement d'usage tel que joint en annexe 5. Il en précise les bénéficiaires potentiels et les modalités et les conditions d'utilisation de la marque collective « LA MEDITERRANEE A VELO ».

Les sites internet relatifs au projet La Méditerranée à vélo constituent des noms de domaine, biens immatériels ayant une valeur commerciale, et bénéficient d'une protection du droit de la propriété intellectuelle par référence à la marque LA MEDITERRANEE A VELO :

[www.lamediterraneeavelo.com](http://www.lamediterraneeavelo.com)

[www.lamediterraneeavelo.org](http://www.lamediterraneeavelo.org)

Ces noms de domaine sont déposés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte des partenaires.

#### ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DES PARTENAIRES RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les partenaires s'engagent à respecter la réglementation en matière de données à caractère personnel, à savoir notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En cas de transfert de données à caractère personnel entre les partenaires, ceux-ci s'engagent :

- à informer préalablement les personnes concernées dudit transfert et de sa finalité;
- à transmettre à la Région les coordonnées du responsable de traitement des données et celles de son délégué à la protection des données s'il y en a un.

Dans son rôle de chef de file, pour que tout dispositif numérique puisse donner lieu à des traitements de données à caractère personnel avec transfert de ces données entre les partenaires, la Région mettra tout en œuvre pour que les partenaires respectent leurs obligations.

#### ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle couvre les dépenses qui seront engagées pour le comité de La Méditerranée à vélo du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027. Une nouvelle convention pourra être proposée par le chef de file à l'échéance de la présente convention.

#### ARTICLE 12 – INTÉGRATION ET RETRAIT D'UN CO-FINANCEUR DU COMITÉ D'ITINÉRAIRE

Tout partenaire souhaitant rejoindre ou quitter le projet La Méditerranée à vélo doit en exprimer l'intention par courrier adressé au chef de file.

Un nouveau co-financeur peut intégrer le projet La Méditerranée à vélo aux conditions suivantes :

- Sa participation est validée par le comité de pilotage,
- Sa participation forfaitaire est calculée au prorata temporis de date d'entrée en vigueur de son adhésion (l'adhésion s'applique le 1<sup>er</sup> jour du mois « m » suivant le mois du vote de l'avenant adoptant l'adhésion (m-1)).

- ☀ Les participations financières des signataires de la présente convention sont révisées en fonction de cette nouvelle recette, suivant la décision validée en comité de pilotage,

Un co-financeur peut quitter le projet La Méditerranée à vélo aux conditions suivantes :

- ☀ Son retrait est validé par le comité de pilotage,
- ☀ Le plan d'actions est révisé en tenant compte de cette recette manquante,
- ☀ Sa participation forfaitaire sera calculée au prorata temporis de date d'entrée en vigueur de son retrait (le retrait s'applique le 1<sup>er</sup> jour du mois m suivant le mois du vote de l'avenant adoptant le retrait (m-1)).
- ☀ Un avenant à la présente convention est proposé aux autres partenaires (voir article 13).

### ARTICLE 13 – RÉVISION ET AVENANTS

En cas de modification importante des actions prévues au titre de la présente convention, d'intégration ou de retrait de co-financeurs, la présente convention pourra être modifiée par avenant signé par toutes les parties à la convention après délibération de chaque partie.

Le projet d'avenant sera proposé à chaque partenaire au plus tard 5 mois avant la date prévisionnelle de son entrée en vigueur, de manière à permettre à tous les partenaires de délibérer et signer cet avenant simultanément.

### ARTICLE 14 - LITIGE

En cas de litige, avant d'envisager une sollicitation de la juridiction compétente, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour aboutir à un règlement à l'amiable afin d'envisager une solution satisfaisante à la pérennité du projet de La Méditerranée à vélo.

### ARTICLE 14 - RESILIATION

Le non-respect par l'une des parties des termes de la présente convention entraînerait après discussion et désaccord persistant entre les parties la retrait d'office de celle-ci.

Fait en 26 exemplaires, le .....

Annexes :

- 1- PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS 2024-2027
- 2- REPARTITION DES RÔLES AU SEIN DU COMITE DE LA MEDITERRANEE A VELO
- 3- CARTE DE LA MEDITERRANEE A VELO
- 4- ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA GESTION A LONG TERME DE L'EUROVELO 8- VELOROUTE DE LA MEDITERRANEE (MEDCYCLETOUR)
- 5- REGLEMENT D'USAGE DE LA MARQUE LA MEDITERRANEE A VELO

Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE



Monsieur Renaud MUSELIER

PROJET 20/10/2023

Pour le Comité régional du tourisme Occitanie / Pyrénées-M

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le <b>26 MARS 2024</b>
ID : 083-200004802-20240319-240319_22-DE



Monsieur Vincent GAREL

PROJET 20/10/2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

**26 MARS 2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Pour le Département des Alpes-de-Haute-Provence

Madame Eliane BAREILLE

PROJET 2017012023

Pour le Département des Alpes-Maritimes

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024



ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Monsieur Charles-Ange GINESY

PROJET 2010/2023

Pour l'Agence de Développement Touristique de l'A

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26 MARS 2024 
ID : 083-200004802-20240319-240319_22-DE

Monsieur Didier ALDEBERT

PROJET 20/10/2023

Pour le Département des Bouches-du-Rhône

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le **26 MARS 2024**  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Madame Martine VASSAL

PROJET 2017012023

Pour l'Agence de Développement Touristique Gard To

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le **26 MARS 2024**  
ID : 083-20004802-20240319-240319\_22-DE

Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS

PROJET 20110/2023

Pour le Département de l'Hérault

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE



Monsieur Kleber MESQUIDA

PROJET 2019/2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 26 MARS 2024   
ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Pour le Département des Pyrénées Orientales

Madame Hermeline MALHERBE

PROJET 20/10/2023

Pour le Département du Var

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

26 MARS 2024



ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Monsieur Marc GIRAUD

PROJET 20/10/2023

Pour le Département de Vaucluse

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

26 MARS 2024



ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Madame Dominique SANTONI

PROJET 20/10/2023

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Berger  
Levrault

Madame Martine VASSAL

PROJET 20/10/2023

Pour la Métropole Montpellier Méditerranée Métro

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 26 MARS 2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Monsieur Mickaël DELAFOSSE

PROJET 2019/2023

Pour l'Office de Tourisme métropolitain de Nice Côte

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26 MARS 2024
ID : 083-20004802-20240319-240319_22-DE



Monsieur Lauriano AZINHEIRINHA

PROJET 20/10/2023

Pour l'Agence d'Attractivité Perpignan Méditerran

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 26 MARS 2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Monsieur Robert VILA

PROJET 20/10/2023

Pour la Communauté d'agglomération Arles Crau Mont

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le **26 MARS 2024**  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Monsieur Patrick de CAROLIS

PROJET 2017/01/2023

Pour l'Office de Tourisme communautaire Béziers-Méditerranée

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26 MARS 2024 
ID : 083-200004802-20240319-240319_22-DE

Monsieur Robert MENARD

PROJET 20/10/2023

Pour la Communauté d'agglomération Dracénie Provence

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le **26 MARS 2024**  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Monsieur Richard STRAMBIO

PROJET 20170/2023

Pour la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le 26 MARS 2024
ID : 083-200004802-20240319-240319_22-DE



Monsieur Didier MOULY

PROJET 20/10/2023

Pour la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le <b>26 MARS 2024</b>
ID : 083-200004802-20240319-240319_22-DE



Monsieur Gilles D'ETTORE

PROJET 2017/01/2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Pour la Communauté d'agglomération Luberon-Monts-de

Monsieur Gérard DAUDET

PROJET 20/10/2023

Pour la Communauté d'agglomération du Pays de Gr

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**



ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Monsieur Jérôme VIAUD

PROJET 2017/01/2023

Pour la Communauté d'agglomération du Pays de L

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le <b>26 MARS 2024</b>
ID : 083-200004802-20240319-240319_22-DE



Monsieur Stéphane ROSSIGNOL

PROJET 20/10/2023

Pour la Communauté d'agglomération Terre de Provence

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 26 MARS 2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Madame Corinne CHABAUD

PROJET 20/10/2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

26 MARS 2024



ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Pour la Communauté de communes du Pays de Faye

Monsieur René UGO

PROJET 20/10/2023

Pour L'Office de tourisme intercommunautaire Provence ver

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le <b>26 MARS 2024</b>
ID : 083-200004802-20240319-240319_22-DE



Monsieur Sébastien BOURLIN

PROJET 20/10/2023

## ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS 2024-2027  
Le comité de pilotage décide annuellement du lancement des actions

## DETAIL DES ACTIONS PAR AXE

<b>AXE 1-COMMUNICATION / PROMOTION</b>	<b>535 020 € TTC</b>
<i>Augmenter la visibilité et la notoriété de La Méditerranée à vélo</i>	
<b>1.I. OUTILS GRAND PUBLIC</b>	
Site web FVT et MB : accessibilité, visibilité, services, compatibilité (« responsive »), fluidité. Avoir un itinéraire "internet" de qualité pour les clientèles, actualisé en continu, illustré, adapté à tout support numérique dont le téléphone, disponible dans plusieurs langues, intégrant les services et boucles locales.	
Stratégie social media sur Réseaux sociaux: animation régulière et dynamique des comptes Facebook et Instagram	
Actualisation et édition des Cartes touristiques et flyer	
Actualisation des Véloguides dont Vélo Guide Ouest France, traduction, édition, promotion	
Constitution et alimentation de la photothèque et vidéothèque	
Publication et diffusion de la Newsletter GRAND PUBLIC ; collecte des infos terrain, prestataires. Contribution des partenaires à la diffusion bi annuelle	
Autres outils de promo communication : masque pour la création des Relais Infos Services, nouvelles applications ... (inspiré du gabarit JALRIC) avec actualisation par QR Code	
Créer une application (infos pratiques en lien avec LMAV)	
<b>1.II. Outils B to B</b>	
Elaboration avec les partenaires et conception des produits, idées séjours, offres de services et d'accompagnement à la mise en marché	
Appui pour renforcer les maillages locaux, l'intégration des pros et les retombées économiques	
Consolidation et valorisation de la marque Accueil Vélo	
Participations à des Salons internationaux, nationaux, partenaires	
Production des Objets promotionnels individuels (Goodies)	
Production de kit d'objets promotionnels pour les partenaires et par département (oriflammes / kakémono / documents) et de leurs fichiers numériques pour autonomiser les partenaires	
Mobilisation des Relations presse + accueils presse + influenceurs + éductours des professionnels	
Proposition d'éductours partenaires et institutionnels	
Production/diffusion de documents d'information institutionnelle	
Production/diffusion de document d'information sur les points noirs et les avancées de l'ensemble de l'itinéraire, à destination de tous les élus	

<b>AXE 2- Infrastructure - Evaluation/Observation</b>	<b>112 380 € TTC</b>
<i>Assurer la continuité et la connectivité de l'itinéraire et observer la fréquentation, les retombées et la satisfaction des clientèles</i>	
Suivi terrain et contribution à la réalisation de l'itinéraire, dont mise en place d'un outil contributif de signalement des anomalies	

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Reper  
Leclercq

Déploiement de boucles locales, de rabattements PEM ... afin de connecter l'itinéraire au et en faciliter l'accès

Etude de fréquentation et des retombées économiques-Mesure de la contribution du vélo à la transition climatique

Mise à jour du guide de signalisation

### AXE 3- Services

67 410 € TTC

*Renforcer l'offre de services, au premier rang desquels la marque Accueil Vélo, et l'offre de séjours,*

**Création de partenariats** avec les opérateurs touristiques (idées séjours) : cellule dédiée, création d'outils, intégration optimisée chez les Tour Opérateurs, optimisation du référencement internet

**Préconisations sur le développement d'équipements publics et aires de service** le long de l'itinéraire (diagnostic et proposition de méthode, ciblage de clientèles, identification des améliorations)

**Déploiement, suivi, valorisation et promotion de la marque « Accueil Vélo ».** Stimulation des pros sur le territoire, cohérence régionale, visibilité nationale.

**Accompagnement à la diversification de l'offre de services** (bagages, conciergerie, hébergements, restauration, location de matériel, agences de voyages...) de leur identification à leur mise en place ou en réseaux

### AXE 4- Intermodalité

21 460 € TTC

*Améliorer les accès intermodaux à la véloroute*

**Collecter, actualiser, suivre l'offre multimodale de transport des 2 régions (car+velo et train+vélo) ; intégrer les données multimodales de MaaS et communiquer sur les accès de l'EV8 en train et cars ( site France Vélo Tourisme, Livret Grand Public et infos voyageurs ZOU...)**

**Veille sur les expérimentations en cours et innovations en intermodalité**

**Contribuer à l'amélioration des accès à la véloroute via les maitres d'ouvrage**

### AXE 5- Connexions et mutualisations nationale et internationale

72 540 € TTC

*Améliorer et développer les échanges avec les pays limitrophes et avec les autres véloroutes*

**Participations aux échanges, actions communes, promotion internationale, systématisation des traductions pour accroître les interactions avec les autres pays européens (en particulier Italie et Espagne)**

**Mutualisations des actions avec d'autres itinéraires :** connexions et coordination avec les itinéraires proches, actions communes, ouverture à d'autres modes touristiques (exemple : tourisme fluvial)

### 6 - Coordination générale (réunions, veille, enrichissement du partenariat)

71 190 € TTC

*Animation, communication interne, veille, formation continue, vie du collectif*

**Organisation des COPIL / COTECH / REUNIONS THEMATIQUES**

**Newsletter interne** (dont chiffres clés) biannuelle + espace pro

**Veilles** (évolution des pratiques, financements, opportunités, synthèses...)

**Vie du collectif, participation des partenaires à des moments clefs** (ex accueil café)

**Création de webinaires ou intervention d'experts**

**Réflexions sur évolution du plan d'actions**

**Séminaires de bonnes pratiques et retours d'expériences à organiser entre partenaires**

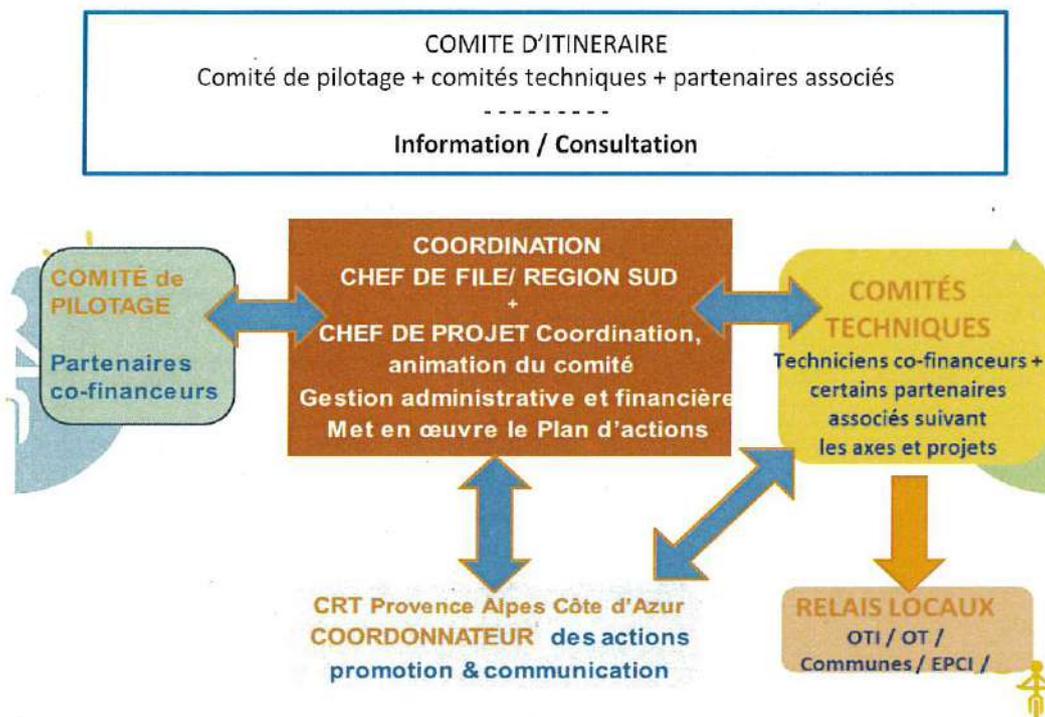
ANNEXE 2  
REPARTITION DES RÔLES AU SEIN DU COMITE DE LA MEDITER

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE



### LE COMITE D'ITINERAIRE

Le comité d'itinéraire est l'instance d'information et de consultation de l'ensemble des acteurs du projet La Méditerranée à vélo. Il comprend les signataires de la présente convention et les partenaires associés.

### LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage rassemblant l'ensemble des co-financeurs se réunit une à deux fois par an pour arrêter les programmes d'actions annuels ou pluri-annuels et suivre l'avancement de la réalisation des actions engagées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à raison d'une voix par co-financeur.

A l'invitation des membres du comité de pilotage, les partenaires associés peuvent participer aux réunions du comité de pilotage, sans prendre part aux décisions.

Les comptes rendus de réunions sont réalisés et adressés aux membres du comité de pilotage, par la coordination, dans un délai de deux semaines pour validation. Sans remarque sous 15 jours, la coordination envoie le compte rendu final aux membres du comité d'itinéraire.

### LA COORDINATION et ANIMATION DU COMITE D'ITINERAIRE

#### LE CHEF DE FILE

Le chef de file a la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des actions engagées au nom du comité de La Méditerranée à vélo, conformément au plan d'actions décrit à l'article 2.

Son rôle est le suivant :

- Assurer la coordination du comité de La Méditerranée à vélo
- Préparer le budget prévisionnel, le mettre en œuvre et en assurer le suivi
- Assurer la gestion administrative et financière des actions conduites :
  - Engager les marchés au nom des co-financeurs
  - Rendre compte aux co-financeurs de la réalité des dépenses réalisées
  - Collecter les participations des co-financeurs

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE



Pour assurer sa mission, le chef de file s'appuie :

- Sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à qui il délègue les missions listées ci-après au nom de l'ensemble des signataires de la présente convention.
- Sur le Comité régional de Tourisme Provence Alpes Côte d'Azur pour mettre en œuvre les actions de promotion et communication.

### L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

En lien étroit avec le chef de file, son rôle est le suivant :

- Rendre compte de l'avancée des actions au comité de pilotage
- Préparer les comités de pilotage
- Assurer l'animation, la coordination, les comptes-rendus des comités techniques
- Suivre l'avancement de l'itinéraire, du road book, la récupération d'informations infra et touristiques auprès de partenaires
- Être l'interlocuteur permanent des co-financeurs, du Comité régional de Tourisme, de l'European Cyclists' Federation, des partenaires associés et de tout autre acteur privé ou public intéressé par le projet
- Veiller au respect des délais de réalisation des actions
- Préparer la réponse aux appels à projets éventuels en lien avec le comité de pilotage
- Préparer les appels d'offres nécessaires à la réalisation d'actions communément adoptées
- Informer l'ensemble des partenaires de l'avancement du projet
- Assurer la coordination administrative, opérationnelle du projet

### LA COORDINATION DES ACTIONS DE PROMOTION-COMMUNICATION

En lien étroit avec le chef de file et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, son rôle est le suivant :

- Rendre compte de l'avancée des actions de promotion et communication au comité de pilotage
- Apporter son expertise en matière de promotion et communication dans la stratégie
- Se coordonner avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour participer à l'élaboration des produits et séjours, proposer des actions en cohérence avec la disponibilité des offres touristiques liées à l'itinéraire,
- Proposer un calendrier des actions de promotion-communication et une déclinaison annuelle de la stratégie. Veiller au respect des délais de réalisation des actions.
- Mettre en œuvre les opérations de communication et promotion, directement ou par le biais de marchés opérés par lui,
- Assurer une présence sur les grands salons nationaux et internationaux de représentation de La Méditerranée à vélo.
- Travailler en cohérence avec le plan d'actions d'European Cyclists' Federation sur ses actions de promotion-communication.
- Apporter son expertise en matière d'évaluation et d'observation.

### LES COMITES TECHNIQUES

Les comités techniques sont des groupes de travail opérationnels composés des techniciens des organismes co-financeurs et de partenaires associés. Ils se réunissent autant de fois que nécessaire à la conduite des actions qu'ils conduisent.

Un comité technique est constitué pour prendre en charge une action que le comité de pilotage souhaite engager.

Ce comité soumet des propositions à la validation du comité de pilotage.

La coordination, ou un technicien, peut-être pilote des comités techniques.

Le rôle du pilote est le suivant :

- Planifier et organiser les réunions du comité technique en définissant l'ordre du jour avec la coordination
- Co-animer les réunions avec la coordination
- Nommer un rapporteur de séance pour la rédaction de comptes rendus adressés aux membres du comité technique.
- Restituer la synthèse des travaux au comité de pilotage

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

Les membres des comités techniques suivent, dans leur territoire, la mise en œuvre d'itinéraire.

### LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

Toute structure publique ou privée ayant un intérêt à la réalisation de La Méditerranée à vélo peut devenir partenaire associé au projet : European Cyclists' Federation, Association des Départements et Régions cyclables, Club des villes et territoires cyclables, France Vélo Tourisme, Etat, Association française pour le développement des véloroutes et voies vertes, parcs naturels régionaux, pays, organismes locaux de tourisme et de développement local...

Les partenaires associés participent au comité de pilotage, sans prendre part aux décisions, et aux comités techniques.

### INVESTISSEMENT TECHNIQUE ET HUMAIN

L'investissement humain dépendra du nombre de comités techniques dans lesquels la collectivité souhaitera être représentée. Il faut compter à minima :

- 3 jours minimum par an pour les membres des comités techniques organisés en fonction des actions engagés ou des thématiques (3 réunions/an/comité technique)
- 2 jours par an pour les membres du comité de pilotage (2 réunions)
- chef de file : coordination (35%) + soutien administratif (35%)
- CRT : estimé à 45 à 50 jours annuels (hors achat de prestations)
- AMO : estimé à 140 à 160 jours annuels.

ANNEXE 3  
CARTE DE LA MEDITERRANEE A VELO  
Carte complète de l'EuroVelo 8 : <http://www.eurovelo8.com/>

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 26 MARS 2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE



## Carte d'identité et état d'avancement

La Méditerranée à vélo est la partie française de l'EuroVelo 8  
(7500 km de l'Espagne à la Turquie – 11 pays traversés)



ANNEXE 4  
ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA GESTION A LONG TERME DE L'EUROVELO 8- V  
(MEDCYCLETOUR)

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

**PARTNERSHIP AGREEMENT  
FOR THE TRANSNATIONAL MANAGEMENT OF EuroVelo 8 – MEDITERRANEAN ROUTE  
named "EuroVelo 8 Partnership"**

**between the following project partners:**

1. Instituto de Turismo de la Region de Murcia  
Address: Avda Juana Jugán 2, 30006 Murcia. Región de Murcia (Spain)  
Represented by: Juan Francisco Martinez Carrasco General Director  
Amount of match funding per year: 3,176 €
2. Andalucía Consejería de Turismo, Cultura y Deporte, Secretaría General para el Turismo  
Address: Av. Jacquart 1 Terrassa 8222 Spain  
Represented by: Centro Nacional de Coordinación EuroVelo en España  
Amount of match funding per year: 4,984 €
2. Generalitat of Catalonia – Directorate General for Tourism of Catalonia  
Address: Passeig de Gràcia, 105 08008 Barcelona, Spain  
Represented by: Octavi Bono I Gispert  
Amount of match funding per year: 4,165 €
3. Croatian National Tourist Board  
Address: Iblerov trg 10/IV, 10000 Zagreb, Croatia  
Represented by: Kristijan Stančić M.Sc.  
Amount of match funding per year: 6,824 €
4. Region Provence Alpes Cote D'Azur  
Lead Partner of the cycle route Committee La Méditerranée à vélo – EuroVelo 8  
Address: Hotel de Region – 27, place Jules Guesde – 13481 Marseille Cedex 20, France  
Represented by: President Renaud Muselier  
Amount of match funding per year: 5,410 €
5. Regional development center Koper  
Address: Ulica 15. maja 19, 6000 Koper, Slovenia  
Represented by: Giuliano Nemarnik  
Amount of match funding per year: 2,160 €
6. Izmir Metropolitan Municipality  
Address: Cumhuriyet Bulvarı No:1 Konak PC:35250 Izmir, Türkiye  
Represented by: Sibel Özgür– Head of Transportation Department  
Amount of match funding per year: 4,165€

And the Secretariat:

European Cyclists' Federation  
Rue de la Charité, 22  
1210 Brussels, Belgium  
Represented by: Ms. Jill Warren, CEO

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 26 MARS 2024  
ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

### **Article 1: The Objectives of the EuroVelo 8 Partnership**

This Partnership Agreement defines rights, roles, and responsibilities of partners and serves as a framework to facilitate further development of the EuroVelo 8 - Mediterranean Route through cooperation on a transnational level. Historically, its aim was to sustain the activities of the European project MEDCYCLETOUR project (Interreg Mediterranean) 2017-2020.

Following the end of the MEDCYCLETOUR project in 2020 the partners agreed to establish a Partnership Agreement 2020-2023.

The present Partnership Agreement is a continuation of the transnational cooperation for three more years with the following ambition: Develop the brand 'EuroVelo 8 - Mediterranean Route' as a sustainable, off-season cycling destination.

The Partnership Agreement has 3 priorities in achieving its ambition:

- Priority no. 1: Promote and develop the brand 'EuroVelo 8 - Mediterranean Route'
- Priority no. 2: Coordinate the route and services along EuroVelo 8 to improve harmonisation of the offer
- Priority no. 3: Demonstrate the impact of the transnational activities on the brand 'EuroVelo 8 - Mediterranean Route'

Partner's contributions are stated in this Partnership Agreement annex.

### **Article 2: Subject of the Partnership Agreement**

By this Partnership Agreement, the Secretariat and the project partners shall define the procedural framework for the work to be carried out and the relations that shall govern them within the transnational partnership set up in order to sustain the positive results of the aforementioned project and to realise the ambition and priorities in the 2024-2026 period for EuroVelo 8 – Mediterranean Route.

The annex comprises:

- The overview description of the indicative multiannual Action plan and financial plan for the transnational partnership.

The annex is an integral part of this Partnership Agreement.

### **Article 3: Duration of the Agreement**

3.1 This Partnership Agreement shall take effect on 1<sup>st</sup> January 2024. It shall remain in force until 31<sup>st</sup> December 2026. The partners can agree on another three-year extension by way of an addendum to the current agreement.

### **Article 4: Secretariat**

4.1 The Secretariat is responsible for the overall coordination, management and implementation of the transnational Partnership Agreement.

4.2 The Secretariat should appoint a project manager who has operational responsibility for the implementation of the overall project.

4.3 The Secretariat shall notify the project partners of any factors that may adversely affect implementation of the project activities and/or financial plan.

4.4 The Secretariat is responsible for the preparation of a detailed yearly work and financial plan and a report setting out the tasks to be undertaken as part of the Partnership Agreement and the role of project partners in their implementation. The budget shall be denominated in euros. The annex (referred to in article 2) serves as basis for all plans and reports.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

4.5. The Secretariat appoints representatives to the Steering Committee (without voting) to organise the Steering Committee meetings.

4.6. The Secretariat is also responsible for any other tasks agreed with the project partners.

#### **Article 5: Project Partners**

5.1 Project partners are the organisations that are part of the agreement.

5.2 The project partners will be responsible for 1) providing the match funding every year 2) providing all necessary information and data to the Secretariat 3) notifying the Secretariat of any factors that may adversely affect the implementation of the Partnership Agreement in accordance with the work plan 4) appointing a representative to the Steering Committee to participate in its meetings 5) supporting national or regional developments of EuroVelo 8 in any forms possible to support the relevance of transnational activities.

5.3. In cases of legal succession (e.g. where the project partner changes its legal form), the project partner is obliged to transfer all duties under this contract to the legal successor.

5.4. Accession of additional partners to the EuroVelo 8 Partnership after January 1<sup>st</sup> 2024 is possible, by signing of a Joinder document, with equal rights and responsibilities within the Partnership.

#### **Article 6: Organisational Structure of the Partnership**

6.1 The Steering Committee will be responsible for monitoring and steering the implementation of the Partnership Agreement. The Steering Committee will be chaired by ECF. The Steering Committee shall meet in person/online on at least one occasion a year.

6.2 The Steering Committee will have the authority to delegate specific tasks or responsibilities to potential sub-committees as it shall deem appropriate to establish.

6.3. The Steering Committee resolutions are passed by simple majority of the votes present or represented. The Steering Committee shall only deliberate validly if at least 50% of the partners are present or represented or have voted by email. The Steering Committee has powers that are expressly recognised by the present Agreement. Reserved to its competence are, in particular: 1) acceptance of the work and financial report from the previous year, 2) acceptance of the detailed activity and budget plan for next year, 3) decision about Partnership's ambition and priorities.

6.4. The agenda together with supporting documentation and the detailed program of sessions will be sent by email at least fifteen days before Steering Committee. The steering Committee meeting should take place before 20 December of the ongoing year.

6.5. The minutes of the Steering Committee meeting will be prepared and circulated by the Secretariat to all of the project partners within one month of the meeting.

6.6. All partners need to agree to increase or decrease the partners' financial contribution, to change the secretariat or to significantly change ambition, priorities or main tasks of the Partnership Agreement.

#### **Article 7: Cooperation with third parties**

7.1 In case of cooperation with third parties, including subcontractors, delegation of part of the activities or of outsourcing, the Secretariat shall remain solely responsible to the project partners concerning compliance with its obligations as set out in this Partnership Agreement. The project partners shall be informed by the Secretariat about the subject of any contract concluded with a third party.

7.2 No project partner or the secretariat shall have the right to transfer its rights and obligations under this Partnership Agreement without the prior consent of the other project partners.

7.3 Cooperation with third parties in the frame of this agreement, including subcontractors, shall be undertaken in accordance with the procedures set out in EU public procurement directives as well as with the Secretariat's own policies and procedures.

#### **Article 8: Financial regulations**

8.1 The eligibility of expenditure will be determined based on the work and financial plan and national laws. Eligible expenditure must be: 1) directly related to the subject matter of the Partnership Agreement 2) necessary for the Partnership Agreement management and reasonable and consistent with the principles of operational efficiency and economy; 3) actually incurred and are identifiable and verifiable in the accounting and taxation records of the Secretariat.

8.2. The match funding shall be paid into the account of the Secretariat by 31<sup>st</sup> April every year in case their official, approved budget contains the necessary contribution to the Partnership Agreement.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

8.3. The annual budget of the Partnership Agreement should match the revenue collected.  
8.4. Additional income should only be used for more advanced project activities.

8.5. One or more partners can agree voluntarily to increase their contribution in order to implement additional tasks. These activities should be in line with the common standards and strategies and do not replace the most important Partnership Agreement tasks (covered by the obligatory contribution). This voluntary contribution will not be obligatory for all partners (unless all of them agree).

#### **Article 9: Reporting, planning, accounting**

9.1. The Secretariat is responsible for the yearly reports to the project partners. The yearly reports together with the yearly plans should be developed and sent to the project partners by 31<sup>st</sup> January every year. The project partners can give feedback until 28<sup>th</sup> February.

9.2. The Secretariat must keep and file all accounting documents and other documents for a period of three years from the date of the affected year.

9.3. The Secretariat is responsible for the project's overall accounts, to be distinguished from its own accounts.

#### **Article 10: Communication, dissemination and Intellectual Property Rights**

10.1. The Secretariat and the project partners shall ensure that all products developed within the framework of the project are, subject to the provisions of national laws regarding intellectual property, kept free of all rights.

10.2. The result of the joint activities covered by the agreement, no matter whether they are disseminated free of charge or commercially, are the joint property of the project partners.

10.3. Although the nature of the implementation of this project is public, it has been agreed that part of the information exchanged in the context of its implementation between the project partners themselves or with Secretariat can be confidential. Only documents and other elements explicitly provided with the statement "confidential" shall be regarded as such.

#### **Article 11: Modifications, Withdrawals and Disputes**

11.1 Any modification to the present Partnership Agreement shall form the subject of an additional clause to this contract, which shall be approved by all the project partners.

11.2 The Secretariat and the project partners agree not to withdraw from the Partnership Agreement unless there are clear and unavoidable reasons for it. If this were nonetheless to occur, the Secretariat shall adjust the financial and work plans to ensure a balanced budget.

11.3 In case of any disputes among themselves, the project partners and Secretariat commit to working towards an amicable settlement. Disputes will be referred to the Project Steering Committee. If efforts to achieve an amicable settlement should fail, the project partners are obliged to seek an out-of-court arbitration procedure.

#### **Article 12: Non-fulfilment of Obligations or Delay**

In cases where the non-fulfilment of a project partner's or the Secretariat's obligations has financial consequences for the funding of the Partnership Agreement, the project partners or the Secretariat may demand compensation to cover the sum involved. Non-fulfilment could mean not paying the contribution in case of the project partners or not implementing the action plan in case of the Secretariat.

#### **Article 13: Working Language**

The working language of this Partnership shall be *English (language of the Subsidy Contract)*. In case of translation of this document into another language, the English language version shall be the binding one.

#### **Article 14: Legislation**

This Partnership Agreement is governed by Belgian Law, being the law of the country of the Secretariat. Written in 10 digital copies.

Ms Jill Warren, CEO  
 European Cyclists' Federation asbl  
 SIGNATURE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 26 MARS 2024  
 ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

**Annex - a) Overview of indicative multiannual Action plan, budget and share of the contributions.**

At the beginning of each year, the Steering Committee of the EuroVelo 8 Partnership shall officially adopt an annual work plan that accurately reflects the available budget.

EuroVelo 8 – Mediterranean Route passes through Spain, France, Italy, Slovenia, Croatia, Montenegro, Albania, Greece, Türkiye and Cyprus.

The contributions overview includes both existing and potential partners who are not yet part of the EuroVelo 8 Partnership.

The contributions are calculated based on the number of kilometers of EuroVelo 8 Route in each country and region, according to the latest data from 2022 and 2023.

HR (Human resources)  
 EC (External costs)

EuroVelo 8 Partnership 2024-2026								
Ambition: Develop the brand 'EuroVelo 8 - Mediterranean Route' as a sustainable, off-season cycling destination								
	2024		2025		2026		3 years	
	HR	EC	HR	EC	HR	EC	HR	EC
<b>#1 Priority: Promote and develop the brand 'EuroVelo 8 - Mediterranean Route'</b>								
<b>1.1 Develop and organise a strategic approach of EuroVelo 8 - Mediterranean Route marketing activities</b>								
1.1.1 EuroVelo 8 Marketing and Communications Working Group	1800		1800		1800		5400	0
1.1.2 Elaborate key marketing priorities targeting key performance indicators	2700		1350		1350		5400	0
<b>1.2 Make EuroVelo 8 webportal a reference on Mediterranean Route</b>								
1.2.1 Coordinate, manage and update the content available on EuroVelo 8 webportal	4500	1800	4500	1800	4500	1800	13500	5400
1.2.2 Create engaging content to generate more traffic on EuroVelo 8 webportal (e.g. produce cc 5 articles throughout the year on relevant topics in coordination with partners, promote local attractions, services and destinations)	3600		3600		3600		€ 10.800	0
1.2.3 Improve the structure, analytics and effectiveness of EuroVelo.com to attract more visitors on EuroVelo 8 webportal (SEO)	2700	2000	2700	2000	2700	2000	8100	6000
1.2.4 Bring traffic to EuroVelo 8 webportal with ads (Google Ads via Google grant for non-profits)	450		450		450		1350	
<b>1.3 Raise awareness on EuroVelo 8 in social media channels</b>								
1.3.1 Publish engaging content and explore new formats on EuroVelo 8 on EuroVelo social media channels and track results (posts, Summer Photo Contest and coordinate with partners about the content promoted)	2700	2500	2700	2500	2700	2500	8100	7500
1.3.2 Advertise EuroVelo 8 content on social media channels to raise awareness	900	2000	900	2000	1800	2000	3600	6000
<b>1.4 Bring visibility to EuroVelo 8 - Mediterranean Route as an attractive, sustainable and off-season destination in Europe at transnational level</b>								
1.4.1 Promote EuroVelo 8 - Mediterranean Route at international tourism events (e.g. ITB Berlin)	2250	2745	2250	2745	2250	2745	6750	8235
1.4.2 Create relevant partnerships to promote EuroVelo 8 - Mediterranean Route to a transnational audience (with press, influencers, transnational tourism stakeholders, editors etc.)	€ 4.050		€ 4.050		€ 4.050		€ 12.149	0
1.4.3 EuroVelo 8 Handbook as promotional material (as is current in printed and digital version) 1,000 copies/partner	6705	7000					6705	7000
<b>#2 Priority: Coordinate the route and services along EuroVelo 8 to improve harmonisation of the offer</b>								
<b>2.1 Follow-up EuroVelo 8 - Mediterranean Route Infrastructure and identify improvements (with goal of harmonising different levels of development)</b>								
2.1.1 Produce a simple annual report on EuroVelo 8 - Mediterranean Route infrastructure based on available statistics	€ 1.850		1800		1800		5450,4	0
2.1.2 Promote infrastructure improvements on the route for partners to use and information to share with users when relevant (collect and share best practices)	2250		2250		2250		6750	0
2.1.4. Produce a Transnational Action Plan mid-term review (based on survey or detailed data shared by partners)			3600				3600	
<b>2.2 Improve transnational knowledge of services offers along EuroVelo 8</b>								
2.2.1 Collect and promote national cycling-friendly services schemes on EuroVelo 8	1800		1800		1800		5400	0
2.2.2 Support development of transnational offers along EuroVelo 8 - Mediterranean Route (bookable offers)	1800		1800		1800		5400	0
2.2.3 Collect transnational information on multimodality and identify key activities to help users plan their trips	2250		2250		2250		6750	0

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

B3 Priority: Demonstrate the impact of the transnational activities on the brand 'EuroVelo 8 - Mediterranean Route'								
<b>3.1 Monitor the impact of the EuroVelo 8 Partnership</b>								
3.1.1 Produce KPI report to monitor the strategy and results of joint activities	1800		1800		1800		5400	0
3.1.2 Publish an annual transnational monitoring report based on national data available	1800		1800		1800		5400	0
<b>3.2 Manage efficiently the EuroVelo 8 Partnership</b>								
3.2.1 Organise one Steering Committee a year with annual report	2250		2250		2250		6750	0
3.2.2 Coordinate the budget of the EuroVelo 8 Partnership	1800		1800		1800		5400	0
3.2.3 Organise internal communications with and within partners on a daily basis	900		900		900		2700	0
<b>3.3 Lobby for sustainable support to EuroVelo 8 - Mediterranean Route at all scales</b>								
3.3.1 Create key documents demonstrating the added value of EuroVelo 8 for local communities and economies	900		900		900		2700	0
3.3.2 Communicate to demonstrate the added value of supporting the development of the route and the added value of the transnational EuroVelo Partnership	900		900		900		2700	0
SUS-TOTAL	52.655 €	18.045 €	48.150 €	11.045 €	45.450 €	11.045 €	146.254 €	40.135 €
TOTAL FOR 3 YEARS		70.700 €		59.195 €		56.495 €		186.389 €
TOTAL PER YEAR								62.130 €

Partner	Annual fee	Three-year fee
Instituto de Turismo de la Region de Murcia	3,176 Euro	9,528 Euro
Generalitat of Catalonia – Directorate General for Tourism of Catalonia	4,165 Euro	12,495 Euro
Andalucia Consejería de Turismo, Cultura y Deporte	4,984 Euro	14,952 Euro
Region of Valencia, Spain(officially not yet in the EuroVelo 8 Partnership)	4,052 Euro	12,156 Euro
<b>Region Provence Alpes Cote D'Azur Lead Partner of the cycle route Committee La Méditerranée à vélo – EuroVelo 8</b>	<b>5,410 Euro</b>	<b>16,230 Euro</b>
Regional Development Centre Koper	2,160 Euro	6,480 Euro
Croatian National Tourist Board	6,824 Euro	20,472 Euro
Izmir Metropolitan Municipality	4,165 Euro	12,495 Euro
Italy (officially not yet in the EuroVelo 8 Partnership)	10,715 Euro	32,145 Euro
Montenegro (officially not yet in the EuroVelo 8 Partnership)	2,928 Euro	8,784 Euro
Albania ((officially not yet in the EuroVelo 8 Partnership)	4,117 Euro	12,351 Euro
Greece ((officially not yet in the EuroVelo 8 Partnership)	4,572 Euro	13,716 Euro
Cyprus (officially not yet in the EuroVelo 8 Partnership)	4,863 Euro	14,589 Euro
<b>Summary</b>	<b>62,130 Euro</b>	<b>186,389 Euro</b>



---

# REGLEMENT D'USAGE DE LA MARQUE COLLECTIVE « LA MEDITERRANEE A VELO »

---

2021

## Préambule

« LA MEDITERRANEE A VELO » est la partie française de l'EuroVelo 8, grand itinéraire cyclable européen du réseau EuroVelo qui reliera à terme Cadix en Espagne à Izmir en Turquie sur 7 500 km. En France, « LA MEDITERRANEE A VELO » parcourt 850 km entre Le Perthus (66) et Menton (06), dont 80% sont en service (40% en site propre et 60% en voie partagée).

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 083-200004802-20240316-240319\_22-DE

Depuis 2016, différentes structures (collectivités territoriales, Établissement public Agence départementale de tourisme, ...) ont développé une démarche partenariale positionnement de « LA MEDITERRANEE A VELO » dans les offres touristiques nationale et européenne et d'autre part, à permettre un aménagement et une mise en tourisme cohérents de l'itinéraire cyclable.

Ces structures agissent dans un cadre contractuel en tant que signataires de la « CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU COMITE D'ITINERAIRE DE LA MEDITERRANEE A VELO ».

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, collectivité territoriale, est cheffe de file du Comité d'itinéraire de « LA MEDITERRANEE A VELO ». Elle assure à ce titre la coordination et le pilotage des actions dudit Comité.

C'est dans ce contexte que le dépôt de la marque « LA MEDITERRANEE A VELO », en marque collective, a été envisagé.

En sa qualité de cheffe de file, il revient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de procéder à ce dépôt.

## Article 1 – Définitions

Pour l'exécution du présent règlement d'usage, ci-après **REGLEMENT D'USAGE**, les termes et expressions en majuscules s'entendent comme suit :

**MARQUE** : marque collective « LA MEDITERRANEE A VELO » telle que déposée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en sa qualité de cheffe de file du Comité d'itinéraire de « LA MEDITERRANEE A VELO » et enregistrée auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

« **LA MEDITERRANEE A VELO** » : marque relative à la véloroute de 850 km entre Le Perthus (66) et Menton (06), partie française de l'itinéraire EuroVelo 8.

**TITULAIRE** : titulaire de la MARQUE, à savoir la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, collectivité territoriale, représentée par le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**USAGER** : personne habilitée à utiliser la MARQUE, à savoir l'ensemble des signataires de la « CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU COMITÉ D'ITINÉRAIRE DE LA MEDITERRANEE A VELO », ainsi que toute personne physique ou morale qui est autorisée par le TITULAIRE à utiliser la MARQUE, dans le respect des dispositions du REGLEMENT D'USAGE.

**CLASSES 16,35,39 et 41** : produits et services visés par la MARQUE, à savoir :

**Classe 16** : Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour artistes ; pinceaux ; articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; papier ; carton ; boîtes en papier ou en carton ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ; objets d'art lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; sacs (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques.

**Classe 35** : Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des services de télécommunications pour des tiers ; conseils en organisation et direction des affaires ; comptabilité ; services de photocopie ; services de bureaux de placement ; portage salarial ; services de gestion

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

26 MARS 2024

Berger  
Lacrouit

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

informatisée de fichiers ; optimisation du trafic pour des sites internet ; organisation de publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; location de temps de communication ; publication de textes publicitaires ; location d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; conseils en communication (publicité) ; relations publiques ; conseils en communication (relations publiques) ; audits d'entreprises (analyses commerciales) ; services d'intermédiation commerciale.

**Classe 39** : Transport ; emballage et entreposage de marchandises ; organisation de voyages ; mise à disposition d'informations en matière de transport ; services de logistique en matière de transport ; distribution de journaux ; distribution d'eau ; distribution d'électricité ; distribution (livraison de produits) ; services d'expédition de fret ; remorquage ; location de garages ; location de places de garages pour le stationnement ; location de véhicules ; transport en taxi ; réservation de places de voyage ; entreposage de supports de données ou de documents stockés électroniquement.

**Classe 41** : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; mise à disposition d'informations en matière de divertissement ; mise à disposition d'informations en matière d'éducation ; recyclage professionnel ; mise à disposition d'installations de loisirs ; publication de livres ; prêt de livres ; mise à disposition de films, non téléchargeables, par le biais de services de vidéo à la demande ; production de films cinématographiques ; location de décors de spectacles ; services de photographie ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation et conduite de congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; services de jeux d'argent ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne.

## Article 2 – Objet

Le REGLEMENT D'USAGE a pour objet de définir les conditions et les modalités d'utilisation de la MARQUE par l'USAGER. Tout usage de la MARQUE vaut acceptation formelle des dispositions du REGLEMENT D'USAGE.

Seul l'USAGER peut apposer la MARQUE conformément aux modalités d'utilisation définies ci-après.

## Article 3 – Propriété de la MARQUE

L'USAGER reconnaît que le TITULAIRE est pleinement propriétaire de la MARQUE.

L'usage de la MARQUE en vertu du REGLEMENT D'USAGE n'opère aucun transfert des droits de propriété sur la MARQUE.

## Article 4 – Modalités d'utilisation de la MARQUE

### 4.1 – Usages autorisés

L'USAGER est autorisé à utiliser la MARQUE sur tout support promotionnel, publicitaire ou institutionnel, notamment brochures et plaquettes publicitaires, sites internet, etc... dans la limite des produits et services visés dans l'enregistrement de la MARQUE, à savoir les **CLASSES 16, 35, 39 et 41** et conformément au présent REGLEMENT D'USAGE.

#### 4.1.1 Respect de l'identité de « LA MEDITERRANEE A VELO »

Dans le respect des dispositions du REGLEMENT D'USAGE, l'USAGER ne peut utiliser la marque que pour la seule finalité de promotion de la véloroute « LA MEDITERRANEE A VELO ».

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

#### 4.1.2 Communication sur la MARQUE

L'USAGER doit veiller à respecter autant que possible les mêmes éléments de langage que ceux utilisés dans la charte éditoriale de « LA MEDITERRANEE A VELO » pour définir la MARQUE et son contenu.

Ce document peut être récupéré par l'USAGER au format PDF sur le site [www.lamediterraneeavelo.com](http://www.lamediterraneeavelo.com).

Pour toute communication afférente à la MARQUE, et notamment celle concernant les aménagements et les services, il est essentiel que l'USAGER utilise les mêmes données que celles présentées sur le site internet [www.lamediterraneeavelo.com](http://www.lamediterraneeavelo.com).

#### 4.1.3 Visibilité et lisibilité de la MARQUE

La MARQUE peut être utilisée conjointement à d'autres identités visuelles spécifiques. Dans ce cas, il est essentiel de s'assurer d'une distinction claire entre les deux messages, et par conséquent entre les différentes identités visuelles. A titre d'exemple, il faut ainsi soigneusement séparer le logo de « LA MEDITERRANEE A VELO » du ou d'autres logos utilisés.

Le logo « LA MEDITERRANEE A VELO » peut sur demande auprès du TITULAIRE être utilisé dans la signature électronique des courriels. Il doit dans ce cas être clairement visible et un lien doit être proposé vers le site internet [www.lamediterraneeavelo.com](http://www.lamediterraneeavelo.com).

Le logo de « LA MEDITERRANEE A VELO » (notamment aux formats JPEG ou PNG ou vectoriel) est fourni par le TITULAIRE sur le site internet [www.lamediterraneeavelo.com](http://www.lamediterraneeavelo.com). Toute reproduction du logo de « LA MEDITERRANEE A VELO » doit être clairement visible quel que soit le support utilisé. Le logo de « LA MEDITERRANEE A VELO » ne peut en aucun cas être déformé, ni les couleurs modifiées.

La MARQUE peut être utilisée dans le cadre d'opérations marketing de projets spécifiques, de produits, de services, d'interventions ciblées telles que des salons ou séminaires.

#### 4.2 – Limites

L'USAGER s'engage à ne pas utiliser la MARQUE à des fins politiques, polémiques, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou susceptibles de porter atteintes à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas associer la MARQUE à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte au TITULAIRE ou lui être préjudiciable.

#### 4.3 – Respect de la Charte graphique

L'USAGER s'engage à reproduire la MARQUE dans son intégralité et telle que déposée à l'INPI. L'USAGER s'engage à n'utiliser la MARQUE que conformément à la charte graphique disponible sur le site internet [www.lamediterraneeavelo.com](http://www.lamediterraneeavelo.com).

#### 4.4 – Gratuité de l'usage de la MARQUE

L'utilisation de la MARQUE est consentie à l'USAGER à titre gratuit.

#### 4.5 – Respect de la MARQUE en cours d'exploitation

L'USAGER doit tout au long de son usage de la MARQUE respecter les exigences définies par le REGLEMENT D'USAGE.

#### 4.6 – Respect des droits sur la MARQUE

L'USAGER s'engage à ne pas déposer, dans quelque territoire que ce soit, une marque identique ou similaire à la MARQUE, susceptible de porter atteinte à la MARQUE ou d'être confondue avec elle. Notamment, il s'engage à ne pas déposer une marque reprenant tout ou partie de la MARQUE au sein d'un signe plus complexe.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**

ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

L'USAGER s'engage à ne pas réserver un nom de domaine, identique ou similaire à l'atteinte à la MARQUE ou d'être confondu avec elle.

#### **4.7 – Contrôle et suivi**

Le TITULAIRE est habilité à prendre toutes mesures destinées à contrôler le respect des conditions et obligations fixées par le REGLEMENT D'USAGE.

#### **Article 5 – Information et promotion**

Toute information relative à la MARQUE et à son usage, ainsi que toute promotion de la MARQUE peuvent être faites par l'USAGER sous réserve que cette informations et/ou cette promotion soient conformes au REGLEMENT D'USAGE, aux lois et règlements en vigueur, et qu'ils ne portent atteinte ni à la MARQUE, ni aux intérêts du TITULAIRE.

#### **Article 6 – Modification de la MARQUE**

En cas de modification de la MARQUE ou de la charte graphique, le TITULAIRE en informe l'USAGER par tous les moyens.

L'USAGER dispose d'un délai de trois mois pour remplacer la MARQUE sur tous les supports qu'il utilise ou pour se mettre en conformité avec la nouvelle charte graphique.

L'USAGER ne pourra prétendre à aucune indemnisation suite à la modification de la MARQUE ou de la charte graphique.

#### **Article 7 – Modification du REGLEMENT D'USAGE**

En cas de modification du REGLEMENT D'USAGE, le TITULAIRE en informe l'USAGER par tous moyens.

L'USAGER est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les nouvelles dispositions, sauf notification contraire de sa part par tous moyens ou cessation de l'utilisation de la MARQUE dans les quinze (15) jours suivant la notification de la modification par le TITULAIRE.

Le cas échéant, le TITULAIRE fixe un délai à l'USAGER pour qu'il se mette en conformité avec les nouvelles dispositions du REGLEMENT D'USAGE.

À la date d'expiration de ce délai, l'USAGER notifie AU TITULAIRE qu'il a adapté l'usage de la MARQUE afin de se conformer au REGLEMENT D'USAGE modifié.

Le TITULAIRE confirme à l'USAGER par tous moyens la bonne réception de cette notification et l'autorise à poursuivre l'usage de la MARQUE conformément au REGLEMENT D'USAGE modifié.

L'USAGER ne pourra prétendre à aucune indemnisation du fait de la modification du REGLEMENT D'USAGE.

#### **Article 8 – Résiliation de l'autorisation d'utilisation de la MARQUE**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 083-200004802-20240319-240319122-DE

Reçu  
L'ÉTALE

26 MARS 2024

## 8.1 - Dispositions communes

L'USAGER ne bénéficie d'aucun droit acquis au maintien de son autorisation d'utilisation de la MARQUE.

L'USAGER ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de la résiliation de l'autorisation d'utilisation de la Marque.

## 8.2 - Résiliation de l'autorisation du fait de l'USAGER

### 8.2.1. Changement de circonstances affectant la validité de l'autorisation

Le droit d'utiliser la MARQUE s'éteint de plein droit dès lors que l'USAGER cesse de répondre à la définition d'un USAGER telle que prévue à l'article 1 du REGLEMENT D'USAGE.

L'USAGER s'engage à cesser tout usage de la MARQUE et à retirer toute référence à la MARQUE de l'ensemble de ses produits, services et supports immédiatement à compter du changement de circonstances affectant l'autorisation d'usage de la MARQUE.

### 8.2.2. Non-respect du REGLEMENT D'USAGE par l'USAGER

En cas de manquement de l'USAGER aux dispositions du REGLEMENT D'USAGE, le TITULAIRE lui notifie les manquements constatés par tous moyens. À compter de la réception de la notification, l'USAGER dispose de quinze (15) jours pour se mettre en conformité avec les dispositions du REGLEMENT D'USAGE et d'en informer le TITULAIRE.

À défaut de mise en conformité dans le délai précité, l'autorisation d'usage de la MARQUE est résiliée de plein droit.

Le retrait du droit d'usage de la MARQUE entraîne l'obligation immédiate pour l'USAGER de cesser tout usage de la MARQUE et de retirer toute référence à la MARQUE de l'ensemble de ses produits, services et supports.

### 8.2.3. Sanctions

L'usage non conforme au REGLEMENT D'USAGE et/ou la poursuite de l'usage de la MARQUE malgré une décision de retrait constituent des agissements illicites que le TITULAIRE pourra faire sanctionner et dont il pourra obtenir réparation devant les tribunaux compétents.

## 8.3 - Retrait de l'autorisation du fait du TITULAIRE

L'autorisation d'utiliser la MARQUE en vertu du REGLEMENT D'USAGE tombe de plein droit en cas de cession de la MARQUE à un tiers ou de décision du TITULAIRE d'abandonner l'usage de la MARQUE.

Le TITULAIRE en informe l'USAGER par tous moyens.

L'USAGER a l'obligation de cesser tout usage de la MARQUE et de retirer toute référence à la MARQUE de l'ensemble de ses produits, services et supports dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de sa notification du retrait d'autorisation.

## Article 9 – Usage abusif de la MARQUE

L'usage non autorisé de la MARQUE par un USAGER et/ou un tiers ouvre le droit au TITULAIRE d'engager à leur encontre, toute action judiciaire en justice qu'il juge opportune dans le respect de la législation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26 MARS 2024



ID : 083-200004802-20240319-240319\_22-DE

## Article 10 - Défense de la MARQUE

L'USAGER s'engage à informer le TITULAIRE, par tous moyens et sans délai, de toute atteinte à la MARQUE dont il aura connaissance commise par un tiers.

## Article 11 – Responsabilités et garanties

L'USAGER est seul responsable des conséquences directes ou indirectes qui pourraient résulter de son utilisation de la MARQUE.

En cas de mise en jeu de la responsabilité du TITULAIRE par un tiers du fait de l'utilisation non conforme de la marque par l'USAGER, ce dernier s'engage à en supporter tous les frais et charges en lieu et place du TITULAIRE.

## Article 12 – Loi applicable

Le REGLEMENT D'USAGE est soumis à la loi française, quel que soit le lieu d'utilisation de la marque par l'USAGER.

## Article 13 – Jurisdiction compétente

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du REGLEMENT D'USAGE sera porté devant le tribunal judiciaire de Marseille.

PROJET 2017/01/2023